GOYAU

Les Origines Religieuses du Canada


G. DVCHARME


Crescat Scientia
Vita Excolatur

LES ORIGINES RELIGIEUSES DU CANADA

DU MÊME AUTEUR

Chez Firmin Didot et Cie.

Le Vatican, les papes et la civilisation (en collaboration avec André Pératé et Paul Fabre), 2 vol. in-12.

Chez Perrin et Cie.

L'Allemagne religieuse, 5 vol.
Bismarck et l'Eglise, 4 vol.
L'Idée de patrie et l'humanitarisme, 1 vol.
Les Nations apôtres : vieille France, jeune Allemagne, 1 vol.
Le Pape, les catholiques et la question sociale, 1 vol.
Autour du catholicisme social, 5 vol.
L'Ecole d'aujourdhui, 2 vol.
Lendemains d'unité : Rome, Royaume de Naples, 1 vol.
Le cardinal Mercier, 1 vol.
Ce que le monde catholique doit à la France, 1 vol.
Une ville-église. Genève, 2 vol.
L'Eglise libre dans l'Europe libre, 1 vol.
Portraits catholiques : Précurseurs, 1 vol.
La Pensée religieuse de Joseph de Maistre, 1 vol.
La Vie des livres et des âmes, 1 vol.

Chez Gabalda.

Sainte Mélanie, 1 vol.

Aux Editions de la Revue des Jeunes.

L'Effort catholique dans la France d'aujourd'hui, 1 vol.
Catholicisme et politique, 1 vol.

Aux Editions Spes.

Le Catholicisme doctrine d'action, 1 vol.

Chez Laurens.

Les Etapes d'une gloire religieuse : Sainte Jeanne d'Arc, 1 vol.
Figurines franciscaines, 1 vol.
Sainte Lucie, 1 vol.
Saint Pierre, 1 vol.

GEORGES GOYAU
De l'Académie Française

UNE ÉPOPÉE MYSTIQUE

LES ORIGINES RELIGIEUSES DU CANADA



PARIS
BERNARD GRASSET, ÉDITEUR
61, RUE DES SAINTS-PÈRES, 61

MCMXXIV

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE : CINQ EXEMPLAIRES SUR PAPIER JAPON FRANÇAIS, NUMÉROTÉS DE 1 A 5, ET TRENTE EXEMPLAIRES SUR PAPIER VÉLIN PUR FIL LAFUMA, NUMÉROTÉS DE 6 A 35.

A LA MÉMOIRE DE GODEFROID KURTH

A MES AUDITEURS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE

PRÉFACE

I

Lorsque François-Xavier Garneau publiait, au milieu du dix-neuvième siècle, son imposante Histoire du Canada, *il prétendait faire, comme nous l'indique son petit-fils Hector Garneau, une « histoire politique et laïque*[1] *»: on l'y voyait affirmer que « le Canada, quoique fondé pour ainsi dire sous les auspices de la religion, est une des colonies qui ont subi le plus faiblement cette influence*[2] *» ; on l'y entendait regretter que « par faux zèle les intérêts de la Nouvelle-France eussent été sacrifiés à la dévotion sublime mais outrée du dix-septième siècle*[3] *», et qu'un « catholicisme ardent et infatigable eût exercé une pernicieuse influence sur la police et la destinée des colonies françaises*[4] *». Mais on avait l'impression, en lisant ces lignes,*

qu'elles s'attardaient, dans ce livre, comme une sorte de survivance de quelques-uns des principes philosophiques dont s'était imprégnée la jeunesse de François-Xavier Garneau, et qui d'ailleurs se conciliaient, tant bien que mal, avec ses convictions personnelles de catholique.

On tournait quelques pages : le philosophe s'effaçait, l'historien seul parlait — un historien d'une science sûre, un historien aux visions nettes, et cet historien disait : « La France se distingua par ses efforts pour la conversion des infidèles. Il faut attribuer à la ferveur de sa foi l'estime plus particulière que les nations sauvages ont eue pour elle dans tous les temps. Si nous voulions marquer en peu de mots les motifs qui ont amené les Européens en Amérique, nous dirions que les Espagnols y vinrent pour chercher de l'or ; les Anglais, la liberté politique et religieuse, et les Français pour y répandre les lumières de l'Évangile. Pendant longtemps la voix de la religion domina toutes les autres voix en Canada et à Paris quand il s'agissait du Nouveau-Monde. Aussi bien le prosélytisme a joué un rôle capital dans l'établissement de la Nouvelle-France. Le missionnaire marchait à côté du défricheur pour l'encourager et le consoler ; il suivait l'explorateur et le traitant dans leurs courses périlleuses, il s'installait parmi les tribus les plus reculées afin d'y annoncer la parole de Dieu. Maintes fois

on le vit tomber héroïquement sous la hache des sauvages qui avaient déclaré une guerre mortelle à ses doctrines. Son dévouement, surtout aux heures critiques de la colonie, était sans bornes[5]. »

Ces verdicts étaient d'autant plus glorieux pour ceux qui en bénéficiaient, d'autant plus honorables, aussi, pour la sincérité de l'historien, qu'ils apparaissaient plus éloignés de son attitude primordiale. S'étant mis à l'étude pour ressaisir, dans la vallée du Saint-Laurent, des réalités politiques, il s'était trouvé, tout d'abord, en présence de réalités religieuses, et il le disait, et il rendait justice, finalement, à la « tâche noble et sainte qu'avaient remplie les Jésuites dans les contrées d'outre-mer en soutenant la lutte de l'esprit contre la matière, de la civilisation contre la barbarie ».

Les Relations *annuellement publiées par les Jésuites furent, quarante ans durant, de 1632 à 1672, la chronique de ce magnifique effort, une chronique qui périodiquement portait au public français des raisons de confiance dans l'œuvre canadienne. Elles avaient été, au dix-septième siècle, chicanées par la malveillance janséniste, chicanées, aussi, avec moins de violence, par certains écrivains franciscains. Il demeurait acquis, pour ceux qui prêtaient aveuglément créance aux polémiques du grand Arnauld*[6], *que les Jésuites construisaient des romans sur*

leurs prétendus succès de missionnaires, et songeaient beaucoup plus, dans le lointain Canada, à la capture des castors qu'à la pêche des âmes, à l'enrichissement qu'à l'apostolat, à Mammon qu'à Dieu. Que les Relations *fussent des romans, c'est ce qu'avait partiellement insinué le P. Christian Le Clercq, l'historiographe franciscain des missions canadiennes, lorsqu'il écrivait : « Plût à Dieu que toutes ces églises des* Relations *fussent aussi réelles que le pays les reconnaît chimériques! » Et bien vite il ajoutait avec une malicieuse bénignité, qui sous le velours cachait un dard : « J'ai toujours été persuadé que ne se faisant honneur que de leurs travaux et de leurs souffrances, les Jésuites n'ont point de part aux* Relations *qu'on a imprimées du Canada, apparemment sur de faux mémoires, au moins en ce qui regarde l'avènement de la foi parmi les nations sauvages*[7]. »

Les Jésuites mentent, disait en substance le grand Arnauld. Le P. Le Clercq, plus généreux, au moins en apparence, ou peut-être plus subtil, insinuait en substance : Les Relations *sont mensongères, et comme les Jésuites ne peuvent mentir, elles ne peuvent être l'œuvre authentique des Jésuites. En vain Marie de l'Incarnation, témoin compétent et véridique, se portait-elle garante de la « sincérité des Mémoires de nos Révérends Pères »; en vain glorifiait-elle leur « vie éminente et apostolique*[8] »*: pour les lec-*

teurs du P. Le Clercq comme pour ceux du grand Arnauld, les Relations *n'étaient plus qu'un document discrédité.*

On ne pouvait attendre du dix-huitième siècle qu'il revisât ce jugement. Quand Voltaire écrivait avec une dédaigneuse frivolité : « Les Iroquois nuisirent beaucoup à la colonie, prirent quelques Jésuites prisonniers, et, dit-on, les mangèrent », il eût été fort empêtré pour trouver, dans les Relations *ou dans l'estimable livre du P. Charlevoix, écrit d'après les* Relations, *le nom du martyr Jésuite que les sauvages auraient mangé* [9]. *Quand l'abbé Raynal, dans cette* Histoire philosophique et politique des établissements des Européens dans les deux Indes *qui fut le plus grand succès de librairie de la fin du dix-huitième siècle, déclarait que la ville de Montréal était née de « quelques cabanes qui s'étaient comme formées au hasard en 1640* [10] », *il n'aurait eu qu'à ouvrir les* Relations *pour constater que ce premier groupement de cabanes avait été le résultat d'un plan longuement concerté, dans la vieille France, par quelques âmes pieuses, et scellé par un vœu sous les voûtes de Notre-Dame de Paris. S'il est vrai que ce soit la marque même du fait religieux, d'être une avance de l'homme répondant aux avances de Dieu, l'histoire de Montréal naissant, l'histoire du vœu de « Messieurs de Montréal » succédant aux visions de M. de la*

Dauversière, de ces bonnes volontés humaines se mettant à la disposition des suggestions divines, réalise dans toute sa plénitude la définition du fait religieux. Mais à la première page des annales de Montréal, la très courte pensée du philosophe qu'était l'abbé Raynal supprimait l'homme comme elle supprimait Dieu, pour ne maintenir, en toute cette histoire, d'autre ouvrier que le hasard. Charlevoix, qu'il avait lu, le plaçait pourtant en présence du rôle historique des missionnaires, mais tout de suite l'esprit « philosophique » de Raynal s'évadait vers un autre genre de considérations. « Les missions, expliquait-il, nous ont délivrés de ces esprits inquiets qui pouvaient incendier leur patrie et qui sont allés porter les torches et les glaives de l'Évangile au delà des mers [11]», *et l'on sentait, en lisant ces lignes, que Raynal savait plus de gré aux missionnaires d'avoir quitté la vieille France que d'avoir civilisé la Nouvelle-France.*

Chateaubriand, qui avait lu Charlevoix, lui aussi, et qui l'avait mieux lu, consacra tout un chapitre aux Missions de la Nouvelle-France, au quatrième livre du Génie du Christianisme : « *Si la France, y lisons-nous, vit son empire s'étendre en Amérique par delà les rives du Meschacébé ; si elle conserva si longtemps le Canada contre les Iroquois et les Anglais unis, elle dut presque tous ses succès aux Jésuites. Ce fut eux qui*

sauvèrent la colonie au berceau. » *Les Brébeuf, les Lalemant, les Jogues,* « *qui réchauffèrent de leur sang les sillons glacés de la Nouvelle-France*[12] », *obtinrent de Chateaubriand l'hommage que le philosophisme leur avait refusé. On souhaiterait que Michelet se fût laissé acheminer vers les* Relations *des Jésuites par cet hommage de Chateaubriand; le caractère pittoresque, l'allure vivante de ces documents l'auraient certainement séduit, s'il les eût un seul instant regardés. Mais Michelet n'ouvrit pas les* Relations; *l'idée qu'il s'en faisait était même si vague qu'il les croyait envoyées* « *presque de mois en mois*[13] », *comme le sont nos modernes* Annales de la Propagation de la foi. *Et Michelet, sans les avoir ouvertes, déclara que les Jésuites du Canada ne furent que des* « *martyrs politiques* », *et que* « *la Compagnie envoyait là-bas ce qui l'embarrassait, parfois de saints idiots, parfois des membres compromis qui avaient fait quelque glissade*[14] ».

II

La vérité, ainsi lésée, trouvait sa revanche aux États-Unis, dans deux œuvres historiques considérables, celle de George Bancroft et celle de Francis Parkman.

« *La force entière de la colonie canadienne,*

écrivait Bancroft dans son Histoire des États-Unis, *reposait sur les missions*[15]*... Ce ne furent ni l'esprit d'entreprise commerciale, ni l'ambition du monarque, qui portèrent la puissance de la France au cœur du continent américain ; ce fut la religion.* » *Bancroft saluait, dans la Nouvelle-France comme dans la Nouvelle-Angleterre, des créations de* « *l'enthousiasme religieux* », *et volontiers il revenait sur cette observation que* « *la première de ces créations fut la Nouvelle-France* ». « *Bien avant que les pèlerins eussent abordé au cap Cod, ajoutait-il formellement, des missionnaires venus de France avaient introduit la foi catholique dans la partie orientale du Maine... L'histoire des travaux des Jésuites se rattache aux origines de toutes les villes renommées dans les annales de l'Amérique française : pas un cap ne fut doublé, pas un fleuve exploré, sans qu'un Jésuite n'indiquât le chemin*[16]. »

Nos vieux missionnaires, caricaturés par Michelet, étaient mieux vengés encore par le portrait que traçait d'eux Francis Parkman. Cet Américain de Boston, élevé dans l'unitarisme, et qui devait finir dans l'agnosticisme, était convaincu de la supériorité des civilisations protestantes sur la civilisation catholique ; l'émulation coloniale entre Angleterre et France dans l'Amérique du Nord lui apparaissait comme un épisode du conflit séculaire entre la

« liberté et l'absolutisme » ; et quelle que fût l'émotion que lui inspiraient les infortunes des Hurons, il se réjouissait pourtant que la victoire iroquoise, en privant les Jésuites de ces précieux auxiliaires sauvages, leur eût dérobé « le rude canevas sur lequel ils auraient pu tisser, dans les solitudes, la trame de l'Empire chrétien ». « S'il en eût été autrement, disait Parkman, l'Angleterre et les libertés eussent rencontré, au lieu d'un adversaire épuisé et affaibli dès son berceau par les luttes et les misères, un champion athlétique des principes de Richelieu et de Loyola[17]. » *Mais en dépit de son parti pris confessionnel, attesté par de pareilles déclarations, Parkman, véritable héros de la recherche historique, à demi aveugle, à demi paralysé, et qui pourtant disciplinait si bien son travail, qu'il sut mener à bonne fin ses douze volumes d'histoire canadienne, ne craignit pas d'attarder ses mauvais yeux*, con amore, *sur les trois gros volumes où le gouvernement canadien, en 1858, rassemblait les anciennes* Relations ; *et ce protestant, peu suspect de bienveillance pour le rôle historique de la Compagnie de Jésus sur terre européenne*[18], *eut l'honneur de graver dans les imaginations anglo-saxonnes, par l'éclat et la couleur de ses récits, le sentiment de ce qu'avait été l'apostolat catholique pour la Nouvelle-France naissante. « Une grande institution, proclamait-il, se détache*

en plein relief sur le tableau de l'histoire du Canada, c'est l'Église de Rome. Plus encore que la puissance royale, elle a modelé le caractère et préparé les destinées de cette colonie. Elle a été sa nourrice et, pour tout dire, sa mère[19]. » *Et ailleurs :* « *Paisibles, bénignes et bienfaisantes furent les armes de la conquête française. La France cherchait à soumettre, non par le sabre, mais par la croix ; elle aspirait, non pas à écraser et à détruire les nations qu'elle envahissait, mais à les convertir, à les civiliser, et à les embrasser dans son sein comme des enfants*[20]. »

Outre-mer, Parkman a fait école. On a, peu à peu, jugé insuffisante la réimpression des Relations *qu'il avait eue entre les mains. M. Thwaites, à la fin du dix-neuvième siècle, donnait de ces précieux documents une édition nouvelle, enrichie de pièces inédites et de notes érudites, joignant au texte français une traduction anglaise et comprenant soixante-treize volumes ; M. Charles W. Colby, annonçant dans* l'American historical Review *cet événement historique, déclarait expressément qu'* « *écrire sur la vallée du Saint-Laurent ou sur la région de l'Ouest sans se servir des* Relations *équivaudrait à écrire l'histoire de l'Heptarchie anglaise sans se servir du texte de Bède*[21] ».

M. John Finley, directeur de l'enseignement et président de l'université de New-York, re-

cherchant, dans ses cours de Sorbonne, puis dans son livre: les Français au cœur de l'Amérique, *les empreintes qu'a laissées la France sur la civilisation d'outre-Mer, rangeait les* Relations *des Jésuites « au nombre de nos plus précieuses chroniques sur l'Amérique », et rappelait, avec un accent d'admiration, que ces chroniques étaient « griffonnées par des hommes mal nourris, mal logés, sans cesse menacés, souvent maltraités, obsédés par les insectes lorsqu'ils ne l'étaient point par les sauvages ». Et M. John Finley s'accordait avec M. Thwaites pour observer: « Ce que ces Jésuites écrivaient dans de telles circonstances est simple et réel. On n'y trouve point de fleurs de rhétorique, à peine quelques signes de légitime fierté, aucun détail inutile au sujet des martyrs, et pas un mot qui puisse faire soupçonner qu'un seul des hommes de cette troupe loyale ait jamais reculé ou hésité*[22]. »

Retenons ces deux faits: François-Xavier Garneau, voulant écrire l'histoire politique et sociale du Canada, se trouve, un demi-siècle durant, en présence d'une vie religieuse si intense, et régnant si souverainement sur les destinées du pays, que son souci même d'intégrité historique l'amène à ressaisir, dans la physionomie du Canada primitif, certains traits caractéristiques d'une cité de Dieu; et l'école historique américaine, éclose en des sphères

confessionnelles qui n'ont rien de commun avec la Société de Jésus, cherche et trouve, dans ces journaux annuels de l'apostolat catholique romain que sont les Relations *des Jésuites, l'acte de naissance d'un grand peuple.*

III

C'en est assez, semble-t-il, pour étayer et pour confirmer la pensée maîtresse dont s'inspirait l'abbé Ferland, historien catholique du Canada, quand il écrivait en 1861 : « La religion a exercé une puissante et salutaire influence sur l'organisation de la colonie française au Canada ; elle a reçu des éléments divers, sortis des différentes provinces de la France ; elle les a fondus ensemble ; elle en a formé un peuple uni et vigoureux[23]. »

Les origines religieuses de la civilisation canadienne, Jean-Jacques Ampère les constatait, sur place, dans une lettre que de là-bas, en 1851, il adressait à Frédéric Ozanam : « C'est l'Église qui a fait en grande partie le Canada. Elle y a joué, à peu de chose près, le rôle que vous aviez si bien peint dans votre histoire des premiers siècles[24]. » *Ozanam, les yeux fixés sur la Seine, sur le Rhin, sur le Danube, s'était fait l'historien des vertus d'élite qu'avait déployées le christianisme pour rassembler les hommes, pour les*

unifier, pour les civiliser : un rapide coup d'œil sur la vallée du Saint-Laurent révélait à Ampère que l'Église du dix-septième siècle avait accompli, là-bas, une œuvre non moins grandiose.

Les origines religieuses de la civilisation canadienne, M. Gabriel Hanotaux, de son côté, les constatait, sur place, lorsque, passant l'Atlantique peu de temps avant la Grande Guerre, il se mettait en quête, outre-mer, de la « France vivante ». Il concluait à son retour : « Le développement du catholicisme dans l'Amérique du Nord est un phénomène d'une importance historique magistrale. Il trouve ses origines et ses principaux appuis, du moins au début, dans le Canada français. L'histoire du Canada, c'est, en trois mots, l'exploration, la lutte, l'évangélisation. La politique n'y a guère commis que des fautes[25]. »

Ces lignes furent remarquées, là-bas ; et dès que la Grande Guerre mit en péril le sol français et les destinées universelles de la civilisation latine, une des voix les plus éloquentes du Canada catholique, celle de M. Édouard Montpetit, s'empara de ce jugement historique de M. Hanotaux, pour encourager ses coreligionnaires à venir défendre la France. « Ce qui caractérise la civilisation française, expliquait M. Montpetit, et ce qui fait rayonner la France sur le monde, c'est l'expression de l'idée, de l'idée force déterminante des choses, qui se

cristallise dans la réalité, qui anime, rénove ou bouleverse, sans se reposer jamais de son travail d'enfantement. La France l'a recueillie, défendue, conservée, répandue, et c'est une idée qu'elle apportait à l'Amérique lorsqu'elle y fit germer le catholicisme[26]. » *Et dans les conférences qu'au lendemain de la guerre M. l'abbé Lionel Groulx donnait à l'Université Laval de Montréal sur* la naissance d'une race, *resplendissait l'image d'* « *une Nouvelle-France se levant du fond des solitudes d'Amérique au dix-septième siècle, comme une terre d'élection pour l'Église* », *et d'une* « *Église trouvant la voie libre devant elle et modelant amoureusement, de ses mains divines, l'âme d'un peuple dont tous les membres lui appartenaient*[27] ».

IV

Si l'on regarde de près la primitive histoire canadienne, on constate que l'idée religieuse exerça son influence, non point seulement, à Québec, sur la formation d'un peuple, mais à Paris, tout en même temps, sur les développements de l'esprit public, jusqu'alors médiocrement propice à toute politique coloniale. Dans les premières semaines de 1924, avant même de publier à la Revue des Deux Mondes *les articles qui sont l'origine de ce livre, j'avais*

le grand honneur de professer à l'université de Liége un cours que j'intitulais : Colonisation et mission au dix-septième siècle : *le Canada en était le point central, et je m'essayais à montrer comment l'expérience canadienne avait peu à peu familiarisé beaucoup de Français, instinctivement sédentaires, avec l'idée d'une « plus grande France », et comment l'opinion française, spectatrice du lointain labeur des missionnaires, comprit lentement, à leur école même, ce que devait être la colonisation.*

Pendant longtemps, en France, les Français qui voulaient s'expatrier virent s'insurger contre eux la littérature ; et la littérature est une force. C'était une mode poétique, renouvelée de l'antiquité classique, de prêter aux peuples très lointains, et très ignorés, certaines vertus de l'âge d'or, et de souhaiter qu'au lieu d'être soumis à notre règne ils fussent au contraire protégés contre nos indiscrets voyages. Ronsard, dans son Discours contre la fortune, *se représentait le sauvage d'Amérique*

D'habits tout aussi nu qu'il est nu de malice,

et s'adressant à Villegagnon, qui essayait, au Brésil, œuvre colonisatrice, il lui disait :

Que si tu leur apprends à limiter la terre,
Pour agrandir leurs champs ils se feront la guerre.
Vivez, heureuse gent, sans peine et sans souci.
Vivez joyeusement, je voudrais vivre ainsi[28].

Montaigne, au chapitre 31 du premier livre des Essais *qui s'intitule:* Les Cannibales, *racontait qu'il avait vécu longtemps avec un homme qui avait passé en Amérique dix ou douze ans. Cela inquiétait Montaigne, que des Français émigrassent ainsi là-bas; cela l'inquiétait, pour les sauvages, car il les entrevoyait, de loin, comme des peuples « purs encore et vierges, à qui les lois naturelles commandent encore ». Pourquoi dès lors les mettre en contact avec nos vices, dont ils seraient bientôt « abâtardis »? Montaigne s'amusait à louer leurs mœurs, et leur langue, et leur industrie. « Tout cela ne va pas mal, s'écriait-il, mais quoi! ils ne portent pas de haut-de-chausses! » Il nous trouvait un peu ridicules, d'oser les qualifier de barbares: « Nous les pouvons bien appeler barbares, eu égard aux règles de la raison, mais non eu égard à nous, qui les surpassons en toute sorte de barbarie. »*

Nous voilà loin de l'idée de colonisation, et nous voilà loin, qu'on le remarque aussi, de l'idée de mission, car enfin, pas un seul instant, ce sceptique de Montaigne ne paraissait songer que les Européens pussent porter aux races exotiques certaines vérités que ces races exotiques ignoraient, et qu'il y avait en Europe une religion qui, pour accomplir le programme de son fondateur, devait aspirer à rayonner chez ces peuples, chez tous les peuples. Que nous

pussions être, chez les sauvages, les messagers de notre foi, cette idée ne semblait pas même effleurer sa pensée ; ce qu'il insinuait, c'est que, si nous allions chez eux, nous y serions, tout simplement, les messagers de notre immoralité.

Au demeurant, Montaigne ne méconnaissait pas qu'on pût faire du trafic « avec ces nouveaux pays, qui, il n'y a pas cinquante ans, ne savaient ni lettres, ni poids, ni mesures, ni vêtements, ni blés, ni vignes, mais qui offrent déjà la négociation des perles et du poivre ». Mais tout de suite, en son esprit, une prudence casanière reprenait le dessus. « J'ai peur, disait-il, que nous avons les yeux plus grands que le ventre, comme on dit, et le dit-on de ceux auxquels l'appétit et la faim font plus désirer de viande qu'ils n'en peuvent empocher. Je crains aussi que nous avons beaucoup plus de curiosité que nous n'avons de capacités ; nous embrassons tout, mais je crains que nous n'étreignions rien que du vent. »

Un économiste comme Sully, un quart de siècle plus tard, était si fortement obsédé par une pareille crainte, qu'il écrivait au président Jeannin : « Nous ne devons pas prétendre pour nous la conservation et possession de telles conquêtes, comme trop éloignées de nous, et par conséquent disproportionnées au naturel et à la cervelle des Français, que je reconnais, à mon

grand regret, n'avoir ni la persévérance ni la prévoyance requise pour telles choses, mais qui ne portent ordinairement leur vigueur, leur esprit et leur courage qu'à la conservation de ce qui leur touche de proche en proche, et leur est incessamment présent devant les yeux : tellement que les choses qui demeurent séparées de notre corps par des terres ou des mers étrangères, ne nous seront jamais qu'à grande charge et à peu d'utilité[29]*.» Ainsi parlait Sully, et nettement, dans ses* Économies royales, *il condamnait ceux qui voulaient peupler le Canada, prétendant qu'* « *on ne tire jamais de grandes richesses des lieux situés au-dessous de quarante degrés*[30] ».

Ces justifications morales et politiques de notre instinct sédentaire réapparaissent à maintes reprises dans notre littérature du dix-septième siècle. M. Louis Deschamps, dans son Histoire de la question coloniale en France, *fait observer que l'on* « *compterait vingt fables de La Fontaine où le trafic de mer, les voyages aux lointains pays, les chercheurs de nouveaux mondes, sont moqués et bafoués, voire condamnés*[31] ». *Dans la fable :* L'homme qui court après la fortune et l'homme qui l'attend dans son lit, *La Fontaine nous dira du premier :*

Tout le fruit
Qu'il tira de ses longs voyages,
Ce fut cette leçon que donnent les sauvages :
Demeure en ton pays, par la nature instruit[32].

Et Boileau fera écho, lorsque, paraphrasant le Parvi contentum *d'Horace, il demandera :*

A quoi bon ravir l'or au sein du nouveau monde ?
Le bonheur tant cherché sur la terre et sur l'onde
Est ici, comme aux lieux où mûrit le coco,
Et se trouve à Paris, de même qu'à Cuzco.
On ne le tire point des veines du Potose.
Qui vit content de rien possède toute chose [33].

Voilà donc toute une lignée d'écrivains, de Montaigne à Boileau, qui très expressément dissuadaient le Français de devenir colonisateur.

Mais en face d'eux se dressaient, avec des économistes comme Jean Bodin et Montchrestien, les apôtres de l'idée de mission. Les deux ouvrages capitaux publiés en 1588 par le Jésuite Acosta et en 1613 par le Carme Thomas de Jésus sur la prédication de l'Evangile, les volumes et les brochures de Marc Lescarbot, l'ouvrage historique du Franciscain Sagard, et puis, quarante ans durant, les Relations *des Jésuites sur le Canada, — « instrument de réclame incomparable », a dit M. Émile Salone* [34] *— frappaient à la porte des consciences chrétiennes et leur entr'ouvraient des horizons lointains. « Pourrons-nous trouver aucune excuse valable devant le trône de Dieu, disait au roi Lescarbot dans l'*Épître préliminaire à l'Histoire de la Nouvelle-France, *quand ceux de l'Occident, qui nous tendent les bras il y a cent ans passés,*

nous accuseront du peu de pitié que nous aurons eu d'eux, et nous attribueront le défaut de leur conversion? Si nous ne savions l'état auquel ils sont, nous serions hors de reproche ; mais nous le voyons, nous le touchons, nous le sentons, et n'en avons aucun souci ! » *Et cela peinait Lescarbot d'entendre des chrétiens de France questionner:* « *Y a-t-il des trésors? Y a-t-il des mines d'or et d'argent* » *au Canada? et que personne ne demandât :* « *Ce peuple-là est-il disposé à entendre la doctrine religieuse*[35] *?* »

Et cela peinait Sagard, vingt ans après Lescarbot, que des chrétiens auxquels il parlait de cent mille âmes à gagner s'enquissent avec une avide curiosité s'il y aurait aussi cent mille écus à retirer. « *O cœurs de bronze ! écrivait-il, vous n'êtes point du parti de Dieu. Hélas ! si le bon saint Denys et les autres saints martyrs qui nous ont les premiers apporté la parole de Dieu eussent eu ces basses pensées de la terre, nous serions encore à être chrétiens*[36]. » *Sagard, après Lescarbot, voulait qu'on émigrât pour Dieu, et que, pour Dieu, on entremêlât parmi les sauvages des familles de bons et vertueux catholiques*[37]. » *Lorsque Boileau dira aux Français, pour les dissuader d'émigrer : A quoi bon ravir l'or? les lecteurs des* Relations *évoqueront ces autres émigrants qui s'en allaient au loin, eux, pour ravir des âmes, et pour les donner à Dieu ; et lorsque La Fontaine ajoutera :* « *Demeure en*

ton pays », ils songeront inévitablement que ce serait grand dommage pour le règne du Christ que tous ses adeptes demeurassent à l'ombre de leur clocher natal. En poussant le Français à sortir de chez lui, pour Dieu, l'idéal missionnaire venait en aide à l'idée d'émigration, à l'idée de colonisation.

Regardons le tout premier livre de Champlain, celui qui s'intitule Sauvages, ou voyage de Samuel Champlain de Brouage, fait en la France nouvelle l'an 1603. *Le livre s'ouvre par une pièce de vers qui s'intitule: « Le sieur de la Franchise au discours du sieur Champlain. » Le poète parle des voyages qu'a précédemment faits Champlain, et il ajoute :*

Il nous promet encore de passer plus avant,
Réduire les gentils et trouver le Levant,
Par le Nord ou le Sud, pour aller à la Chine.
C'est charitablement tout pour l'amour de Dieu.
Fi des lâches poltrons qui ne bougent d'un lieu !
Leur vie, sans mentir, me paraît trop mesquine [38].

Pour l'amour de Dieu, *Champlain a rompu avec la vie mesquine, sédentaire, de beaucoup de ses compatriotes ; le souci des « gentils » l'a conduit au loin.*

Prenons le livre suivant : Les voyages du sieur de Champlain, Saintongeois, *publié en 1613. En tête, une lettre à la Régente. C'est Champlain lui-même qui parle : « J'ai toujours eu le désir,*

déclare-t-il, de faire fleurir dans la Nouvelle-France le lis avec l'unique religion catholique, apostolique et romaine. » *Et voici la dernière phrase de ce même livre :* « *J'espère que Dieu fera à Sa Majesté la grâce un jour de faire tant pour le service de Dieu, de sa grandeur et bien de ses sujets, que d'amener plusieurs pauvres peuples à la connaissance de notre foi pour jouir un jour du royaume céleste* [39]. »

Champlain devient plus précis encore, en tête du nouveau recueil de voyages qu'il publie en 1619. Il dit au roi : « *C'est une grâce spéciale de Dieu, d'avoir voulu réserver sous votre règne l'ouverture de la prédication de l'Évangile et la connaissance de son saint nom à tant de nations qui n'en avaient jamais ouï parler* [40]. » *Aux regards de Champlain, l'expansion coloniale de la France sous les auspices de Louis XIII devient un épisode de l'histoire du règne de Dieu.*

Et tous ces appels font avenue vers les pages décisives par lesquelles, en 1632, il dédie à Richelieu le recueil complet de ses voyages, et invite expressément le cardinal à devenir, tout ensemble, le protecteur de l'apostolat missionnaire et le protecteur de la colonisation. Parce qu'apôtre, parce que chrétien, le Français se sentait invité à devenir colonisateur, à quitter la vieille France pour une nouvelle France, « *par amour de Dieu* ». *Sur quatre cent cin-*

quante livres relatifs aux pays lointains publiés en France de 1600 à 1661, cent soixante-seize, c'est-à-dire plus d'un tiers, furent dus à des missionnaires ; et si l'on observe l'origine de ces livres, on constatera que les éditeurs de cent vingt de ces livres n'étaient nullement des Parisiens et appartenaient à vingt-sept villes de France [41]. *L'esprit de prosélytisme religieux leur assurait une clientèle d'acheteurs ; l'idée de mission aidait l'idée de colonisation à devenir populaire ; la ferveur éveillait la curiosité. Ainsi naquit la France coloniale, dans l'atmosphère créée par l'idée de mission.*

V

Cette France coloniale, elle fut, au Canada, ce que les missionnaires voulaient qu'elle fût. Les premiers épisodes de l'épopée canadienne nous font assister au conflit entre deux conceptions de la politique coloniale : la conception purement commerciale, et la conception des missionnaires. Que le pays se cultive, que le pays se peuple, qu'il devienne une prolongation effective de la France, qu'à la faveur de ses richesses naturelles et de la civilisation qui les exploitera, des Français y soient heureux et que les indigènes y deviennent heureux : de tout cela, les grandes compagnies de marchands,

qui obtenaient des privilèges pour l'exploitation du Canada, n'avaient primitivement aucun souci. Tout ce qu'elles voulaient, c'était, en quelques points bien choisis de ces terres lointaines, quelques agents pour leur commerce, quelques agents qui fussent de bons interprètes et de bons courtiers. Le Franciscain Sagard, entre 1630 et 1640, confiait à ses compatriotes les plus mélancoliques réflexions. « Les anciennes sociétés, gémissait-il, depuis plus de vingt années en çà qu'ils ont possédé le pays pour l'habiter et faire valoir, n'y ont pas ensemencé un seul arpent de terre. Il n'y a eu que nos religieux pour éprouver la terre... La plupart (des marchands) ne désiraient pas qu'il se fît aucune conversion, tant ils appréhendaient qu'elle ne diminuât le trafic du castor, seul et unique but de leur voyage. O mon Dieu, le sang me gèle quand je rentre en moi-même et considère qu'ils faisaient plus d'état d'un castor que du salut d'un peuple qui vous peut aimer[42]. »

Mais à l'encontre de ces capitalistes — on le voit par cet éloquent texte de Sagard — des voix s'insurgeaient, signifiant qu'il y avait là des terres fécondes, que Dieu destinait à la culture, et qu'il y avait là des âmes neuves, que Dieu destinait au baptême : c'étaient les voix des missionnaires, plaidant sans trêve et sans découragement pour une conception agricole et pour

une conception apostolique de la colonisation. Le mémoire prophétique du Franciscain Jamet, dès 1615, dessinait le programme, et pour qu'il s'accomplît, les démarches à Paris du Franciscain Le Baillif et du Jésuite Noyrot eurent une influence décisive.

La création par Richelieu de la Compagnie des Cent Associés clôtura, dès 1627, l'époque où les marchands ne songeaient qu'à tirer parti du Canada sans remplir les devoirs qu'ils avaient là-bas envers le sol, et les devoirs qu'ils avaient là-bas envers les âmes : Richelieu stipula qu'on s'occuperait de la culture, et qu'on s'occuperait des sauvages, et que l'indigène baptisé deviendrait l'égal des sujets du roi de France. Égalité si plénière, égalité si complète, que Richelieu ajoutait que les sauvages chrétiens « peuvent habiter en France quand bon leur semblera, et y acquérir, tester, succéder et accepter donations et legs tout ainsi que les vrais régnicoles et originaires français, sans être tenus de prendre aucunes lettres de déclaration ni de naturalité ». D'un bond singulièrement émouvant, la pensée de Richelieu entrevoyait et réalisait l'assimilation entre le sauvage baptisé et le Français de vieille souche, entre la Nouvelle-France et la France, entre la colonie et la métropole, assimilation qui devait résulter du caractère baptismal imprimé le front des sauvages.

Même, un demi-siècle durant, certains cer-

veaux, en France et au Canada, rêveront de compléter cette assimilation, en élevant les petits sauvages « dans nos mœurs, notre langue et nos maximes ». À l'épreuve, missionnaires et religieuses jugeront nécessaire de procéder avec plus de nuances : « Un Français devient plutôt sauvage, dira Marie de l'Incarnation, qu'un sauvage ne devient Français » ; et de 1644 à 1662 il n'y aura que quatre mariages entre Français et sauvagesses francisées[43]. *Mais si l'expérience missionnaire réagissait contre les théories abstraites qui volontiers eussent coulé l'esprit d'un sauvage dans un moule français, les avances faites par Richelieu aux sauvages convertis, ces avances qui, cent soixante-deux ans avant* la Déclaration des droits de l'homme, *ressemblaient à une sorte de déclaration des droits du chrétien, attestaient la place qu'occupaient désormais, dans un programme de colonisation, les soucis de l'apostolat religieux.*

Quand après 1630, au moment de l'occupation de Québec par les Anglais, on hésita un instant, dans les sphères politiques, à vouloir reprendre le Canada, ce fut l'action des missionnaires qui, s'unissant aux efforts de Champlain, obtint du pouvoir central que la France se réinstallât là-bas : l'idée de mission, en cette heure critique, assura la survivance de l'idée de colonisation. Et lorsque, en 1632, la France se réinstalla, ce fut avec un programme de mis-

sion et un programme de peuplement, rédigé par la plume de Champlain. Il le faut citer en son exacte précision: « Dans la Nouvelle-France, écrivait Champlain, y a nombre infini de peuplades sauvages. Les uns sont sédentaires amateurs du labourage, qui ont villes et villages fermés de palissades; les autres errants, qui vivent de la chasse et pêche de poisson, et n'ont aucune connaissance de Dieu. Mais il y a espérance que les religieux qu'on y a menés et qui commencent à s'y établir, y faisant des séminaires, pourront en peu d'années y faire de beaux progrès pour la conversion de ces peuples. C'est le principal soin de Sa Majesté, laquelle, levant les yeux au ciel plutôt que les porter à la terre, maintiendra, s'il lui plaît, ces entrepreneurs, qui s'obligent d'y faire passer des ecclésiastiques pour travailler à cette sainte mission, et qui se proposent d'y établir une colonie, comme étant le seul et unique moyen d'y faire reconnaître le nom du vrai Dieu et d'y établir la religion chrétienne, obligeant les Français qui y passeront de travailler au labourage de la terre, avant toutes choses, afin qu'ils aient sur les lieux le fondement de la nourriture, sans être obligés de la faire apporter de France, et cela étant, le pays fournira avec abondance tout ce que la vie peut souhaiter, soit pour la nécessité ou pour le plaisir[44]. »

Voilà l'idéal que Champlain proposait à la

France ; et celle-ci, confiante, remettait à la voile pour la Nouvelle-France. Depuis le début du siècle une question se posait : Que ferait-on du Canada ? Les marchands répondaient, lorsqu'ils parlaient franc : Une terre de chasse qui sera par ailleurs une terre vierge ; et si on les eût laissé faire, le Canada serait demeuré « le désert fauve en sa splendeur austère, comme dit Fréchette en sa Première Nuit[45]. « Chacun tend à ce qu'il aime, notera plus tard la Mère Marie de l'Incarnation : les marchands à gagner de l'argent par la traite des castors, et les Révérends Pères et nous à sauver des âmes. »

Un prêtre canadien, l'abbé Sylvain Corbeil, dans le drame chrétien sur Chomedey de Maisonneuve qu'il publiait en 1899, mettait en relief le conflit entre l'esprit missionnaire, magnifiquement représenté par Maisonneuve, fondateur de Montréal, et l'avide esprit de mercantilisme, qu'il incarnait dans un certain Robert de Maupertal, surveillant de la traite. « Cette puissante et zélée association de Notre-Dame de Montréal, s'écriait Maupertal dans la première scène du drame, ne songe qu'à multiplier ici, au centre même des tribus indiennes, les colons, les vrais colons. Ceux-ci, assurément, vont déborder, et les sauvages leur porteront leurs fourrures. Or, avec les habitants, il n'y a point de spéculations possibles ; avec les sau-

vages, oh! nous faisons des profits fabuleux. » *Le dramaturge, en prêtant finalement à Maupertal une tentative d'attentat criminel contre Maisonneuve, symbolisait l'acharnement tragique qu'à certaines heures pouvait prendre ce conflit*[46]. *La conception des Révérends Pères, de Marie de l'Incarnation et de Maisonneuve, prévalut lentement sur celle des marchands : et ce fut grand profit pour la dignité humaine, et grand profit pour la fécondité du sol : le fruit éclos de cette prépondérance de l'idée missionnaire sur l'idée mercantile ne fut rien de moins qu'une grande nation, la nation canadienne. Missionnaires canadiens et martyrs canadiens furent les pères de cette nation ; croyons-en le poète Fréchette qui, dans sa* Légende d'un peuple, *invoque pour eux la gratitude de ses compatriotes canadiens :*

O mon pays, au cours des siècles qui vont naître,
Puissent tes fiers enfants ne jamais méconnaître
Les humbles ouvriers de tes futurs destins :
Ils furent les premiers défricheurs de la lande :
Qu'on réserve toujours la plus fraîche guirlande
Pour ces vaillants des jours lointains[47].

VI

Ce qui nous frappe encore, dans ces physionomies de missionnaires, c'est qu'à cette altitude de pensée qui sans cesse leur fait envisager les

intérêts généraux de la culture chrétienne, ils joignent un réalisme politique qui, longtemps à l'avance, pressent et prophétise l'inévitable duel entre Angleterre et France, dans les parages de Terre-Neuve et dans le bassin du Saint-Laurent. Le Franciscain Le Baillif, déjà, peu après 1620, pronostiquait ce futur conflit ; et le Jésuite Le Jeune, devenu, à Paris, le procureur des missions canadiennes après avoir été, au delà des mers, un insigne apôtre, conjurant Louis XIV, en 1661, de venir au secours du Canada toujours menacé par l'Iroquois, s'exprimait en ces termes :

« Sauvez-moi, s'écrie Votre Nouvelle-France, je vais perdre la religion catholique ; on va me ravir les fleurs de lys ; je ne serai plus française ; je tomberai entre les mains des étrangers quand les Iroquois auront tiré le reste de mon sang qui ne coule quasi plus ; je serai bientôt consommée dans leurs feux ; et le démon va enlever un grand nombre de nations qui attendaient le salut de votre piété, de votre puissance et de votre générosité.

« Votre Majesté, sauvant les corps et les biens de sa colonie française, et les âmes d'un très grand nombre de nations, les obligera toutes de prier Dieu qu'il vous fasse porter le nom de saint, aussi bien qu'à votre grand aïeul, dont vous imitez le zèle, entreprenant une guerre sainte[48]. »

Six ans plus tard, de son monastère de Québec, la Mère Marie de l'Incarnation écrivait : « Si la Nouvelle-Hollande, aujourd'hui occupée par les Anglais, appartenait au roi de France, on serait maître de tous les peuples (les Iroquois), et l'on y ferait une colonie française admirable », et, en 1671, l'Ursuline reprenait :

« L'on vient d'apprendre que quelques-uns de ceux qui sont en route pour la grande baie du Nord ont rebroussé chemin pour apporter la nouvelle que des sauvages dont ils ont fait rencontre les ont assurés qu'il y était arrivé deux grands vaisseaux et trois pinasses d'Angleterre, dans le but de s'emparer du port et du pays ; que les deux vaisseaux s'en vont retournés, chargés de pelleteries, et que les pinasses y ont hiverné. Voilà une fâcheuse issue pour le temporel, peut-être pour le spirituel, puisque le pays tombe sous la domination des infidèles. Si l'on y eût envoyé de France, comme l'on en était averti, cette perte ne serait pas arrivée. Ceux qui sont partis d'ici pour cette découverte ne laisseront peut-être pas d'y planter la croix avec les fleurs de lis à la face des Anglais ! Prions pour cette grande affaire[49]*. »*

Tel est le vœu — vœu de Française, vœu d'apôtre — par lequel se terminent les Lettres historiques *de Marie de l'Incarnation. Après cette dernière ligne et cette dernière prière, cette infatigable apôtre connut le repos de l'autre vie.*

On pourrait multiplier les textes de ce genre. France et Angleterre luttant pour la possession du Nouveau Monde apparaissaient aux missionnaires comme les personnifications armées du catholicisme et du protestantisme *.

En dépit de ses luttes contre l'évêque Montigny-Laval, l'intendant Talon maintiendra, lorsqu'il concédera des terres, que la propagation de la foi est « la fin première et principale de l'établissement de la colonie française au Canada », et l'on retrouvera cette même idée, jusqu'en 1755, sous la plume royale de Louis XV, pour qui ce ne sera plus, peut-être, qu'une formule de style[50]. *Il fallait qu'outre-mer germassent les fleurs de lis, et qu'elles s'y épanouissent, pour que dans l'Amérique du Nord Rome eût un bastion ; la conscience religieuse, non moins que l'intérêt national, appelait la France dans la Nouvelle-France.*

* Garneau, transportant dans le passé ses conceptions d'homme du xixe siècle, proclame à plusieurs reprises que Richelieu, en excluant les protestants du Canada, commit une grande faute, un acte aussi injuste qu'impolitique. Voilà le verdict de Garneau philosophe ; mais incidemment, à un tournant de page, Garneau historien apporte un correctif : « Cet acte, demande-t-il, n'était-il pas justifié peut-être par les agissements des protestants, qui poussaient Richelieu dans cette voie? La conduite des huguenots donnait alors de la force aux paroles des catholiques, qui répétaient qu'il n'y avait pas de sûreté à les laisser s'établir à proximité des colonies anglaises, peuplées de protestants. » (*Histoire du Canada*, 6e édit., I, p. 94, 106, 108, 539.)

VII

Notre léger dix-huitième siècle l'en exilera. Ce siècle laissera dans les cartons le magnifique projet de colonisation de Vauban qui, portant son regard, en 1699, vers les quatorze mille Canadiens français, rêvait d'une Nouvelle-France peuplée de vingt-cinq millions six cent mille âmes en l'année 1970 [51]*! La doctrine de Montesquieu, professant que les colonies qui ont les mêmes produits que la métropole coûtent plus qu'elles ne rapportent, régnera sur l'esprit des économistes et commencera de les rendre malveillants pour la colonisation canadienne* [52]*; les Encyclopédistes, infidèles à l'esprit même qui avait jadis fait baptiser le Canada du beau nom de Nouvelle-France, considéreront les colonies, non pas comme « des parcelles plus ou moins lointaines du territoire national », mais comme « d'humbles servantes dévouées au pays de la domination et prêtes à tous les sacrifices* [53] *».*

Lorsque les directeurs de l'opinion publique française, un Voltaire, un Raynal, seront hostiles au catholicisme et captifs d'une certaine anglomanie, notre renonciation à ce Canada que Voltaire considérait comme « le plus détestable pays du Nord » leur fera l'effet d'une bonne fortune; et, si l'on eût écouté Voltaire, la*

* Ce mot se trouve dans une lettre de Voltaire au comte

France, sans lutter une dernière fois dans les plaines d'Abraham, eût tout simplement vendu le Canada aux Anglais, qui, par l'intermédiaire du frère de Pitt, avaient fait au philosophe des offres d'achat[54].

Qu'importaient au philosophisme les succès apostoliques recueillis, depuis 1739, dans sa mission du lac des Deux-Montagnes et dans sa mission de la Présentation, par cet admirable Sulpicien François Picquet, que Montcalm appelait « mon cher et très respectable patriarche des Cinq Nations[55] *» ? Pourquoi donc ce François Picquet venait-il tirer les sauvages de l'état de nature, en un siècle auquel Rousseau prêchait la supériorité de cet état sauvage qui est « la véritable jeunesse du monde » et signifiait que « le genre humain était fait pour y rester toujours*[56] *» ?*

Choiseul, disciple des philosophes, devait être assez indifférent aux déconvenues des missionnaires, et à leur recul. Il faisait le plaisantin quand, le 12 octobre 1760, écrivant à sa « chère marmotte » Voltaire, il lui disait avec

d'Argental (1er novembre 1760) (éd. Moland, XLI, p. 48). Le fameux mot que l'on rencontre au chapitre 23 de *Candide* (éd. Moland, XXI, p. 196) : « Ces deux nations sont en guerre pour quelques arpents de neige vers le Canada », ne s'applique pas — M. Aulard l'a fait justement observer (*Révolution française*, janvier 1913, p. 53-54) — au Canada proprement dit, mais aux territoires de la région de l'Ohio que se disputaient la France et l'Angleterre.

désinvolture : J'ai appris que nous avons perdu Montréal et par conséquent tout le Canada. Si vous comptiez sur nous pour les fourrures de cet hiver, je vous avertis que c'est en Angleterre qu'il faut vous adresser[57]. » *En ces mois tragiques qui terminèrent la guerre de Sept ans et qui décidèrent du sort du Canada, certaines protestations expédiées à Versailles retinrent l'attention des gouvernants : elles provenaient du commerce français, et elles attestaient que dans nos sphères commerçantes l'idée que s'étaient faite les missionnaires, dès le temps de Louis XIII, sur le peuplement des colonies, avait définitivement prévalu ; elles marquaient pour les missionnaires, en cette heure du désastre, un suprême succès moral.*

La Chambre de commerce de la Rochelle confiait au duc de Choiseul, ministre de la Marine, et au comte de Choiseul, ministre des Affaires étrangères, la « sensibilité inexprimable », la « vive douleur » qu'inspirait à ses membres le projet d'abandon du Canada ; elle représentait l' « importance infinie » de cette colonie, le « tort immense que sa privation causerait à la France dans ses manufactures, dans son agriculture, dans la pêche de la morue, dans le recrutement de ses matelots » ; elle s'inquiétait, enfin, de « l'état de splendeur où parviendrait l'Angleterre en possédant cette belle contrée de l'Amérique, splendeur dont nous devrions

craindre les tristes effets. » *Aussitôt les Chambres de commerce de Bordeaux, Nantes, le Havre, Rouen, Marseille, Saint-Malo, Lyon, Bayonne, Dunkerque, Montpellier, joignaient leurs protestations à celles de la Rochelle.* « *On serait effrayé, disaient les Marseillais, du vide que la perte de cette colonie doit laisser dans la navigation et le commerce de France. Mais si on considère les avantages de la pêche dans la rivière, à Gaspé et dans les différents postes établis pour celle des loups-marins et des marsouins, indépendamment de l'importante pêche de la morue qu'il sera difficile aux Français de continuer sur le grand banc de Terre-Neuve, peut-on ne pas regretter vivement tout ce que nous abandonnerions à nos ennemis?* »

Tandis que le duc de Choiseul, ministre de la Marine, remerciait la Chambre de commerce d'Aunis pour ses observations, où il n'apercevait « *aucun motif d'intérêt que celui du bien général* », *le comte de Choiseul au contraire, futur duc de Praslin, adressait à la Chambre de commerce de Marseille une verte remontrance pour* « *s'être prêtée à cette espèce d'association avec d'autres Chambres sans y être préalablement autorisée* ». *Cette semonce irritée traduisait le véritable esprit de la Cour, où régnaient, au sujet du Canada, les préjugés des philosophes.* « *J'aime beaucoup mieux la paix que le Canada, écrira Voltaire au comte de Choiseul,*

et je crois que la France peut être heureuse sans Québec[58]. »

Ce qui résulte de ces manifestations des Chambres de commerce, récemment révélées grâce aux recherches de M. Fournier, archiviste-bibliothécaire de la Chambre de Marseille, c'est qu'en cette heure émouvante où se décidèrent les destinées canadiennes, le commerce français fut d'accord avec le catholicisme français pour souhaiter le maintien de la France au Canada. Lorsqu'on voit les Marseillais énumérer les exportations que le royaume faisait là-bas, vins, draperies, toiles, produits manufacturés, laines du Levant et de Barbarie, couvertures, on conclut que la victoire même de la conception des missionnaires, qui avaient voulu faire du Canada une terre de peuplement, s'était finalemeut montrée propice au commerce français ; et la « plus grande France » économique fut d'accord avec la « plus grande France » religieuse pour regretter la disparition des fleurs de lis sur l'horizon du Saint-Laurent.

Mais un siècle et demi de notre influence morale et politique avait laissé dans l'âme canadienne d'assez robustes et durables empreintes, pour qu'à l'abri d'un autre drapeau que le nôtre, notre conscience religieuse survécût et persistât, et qu'elle fît survivre la foi de Rome, malgré les mesures persécutrices que prit d'abord l'Angleterre : la religion traditionnelle de la

France, qui avait précédé au Canada la puissance française et qui lui avait frayé les voies, subsista là-bas lorsque cette puissance eut dû s'effacer.

Bien que le roi de France fût le vaincu et le roi d'Angleterre le vainqueur, la solidarité séculaire entre France et catholicisme fut plus forte, en terre canadienne, que cette autre solidarité qui liait aux intérêts du protestantisme les intérêts de l'Angleterre.

De même que la période française du Canada s'était inaugurée par une poussée d'apostolat religieux, de même, au début de la période anglaise, on vit se dessiner, immédiatement, dans ce for intime des consciences où les résistances sont d'autant plus invincibles que plus pacifiques, certaines attitudes de fidélité tenace au vieux Credo[1]; *et les épisodes initiaux de cette période nouvelle, par lesquels le Canada conquis défendait et sauvegardait l'ensemble de sa personnalité, furent des épisodes d'affirmation religieuse et de défense religieuse.*

La France militaire avait été vaincue, la France politique consentait à la défaite; mais la France religieuse durait, son vouloir-vivre la faisait vivre. Ne pourrait-on pas dire qu'au vingtième siècle encore, ce vouloir-vivre se prolonge, sous l'égide de nos Sulpiciens, et qu'en définitive, depuis Jacques Cartier jusqu'à nos jours, l'histoire tout entière du Canada se dé-

roule comme un acte de la France religieuse, à laquelle, cent cinquante ans durant, la France politique vint tenir compagnie * ?

G. G.

* Des publications récentes, comme celle de M. Lionel Groulx : *la Naissance d'une race,* et comme l'édition qui vient de paraître à Montréal des *Annales* de la sœur Morin, attestent que les liens de l'âme canadienne avec les vieux souvenirs de la France religieuse demeurent robustes et tenaces. Nous renouvelons à M. A.-Léo Leymarie, et à M. Fournier, dont l'obligeance nous a permis de bénéficier, avant même qu'elles ne fussent publiées, de leurs recherches respectives sur Maisonneuve et sur les protestations des Chambres de commerce contre l'évacuation du Canada, nos plus vifs remerciements.

UNE ÉPOPÉE MYSTIQUE

LES ORIGINES RELIGIEUSES DU CANADA

CHAPITRE PREMIER

LES PREMIÈRES EXPÉRIENCES
(1534-1629)

Aucun règne après celui de saint Louis n'a plus d'éclat que le règne de Louis XIII, dans l'histoire de la France religieuse. Une terre douze fois grande comme la mère Patrie, s'ouvre alors à nous, au delà de l'Océan : marchands et capitalistes s'y intéressent, ainsi qu'on s'éprend d'une bonne occasion, mais la France religieuse, elle, considère le Canada comme un domaine ouvert à l'apostolat ; et, pour le convertir et le civiliser, elle veut d'abord le peupler. Le rêve datait de François Ier : l'Église du temps de Louis XIII, en se transplantant, le réalise. Elle opère sur le vieux tronc français une magnifique incision ; et de la

sève ainsi prélevée, on voit éclore un grand peuple.

Cette page d'histoire s'achève dans les premières années du gouvernement personnel de Louis XIV ; et l'événement qui l'achève la consacre : c'est l'établissement au Canada d'un évêque, ce Montmorency-Laval dont chez nous, en l'été de 1923, le centenaire fut solennellement fêté[1]. Notre récit doit commencer au premier calvaire dressé par Jacques Cartier sur une colline canadienne ; il s'arrêtera au moment où cette terre, grâce au défrichement parallèle du sol et des âmes, sera jugée digne de devenir, officiellement, une province de la chrétienté.

I. — Les prédications de Jacques Cartier et le programme de François Ier.

Lorsque, entre 1534 et 1541, le Malouin Jacques Cartier naviguait à trois reprises vers le Canada, il cherchait une route vers les Indes, ou vers la Chine. Pantagruel, aussi, cherchera bientôt cette même route, en authentique disciple de Cartier ; car Rabelais en personne fera séjour à Saint-Malo, pour apprendre à l'école de cet homme de mer « les termes de la marine et du pilotage », et pour en « chamarrer ses bouffonnesques lucianismes et impies épicuréismes[2] ». Le disciple n'héritera pas de toutes les préoccupations du maître : l'énergie de Cartier n'était pas seulement

soutenue par l'esprit de curiosité, mais aussi par certains desseins religieux, peu familiers à Pantagruel.

Ce Cartier, à ses heures, était un prédicateur. Prédicateur par signes, lorsque, le 24 juillet 1534, ne parlant pas encore la langue des sauvages, il les groupait autour de la croix de trente pieds qu'il avait élevée, s'agenouillait devant elle, leur montrait cette croix, et puis le ciel, et se réjouissait fort de les sentir « émerveillés »[3]. Prédicateur par interprètes, lorsque, en 1535, avec l'aide de deux indigènes un peu frottés de français, il donnait à comprendre aux habitants de Stadtaconé, — plus tard Québec — que le prétendu dieu qu'ils invoquaient n'était qu'un « mauvais esprit qui les abusait », et que c'était en Jésus-Christ qu'il fallait croire[4].

Il voulait faire place à six hommes d'Église parmi les deux cent soixante-seize passagers qui, d'après le programme de sa troisième traversée, devaient composer l'équipage[5]. François Ier, dans l'acte même de commission qu'il lui donnait, faisait mention de divers sauvages, amenés de là-bas, et instruits par les soins du Roi « en l'amour et crainte de Dieu et de sa sainte loi et doctrine chrétienne », et destinés à s'en retourner outre-mer, « en compagnie de bon nombre de sujets français de bonne volonté, afin de plus facilement induire les autres peuples d'iceux pays à croire en notre sainte foi ». Pour « augmentation du saint et

sacré nom de Dieu et de notre mère Sainte Église catholique », la volonté royale était donc que Cartier partît, et que « bon nombre » de colons le suivissent [6]. L'agent de l'Espagne à Saint-Malo s'inquiéta de ces préparatifs ; mais François Ier avait dit au grand commandeur d'Alcantara, dépêché par Charles-Quint : « Le soleil luit pour moi comme pour les autres ; je voudrais bien voir la clause du testament d'Adam qui m'exclut du partage du monde [7]. » Il n'y avait, dans l'Europe de ce temps-là, aucune altitude d'où l'on pût opposer une riposte à de telles paroles, tombant des lèvres d'un roi de France. Un continent nouveau s'offrait : François Ier y réclamait sa part de profit, comme sa part de travail : le profit serait pour son peuple, et le travail, pour Dieu.

Le voyage de Cartier fut une déception : l'illusion d'un Eldorado s'évanouissait; ce qu'on avait pris pour de l'or n'était que de la pyrite de fer ; on avait, hâtivement, traité des pierres brillantes de pierres précieuses. Les prisonniers de droit commun dont on projetait de faire des colons n'avaient offert aux Iroquois et aux Hurons, alors riverains du Saint-Laurent, qu'un assez vilain exemplaire de la civilisation chrétienne. A la fin de 1543, il n'y avait plus un Français au Canada : adieu la civilisation, adieu l'essai de mission ! Du vaillant effort de Cartier, il ne restait que des renseignements d'un prix inestimable, recueillis en ses relations de voyage, et que cet âcre et nocif pro-

verbe : « Ceci est faux comme un diamant du Canada. »

II. — Un explorateur apôtre : Champlain.

Les morues, aux parages de Terre-Neuve, et, dans le bassin du Saint-Laurent, le trafic des peaux de castors et autres fourrures, demeuraient cependant, pour les pêcheurs et commerçants qu'entraînait l'esprit d'aventure, une belle source de revenus ; et le géographe anglais Richard Hakluyt, dans le séjour qu'il faisait à Paris en 1584, notait avec une avide curiosité ces enviables profits[8] ; bientôt même, dans son livre : *les Principales Navigations*, il regrettera que ses compatriotes « se soient purement contentés », sous ces latitudes, d'être des « spectateurs oisifs[9] ».

Henri IV se montra tout prêt à accorder le monopole des pelleteries canadiennes à ceux qui voudraient travailler pour le peuplement du sol et la diffusion de la foi. Sully n'était pas content : coloniser lui déplaisait[10], et de son mieux il contrecarrait les desseins de son maître *. Probablement il pensait, avec M. de Bèze et tout ce que

* M. Charles de la Roncière, l'historien de la marine française, soupçonne, d'après de curieux documents trouvés aux archives de la Haye, qu'à l'origine de la « sympathie avouée de Sully pour la Hollande » et de la politique anticoloniale qu'il professait, il y eut peut-être quelque gratitude pour le beau « lit d'or » que lui avait offert la Compagnie hollandaise des Indes.

la Réforme possédait alors de notables théologiens, que le mot du Christ : « Allez, enseignez toutes les nations », ne s'appliquait qu'à la première génération des Apôtres et nullement à leurs successeurs [11]. Mais Henri IV passa outre, et tour à tour le marquis de la Roche, un catholique, Chauvin, un protestant, furent chargés, le premier comme lieutenant du roi, le second moyennant un bon privilège commercial, de porter au Canada la France et le Christ.

Cette fois encore, les galériens ou condamnés à mort qui s'entassaient sur les vaisseaux du marquis de la Roche représentaient médiocrement notre race et notre foi ; et c'était un étrange choix que celui de Chauvin, au témoignage de Champlain, pour « pulluler la foi catholique, apostolique et romaine que les hérétiques ont tant en horreur et abomination [12] ». Un gentilhomme bordelais, Antoine du Périer, sieur de Sarlagues, qui avait accompagné l'une de ces expéditions, attestait à son retour, dans son roman, *les Amours de Pistion*, qu'il gardait de ce lointain pays un souvenir fort peu attrayant [13].

En 1603, cette série de tâtonnements et d'échecs trouve enfin son terme : Champlain entre en scène. Il ne permettra plus que la cour et la ville, que l'État et l'Église, oublient cette terre et ces hommes dont l'Atlantique nous sépare. Il a servi dans les armées de la Ligue, en face de celui qui allait devenir le roi ; désormais, service de l'Église et

service du roi ne font qu'un ; et c'est sur mer, c'est outre-mer, que Champlain s'en acquittera. Les Océans lui sont familiers : il a navigué vers les Indes occidentales, vers le Mexique ; il s'est rendu compte, deux siècles et demi avant Lesseps, que de ce qui s'appelle l'Amérique on pourrait faire deux grandes îles, en perçant l'isthme de Panama[14] : le grand découvreur, comme le grand savant, a le don de l'hypothèse ; et ses voyages sont l'expérience qui la vérifie. Il songe à présent à trouver, par le Canada, la route de la Chine[15].

Champlain, lorsqu'il est le maître, discipline ses vaisseaux comme une sorte de cité de Dieu ; car il convient — il a, là-dessus, écrit tout un traité — que le bon marinier soit « sur toutes choses homme de bien, craignant Dieu », qu'il ne permette à bord aucun blasphème, que soir et matin il fasse faire la prière, et qu'il mène avec lui, si possible, « un homme d'Église ou religieux habile et capable, pour faire des exhortations, de temps en temps, aux soldats et mariniers[16] ». Esprit toujours précis au service d'une âme toujours ardente, Champlain laisse assez d'essor à ses rêves pour ne jamais cesser de voir grand, et les tient assez en bride pour garder le contact avec le réel : l'idéaliste, en lui, oriente le réalisateur, et le réalisateur surveille l'idéaliste ; et son rare génie d'organisation s'accommode à toutes les tâches, qu'il s'agisse d'appareiller un vaisseau, d'outiller un fort, d'installer des Français dans une

bourgade sauvage ou des sauvages dans le bercail du Pape.

Durant cet été de 1603 où il reconnaît Québec, Trois-Rivières, le Grand-Sault, et l'île qui s'appellera Montréal, et où il constate que « si les terres étaient cultivées, elles seraient bonnes comme les nôtres [17] », Champlain ne fait pas seulement métier d'explorateur, et de trafiquant, et de cartographe, mais aussi d'apôtre. Se trouvant en présence de sauvages qui vénèrent « un Dieu, un Fils, une Mère et le Soleil », il leur enseigne, autant qu'il le peut, « une Trinité en laquelle il n'y a point de plus tôt ou d'après, rien de plus grand ni de plus petit » ; il leur annonce que leurs prières à cette Trinité peuvent avoir une vertu, et qu'il y a, au ciel, des saints qui prient pour eux [18]. Ce dernier détail atteste le caractère catholique du message apporté par Champlain. Il épousera plus tard une huguenote, mais elle se fera catholique et catéchiste des sauvages, et même, après son veuvage, Ursuline, et fondera finalement un monastère à Meaux [19]. Ce que Champlain promène avec lui et fait rayonner autour de lui, c'est la religion traditionnelle de la France.

Sous son regard, le sieur de Monts, gentilhomme protestant de Saintonge, gratifié par Henri IV du monopole du trafic et du titre de vice-roi de la Nouvelle-France, s'en va tenter, en échange de ces précieux avantages, de « faire instruire au christianisme les peuples qui habitent en cette contrée,

gens barbares, athées, sans foi ni religion[20] ». Huguenots et catholiques sont entassés pêle-mêle sur les vaisseaux du sieur de Monts : les deux cultes y ont leurs ministres. Il y a huit ans que l'Édit de Nantes est signé : dans la flottille qui gagne la Nouvelle-France, les deux confessions se coudoient, comme dans la mère-patrie.

Mais leur rencontre est une bagarre, et sur terre, hélas ! la bagarre continue. Dans cette presqu'île d'Acadie où le sieur de Monts débarque, Champlain, de ses propres yeux, voit « s'entrebattre à coups de poings, sur le différend de la religion », un prêtre de Rome et un ministre de Genève, et « les sauvages prendre parti, tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre[21] ». Le jour où meurent, presque simultanément, un curé et un pasteur, l'équipage leur creuse une même tombe et se permet les plus macabres bouffonneries, en se demandant si la paix de la mort les mettra d'accord[22]. D'où Champlain conclut — cette conclusion ne quittera jamais sa pensée — que « deux religions contraires ne font jamais un grand fruit pour la gloire de Dieu parmi les infidèles que l'on veut convertir[23] ».

III. — Un propagateur de l'idée missionnaire : Marc Lescarbot.

Il y avait eu, au gré de Champlain, une religion de trop, sur la flottille du sieur de Monts ;

deux ans plus tard, au contraire, tout sacerdoce faisait défaut parmi les passagers qu'était venu recruter en France le sieur de Poutrincourt, gentilhomme catholique de Picardie, pour les conduire, bien vite, à Port-Royal d'Acadie. Cette bourgade — c'est aujourd'hui Annapolis — venait de sortir de terre : pour la première fois, en août 1605, une nation chrétienne avait, dans ces latitudes, fondé une ville. Mais l'Église, où était-elle ? Les sacrements, où étaient-ils ? L'Église et les sacrements étaient absents, et le rôle de prédicateur, dans la petite colonie, ne fut d'abord exercé que par un ancien avocat au Parlement de Paris, Marc Lescarbot.

C'était vraiment une curieuse physionomie que celle de ce Marc Lescarbot, qui fut en son temps un grand apôtre de l'idée missionnaire. Plusieurs historiens, tant catholiques que protestants, se sont trompés sur son compte, en le considérant comme un huguenot de cœur et peut-être de naissance [24]. Que n'ont-ils eu entre les mains certain « Discours véritable de la réunion des Églises d'Alexandrie et de Russie à la sainte Église catholique, apostolique et romaine », publié par le célèbre cardinal Baronius, et traduit en 1599 par Marc Lescarbot ? Ils auraient lu, dans la préface du traducteur, dédiée à « Révérend Père en Dieu Messire Geoffroy de Billy, abbé de Saint-Vincent-lez-Laon », un hommage décisif à « l'Église catholique, apostolique et romaine, romaine, dis-je, qui depuis tant de

siècles a cette prérogative de se pouvoir dire le chef, la mère, la princesse de toutes les églises, la guide de salut, au patron de laquelle les autres Églises saintes, légitimes, orthodoxes et apostoliques, se sont toujours conformées en tous les lieux de la terre » ; ils auraient lu, à la suite de cet hommage, une sortie de Lescarbot contre « les hérétiques de nos jours ». « Ils en ont beau grogner, s'écriait-il ; si ne sauraient-ils, sans se faire montrer au doigt et arguer d'ignorance et obstination, rejeter les indubitables témoignages de mille, onze, douze, treize ou quatorze cents ans[25]. »

Il eût suffi, d'ailleurs, de lire d'un peu près son *Histoire de la Nouvelle France* pour restituer sa conscience à l'Église de Rome. Il y raconte expressément qu'il fit ses Pâques à Orléans, avant de partir pour le Canada. Nous le voyons, durant son séjour à la Rochelle, s'en aller entendre, à une demi-lieue de la cité protestante, les sermons des Cordeliers ; et d'ailleurs, il les trouvait médiocres, car il « s'émerveillait comme en ces places frontières on ne mettait meilleure garnison, ayant de si forts ennemis auprès d'eux[26] ». Il y eut à cette époque, dans la société laïque, certains esprits qui s'évadaient des controverses théologiques en se faisant une sorte de christianisme personnel, à demi courtois pour les deux confessions, et qui attendaient peut-être, de cet éclectisme assez arbitraire, une pacification des

consciences. Il est possible que Lescarbot, qui citait la Bible d'après la traduction genevoise d'Olivétan[27], se soit, à certaines heures, laissé gagner par les tendances de cette famille d'esprits. Mais il demeurait fort bon catholique, — un catholique, d'ailleurs, qui avait son franc parler et qui volontiers parlait de sa « liberté gallicane[28] ». « Ce nous est chose honteuse, notait-il à la Rochelle, que les ministres (de la religion réformée) priassent Dieu chaque jour en leurs assemblées pour la conversion des pauvres peuples sauvages *, et que nos ecclésiastiques ne fissent point le semblable[29]. »

Un jour, Poutrincourt ayant dit à un ecclésiastique de la Cour de France qu'il y avait, au delà des mers, cent mille âmes à gagner à Jésus-Christ, le prêtre avait répondu avec quelque légèreté : « N'y a-t-il que cela ? comme si ce n'était point un sujet assez grand pour employer un homme. » Lescarbot ne pouvait se rappeler cette réponse sans s'indigner. « Quand il n'y en aurait que la

* Il est curieux de constater que les ministres de la Rochelle ne partageaient pas cette demi-indifférence pour les païens, qui est au dix-septième siècle l'un des traits caractéristiques de la théologie de la Réforme, et sur laquelle M. Warneck, l'historien des missions évangéliques, a écrit des pages d'une haute portée. Cette attitude des ministres de la Rochelle peut être rapprochée de celle du pasteur Charles Drelincourt, de Charenton, qui dans ses *Visites charitables et consolations*, publiées en 1651, se montrera très préoccupé de l'idée missionnaire. (Jean de Visme, *les Précurseurs de l'idée missionnaire en France aux* XVIe *et* XVIIe *siècles*. (Société des missions évangéliques, 1913.)

centième partie, s'écriait-il, voire encore moins, on ne devrait point la laisser perdre. Le bon Pasteur, ayant d'entre cent brebis une égarée, laissera les nonante-neuf pour aller chercher la centième... Ne faut point faire si peu de cas de ces pauvres peuples, quoiqu'ils ne fourmillent point comme dans Paris ou Constantinople[30]. »

A la date du 3 avril 1606, dès le lendemain de son arrivée à la Rochelle, Lescarbot faisait imprimer un *Adieu à la France*, où s'adressant aux évêques, il leur disait en termes violents :

Prélats que Christ a mis pasteurs de son Église,
A qui partant il a sa parole commise,
Afin de l'annoncer par tout cet univers,
Et à sa loi ranger par elle les pervers,
Sommeillez-vous, hélas! Pourquoi de votre zèle
Ne faites-vous paraître une vive étincelle
Sur ces peuples errants qui sont proie à l'enfer,
Du sauvement desquels vous devriez triompher? (*sic*)
Pourquoi n'employez-vous à ce saint ministère
Ce que vous employez seulement à vous plaire?
Cependant le troupeau que Christ a racheté
Accuse devant lui votre tardiveté.
Quoi donc? souffrirez-vous l'ordre du mariage
Sur votre ordre sacré avoir cet avantage
D'avoir eu devant vous le désir, le vouloir,
Le travail, et le soin de ce chrétien devoir[31]?

Pendant que l'avocat Lescarbot faisait courir ces vers dans la Rochelle, il cherchait quelque prêtre qui consentît à faire partie de l'expédition. « Il faudrait, lui répondait-on, des gens qui fus-

sent poussés de grand zèle et piété pour aller en tels voyages, il serait bon de s'adresser aux Jésuites. » Alors, tout d'un coup, Lescarbot, qui avait à l'endroit des Jésuites les préjugés des hommes de basoche, réfléchissait que le vaisseau « avait presque sa charge [32] » : il craignait que, sur l'embarcation, le voisinage des Pères ne lui parût trop pesant. Cependant le caractère laïque de l'expédition le chagrinait. Il se disait tout prêt, si les prêtres le voulaient, à emporter avec lui des hosties consacrées, qu'il distribuerait là-bas aux colons et même aux sauvages : on devine sans peine qu'elles lui furent refusées. Il s'en montra mécontent, et se souvenant que saint Satyre, frère de saint Ambroise, portait sur lui l'Eucharistie, il jugeait « chose bien rigoureuse d'être en pire condition que les premiers chrétiens [33] ». Finalement on partit sans prêtre, et sans Eucharistie, et l'on dut se contenter à Port-Royal, où Lescarbot arrivait à la fin de juillet, d'un culte de fortune arrangé par Lescarbot.

« Je ne serai point honteux de dire, écrira-t-il plus tard, qu'ayant été prié par le sieur de Poutrincourt, notre chef, de donner quelques heures de mon industrie à enseigner chrétiennement notre petit peuple, pour ne vivre en bêtes, et pour donner exemple de notre façon de vivre aux sauvages, je l'ai fait en la nécessité, et en étant requis, par chacun dimanche, et quelquefois extra-

ordinairement, presque tout le temps que nous y avons été[34]. »

L'éloquence et la bonne volonté de l'avocat Lescarbot ne pouvaient suppléer au sacerdoce absent : Henri IV, en 1607, constatant qu'en Acadie on n'avait encore fait aucun chrétien, prêta l'oreille aux armateurs bretons et basques, fort jaloux du monopole du sieur de Monts, et révoqua ce monopole. Ce fut un gros chagrin pour Lescarbot : en prose, en vers, il s'attendrit sur l'évanouissement de la grande espérance où l'on s'était complu, l'espérance de « planter là le nom de Dieu et la foi catholique[35] ». Sa douleur s'épancha dans un poème : *les Adieux de la nouvelle France;* elle s'y exhalait en nouvelles invectives contre les prélats qu'il jugeait trop insouciants des âmes d'outre-mer :

Où êtes-vous, prélats, que vous n'avez pitié
De ce peuple qui fait du monde la moitié[36] ?

Rentrant en France à la fin de septembre 1607, Lescarbot visitait, au Mont-Saint-Michel, le sanctuaire de l'Archange, mais son imagination, s'envolant au delà des mers, rêvait que des édifices comme le Mont-Saint-Michel, « inutiles pour aujourd'hui, ainsi qu'en la plupart des abbayes de France », pussent, « par les soins de quelque Archimède, être transportés à la Nouvelle France pour y être mieux employés au service de Dieu et du Roi[37] ». L'Archimède, hélas ! ne s'entrevoyait

pas ; l'Acadie demeurait sans église, sans prêtres ! En 1608, Lescarbot rédigeait un appel au pape Paul V, que Poutrincourt signait : il y était question des missions comme d'une œuvre « vraiment chrétienne et pleinement divine », et l'on sollicitait du Pape une bénédiction [38].

Tous les souvenirs de Lescarbot, toutes ses déceptions, toute son expérience, se condensèrent, en 1609, dans son *Histoire de la Nouvelle France*, qui devait avoir, en peu de temps, trois éditions. Il y conjurait les Français de « dilater les bornes de leur piété, justice et civilité, pour évangéliser tant de créatures raisonnables formées à l'image de Dieu [39] ».

Un an se passait, et Lescarbot, enfin, faisait retentir un cri d'allégresse : il lançait dans Paris un opuscule sur la conversion en Acadie de vingt et un sauvages, accomplie en trois semaines par un prêtre du diocèse de Langres, Josse Fléché, qui tenait ses pouvoirs du nonce Ubaldini [40].

Henri IV et son confesseur le Père Coton voulaient, depuis 1608, qu'on expédiât en Acadie deux Jésuites. Mais Poutrincourt, là-bas, se souciait peu de leur venue ; il ajournait leur traversée, par de savants atermoiements ; et son ami Lescarbot, par cette triomphante brochure, signifiait implicitement à l'opinion française qu'on n'avait pas besoin d'eux, puisqu'en vingt et un jours, — pas un de plus, — un prêtre séculier avait fait, en Acadie, vingt et un baptêmes.

Il y a par-delà, écrivait Lescarbot, les hommes d'Église * de bon savoir que leur zèle de la religion y a portés, lesquels ne manqueront pas de faire tout ce que la piété requerra en ce regard. Or, quant à présent, il n'est pas besoin de ces docteurs sublimes qui peuvent être plus utiles par deçà à combattre les vices et les hérésies. Joint qu'il y a certaine sorte de gens desquels on ne se peut bien assurer, faisant métier de censurer tout ce qui ne vient à leurs maximes, et voulant commander partout [41].

Lescarbot, évidemment, continuait de ne point aimer les Jésuites et de chercher, pour la Nouvelle France, d'autres messagers de la grâce divine. Et c'était vraiment dommage; car il parlait si éloquemment, si impérieusement, de la nécessité d'un apostolat missionnaire, que sa plume eût assurément fait des merveilles, s'il l'eût mise au service des desseins apostoliques du Père Coton. Il revenait, dans cette nouvelle brochure, sur le devoir qu'avait la France d'évangéliser les nations.

Je me suis assez plaint en mon *Histoire de la Nouvelle France*, insistait-il, de la poltronnerie du temps d'aujourd'hui et du peu de zèle que nous avons soit à redresser ces pauvres errants, soit à faire que le nom de Dieu soit connu, exalté en ces terres d'outremer, où jamais il ne le fut. Et toutefois nous voulons que cela porte le nom de France, nom tant auguste et vénérable, que nous ne pouvons sans honte nous glo-

* Le pluriel étonne ici : car de ces hommes, Josse Fléché est le seul connu.

rifier d'une France qui n'est point chrétienne. Je sais qu'il ne manque pas de gens de bonne volonté pour y aller. Mais pourquoi l'Église, qui possède tant de biens; mais pourquoi les Grands, qui font tant de dépenses superflues, ne financent-ils quelque chose pour l'exécution d'une si sainte œuvre [42] ?

L'heure était proche où l'Église, où les Grands allaient « financer quelque chose * ».

4. — La presqu'île d'Acadie; sa marraine Mme de Guercheville; les missionnaires Biard et Massé.

Marie de Médicis, devenue veuve, ne se laisse pas griser par les statistiques de conversions que commentait triomphalement Lescarbot. Ce qu'elle exige, c'est que les intentions du défunt Roi soient respectées : les Jésuites, en octobre de cette même année 1610, devront partir pour Port-Royal. Elle leur donne un viatique de cinq cents écus; la marquise de Verneuil fait leur chapelle; Mme de Sourdis leur fournit le linge; une pénitente du

* En 1612, Lescarbot, avec un certain Charretier, médecin à Paris, esquissera le programme de la « Société de ceux qui vont planter, moyennant la grâce de Dieu, la foi ès terres occidentales ». A la tête de cette société devaient être des « protecteurs ou principaux », dont chacun donnerait mille écus, armerait dix soldats, et protégerait un certain nombre de laboureurs et d'artisans, de gens de lettres et de magistrats; et, dans la petite colonie ainsi hiérarchisée, les prêtres prêcheraient. (LESCARBOT, *Histoire de la Nouvelle France*, éd. Grant, III, pp. 527-529.)

P. Coton, Mme de Guercheville, pourvoit à tous les détails de leur départ. « Je trace l'édifice, mon fils le bâtira[43] », avait dit Henri IV à Poutrincourt. Marie de Médicis avise à ce que la bâtisse commence. A cette aurore du règne de Louis XIII, l'idée de mission s'éveille au fond des âmes, et parfois même des rêves de croisade y ressuscitent : l'heure est proche où le Père Joseph écrira la *Turciade ;* Ignace de Loyola, le fondateur de la plus récente milice de missionnaires, est à la veille d'être canonisé, à la demande même de la royauté française. Deux de ses fils vont partir, comme fourriers, pour étudier la Nouvelle-France, et pour y aplanir les voies au Christ ; et Louis XIII et la Reine-mère, personnellement, les recommandent par lettres à Poutrincourt. Le marquis de Biencourt, fils de Poutrincourt, est à Dieppe, équipant le vaisseau qui les emmènera : ce sont de gros frais, auxquels deux commerçants dieppois participent, moyennant une part de profit dans les pêcheries et dans la traite des pelleteries. Mais ces deux commerçants sont des calvinistes: au dernier instant ils se refusent à transporter des Jésuites[44]. La volonté du Roi mort et du Roi vivant, de la Reine régente et du Pape, du nonce et du général du Gesù, est tenue en échec.

Mme de Guercheville n'accepte pas cette mésaventure. Elle avait à la cour une sorte d'auréole : on se redisait la haute et courtoise façon dont elle

avait su tenir à distance l'empressement du Vert-Galant. A très bon escient, et non sans regret peut-être, il avait pu dire d'elle, en l'installant auprès de la Reine : « Madame, je vous donne pour dame d'honneur une véritable femme d'honneur[45]. » Ni pharisienne ni prude, elle était honnête femme avec simplicité, par rectitude, avec un sourire et une révérence, comme l'eût été, si le Roi se fût occupé d'elle, la Philotée de M. de Sales ; et sa façon d'être vertueuse demeurait assez mondaine pour que les mondains s'abstinssent d'en sourire. Le respect même qu'elle inspirait la rendait parfois audacieuse : elle pouvait sans péril jouer le rôle, toujours délicat et subtil, de mère de l'Église ; elle allait devenir la marraine de la Nouvelle-France.

« Se peut-il faire, demanda-t-elle, que de petits mercadants soient si outrecuidés ? On punira ces deux Dieppois par leur endroit le plus sensible : on se passera d'eux. » A la cour, sur son initiative, une souscription s'ouvrit : tout de suite on trouva quatre mille livres, qui suffirent pour rembourser aux deux marchands la part qu'ils possédaient dans la cargaison : il fut décidé que cette part serait considérée comme l'avoir des deux Jésuites. On n'avait pas voulu qu'ils fussent des passagers ; voilà qu'ils devenaient des associés, des actionnaires, dans l'entreprise acadienne. L'argent continuant d'affluer chez Mme de Guercheville, elle put former un petit capital, dont chaque année

les missionnaires toucheraient le revenu pour leur entretien.

Le 22 mai 1611, le Père Biard, un savant[46], et le Père Ennemond Massé, un ascète[47], débarquèrent enfin à Port-Royal. Ils abordèrent les populations indigènes : trois mille cinq cents Souriquois dans la presqu'île même d'Acadie, et puis, de l'autre côté de la baie dite Française, cinq mille Etchemins. Ils eurent tôt fait de constater que parmi les cent vingt néophytes acadiens dont un nouvel opuscule de Lescarbot entretenait les Parisiens[48], certains se figuraient tout simplement, de par leur baptême, être devenus « semblables aux Normands », ce qui dans leur bouche voulait dire Français ; du Christ, ils n'avaient en général aucune idée ; et l'un d'eux, fièrement, présentait aux Jésuites ses sept femmes[49]. Biencourt possédait assez la langue de ces sauvages pour causer de trafic avec eux ; mais lorsqu'il s'essayait à leur parler religion, il se sentait « le gosier tari et la langue nouée[50] ».

Les deux Jésuites, aussi, avaient la « langue nouée », faute de connaître l'idiome du terroir. Massé, sans retard, s'enfonça dans les bois, pour s'habituer, sous la hutte, à causer avec ses futures ouailles. Biard, restant à Port-Royal, se mit à l'école de quelques sauvages qui se révélèrent, tout de suite, les plus indociles des professeurs. Pour qu'un sauvage donnât volontiers sa leçon de souriquois, il fallait qu'il eût « devant lui le plat

rempli et la serviette dessous ; car à tel trépied, écrivait plaisamment le Père, se rencontrent les bons oracles ; hors de là Apollon et Mercure défaillent aux sauvages. » Même « à tel trépied », hélas ! les oracles ne sont pas toujours bons : il n'était pas rare que le Souriquois s'amusât à faire articuler au missionnaire des paroles fort déshonnêtes, que le pauvre Père, ensuite, s'en allait « prêchottant innocemment pour belles sentences de l'Evangile [51] ».

Si pénible qu'eût été l'initiation, les Pères, vers la fin de 1612, furent en mesure de composer un petit catéchisme en « sauvageois » ; et tout doucement ils apprenaient la langue des indigènes en leur enseignant la foi [52]. Au début, raconte le Père Biard, « ces sauvages nous fuyaient et craignaient : désormais ils nous désirent ». Il ne se lasse pas d'insister, en sa *Relation*, sur la familiarité et hantise qu'ils avaient avec les Français [53] », sur leur empressement à redire, dans leurs chants et leurs harangues, qu'ils étaient les « bons alliés, amis, associés, confédérés et compères du Roi et des Français [54] », sur la joie qu'il avait eue de les « expérimenter fidèles et secourables [55] : » que des Anglais survinssent, ou bien des Hollandais, ils se montraient, paraît-il, beaucoup plus renfrognés, et même hostiles. Biencourt, à qui Poutrincourt, retourné en France, avait laissé la charge de Port-Royal, aurait voulu que tout de suite on fît d'eux des chrétiens, à la

façon hâtive de Josse Fléché ; les Jésuites résistaient, alléguant les saints canons, qui exigeaient qu'avant d'être introduit dans l'Église un adulte sût quelque chose du Christ [56].

Entre Biencourt et les Jésuites des conflits éclatèrent, s'aggravèrent, menacèrent l'existence même de la colonie. Champlain, à deux ou trois reprises, avait fait des démarches auprès du P. Coton pour que Mme de Guercheville et les Jésuites se tournassent vers Québec plutôt que vers l'Acadie [57] ; mais Mme de Guercheville tenait bon, Cette marraine, même, était devenue propriétaire en Acadie : elle venait d'acheter au sieur de Monts tous ses droits sur la presqu'île *. Elle conféra avec Marie de Médicis, avec le duc de Liancourt : puisque à Port-Royal les Jésuites avaient des ennuis, on allait fonder pour eux, en face de cette même presqu'île, aux Monts de Pentagouët, une autre colonie. Elle s'appela Saint-Sauveur **. En 1613, la croix s'y dressa. « Voilà le temps des fruits, » songeaient joyeusement les deux missionnaires. Fruits et promesses de fruits furent en un instant balayés...

* Le P. d'Orléans écrit à ce sujet dans la *Vie du P. Coton*, p. 158-159 : « Le zèle de Mme de Guercheville la porta trop loin ; et l'on peut dire que le P. Coton la laissa un peu trop faire. Car il en revint quelque temps après au serviteur de Dieu et à la Compagnie une de ces persécutions qu'on peut éviter quand on pense, ce qu'une longue expérience ne doit jamais laisser oublier, que les Jésuites ont des ennemis. »

** C'est maintenant Penobscot (État du Maine),

Ces lis de France, ces emblèmes de l' « idolâtrie romaine, » qui s'installaient en Acadie, offusquaient les Anglais de Virginie.

En deux coups de main, avec une poignée de corsaires, un aventurier gallois, Argall, saccagea tout[58]. Les Français de Saint-Sauveur furent emmenés en Virginie, où « cent fois on prépara pour eux la hart et la potence[59] » : Argall détruisit leur établissement, et détruisit Port-Royal, au moment où les colons étaient aux champs. L'œuvre de colonisation qu'avait entreprise Poutrincourt, l'œuvre de mission que venait de fonder Mme de Guercheville, étaient anéanties ; et le gouvernement de Marie de Médicis, aux prises avec des difficultés intérieures, dut se tenir satisfait lorsque l'Angleterre lui restitua les prisonniers qu'à l'encontre de tout droit des gens elle retenait.

L'idée même de colonisation canadienne avait, en définitive, fait peu de progrès. On avait espéré, de 1600 à 1608, que les monopoles commerciaux l'aideraient à se développer ; puis, tout au contraire, de 1609 à 1613, on avait compté que la liberté du commerce séduirait peut-être quelques Français aventureux[60]. L'une et l'autre expériences s'étaient révélées décevantes.

V. — La « Relation » du P. Biard ; l'idée de mission au collège de La Flèche.

Le P. Biard, rapatrié, profita des loisirs que lui laissait, à Lyon, sa chaire de théologie scolastique, pour émouvoir l'opinion française en faveur de la Nouvelle-France. La *Relation* qu'il livrait à l'imprimeur à la fin de 1615, écrite d'une plume inexperte, est cependant fort nuancée. Biard souhaite ardemment que la Nouvelle-France se peuple ; mais il ne veut pas que les Français aillent « yeux clos et tête baissée, croyant, par exemple, qu'il n'y a qu'à escrimer d'un gros bâton, à gauche et à droite, pour arrêter autant d'oiseaux dont chacun vaudra bien un canard[61] ». La vie là-bas est dure, il tient à ce qu'on en soit prévenu. Mais pour en atténuer l'âpreté, les Français de France pourraient beaucoup, par leur générosité ; et ce serait tout profit pour les sauvages, qui ne courraient plus le risque de cette « cruelle exécution », la damnation ! Biard s'échauffe, s'exalte : sous sa plume fiévreuse se multiplient les défaillances de syntaxe ; mais sa prose cahotée garde une belle allure ; elle veut subjuguer les consciences indifférentes :

Le sang de cette exécution (*il s'agit de la damnation des sauvages*) est dessus nos mains, qui ne nous évertuons pas de l'empêcher ; dessus nos pieds, qui ne nous remuons point pour y remédier ; dessus nos

maisons, qui les bâtissons tant superbement sans nous soucier de l'éternelle demeure de nos frères; dessus nos bourses, nos possessions, nos moyens et notre cœur, qui sommes si peu émus de tels spectacles, et contribuons si peu là où le fils de Notre Seigneur n'a point épargné sa vie [62].

• La création par Rome de la congrégation de la Propagande allait, sept ans plus tard, rappeler à l'attention du peuple chrétien ses devoirs envers les infidèles, ignorants de Dieu. A côté de quelques traités sur l'apostolat des sauvages, dus à des plumes de Jésuites ou de Carmes, cette *Relation* du P. Biard apparaît, dans le recul de l'histoire, comme un des livres précurseurs, qui préparèrent les esprits à comprendre le geste de Rome.

Tandis que le P. Biard exerçait cette action sur le public, le P. Massé devenait ministre du collège de La Flèche. Cette maison, chère au cœur d'Henri IV, continuait après lui ses progrès : il y eut là, bientôt, de quatre-vingts à cent Jésuites, dont cinquante à soixante scolastiques. Massé causait avec eux, et c'est de la Nouvelle-France qu'il causait [63]. Cette « gloire de Dieu » dont leur parlaient les *Exercices* de saint Ignace, c'est dans la Nouvelle-France que Massé les invitait à la poursuivre. Leurs imaginations s'envolaient là-bas, et cet élan les y fixait : il leur semblait que c'était là le point du globe où, d'urgence, il convenait que les hommes fissent régner Dieu.

Pour cette tâche lointaine, beaucoup se considéraient comme appelés. Plus tard, il n'y aura parmi eux que peu d'élus ; mais les anciens élèves de La Flèche, au fond de leurs résidences de France, éprouveront tous, en entendant parler de la France d'outre-mer, cette nuance d'enthousiasme que nous laissent certains souvenirs de jeunesse, et qui souvent prolonge cette jeunesse et parfois la ressuscite.

En cette même année 1615, dans son *Traité de l'Économie politique*, le publiciste Montchrestien écrivait éloquemment :

C'est une prophétie véritable, que le son de la Parole de Dieu s'épandra par toute la terre... Bienheureux ceux-là qui en seront les porteurs ! Dieu nous a faits non seulement hommes, mais hommes par-dessus les hommes, et, ce qui vaut mieux que tout cela, chrétiens ! Connaissons l'importance de ce titre, jusques où il va, jusques où il nous porte, et foulons aux pieds toute appréhension, ne craignons point, afin de nous en rendre dignes, de forcer les ondes et les tempêtes pour aller faire connaître le nom de Dieu, notre créateur, à tant de peuples barbares, privés de toute civilité, qui nous appellent, nous tendent les bras, qui sont prêts de s'assujettir à nous, afin que par saints enseignements et par bons exemples nous les mettions en la voie du salut [64].

Montchrestien, tout catholique qu'il fût par ses origines, allait bientôt s'associer aux insurrections huguenotes, et y succomber. Ces « porteurs de la Parole », auxquels il faisait appel, étaient

préparés par les Jésuites dans l'atmosphère de La Flèche : ils s'appelaient Lalemant, Le Jeune, Vimont, Ragueneau, des noms que nous retrouverons, trente ans durant, dans l'histoire canadienne. Et déjà, groupés autour de Champlain, quelques Franciscains les devançaient dans le bassin du Saint-Laurent, au Nord de cette Acadie où Biard et Massé venaient de jouer un rôle d'avant-coureurs.

VI. — Les Franciscains au Canada : le P. Jamet et son programme de peuplement.

Champlain, tenace, allait et venait sur l'Océan, parlant de la France aux sauvages et des sauvages à la France. Il se disait en lui-même que « ce serait une grande faute, s'il ne s'employait à préparer quelque moyen pour faire venir ces peuples à la connaissance de Dieu, en leur amenant quelques bons religieux » et en trouvant pour ces religieux quelque argent[65]. Un de ses amis, nommé Houel, contrôleur des salines de Brouage, lui proposa les Franciscains. Le nonce fut encourageant ; les cardinaux et évêques qui composaient, aux États généraux de 1614, la chambre du clergé, ripostèrent élégamment aux ironiques invectives de Lescarbot, en donnant tout près de quinze cents livres pour l'envoi de quatre religieux au delà des mers[66] et pour l'accomplissement du beau programme de Cham-

plain, qui professait que « c'était une grâce spéciale de Dieu, d'avoir voulu réserver, sous le règne de Louis XIII, la connaissance de son nom à tant de nations qui n'en avaient jamais ouï parler, et que la qualité de Très-Chrétien, appartenant à Louis XIII par-dessus tous les rois de la terre, en serait augmentée [67] ». Le vicaire général de l'ordre de Saint-François, dans une supplique à Paul V, lui signalait le désir de Louis XIII d'avoir des Pères au Canada, et exprimait le vœu qu'ils y fussent les envoyés de Rome, investis des mêmes pouvoirs qu'avait accordés Grégoire XIII, quarante-deux ans plus tôt, aux Jésuites employés dans les missions : Paul V exauçait ce vœu [68].

Le 24 avril 1615, à Honfleur, Champlain et les quatre Franciscains s'embarquaient. À Tadoussac, première escale sur le Saint-Laurent, où ils arrivèrent le 25 mai, un spectacle atroce les attendait. Six jeunes sauvages, appartenant à la tribu des Montagnais, venaient de faire deux prisonniers au cours d'une escarmouche avec une autre tribu ; et sous le regard impuissant des Français, ils lièrent un de ces captifs, lui coupèrent à belles dents les deux index des mains, le firent brûler avec des tisons, puis scalper par leurs femmes, et finalement le lapidèrent, l'écorchèrent, le mangèrent [69]. La sauvagerie s'exhibait, dans toute sa brutale crudité, à la civilisation qui frappait aux portes. La civilisation

n'eut pas peur ; les Franciscains avancèrent.

Ce qui s'appelait alors Québec, c'était un magasin au bord de l'eau, trois corps de logis que longeait un promenoir, un fortin entouré de douves [70]. Dans la seconde quinzaine de juin, une chapelle s'échafaudait, dédiée à l'Immaculée Conception. Duns Scot, jadis, avait rendu hommage à ce privilège de la Vierge ; et l'Université de Paris s'était fait une gloire de cette croyance, longtemps avant que Rome ne l'érigeât en dogme : les frères en religion de Duns Scot allaient tout de suite proposer aux sauvages de la Nouvelle-France la dévotion qui s'épanouissait en Sorbonne. Cette chapelle voulait être un foyer d'appel, comme aux origines de la France mérovingienne la paroisse, parfois, avait précédé la bourgade. Sans retard, des autels s'improvisèrent. Messe le 24 juin, dans l'île de Montréal, où Champlain avait immédiatement conduit les Pères Denys Jamet et Le Caron : pour la première fois, le sang du Christ s'offrait en terre canadienne. Le lendemain, messe à Québec, célébrée par le Père Dolbeau. Le 12 août, dans la lointaine région des Grands Lacs, devant sept à huit cents sauvages, Le Caron faisait s'immoler le Christ [71]. Il y avait trop longtemps, au gré de ces apôtres, que le Christ rôdait autour du Canada : ils avaient hâte qu'il entrât, et qu'il allât de l'avant.

Leurs impressions étaient complexes. Le hideux

dépècement dont ils avaient à Tadoussac été les témoins ne pouvait sortir de leurs mémoires ; un Huron leur racontait avoir vu un village dont tous les habitants avaient été assommés à coups de massue par les Iroquois [72]. Mais les visions que le pays leur offrait les consolaient du spectacle que leur donnaient les populations : le fleuve du Saint-Laurent les enchantait, et les terres semblaient s'offrir pour être fécondes.

Le Père Jamet, qui l'année d'avant était supérieur du petit couvent de Montargis, fut tout de suite à l'aise, dans ces profondeurs inconnues du Nouveau Monde : ce déraciné ne se montra point dépaysé. Il savait regarder, analyser, conclure. Dès le 15 juillet, il s'était fait une idée, nette et limpide, de ce qu'il y avait à faire ; il la confiait au cardinal de Joyeuse, président de la Chambre du clergé, dans une longue lettre qui ne parvint en France qu'après la mort du destinataire [73]. Parmi ces sauvages auxquels il s'agissait de porter le Christ, Jamet distinguait les nomades et les sédentaires. Nomades, par exemple, les Montagnais et les Algonquins : « Ils demeurent séparés en divers lieux, écrivait le Père, et seulement autant de temps qu'ils y trouvent chair ou poissons : ainsi pour le peu que nous les voyons et pour l'impossibilité qu'il y a de demeurer avec eux, nous n'apprendrons jamais leur langue et aucun ne la sait. » Les Hurons, au contraire, étaient des sédentaires ; et bien que l'accès de

leur pays fût rendu difficile par les « sauts », bien que l'idée de s'installer avec eux « pêle-mêle en leurs cabanes » n'eût rien de singulièrement attrayant, Jamet annonçait que son confrère Le Caron, « muni seulement de foi et d'espérance », allait tenter l'aventure. « Dans un an, continuait-il, Dieu aidant, nous le verrons, et saurons de lui s'il y a moyen de faire fruit. »

Jamet ne parlait point en illuminé, mais non plus en pessimiste : il disait froidement, calmement : « Ce qui nous touche le plus, la conversion de ces barbares, est, selon le jugement humain, chose difficile. » Il faisait observer, « au pire », que lui et ses Frères franciscains ne s'étaient point dérangés en vain ; car ayant coudoyé, durant la traversée, de « grands jureurs du saint nom de Dieu », ils avaient fait la guerre au blasphème ; et parmi les interprètes et commis de la traite qu'ils rencontraient au Canada, il y avait maints Français « fort libertins, » qui « depuis sept à huit ans peut-être vivaient sans exercice de religion », et qui ne pensaient pas à Dieu une fois le mois : c'était une clientèle pour les missionnaires. Mais mélancoliquement Jamet reprenait : « Si en gagnant les chrétiens nous gagnions aussi les barbares, notre contentement doublerait. »

Pour doubler ainsi son contentement, le « plus assuré moyen » lui paraissait être « les peuplades de Français ». Les spéculateurs de France qui

plaçaient leurs fonds dans l'entreprise canadienne promettaient au Roi d'amener des colons, mais c'était une promesse faite du bout des lèvres, et promptement oubliée: le Canada les intéressait comme lieu de trafic, non comme terre de peuplement. « Ils craignaient, écrit Champlain, que si le pays s'habitait leur pouvoir ne diminuât, ne faisant en ces lieux tout ce qu'ils voudraient, et seraient frustrés de la plus grande partie des pelleteries qu'ils n'auraient que par les mains des habitants du pays, et peu à peu seraient chassés par ceux qu'ils auraient établis avec beaucoup de dépense. » Le Canada, pour eux, c'était chasse gardée; ils tenaient à distance les colons éventuels, comme des braconniers qui tôt ou tard leur diraient: la chasse est à nous. Champlain pensait qu'avec un tel régime le Canada ne pouvait pas devenir, véritablement, une nouvelle France. Et Jamet voulait, comme Champlain, que des Français vinssent le peupler, et s'y occupassent de labourage, de pâturage. Près de ces « peuplades de Français » qu'il rêvait de voir s'échelonner sur les bords du Saint-Laurent, Jamet entrevoyait, déjà, « de petites maisons retirées, où demeureraient les missionnaires; les sauvages, même les vagabonds, s'apprivoiseraient peu à peu, voyant le fruit du labeur; ceux qui sont en haut descendraient, et les Français avanceraient tant qu'ils voudraient vers le midi; et ainsi, concluait le Père, nous les instruirons tous, chacun selon sa portée. »

Jamet promettait « belles terres et bonnes rivières, bonnes chasses et meilleures pêches », à quiconque irait là-bas. Hardiment, ce moine songeait aux enfants que certains parents « contraignaient de se faire moines » pour ne point diviser leurs terres. « Je conseille à ces parents, disait-il, de leur donner ce qu'il coûte à ce faire, et de les envoyer en ces pays » d'outre-mer. Il parlait aussi des dépenses faites par la noblesse, « qui consomme ses terres en superfluités » : en se retranchant un peu de son superflu, chaque famille noble pourrait exporter et installer là-bas, à ses frais, « une peuplade de quinze hommes ». Au demeurant, combien de gens en France, « honnêtes hommes » d'ailleurs, mais « coupables pour un ou deux mauvais actes », que l'on pourrait reléguer au Canada, pour concilier justice et miséricorde, et pour qu'ils fussent colons ! Ainsi, « dans peu d'années, on ferait une seconde France ».

Tel se développait le programme du P. Denys Jamet ; et le P. Le Caron, déjà, était en route pour le pays des Hurons, avec douze Français[74]. Cet ancien aumônier et précepteur du duc d'Orléans n'avait assurément pris, dans la proximité de la Cour, aucune habitude de mollesse. S'il eût écouté Champlain, il eût attendu le printemps pour s'aventurer au milieu des sauvages ; mais il avait hâte de connaître leur naturel et leur langage, « ayant d'ailleurs un grand contentement, raconte

Champlain, que l'occasion se présentât pour souffrir quelque chose pour le nom et la gloire de notre Sauveur Jésus-Christ [75] ».

Oui certes, l'occasion se présentait : elle avait même des raffinements de cruauté. Pour atteindre au pays des Hurons, Le Caron dut, plusieurs semaines durant, ramer tout le jour ; prendre plus de cent fois son canot sur le dos afin d'éviter les rapides, et courir alors, d'un pied sans cesse meurtri, sur les roches coupantes, jusqu'à ce que la voie d'eau redevint navigable ; avaler, pour toute pitance, une mixture faite d'eau et de farine de blé d'Inde ; endurer enfin, après chaque journée de fatigues, une nuit de luttes contre moustiques et maringouins, ennemis-nés du sommeil. Mais à tout cela Le Caron se résignait, car « hélas ! écrivait-il à l'un de ses amis de France, quand on voit un si grand nombre d'infidèles et qu'il ne tient qu'à une goutte d'eau pour les rendre enfants de Dieu, on ressent je ne sais quelle ardeur de travailler à leur conversion et d'y sacrifier son repos et sa vie [76] ». Il passa dix mois chez les Hurons, dont cinq avec Champlain ; il griffonna, tant bien que mal, un premier essai de dictionnaire de la langue huronne, que plus tard, dans son ordre, on conservait comme une relique.

Le Caron et Champlain causaient beaucoup avec les Hurons, les entretenant de « notre créance, lois et coutumes » ; et parfois, au dire de Champlain, ceux-ci leur répondaient :

Tu dis choses qui passent notre esprit et que nous ne pouvons comprendre par discours. Mais si tu veux bien faire, d'habiter ce pays, et amener femmes et enfants, lesquels venant en ces régions, nous verrons comme tu sers ce Dieu que tu adores, et de la façon que tu vis avec tes femmes et enfants, de la manière que tu cultives les terres et ensemences, et comme tu obéis à tes lois et de la façon que l'on nourrit les animaux et comme tu fabriques tout ce que nous voyons sortir de tes inventions. Ce que voyant, nous apprendrons plus en un an qu'en vingt à ouïr discourir, et si nous ne pouvons comprendre, tu prendras nos enfants qui seront comme les tiens ; et ainsi jugeant notre vie misérable au prix de la tienne, il est aisé à croire que nous la prendrons pour laisser la nôtre.

Et Champlain de conclure : « Leur discours me semblait d'un bon sens naturel, qui montre le désir qu'ils ont de connaître Dieu [77]. » Ces bons Hurons, sans le savoir, appuyaient les suggestions du P. Denys Jamet : il fallait, tout d'abord, peupler le Canada.

VII. — Mission et colonisation : le premier colon, le séminaire pour sauvages.

Il fallait le peupler de catholiques, insistaient les Franciscains et Champlain, en juillet 1616, dans un colloque qu'ils avaient à Québec avec « six autres personnes des mieux intentionnées pour le bien du pays », colloque que l'abbé Gosselin, l'historien du Canada religieux, saluait naguère comme « la première assemblée délibé-

rante tenue par l'Église du Canada[78] ». Champlain repassait aussitôt la mer, avec Jamet et Le Caron, pour rallier à ce programme de peuplement la « Compagnie des Associés », qu'il avait lui-même formée, au printemps de 1614, en vue de mettre en valeur la Nouvelle-France. Mais, parmi ces associés, marchands de Rouen ou bien de Saint-Malo, il y avait des calvinistes, que la diffusion de la foi catholique intéressait peu ; et quelle que fût leur religion, tous songeaient au commerce et ne songeaient qu'à cela. Que leur parlait-on de culture ? Ils préféraient envoyer des vivres, de France au Canada, pour les cinquante ou soixante agents dont ils avaient besoin là-bas. Au demeurant, ils se sentaient sans cesse menacés par les marchands huguenots de la Rochelle, auxquels naguère le prince de Condé, vice-roi du Canada, avait maladroitement donné un passe-port pour la vallée du Saint-Laurent, et cette insécurité dissuadait les « Associés » de faire des dépenses pour la colonisation. Champlain, durant son bref séjour en France, ne parvint pas, même aidé par les Franciscains, à modifier sensiblement leurs dispositions [79].

Du moins créa-t-il la colonie en ramenant un colon ; et pour une fois une hirondelle fit le printemps. Comme l'hirondelle regagne, alerte et fidèle, les latitudes d'où les frimas l'avaient exilée, Louis Hébert, expulsé d'Acadie, en 1613, par la bourrasque venue de Virginie, s'envolait

derechef vers cette Nouvelle- France dont Champlain lui garantissait l'hospitalité. La migration comprenait sa femme, et même ses trois enfants. Il dira sur son lit de mort, dix ans plus tard, qu'il avait « passé les mers pour venir secourir les sauvages, plutôt que pour aucun intérêt particulier », et que, si tel était le bon plaisir de Dieu, il mourrait pour la conversion de ces « créatures raisonnables, qui pourraient, si elles en avaient la connaissance, aimer un même Dieu que nous ». Cet ancien apothicaire, qui s'en allait à mille lieues de sa patrie exercer le métier de cultivateur avec une âme d'apôtre, et qui demandait des concessions de terres pour « donner un commencement à une peuplade chrétienne [80] », c'était bien le colon tel que le voulait Champlain, tel que le voulait le P. Jamet. Un seul colon, cela paraissait peu de chose; mais un jour le P. Le Clercq, historiographe franciscain du Canada, écrira : « Il fut l'Abraham de la colonie, le père des croyants. Sa postérité a été si nombreuse, qu'elle a produit quantité d'officiers de robe et d'épée, de marchands habiles pour le négoce, de très dignes ecclésiastiques, enfin un grand nombre de bons chrétiens, dont plusieurs même ont beaucoup souffert et d'autres ont été tués des sauvages pour les intérêts communs [81]. »

Les Franciscains, eux aussi, commençaient de coloniser : ils défrichaient des terres à Québec ; ils se flattaient de pouvoir, au bout de deux ans,

« nourrir douze personnes sans rien mendier en France, ayant du grain suffisamment pour faire du pain et de la bière, et des cochons assez pour faire lard », et des anguilles à saler, et « pouvant nourrir poules, oies, chèvres et vaches » ; ils amenaient de France, aussi, en l'une de leurs traversées, un âne et une ânesse, figures nouvelles pour la population sauvage, qui crut avoir affaire à des démons et qui, les entendant braire, s'enfuit « à vau-de-route » dans les bois [82]. Les ressources de la terre canadienne, bien exploitées, pouvaient aider les Franciscains à vivre.

Lescarbot reprenait la parole, en 1617, en quelques pages qu'il intitulait : *le Bout de l'an sur le repos de la France*. Il invitait la France et son roi, libérés de la dictature de Concini, à christianiser les peuples d'outre-mer. « Nous avons autrefois, disait-il, méprisé les offres de Christophe Colomb, et maintenant nous y avons du regret. La Terre Neuve n'est de si petit rapport qu'elle ne vaille tous les ans un million d'or à la France. Si nous ne l'occupons, un autre nous préviendra (et jà est en campagne), qui en saura bien faire son profit et y attirera vos sujets, ce qui ne peut échoir qu'à la diminution de votre grandeur et à un reproche qui durera avec le repentir tant que le royaume subsistera [83]. » Lescarbot parlait en prophète : il prévoyait le duel qui s'engagerait un jour, dans ces régions, entre Angleterre et France ; il voulait que la France prît les devants. Il n'était

pas jusqu'à la Chambre de commerce de la Rochelle qui n'observât avec insistance, dans la réponse à une supplique de Champlain[84], que l'on pouvait « tirer un nombre infini de peuples des ténèbres de l'impiété et brutales mœurs, les amener à la lumière de la vraie religion et à une vie plus humaine et civile ».

Déjà, sous le pavillon de France et par l'initiative franciscaine, des œuvres civilisatrices s'ébauchaient. Le Caron, dans l'hiver de 1618 à 1619, se faisait maître d'école à Tadoussac, pour les Montagnais ; son confrère Huet, après un bref coup d'œil sur les besoins du Canada, regagnait l'Europe, en vue d'intéresser à la construction d'un collège pour petits sauvages la générosité française. On voulait ouvrir ce collège à Québec, à une petite demi-lieue du fort, dans le site même où Champlain souhaitait d'édifier une ville, « de la grandeur presque de celle de Saint-Denis, » — une ville qui s'appellerait *Ludovica*, du nom du roi de France, et que dominerait un beau temple au Rédempteur, en commémoration du rachat des pauvres sauvages[85]. Le prince de Condé, vice-roi du Canada, et le grand vicaire de Pontoise, Charles des Boves, fournirent quelques fonds pour le projet de collège : dès 1620, sous le nom de séminaire Saint-Charles, une bâtisse, à Québec, recevait quelques jeunes indigènes, et d'autres s'expédiaient dans les couvents franciscains de France, pour y être instruits. « Notre séminaire serait

d'une grande ressource, gémissait Le Caron, si on avait les moyens de fournir à tout ; mais vu la pauvreté du pays, nous ne saurions y nourrir qu'un certain nombre de sauvages [86]. »

VIII. — Capitalisme et peuplement : le P. Le Baillif et les « cahiers » du Canada.

Les ambitions mêmes de la mission témoignaient avec acuité l'urgence de la colonisation. Le Canada demeurerait pauvre tant que les colons n'afflueraient point. Mais l'unique colon, le colon-type, Hébert, ayant produit plus de grains qu'il n'en avait besoin pour sa maison, recevait l'ordre de ne vendre son superflu qu'à la Compagnie des Associés, au prix fixé par elle ; médiocre méthode pour encourager la culture.

« Les anciens marchands, écrira plus tard le Franciscain Sagard, ont traité les Hébert avec toutes les rigueurs possibles, pensant peut-être leur faire perdre l'envie d'y demeurer et à d'autres ménages de s'y aller habiter, qu'en condition de serviteurs ou plutôt d'esclaves, qui est une espèce de cruauté aussi grande que de ne vouloir pas qu'un pauvre homme jouisse du fruit de son travail. O Dieu ! partout les gros poissons mangent les petits [87]. »

En 1619, on avait obtenu, après de grands efforts, que les Associés promissent d'entretenir à Québec quatre-vingts personnes, et de fournir

vingt-quatre bêches et deux faucilles, du bétail et des armes ; toutes ces promesses s'en allèrent en fumée. Ils laissaient leurs agents molester les sauvages. « Ils pensaient, dit Champlain, avoir le gouvernement à eux seuls, et faire, au Canada, comme une république à leur fantaisie [88]. » Au demeurant, il leur déplaisait que Champlain voulût se mêler de coloniser ; que ne retournait-il à ses explorations ? Tout lieutenant qu'il fût du prince de Condé, ils s'essayaient, en 1619, à lui contester le droit de commander à Québec. L'an 1620 leur réservait un double échec ; car Champlain rapportait au Canada une commission du duc de Montmorency, le nouveau vice-roi, qui confirmait ses pouvoirs, et une lettre de Louis XIII, qui lui recommandait expressément d'avoir « soin de la religion catholique ». Les Associés s'étaient agités pour évincer Champlain : roi et vice-roi le consolidaient. Cette déception leur annonçait leur disgrâce : leur groupement dut s'effacer, en 1621, devant une nouvelle compagnie, qui avait la confiance de Montmorency, et que les frères Guillaume et Émery de Caen présidaient [89].

On pouvait espérer qu'en reconnaissance pour le privilège commercial si prestement obtenu, les frères de Caen s'occuperaient des intérêts du roi de France non moins que de leurs capitaux ; quant aux intérêts de la foi romaine, il demeurait permis d'être encore perplexe, vu leur qualité de huguenots. Mais la petite colonie, à mesure qu'elle progres-

sait, aspirait à devenir, en face des compagnies financières successivement préposées à l'exploitation du Canada, une puissance d'opinion, dont auraient à tenir compte les autorités de la métropole. Au cours de leurs premières années de vie commune, cette poignée de Français qui n'avaient quitté la France que pour l'élargir en une plus grande France, avaient commencé de se faire une âme collective, et d'élaborer les rudiments d'une politique canadienne. Leur accord et leurs communes requêtes se manifestèrent, en septembre 1621, dans un acte de délégation que Champlain, les Pères Jamet et Le Caron, et dix autres Français de Québec, donnaient au Franciscain Le Baillif, pour qu'en leur nom il allât à Paris voir le Roi. Le Baillif emportait aussi une lettre des Pères [90].

Il s'en fut exprimer à Louis XIII la crainte de ses commettants, la crainte de ses frères en religion, qu'un jour ou l'autre « le titre auguste de Nouvelle-France fût changé en un autre, de Nouvelle-Hollande, Flandre ou Angleterre ». Sur les lèvres de ce moine, comme naguère sous la plume de Lescarbot, retentissait déjà le douloureux et pressant appel que si souvent, cent quarante ans durant, le Canada dut adresser à la vieille France, trop aisément oublieuse des convoitises canadiennes de l'Anglais ; il fut l'un des premiers en date, parmi ces infatigables et indispensables sonneurs d'alarme, que le gouvernement de Louis XV aura le tort de ne point écouter.

A deux reprises, le P. Le Baillif fut reçu par Louis XIII. A cette heure où les huguenots de la Rochelle, révoltés contre le Roi, « faisaient porter aux sauvages des armes et munitions, en les animant à couper la gorge aux Français, et à ruiner leurs habitations [91], » Le Baillif croyait pouvoir souhaiter de Sa Majesté qu'il fût défendu aux frères de Caen d'installer au Canada des huguenots. En fait, depuis vingt ans, dans les sociétés financières tour à tour constituées, l'élément huguenot était fort influent ; et plus soucieux de trafic que de colonisation, il n'avait rien tenté pour réaliser le rêve qu'avait jadis formé Coligny, d'une France protestante en Amérique. Aussi M. Salone, l'historien de la colonisation de la Nouvelle-France, a-t-il pu dire que par leur insouciance de coloniser, les huguenots furent « les artisans de leur propre disgrâce [92] ». Eussent-ils voulu, en 1621, faire résipiscence, et substituer à leur politique de lucre une politique de peuplement, l'heure où les Rochelais menaçaient partout, et même en Nouvelle-France, les intérêts du roi de France, n'eût pas été propice pour une telle volte-face, dont Le Baillif, au nom de ses commettants, voulait prévenir le péril.

Le Baillif demandait au Roi l'établissement d'une bonne justice, une garnison de cinquante hommes, l'argent nécessaire pour construire un fort, une augmentation d'appointements pour Champlain. Il parlait, enfin, du séminaire pour jeunes sauva-

ges, et requérait, sans fausse discrétion, deux mille cinq cents écus par an, pour y entretenir cinquante néophytes [93].

Tels étaient les « cahiers » de la minuscule colonie française du Canada.

Louis XIII, alors très occupé des séditions huguenotes, n'avait pas le loisir d'étudier aussitôt de si nombreuses requêtes : du moins les frères de Caen durent-ils s'engager, sur l'ordre du Roi, à faire les frais de l'entretien de six Franciscains, et à installer au Canada, tous les deux ans, six familles de laboureurs, charpentiers et maçons. Les lamentations de Champlain, six ans plus tard, témoigneront que pour exécuter ces promesses de colonisation, pourtant bien modestes, la compagnie des frères de Caen ne montra pas beaucoup d'intelligence, ni de générosité. Elle laissa même Québec sans défense, encore que les Iroquois, très menaçants, fussent assez audacieux pour tenter un jour l'assaut contre le couvent des Franciscains, et pour se venger de leur défaite, en faisant mourir à petit feu deux Hurons, qu'ils obligeaient à manger leur propre chair [94].

IX. — Le frère Sagard chez les Hurons. Un premier bilan : la relation du P. Le Caron.

Parmi ces circonstances passablement ingrates, l'apostolat religieux s'outillait : des postes de missionnaires fonctionnaient à Québec, à Tadous-

sac, aux Trois Rivières, chez les Hurons ; la mission de Québec s'enrichissait d'un début de noviciat.

Déjà, semble-t-il, des manuscrits franciscains sur les langues sauvages couraient dans les couvents de France. Il y avait à Montargis, l'ancien cloître du P. Jamet, un jeune frère convers, Gabriel Sagard, qui apprenait la langue des Montagnais. On lui fit, en 1622, passer l'Atlantique : il se rendra compte, bientôt, lorsqu'il abordera les sauvages, que, malgré les bonnes études faites à Montargis, il ne savait pas parler montagnais « à la cadence du pays », et que « pensant baragouiner, il demeurait muet, et eux avec lui [95] ». Un Père franciscain, Nicolas Viel, traversa la mer avec Sagard. Débarquant tous deux dans la baie de Gaspé, ils dessinaient dans l'écorce des arbres, avec la pointe d'un couteau, des croix et le nom de Jésus, pour apposer sur ce pays les armes du Christ. On les destina tous deux au couvent qu'avaient les Franciscains chez les Hurons [96].

Un couvent, vraiment, que le Pauvre d'Assise eût aimé ! Une hutte d'écorces, mesurant vingt à vingt-cinq pieds de long sur douze à quinze de large : une fente, au faîte, laissait sortir la fumée. Ils y aménagèrent trois pièces : l'une servait de cuisine, et de salon pour recevoir les sauvages, et, par surcroît, de chambre à coucher, à la faveur d'une natte de joncs sur laquelle ils pouvaient

s'étendre, et d'un billot de bois qui leur servait de chevet ; une seconde chambrette abritait leurs outils ; une troisième prit figure de chapelle [97]. Au jour le jour, les sauvages affluaient : on ne les baptisait d'ailleurs qu'à bon escient, lorsqu'ils paraissaient « touchés, instruits, humanisés », comme l'exigeait une consultation récente donnée aux Franciscains de Paris par les docteurs de Sorbonne, et pleinement conforme à la pratique qu'avaient suivie en Acadie les Jésuites Biard et Massé.

A voir les Hurons assister les malades et les pauvres, et pratiquer l'hospitalité, et se donner pour loi de ne jamais s'impatienter, sinon pour « faire respecter l'honneur des morts », Sagard eût volontiers salué en eux des âmes naturellement chrétiennes ; mais c'était d'autre part leur maxime, de ne pardonner jamais [98] : mauvaise condition, pour apprendre le *Pater !* Sagard, diligemment, observait leurs mœurs et devinait leurs âmes. Quelques années encore, et la nation huronne s'émiettera, succombera, sous l'implacable poussée des Iroquois. Plus heureux que beaucoup de peuples disparus, les Hurons devront à ce Franciscain d'avoir une histoire : son *Grand voyage du pays des Hurons*, qu'il publiera à Paris en 1632, perpétuera le souvenir de l'hiver et du printemps qu'il avait passés chez eux.

Rappelé en France par ses supérieurs au cours de l'année 1624, Sagard prit congé de ses pauvres

sauvages, que son départ affligeait ; « délaissant Dieu pour Dieu par l'obéissance[99] », il s'embarqua avec le P. Irénée Piat, qui venait, lui, d'évangéliser les Montagnais. Les deux voyageurs emportaient une « relation », où leur confrère Le Caron s'expliquait franchement sur l'état religieux du Canada. « Je ne vous satisferai pas beaucoup, avouait-il, par le grand nombre de conversions des âmes ; on en fait peu de véritables parmi les sauvages. » On baptisait de nombreux enfants, quelques adultes moribonds : « Hors de là, disait Le Caron, il y a peu de fruits à faire. » Car, d'après lui, on se trouvait en présence de nations qui, parmi une infinité de superstitions, « ne s'attachaient à rien par principe de religion » ; leur langue même manquait de termes pour exprimer la Divinité. Il ajoutait que les Iroquois, ayant « plus d'esprit », seraient peut-être « plus capables de concevoir nos vérités » ; mais la politique les mettait aux prises avec nos clients les Hurons. Le Caron sentait que le christianisme, qui défendait d'avoir plusieurs femmes et qui défendait de se venger, étonnait toutes ces peuplades ; et du reste, insistait-il avec mélancolie, « il semble que leurs péchés aient répandu en elles un aveuglement et une insensibilité pour toute sorte de religions, que les historiens ne remarquent point dans les autres peuples du monde[100] ».

Était-ce une raison de se décourager ? Il faut au

contraire, affirmait-il, « s'attacher davantage à l'ouvrage, et attendre le fruit en patience ». Solennellement, les Franciscains venaient de proclamer « le Patriarche saint Joseph, père, patron et protecteur de la Nouvelle-France » ; et sous cette insigne tutelle ils voulaient qu'au Canada l'Église crût et se multipliât.

Mais des Franciscains, la compagnie des frères de Caen n'en nourrirait jamais plus de six. Il convenait donc de trouver un ordre qui, par lui-même, eût des ressources, et qui vînt collaborer avec les religieux de saint François. Le P. Piat avait mission de s'aboucher avec les Jésuites, dès sa rentrée en France, et de leur proposer, comme champ de travail, le bassin du Saint-Laurent.

X. — Les aspirations apostoliques du duc de Ventadour ; les Jésuites au Canada.

Précisément, à ce moment, la vice-royauté du Canada changeait de titulaire. Montmorency, fatigué de ses conflits avec les frères de Caen, voulait vendre sa charge ; son neveu, Henri de Levis, duc de Ventadour, allait l'acquérir [101].

Dans l'hôtel qu'il occupait au coin de la rue de Tournon et de l'actuelle rue Saint-Sulpice, ce jeune pair de France menait la vie d'un homme d'œuvres. Tout près de lui, une enfant de quinze ans, Marie-Liesse de Luxembourg-Pinei, qu'on

lui avait donnée comme femme, deux ans plus tôt. C'était un gracieux ménage, auquel la Cour prodiguait ses sourires, et que l'on réputait heureux. On les savait riches ; on les disait unis. Unis, ils l'étaient en effet, et ce sera l'accord même de leurs âmes, la convergence de leurs vocations exceptionnelles, qui les amènera plus tard à se séparer... Marie-Liesse sentira l'attrait du Carmel, et y entrera, tandis qu'Henri, lentement, s'acheminera vers le sous-diaconat.

Un capucin de ses amis, qui publiait un livre intitulé : *le Triomphe de l'amour de Dieu en la conversion d'Hermogène*, le P. Philippe d'Angoumois, professait expressément que « les personnes du monde étaient proprement appelées à servir *dans le dehors* à tous les ouvrages de piété, et que c'était à leur piété que le succès et la récompense de ces bonnes œuvres étaient réservés ». C'est sous l'impulsion de ces maximes que Ventadour, quelques années après, fondera la fameuse Compagnie du Saint-Sacrement [102]. Déjà, sans doute, elles occupaient sa pensée, lorsqu'au début de 1625 le P. Noyrot, Jésuite [103], lui vint exposer qu'il y avait au Canada une magnifique mission à soutenir, des sauvages à faire convertir, et qu'il fallait qu'il acceptât d'en être vice-roi. Ventadour consentit.

Quelques jours s'écoulaient, et le Franciscain Piat, fraîchement débarqué du Canada, se présentait à son hôtel, pour demander officiellement

qu'on expédiât là-bas des Jésuites. Au cours de l'entretien, le P. Noyrot survenait.

Il était naturel que dans les maisons de la Compagnie la nouvelle de cette démarche franciscaine suscitât une grande joie *. Car les beaux récits faits à La Flèche gardaient leur ascendant sur les jeunes Pères, lorsque à Paris, au collège de Clermont, ils venaient achever leur théologie. Le P. de la Bretesche, qui avait dans ce collège la direction spirituelle, était leur confident : un d'entre eux, nommé Le Jeune, lui racontait qu'en songe, jadis, il s'était trouvé au milieu des Iroquois, et que, sur le point de périr, il avait appelé à son secours son camarade Vimont. « Je n'ai pas l'habitude de faire des prédictions, disait à Vimont le P. de la Bretesche agonisant ; cependant je vous affirme que vous verrez une maison de Jésuites à Québec [104]. »

* On notera plus tard quelque amertume contre les Jésuites chez les historiographes franciscains de la fin du XVIIe siècle, comme Chrestien Le Clercq ; elle prendra même une expression passionnée dans une *Histoire chronologique de la Nouvelle-France*, écrite en 1869, et dont l'auteur anonyme, qui se présente comme un officier, est peut-être le franciscain Sixte Le Tac (édit. Réveillaud. Paris, Fischbacher, 1888). M. H. A. Scott (*Mémoires de la Société Royale du Canada*, 3e série, XVI (1922, p. 42-55), a récemment discuté les allégations de Le Clercq et Le Tac. Dans le recul, les incidents qui suscitèrent jadis certaines polémiques perdent beaucoup de leur importance, comme on s'en peut rendre compte en observant le peu de place qu'ils tiennent et la sérénité des appréciations dont ils sont l'objet dans les deux monographies du P. Jouve et du P. de Rochemonteix, auxquelles nous sommes ici très redevable.

Subitement, quelques mois après, ces mystérieuses intuitions d'un mourant s'accomplissaient : le vice-roi Ventadour, et les Franciscains, et les autorités de la Compagnie de Jésus, voulaient que, rapidement, cette maison s'ouvrît. Ventadour promettait même de pourvoir aux voyages de six Jésuites.

Le P. Coton vivait encore : il était provincial de Paris ; à ce titre, il eut à désigner les prochains émigrants. Ennemond Massé, l'ancien missionnaire de l'Acadie. l'apôtre de l'idée missionnaire auprès des scolastiques de La Flèche, était qualifié pour reprendre ces routes d'outremer, que depuis onze ans son geste montrait. On lui joignait un jeune Père de trente-deux ans, Jean de Brébeuf [105], rejeton d'une famille normande qui jadis avait combattu avec Guillaume le Conquérant sur la plage d'Hastings, avec saint Louis sur celle de Damiette, vrai type de chevalier suivant l'idéal de saint Ignace : ses traditions familiales, sa vocation de milicien du Christ, armaient son aventureuse vaillance pour tout ce qui lui paraissait être l'honneur de Dieu. Il dut quitter sans aucun regret les grammaires grecque et latine, qu'il enseignait au collège de Rouen, pour aller chez les sauvages étudier d'autres grammaires. Coton nommait, comme supérieur de la mission, le P. Charles Lalemant [106], qui dirigeait à Paris le pensionnat du collège de Clermont : avec deux Frères coadjuteurs,

le petit essaim de Jésuites était ainsi constitué. Le 15 juin 1625 ils arrivaient à Québec, en compagnie d'un Franciscain, le P. Joseph de la Roche d'Aillon [107].

Les Jésuites sentirent qu'Émery de Caen les accueillait médiocrement. Dans ce Canada où il n'y avait encore que très peu de livres français, un livre les avait devancés : c'était le pamphlet qui s'intitulait l'*Anticoton* [108], et qui était une sorte d'arsenal pour les campagnes contre la Société de Jésus. N'ayant où se loger, ils bénéficièrent d'abord de l'hospitalité franciscaine [109]. Ventadour leur expédia une concession qui les rendait propriétaires de la pointe appelée « fort Jacques Cartier, » et des alentours : ils y plantèrent la croix, et commencèrent à bâtir leur maison de Notre-Dame des Anges, à défricher, à bêcher ; Champlain leur savait gré de besogner ainsi, « comme gens vigilants et laborieux, pour se pouvoir nourrir, et se passer des commodités de France [110] ». Car ces « commodités » arrivaient fort mal ; les frères de Caen ne faisaient importer des provisions de bouche que pour les employés de leur société, et fréquemment la famine menaçait. Vingt ouvriers, laboureurs et charpentiers, arrivaient de France, en juillet 1626, amenés par deux autres Jésuites ; il faudra, en 1627, que tous ces travailleurs regagnent la France, faute de vivres *, Guillaume de Caen

* Antérieurement à 1627, il n'y eut en définitive, au Canada

ayant fait arrêter à Honfleur les ballots de provisions que les Pères de France expédiaient aux Pères du Canada. De plus en plus nettement, la mauvaise volonté des gens d'affaires se manifestait comme une entrave pour l'idée de colonisation et pour l'idée de mission [111] ; ces deux idées, en revanche, se révélaient solidaires, et leurs intérêts apparaissaient connexes.

Lisons, pour nous en convaincre, le mémoire que le 26 novembre 1626 Isaac de Razilly adressait à Richelieu pour l'inviter à faire de la France une puissance coloniale ; dans ce mémoire, l'idée de mission tient une place. Razilly songe à ce « spirituel qui est dans l'Afrique et l'Amérique, où il y a plusieurs millions d'âmes qui ne respirent, sinon d'être instruits de la vrai loi divine ».

Il est besoin, explique-t-il, de grandes sommes de deniers pour travailler à la conversion de ces pauvres âmes, afin d'introduire des séminaires et porter des étoffes pour habiller les peuples nus, lorsqu'ils seront baptisés. Cette bonne œuvre touche à Messeigneurs les Cardinaux, Archevêques, Evêques, Abbés, Prieurs et Prélats, qui pourraient, par leurs bontés, contribuer le cinquième de leurs revenus, et élire dans chacun archevêché gens qu'ils connaîtront fidèles pour l'administration de leurs deniers qui se-

que trois concessions seigneuriales de terres : le Sault au Matelot près Québec, donné à Hébert en 1623 ; le cap Tourmente, donné à Guillaume de Caen en 1624, et Notre-Dame des Anges, donnée aux Jésuites en 1626 (William Bennett Munro, *Documents relating to the seignieurial tenure in Canada*, 1598-1854, p. 4, n. 1).

ront employés pour la seule gloire de Dieu et bien public. Même, du susdit argent, l'on fera embarquer quantité de pauvres pour les transporter dans les pays étrangers où seront les colonies plantées, et on fondera des revenus raisonnables pour faire bâtir des églises, et pour l'entretien des archevêques et évêques qui y pourront être ; ils auront même droit, comme ils en ont en ce royaume, pour la dîme.

Je sais bien que la charité dans l'Eglise est bien refroidie et que plusieurs aiment mieux jouer leur argent, aller à la chasse, prendre les lièvres, que d'avoir soin de la conversion des pauvres âmes, qui fera que plusieurs ne voudront contribuer volontairement à telles choses. Et pour y remédier, en les faisant participants de ses bonnes œuvres, il conviendra que de tous les biens d'Eglise qui sont de la nomination du roi venant à vaquer, que Sa Majesté les donne à charge d'une pension annuelle du cinquième du revenu, pour employer aux saintes entreprises ci-dessus [112].

Razilly, si on l'eût laissé faire, eût volontiers taxé l'Église de France pour la Nouvelle-France ; il l'eût taxée pour l'intérêt de la foi, il l'eût taxée pour l'intérêt du royaume.

XI. — Richelieu et les Cent Associés. Victoire des idées de peuplement et de mission.

En cette même année 1627, Richelieu, sur la demande des Jésuites, consacrait la solidarité entre l'idée coloniale et l'idée missionnaire. L'un des deux Pères qui avaient conduit au Canada

cette équipe de travailleurs si brusquement rapatriée n'était autre que le Père Noyrot, confesseur du duc de Ventadour : revenu rapidement à Paris sur l'ordre du P. Lalemant[113], il disait au duc, au cardinal de Richelieu, les amertumes et les pensées des Jésuites de la Nouvelle-France. Ventadour était déjà très mécontent des frères de Caen, depuis que le Franciscain Le Caron, dix-huit mois plus tôt, lui avait parlé de prières huguenotes, publiquement faites sur le fleuve Saint-Laurent, et auxquelles les catholiques étaient obligés d'assister[114]. Un factum anonyme, dû sans doute à la plume de Le Caron, s'intitulait : *Plaintes de la nouvelle-France dite Canada à la France sa germaine*[115]. Ces doléances, ces requêtes trouvèrent l'adhésion du vice-roi Ventadour et du cardinal de Richelieu ; et ce fut le coup de mort pour la compagnie des frères de Caen.

Richelieu, le 29 avril 1627, signa l'acte d'établissement d'une compagnie nouvelle, dite des Cent Associés ou de la Nouvelle-France, et lui-même se mit à la tête de l'entreprise. Les villes de l'intérieur aussi bien que les villes côtières, les fonctionnaires et les gentilshommes aussi bien que les marchands, participèrent à la fondation de cette compagnie nouvelle : Richelieu souhaitait qu'elle représentât, non seulement l'élément mercantile, mais toutes les forces vives du pays.

Le duc de Ventadour abdiqua sa vice-royauté.

Désormais bénéficiaire du monopole des pelleteries, la compagnie de la Nouvelle-France s'engageait à ne faire passer au Canada que des Français catholiques, à en transporter, dès 1628, de deux à trois cents, et jusqu'à quatre mille pendant les quinze années suivantes ; à se charger, trois ans durant, de la nourriture et de l'entretien des transportés ; à pourvoir pendant quinze ans aux frais du culte et à la subsistance de trois prêtres dans chaque poste de mission. Enfin des avantages considérables seraient faits aux sauvages convertis, qui seraient « censés et réputés naturels français [116] ».

Le programme autrefois dessiné pour Jacques Cartier, par la plume royale de François Ier, le programme qu'avait, en 1615, esquissé pour le cardinal de Joyeuse le Franciscain Jamet, et dont s'inspiraient encore, en 1622, les requêtes soumises à Louis XIII par le Franciscain Le Caron, trouvait enfin son accomplissement : de son voyage d'aller et retour au Canada, le Jésuite Noyrot avait rapporté les précisions nécessaires et les arguments décisifs ; il avait persuadé Richelieu. L'esprit de capitalisme, qui ne visait qu'à exploiter le Canada pour un intérêt de lucre, devait finalement capituler devant l'idée de colonisation, pour la plus grande gloire de la France, et de Dieu aussi.

Outre-mer, l'apostolat s'essaimait, s'outillait. Le Franciscain Viel, en 1625, avait trouvé la

mort, chez les Hurons, dans des circonstances qui amenèrent ses frères en religion à inscrire son nom dans leur martyrologe : trois sauvages l'avaient traîtreusement jeté à l'eau, et noyé, avec le néophyte Ahuntsic, qui l'accompagnait. Le lieu de cette tragique aventure allait s'appeler le Sault-du-Récollet[117]. Un missionnaire était mort, mais la mission vivait. Le Franciscain La Roche d'Aillon, après un séjour chez les Hurons, abordait une nation voisine qui s'appelait la Nation Neutre[118]. Le Jésuite Brébeuf avait l'air, lui, de se naturaliser Huron : il suivait ces sauvages à la chasse, montait avec eux dans leurs pirogues, les soignait, leur prêchait. Rebutés par l'austère morale qu'il leur enseignait, les Hurons lui disaient : « Tes usages ne sont pas les nôtres, ton Dieu ne peut pas être notre Dieu. » Chaque matin, il renouvelait son vœu, de souffrir tout ce qu'il faudrait souffrir : voir le message qu'il apportait mis en échec par quelque sorcier, très estimé des sauvages, c'était sans doute, pour lui, la plus grande des souffrances. En baptisant quelques enfants qui allaient mourir, il peuplait le ciel ; mais la terre, elle, quand donc serait-elle, en ces parages, peuplée de chrétiens ? Brébeuf, avec une impatience résignée, préparait l'avenir, en traduisant le catéchisme espagnol du P. Ledesma en langue huronne[119] : l'instrument d'apostolat, d'avance, serait ainsi tout prêt. Et déjà, des deux côtés de l'Atlantique, s'éveil-

lait, dans la pensée des Jésuites, l'idée d'organiser un collège pour la Nouvelle-France de demain ; par une anticipation confiante sur les besoins mêmes de la future colonie, ils voulaient, sans retard, passer aux réalisations, ouvrir ce collège à Québec. Pour cela, il fallait de l'argent : le P. Coton, à Paris, commençait d'en recueillir. Il obtint, en mars 1626, que le marquis de Gamaches, au moment où son fils entrait au noviciat, donnât seize mille écus et une rente annuelle de trois mille livres, « pour le secours et l'institution spirituelle des Canadiens [120] ». Huit jours après, le P. Coton mourait : sa dernière pensée avait ainsi émigré vers le Canada, pour une plantation nouvelle. On acceptait que les moissons tardassent, mais on était pressé pour les semailles.

Le P. Lalemant, de Québec, écrivait dès 1626 à son frère le P. Jérôme Lalemant : « Je supplierais volontiers ceux qui ont de l'affection pour ce pays, qu'ils ne se dégoûtassent point s'ils n'entendent promptement des nouvelles du fruit que l'on espère. La conversion des sauvages demande du temps. Les premières six ou sept années sembleront stériles à quelques-uns. Ne faut-il pas des commencements partout [121] ? » Humblement, sans emphase, on enregistrait ces « commencements », l'histoire, par exemple, de ces Montagnais qui confiaient à Champlain, pour qu'il les fît instruire, trois filles de leur nation. Champlain les dénommait Foi, Es-

pérance, Charité ; « les sauvages furent très aises, écrit-il, et moi aussi, tant pour le bien du pays comme pour l'espérance que je voyais que c'étaient trois âmes gagnées à Dieu [122] ».

XII. — Un effondrement momentané : Québec perdu; la mission dispersée.

Soudainement ces « commencements » s'effondrèrent. Des Écossais, les frères Kirke, nés à Dieppe d'une mère française, équipèrent une flotte à Londres et prétendirent, en juillet 1628, au nom du roi d'Angleterre, prendre possession du Canada. Il n'y avait alors à Québec, encore, que six familles françaises [123] ; mais de France, en ce même instant, arrivaient quatre cents passagers : parmi eux, il y avait le P. Lalemant, qui retournait à sa mission de Québec, et qui amenait avec lui un de ses confrères, le P. Ragueneau ; et il y avait deux Franciscains. Ils avaient échappé, en quittant Dieppe, à deux vaisseaux des Rochelais révoltés, qui avaient fait mine de les attaquer ; ils n'échappèrent pas à la flotte des Kirke. Tous furent capturés : les Jésuites furent expédiés en Angleterre, et plus tard relâchés ; on laissa les Franciscains s'en aller sur une embarcation basque, qui les ramena sur la côte de Galice.

Des Franciscains et des Jésuites, il en restait encore à Québec, avec Champlain ; les Kirke, en 1629, visèrent Québec. Cette année-là, encore,

ils avaient auprès d'eux, pour les conseiller et les guider, un huguenot français, nommé Jacques Michel : il leur servait de vice-amiral ; la haine contre les Jésuites, qu'il appelait des « Judaïstes », et contre « ces chiens de Malouins espagnols », l'avait rendu traître à son pays. Champlain, devant le péril imminent, ne permit pas que Brébeuf restât chez les Hurons, ni que Le Caron s'enfonçât chez les Algonquins pour maintenir, en Nouvelle-France, un vestige de l'apostolat français. Lorsqu'il capitula dans Québec, le 19 juillet 1629, il emmena tous les missionnaires avec lui [124].

Un instant, Champlain avait souhaité qu'Hébert s'en retournât en France, ne pouvant plus, disait-il, « espérer en Canada sacrements et secours de la religion ». Mais Hébert resta, avec tous les siens ; le ménage Hébert adopta Espérance, et les Couillard, gendre et fille d'Hébert, adoptèrent Charité. Et Charité disait à Couillard : « Nous ne t'abandonnerons point non plus que notre père en l'absence de M. de Champlain ; ce qui nous fera patienter, et ce qui nous donnera de la consolation, c'est que nous attendons le retour des Français [125]. »

Michel, à Tadoussac, en présence des compatriotes qu'il avait trahis et momentanément vaincus, pallia sa gêne en crachant l'invective : il prit Brébeuf à partie ; il l'accusa, accusa les autres Jésuites, d'être venus au Canada pour dépouiller

les castors de leurs peaux, bien plutôt que pour sauver les âmes ; il jurait, conviait ses camarades à noyer dans le vin la colère où le mettaient ces « sycophantes » de Jésuites. Il voulait être pendu, si la journée se passait sans qu'il eût souffleté le P. Brébeuf. Au cours de l'orgie, la mort le surprit ; et peu de temps après, des sauvages, qui regrettaient le départ de la croix et des fleurs de lis, déterrèrent son cadavre et le pendirent. « Les Jésuites vont crier au miracle ! » murmuraient les Anglais. Le P. Le Jeune, plus circonspect, se contentera de conclure, en sa *Relation*, qu' « il ne fait pas bon blasphémer, contre Dieu ni contre ses saints, ni se bander contre son roi, trahissant sa patrie [126] ».

Cependant, tout près des côtes canadiennes, une suprême flottille française luttait contre la tempête ; elle ramenait le P. Lalemant, supérieur de la mission ; il avait avec lui le P. Noyrot, et deux jeunes Pères, dont l'un sera plus tard une gloire pour l'Église canadienne, Joseph Vimont [127]. S'ils eussent pu débarquer dans le bassin du Saint-Laurent, ils n'eussent plus trouvé que des ruines. La tempête, qui de tous ces passagers fit autant d'épaves, leur épargna du moins la tristesse d'une telle vision. Le P. Noyrot fut noyé ; les mêmes messages qui apprirent au duc de Ventadour que la terre confiée naguère à sa vice-royauté avait cessé d'être française, l'informèrent en même temps que son confesseur était mort. Vimont et

un autre Père, jetés sur les côtes du Cap Breton, prirent langue avec les sauvages, quelque temps durant, et la vaillante équipée du Dieppois Charles Daniel, qui capturait en ces parages l'Écossais Jacques Stuart et qui installait ces deux Jésuites, était célébrée par un de ses soldats, le sieur Malapart, dans une brochure parue à Rouen, comme une défaite de l'hérésie et une victoire de la foi romaine [128]. Légère consolation pour beaucoup de désastres : tandis que les Anglais réexpédiaient à Plymouth, avec Champlain, les Jésuites trouvés à Québec, le P. Lalemant, recueilli par une embarcation basque, était ramené à Saint-Sébastien. Ainsi s'égrenait sur l'Océan, dans des vaisseaux de corsaires ou dans des barques de pêcheurs, la mission du Canada [129]. Treize Français encore restaient là-bas [130], mais il n'y avait plus, dans le bassin du Saint-Laurent, un seul prêtre de France; les Jésuites s'éloignaient sans avoir posé la première pierre du collège projeté ; une cachette aménagée par les Franciscains de Québec et contenant quelques vêtements et objets liturgiques [131] attestait le vouloir-vivre de notre Église, sur cette terre d'où les Kirke et Jacques Michel l'avaient expulsée, en même temps qu'ils en expulsaient la France — la France « idolâtre * ».

* « Les Français idolâtres », écrira en 1643 le colonisateur puritain John Endicott (GARNEAU, *Histoire du Canada*, I, p. 190, note 27). Au fond du duel anglo-français dont ces régions

Trois ans plus tard, des négociations diplomatiques avec l'Angleterre nous remettront en possession de l'Acadie et du Canada : alors s'ouvrira, pour ces deux terres, une histoire d'héroïsme et de splendeurs. Vingt-cinq années d'immigration française suffiront, pour que deux peuples naissent, le peuple acadien et le peuple canadien, prédestinés tous deux à un avenir glorieux.

Ce que sera le peuple acadien ; quelle empreinte graveront à jamais, dans ces quatre cent mille âmes qui sont aujourd'hui leur postérité, les cinquante familles françaises débarquées à Port-Royal entre 1632 et 1650 ; comment ce peuple, traîtreusement reconquis par l'Angleterre, victime d'une tyrannie qui voudra rayer son nom de la carte du monde, opposera d'incroyables énergies de redressement, moralement invincibles : M. Émile Lauvrière l'a récemment rappelé avec une érudition très sûre et une généreuse passion, dans cette imposante œuvre d'histoire qui s'appelle *la Tragédie d'un peuple.*

Laissant l'Acadie suivre son destin, nous essaierons de dire, dans la suite de cette étude, comment mûrirent et bientôt prospérèrent ces deux germes qui n'en faisaient qu'un : Église canadienne, peuple canadien.

étaient l'enjeu, les antagonismes religieux jouaient leur rôle, avoué ou non. L'Ecossais James Stuart « ne pouvait que gâter tout ce pays d'une hérésie à laquelle il est très zélé », lit-on dans la brochure rouennaise qui, en 1630, commémora sa capture par le capitaine Daniel.

CHAPITRE II

LA FRANCE RELIGIEUSE
EN ROUTE POUR LA NOUVELLE-FRANCE
(1632-1640)

I. — La rentrée de la France et des Jésuites au Canada.

Le « Rocher de Québec », depuis 1629, était anglais : la France devait-elle persister à s'y réinstaller ? A la Cour, les avis divergeaient [1]. D'aucuns alléguaient qu'en voulant coloniser au delà des mers d'immenses étendues de terres où de longs hivers sévissaient, on risquait d'affaiblir et de dépeupler la vieille France. Mais d'autres ripostaient que le Canada fournissait du bon blé, et de beaux bois pour construire nos vaisseaux, et qu'il serait, pour nos pêcheries, un enviable point d'attache. Tandis qu'ainsi l'on discutait, Champlain négociait à Londres ; et les Jésuites, à Paris, faisaient prier.

Champlain avait exploré le Canada ; il y avait signalé des richesses à exploiter, une mission civilisatrice à remplir. Acculé, tout d'un coup, à rentrer

en Europe en vaincu, il allait, par ses démarches auprès de l'Angleterre, puis auprès de l'opinion française, rétablir les assises de son œuvre écroulée, et plaider victorieusement pour le droit et le devoir qu'avait la France de la reprendre et de la poursuivre. Il n'eut pas de peine à prouver qu'au moment où les Kirke avaient assailli Québec, Angleterre et France étaient réconciliées depuis trois mois par le traité de Suse : la victoire anglaise prenait donc l'aspect d'un acte de guerre commis en pleine paix.

L'Angleterre, en 1632, rendait Québec ; et Champlain, se tournant vers Richelieu, invitait le cardinal à « redonner à ces nations la lumière de la foi » et à « relever et soutenir la possession de cette nouvelle terre, par les peuplades et colonies qui s'y trouveraient nécessaires ». Ainsi parlait-il en tête de l'ouvrage : *les Voyages de la Nouvelle-France occidentale dite Canada*, où il réimprimait les relations de ses anciens voyages * et retraçait l'histoire des dernières années.

Dans ce même livre on lisait que « la conversion d'un infidèle vaut mieux que la conquête d'un royaume » et que « les rois et grands princes doivent être plus soigneux d'augmenter la connaissance du vrai Dieu, et accroître sa gloire parmi

* Le premier récit de voyage de Champlain, paru en 1603, avait eu deux éditions ; le second, trois éditions, de 1613 à 1620 ; le troisième, trois éditions, de1619 à 1627. (DESCHAMPS, *Histoire de la question coloniale en France*, p. 31.)

les peuples barbares, que de multiplier leurs États [2]. » Champlain ne tendait à Louis XIII une couronne d'outre-mer que pour l'inviter à installer là-bas, sur les âmes, une souveraineté plus haute que la sienne, celle du Christ. Déjà, par les Franciscains, par les Jésuites, le Christ avait commencé à régner. Des Franciscains, Champlain parlait moins longuement, dans cette réimpression de ses relations antérieures, qu'il ne l'avait fait dans le texte primitif ; il insistait surtout sur les Jésuites, avec un accent de ferveur [3]. Il prévoyait, semble-t-il, que la renaissance de la Nouvelle-France allait être leur œuvre, en même temps que la sienne.

Les Jésuites étaient demeurés tout équipés, pour rentrer. Ces années d'exil se déroulaient, pour eux, comme une veillée des armes. Chaque jour, dans leur province de Paris, une messe se célébrait, pour requérir de Dieu, expressément, qu'il les remît sur la route du Saint-Laurent. Ursulines et Carmélites parisiennes, jour et nuit, devant le tabernacle, parlaient des Jésuites à Jésus [4]. Sous ce noble règne de Louis XIII, la prière française aspirait et aimait à s'insérer dans la vie nationale : elle demandait pour la France, en ces alentours de 1630, la conquête spirituelle du Canada ; elle implorera, sept ans plus tard, un héritier pour le Roi. Sans aucun pharisaïsme, sans affectation d'étalage, elle se considérait et elle agissait comme une des formes de l'énergie

française, comme cette énergie même s'exerçant sur Dieu, et lui faisant violence ; elle lui rendra grâces pour la Nouvelle-France, elle lui rendra grâces pour ce « Dieudonné », Louis XIV. Nous sommes au temps de M. de Bérulle, au temps des Calvairiennes du Père Joseph ; c'est l'époque où les grands intérêts politiques recherchent volontiers l'appui des mystiques et déterminent les requêtes qu'il convient de présenter à Dieu, lorsque au pied de l'autel on fait faction.

Les requêtes présentées pour les Jésuites eurent plein succès. Richelieu aurait volontiers envoyé au Canada les Capucins : ceux-ci se récusèrent, alléguant que Franciscains et Jésuites avaient commencé l'œuvre. Deux ordres, au gré de Richelieu, c'était trop : il redoutait des confits. Jean de Lauson, président de la Compagnie des Cent Associés, était favorable aux Jésuites, et prévoyait, dès la fin de 1631, qu'ils pourraient s'embarquer au prochain printemps. Charles Lalemant, ancien supérieur de leur mission de Québec, se réjouissait fort d'un tel augure : parmi les écoliers rouennais dont il était devenu le recteur, il regrettait ses Peaux-Rouges. « Les sauvages nous souhaitent grandement, écrivait-il à l'assistant du Père général ; ils soupirent après le retour des Français, desquels ils reçoivent un bien autre traitement que les Anglais. » Le 1er mai 1632, il informait l'assistant que des lettres patentes, signées de Richelieu, invitaient les Jésuites Le Jeune et

de Noüë, et le frère coadjuteur Buret, à « reprendre possession des maisons et lieux qu'ils avaient déjà possédés à Québec [5]. »

Les services que depuis 1615 avaient rendus les Franciscains étaient inoubliables ; et ces religieux, de leur côté, n'oubliaient pas le Canada. Un d'entre eux, Sagard, en cette même année 1632, publiant son *Grand Voyage du pays des Hurons* et son *Dictionnaire de langue huronne*, disait en sa préface :

Le seul ressouvenir de ces pauvres Hurons me touche tellement en l'âme, que je voudrais les pouvoir tous porter dans le ciel après une bonne conversion, que je prie Dieu de leur donner, bannissant de leur cœur tout ce qui est de vicieux, et de leurs terres tous les Anglais, ennemis de la foi, pour y rentrer aussi glorieusement, comme ils nous en ont chassés injustement, avec tout le reste des Français [6].

A tort ou à raison, les Franciscains sentirent, dans les gestes d'appel qu'on esquissait à leur endroit, plus de gratitude courtoise pour leur passé que d'impatience réelle de les voir revenir. Lorsqu'en 1633 on les informera du prochain départ des vaisseaux, ils se déclareront prévenus trop tard pour pouvoir être prêts ; malgré la décision de la congrégation romaine de la Propagande, qui dès 1635 les investissait de l'office de missionnaires au Canada, ils ne rentreront là-bas qu'en 1670, après quarante ans d'amertume tenace [7].

Le Jeune, qui s'embarquait en juillet 1632 pour

diriger la mission nouvelle, était né de parents calvinistes : de bonne heure, malgré eux, il s'était fait catholique, puis jésuite. L'Eglise eut souvent à se réjouir de rencontrer comme serviteurs certains esprits pratiques qui ne laissent jamais faire à Dieu ce qu'il leur est possible de faire eux-mêmes, et qui, une fois toute leur tâche accomplie par toute leur bonne volonté, s'abandonnent à lui pour le reste. Leurs méditations élargissent et reculent l'horizon de leurs rêves, puis soudainement s'intimident et s'humilient, comme si elles empiétaient sur la Providence ; en hâte ils se rabattent sur les données exactes, immédiates, que leur fournit la réalité ; ils s'en imprègnent, les analysent, les triturent, guettant, au jour le jour, les petits faits révélateurs avec lesquels doivent compter leurs énergies d'action. Tel était le Père Paul Le Jeune. Les dix premières *Relations* sur la mission, annuellement expédiées en France de 1632 à 1641, sont de sa plume : elles offrent un document d'une admirable variété.

Ici, des descriptions très précises du pays et des mœurs, telles qu'on les attendrait d'un géographe, d'un économiste ou d'un ethnographe ; ailleurs, des histoires de conversion, minutieusement fouillées, fixant devant nous les attitudes successives, si gauches puissent-elles nous paraître, de ces humbles âmes de sauvages, en route vers le Christ. Richesses du terrain, richesses des âmes, le Père Le Jeune les suppute, les met en

relief, avec une soucieuse exactitude. Il avait ordre de tenir à jour, pour le public de France, le journal de ses explorations spirituelles, le bilan de ses conquêtes, le carnet de ses espoirs, de ses anxiétés, de ses regrets. Ainsi fit-il, et devant nous se déroule une façon d'épopée, dont le principal héros est le narrateur : nous le voyons la concevoir, et puis l'accomplir ; et cette chronique d'un peuple naissant laisse l'impression d'un éloquent hommage à la vertu de l'élément spirituel et moral comme facteur d'histoire.

C'est sur cet élément-là, surtout, que la Nouvelle-France avait à compter. Car la Compagnie des Cent Associés, qui professait que « pour former le corps d'une bonne colonie il faut commencer par la religion [9], et qui se piquait de « s'intéresser en la gloire de Dieu, en la publication de l'Évangile, en la conversion des âmes [10] », n'était guère en mesure de ratifier une telle sollicitude par des générosités un peu notables : des procès et les trois ans d'occupation anglaise l'avaient à demi ruinée. Que pouvait-elle, pour sa tâche immense, avec son maigre revenu de dix mille livres ? On inclinait plutôt à compatir à la gène de « Messieurs les Associés », — comme on les appelait, qu'à heurter trop indiscrètement à la porte de leurs coffres.

Les Jésuites retrouvaient à Québec, remariée à Guillaume Hubou, la veuve de Louis Hébert, le premier colon ; grâce à Couillard, son gendre,

cette famille-là était déjà à la troisième génération ; elle cultivait avec vaillance et, depuis 1628, labourait avec un soc et des bœufs. « C'est l'unique famille de Français habituée en Canada, notait Le Jeune ; ils cherchaient les moyens de retourner en France ; mais, ayant appris que les Français retournaient à Québec, ils commencèrent à revivre [11]. » Le Jeune descendait en leur logis, chantait le *Te Deum*, et chez eux célébrait la messe, qui ne s'était point dite depuis trois ans : ce renouveau de la liturgie sous le toit d'une famille de colons demeurée fidèle était comme le symbole de l'étroite liaison qui existait entre le peuplement des terres canadiennes et leur évangélisation.

En fait d'argent, en fait d'hommes, le Jeune n'avait, on le voit, que de bien indigentes ressources : mais une fois de plus l'histoire allait dévoiler tout ce que peuvent recéler de force quelques âmes détachées de tout, mises au service d'un idéal. Son compagnon le P. de Nouë, gentilhomme de Champagne, officier naguère de la chambre du Roi, aspirait, depuis qu'il était Jésuite, aux plus humbles corvées : n'ayant pas le don des langues, il se fit menuisier, défricheur, pour loger et nourrir la mission [12]. Le Jeune, lui, ramassant à ses côtés de petits sauvages, attrapait quelques sons de leur langue et leur insinuait quelques bribes de *Credo*. « Je suis devenu régent au Canada, écrivait-il ; qui saurait parfaitement la

langue des sauvages serait puissant parmi eux [13]. » Le premier regard qu'il jetait sur eux lui donnait confiance : le plus visible de leurs vices lui paraissait être l'ivrognerie, et c'est aux Européens qu'ils le devaient [14] ! « On a fait de grands fruits dans les Indes orientales et dans l'Amérique méridionale, observait-il, quoiqu'on ait trouvé en ce pays-là non seulement des vices à combattre, mais encore des superstitions étranges auxquelles ces peuples étaient plus attachés qu'à leur propre vie : en Nouvelle-France, il n'y a que les péchés à détruire et encore en petit nombre, car ces pauvres gens, si éloignés de toutes délices, ne sont pas adonnés à beaucoup d'offenses. De superstition ou fausse religion, s'il y en a en quelques endroits, c'est bien peu [15]. » C'est « au milieu d'un bois de plus de huit cents lieues d'étendue » que Le Jeune signait, sept semaines après son arrivée à Québec, ces premières impressions (16) : avant la fin de l'année, à Paris, Cramoisy les publiait ; on les lisait, on les commentait.

En 1633, Champlain reparaissait à Québec, il avait le titre de gouverneur. Il y eut dès lors, dans la bourgade, deux points où le christianisme s'enseignait : à Sainte-Marie des Anges, résidence des Pères, c'était le catéchisme ; au Fort de Québec, résidence de Champlain, c'était comme une leçon de choses, s'offrant dans une minuscule cité de Dieu. « Le fort, écrira bientôt Le Jeune, a paru

une Académie bien réglée, M. de Champlain faisant faire lecture à sa table, le matin, de quelque bon historien, et le soir de la Vie des Saints; le soir se fait l'examen de conscience en sa chambre et les prières ensuite, qui se récitent à genoux. Il fait sonner la salutation angélique au commencement, au milieu et à la fin du jour, suivant la coutume de l'Église. En un mot, nous avons sujet de nous consoler, voyant un chef si zélé pour la gloire de Notre-Seigneur [17]. »

II. — Apprentissage et mobilisation des missionnaires : les Pères Le Jeune et Brébeuf.

Le même convoi qui avait ramené Champlain apportait le P. Massé, vétéran de l'apostolat sous ces latitudes, et le P. Brébeuf, qui venait en hâte reparler du Christ aux Hurons. Champlain, sans délai, remit Brébeuf en contact avec ses ouailles. Soixante capitaines se trouvaient alors à Québec : il les convoqua, leur promit aide contre les Iroquois, et, leur montrant Le Jeune et Brébeuf, il leur dit : « Ce sont nos Pères, nous les aimons plus que nos enfants et que nous-mêmes ; on fait grand état d'eux en France, ce n'est point la faim ni la disette qui les amène en ce pays-ci : ils ne vous vont pas voir pour vos biens ni pour vos pelleteries. Si vous aimez les Français comme vous dites, aimez ces Pères, honorez-les ; ils vous enseigneront le chemin du ciel [18]. »

Ainsi se scellait, sous l'impulsion du gouverneur, une sorte de pacte de fraternité entre les apôtres de l'Église et la lointaine peuplade des Hurons.

Les nomades Algonquins, au Nord-Ouest de Québec, aspiraient à devenir plus sédentaires : ils demandaient à Le Jeune qu'on allât « faire une habitation parmi eux, ayant dessein de former un bourg à l'endroit du fort qu'on dresserait là, et de se ramasser là-dedans [19] ». Là encore, au cours de 1634, Champlain intervenait, exauçant le commun désir de Le Jeune et des Algonquins : il ordonnait qu'aux Trois-Rivières s'installât une enceinte de pieux de cèdre, encadrant une habitation. Des Jésuites s'y fixèrent, à portée des Français qui cherchaient des fourrures et des Algonquins dont ils cherchaient les âmes : ce nouveau « fort » où la France et la croix prenaient racine allait servir d'avant-poste à Québec pour la défense militaire, et d'avant-poste aux missionnaires pour l'offensive spirituelle. Le fort Richelieu, à quinze lieues au-dessus de Québec, devait, comme Champlain l'écrivait au cardinal, « tenir toute la rivière en échec [20] ». Ce qui manquait, en présence des Iroquois, qui menaçaient aujourd'hui les Hurons, et qui demain peut-être menaceraient les Français, c'étaient des soldats : Champlain insistait auprès de la métropole pour qu'on lui en expédiât cent vingt ; il ne demandait rien de plus, et promettait qu'avec cette poignée de Français et deux ou trois

mille sauvages, il aurait en un an raison des Iroquois : et cela, disait-il, augmenterait le culte de la religion et procurerait un trafic « incroyable[21] ». Il ne fut pas exaucé. Il faudra huit ans encore pour qu'on voie éclore, au Canada, une France militaire ; et c'est de la France religieuse qu'elle naîtra, dans l'île de Montréal, avec le mystique élan d'une chevalerie.

Pouvoir civil, représenté par Champlain, pouvoir religieux, incarné par les Jésuites, vivaient en étrpite union : il serait vain de rechercher lequel était au service de l'autre[22]. Chacun servait la fin que l'autre poursuivait ; il y avait là quelque chose de plus qu'une collaboration, il y en avait deux, en deux domaines distincts, l'une visant la gloire du Roi, et l'autre la gloire de Dieu. Un jour de 1635, ayant dit à Le Jeune ses péchés, ayant « perfectionné ses vertus avec des sentiments de piété si grands » que tous les témoins en étaient « étonnés[23], » Champlain mourra : son successeur Montmagny, à son entrée en charge, assistera officiellement au baptême d'un sauvage[24] ; les traditions de Champlain se prolongeront.

A l'époque même où Le Jeune inaugurait la résidence des Trois-Rivières, une autre fondation s'édifiait à Québec, celle du collège, en vue de laquelle le marquis de Gamaches avait jadis remis des fonds au P. Coton. Dès 1635 le collège fonctionnait[25] : on y enseignait le catéchisme et les

premiers éléments des lettres. Il y avait peu d'élèves encore ; mais, sur les vaisseaux arrivant de France, on entrevoyait de petits passagers dont il faudrait faire des latinistes. « Quelques personnes très honnêtes, écrivait Le Jeune dans la *Relation* de 1636, nous savent fort bien dire que jamais elles n'eussent passé l'océan si elles n'eussent eu connaissance qu'il y avait des personnes capables d'instruire leurs enfants en la vertu et en la connaissance des lettres [26]. » Déjà, sur cette terre hier sauvage, certaines lueurs d'humanisme chrétien scintillaient : la France religieuse, plusieurs années avant que s'ouvrît au Massachusetts la célèbre fondation de John Harvard, avait ainsi l'honneur d'échafauder le premier collège qu'ait possédé l'Amérique du Nord.

Mais ce n'était pas la gloire d'humanistes, ni de philosophes, ni de théologiens, que Le Jeune et ses confrères étaient venus chercher au delà des mers ; c'étaient les tourments et les labeurs promis à l'apostolat. Le Jeune, après deux ans de balbutiement des langues sauvages, se demandait anxieusement s'il « parlerait jamais avec assez de liberté pour prêcher » ; il réfléchissait que « Dieu peut faire d'une roche un enfant d'Abraham [27] », et se remettait au fastidieux travail, ayant constaté qu'il n'y avait « lieu au monde où la rhétorique fût plus puissante qu'en Canada [28] ». Les sauvages, à mesure qu'il les connaissait mieux, lui semblaient avoir « plus d'esprit que

nos paysans ordinaires [29] » ; excellent terrain, donc, pour la rhétorique, s'essayant en dialecte Algonquin, ou en dialecte Montagnais ! Pas d'ambition chez eux, pas d'avarice : Le Jeune les croyait libérés de « ces deux tyrans qui donnent la torture et la géhenne à un grand nombre de nos Européens [30] ». Il ne les sentait pas vindicatifs, sinon à l'endroit des ennemis de leur nation [31], et à l'endroit, aussi, de leurs poux, qu'ils mangeaient en représaille de leurs morsures. En bon disciple des *Exercices*, Le Jeune cherchait en eux quelque vestige d'une lutte contre l'instinct, d'un effort vers le mieux, d'une rudimentaire ascèse ; mais il ne se rappelait pas, hélas ! « leur avoir vu exercer aucun acte de vraie vertu morale ; ils n'ont, disait-il, que leur seul plaisir et contentement en vue [32] ». Et d'autre part, combien de vices ! Le Jeune, peu à peu, les avait découverts. Leur gourmandise le choquait. « Il y a d'autres richesses à demander à Dieu, expliquait-il aux Montagnais, que des orignaux, des ours et des castors ; » et ceux-ci de lui répondre : « Que pourrais-tu souhaiter de meilleur, que de manger tout ton saoul de ces bonnes viandes [33] ? » C'était un déplaisir, de les voir si dédaigneux pour les gens gravement malades, si prompts à les achever, [34] et de les sentir si crédules aux songes : « S'ils rêvaient qu'il nous faut tuer, pensait Le Jeune, ils nous tueraient, s'ils pouvaient [35]. » Il leur advenait de se révéler anthropophages,

quand ils avaient affaire aux Iroquois leurs ennemis : « N'en mangerez-vous pas votre morceau, disait l'un d'eux à Le Jeune, puisque les Iroquois ont tué des Français [36] » ? Leur libertinage enfin, et leur malpropreté, étalaient devant le Jésuite les plus répugnants spectacles. « Leur âme, concluait-il, est un sol très bon de sa nature, mais chargé de toutes les malices qu'une terre délaissée depuis la naissance du monde peut porter [37]. »

A l'œuvre donc contre ces malices ! Le Jeune s'en allait vivre avec les Montagnais, sous la hutte. Autour de lui, de bonnes écuellées de pois, pour les écoliers sauvages qui répondaient bien au catéchisme [38]. « Le beau Louvre » ! écrivait-il plaisamment ; il en détaillait les « commodités ». La hutte était si basse, qu'il fallait être « toujours couché ou assis sur la plate terre » ; si mal jointes étaient les écorces, que « le plus gros hiver de France y eût pu tous les jours passer tout entier sans empressement » ; et si vif était le feu, qu'on grillait ; la fumée « faisait pleurer » ; il fallait « mettre la bouche contre terre pour pouvoir respirer », et à peine Le Jeune, aveuglé, pouvait-il déchiffrer son bréviaire. Les chiens lui passaient « et sur la face et sur le ventre », et portaient le nez dans son écuelle plus tôt qu'il n'y portait la main [39] ». Mais Le Jeune avait écrit en France, l'année d'avant : « Il faut prendre sa vie, et tout ce qu'on a, et la jeter à l'abandon, pour ainsi dire, se contentant d'une croix bien grosse et bien

pesante pour toute richesse[40]. » Action, souffrances, tout en lui se conformait à cette maxime.

Une fois l'an seulement, il avait l'occasion de correspondre avec la France. Le courrier repartait trop tôt pour que les Jésuites résidant chez les Hurons eussent le temps de faire porter à Québec leur réponse aux lettres reçues ; entre eux et la France, un échange de nouvelles réclamait un an de plus[41] ! Ils considéraient pourtant comme une « bonne aventure[42] » d'aller chez les Hurons ; ils se disputaient cet honneur. Les Pères Brébeuf, Daniel, Davost, y trouvèrent une vie qui dépassait leurs rêves de souffrance. Trente-cinq fois, au cours d'un trajet de trois cents lieues, Brébeuf, arrêté par des rapides, dut prendre son canot sur ses épaules ; plus de cinquante fois il dut le traîner dans le lit du fleuve, là où l'eau manquait[43] : il fut finalement laissé seul par ses guides, sans ressources, sans abri, dans une baie déserte. Daniel et Davost, chacun de son côté, étaient aussi, après de mauvais traitements, jetés comme des épaves sur la terre nue. « Les bons soldats, professait Le Jeune, s'animent à la vue de leur sang et de leurs plaies[44] » : Brébeuf et son escouade étaient de bons soldats.

Brébeuf connaissait le pays : il se mit en quête d'un village huron. Les villages se déplaçaient, de période en période, lorsqu'autour d'eux la terre épuisée devenait stérile ; Brébeuf retrouva un groupement de Hurons, à quelques milles de l'em-

placement où jadis il les avait visités. Ils le fêtèrent, le logèrent. Bientôt Davost et Daniel le joignirent. Les Jésuites se construisirent une cabane, qui s'appela « la Mission Saint-Joseph ». Ils y vivaient de blé et de farine d'Inde ; on avait, à certaines époques, du poisson, et « de la chair à peine six fois l'an » ; comme boisson, de l'eau [45]. « Quel bonheur, disait l'un des Pères, de ne voir rien de ses yeux que des sauvages, des croix et Jésus-Christ [46] ! »

Le capitaine du village amenait ses hommes. Brébeuf prenait un surplis, un bonnet carré, « pour donner plus de majesté ». On chantait à genoux le *Pater*, « réduit en vers hurons ». Brébeuf esquissait une leçon, puis interrogeait les petits sauvages : les bonnes réponses étaient récompensées d'un « canon de verre » ou de quelque autre cadeau ; la fierté des parents se rengorgeait. Deux petits Français se levaient, et se questionnaient entre eux sur la leçon de Brébeuf ; les Hurons étaient dans l'admiration. Quelques anciens, enfin, interpellaient le Père sur ce qui leur paraissait difficile à comprendre ou à croire [47]. Le Jeune pronostiquait que « la mémoire très heureuse de Brébeuf, sa douceur très aimable, feraient de grands fruits dedans les Hurons [48] ». « Si la paix se fait entre les Hurons et les Iroquois, écrivait-il dans sa *Relation* de 1634, je prévois une grande porte ouverte à l'Évangile. Plût à Dieu que Mgr le cardinal vît cinq ou six cents Hurons,

hommes grands, forts et bien faits, prêter l'oreille aux bonnes nouvelles de l'Évangile! Cette vue lui donnerait autant de contentement que ces grandes actions dont il remplit l'Europe [49]. »
« La mission des Hurons, insistait Le Jeune en 1635, est de très grande importance pour le service de Notre-Seigneur [50]. »

Au demeurant, les missionnaires se gardaient de tout optimisme exagéré : la *Relation* de 1636 notait que les Hurons voyaient surtout, dans le baptême, un moyen de se bien porter [51], et redoutait l'accueil qu'ils feraient à l'Évangile lorsqu'on leur tiendrait « un langage nouveau sur leurs mœurs » pour leur « apprendre à clouer leurs chairs [52] » ; celle de 1637, qui annonçait la création d'une seconde résidence en terre huronne et le premier baptême d'un Huron adulte qui ne fût pas en danger de mort [53], pressentait que les femmes, plus nombreuses que les hommes, verraient d'un mauvais œil que ceux-ci devinssent monogames, et constatait avec chagrin que toute épidémie, toute catastrophe, étaient imputées aux Français [54] ; celle de 1638, enfin, apportait l'émouvant récit d'un conseil qu'avaient tenu les sauvages devant les Pères, accusés de porter malheur au pays. Brébeuf et quatre autres Pères avaient passé des mois tragiques, dans l'attente d'un mauvais coup : Le Jeune publiait une lettre où ils lui attestaient, néanmoins, leur « grand repos et contentement d'esprit » ; ce qui

les rendait « tout marris », s'ils étaient destinés à mourir, c'était que « ces pauvres barbares, par leur propre malice, bouchassent la porte à l'Évangile et à la grâce [55] ».

Même ébloui par tant d'héroïsme, le lecteur français allait peut-être dire : Quels sont les résultats ? Le Jeune n'était pas homme à grossir les statistiques. Il y avait, pour 1635, 22 baptêmes ; 115 pour 1636 ; plus de 300 pour 1637 [56] : on n'allait pas vite, on voulait éprouver les catéchumènes. A l'adresse des Français qui se fussent étonnés ou lassés de pareilles lenteurs, Le Jeune avait dit, dès 1633 : « Qu'on se souvienne que les potirons naissent en une nuit, et qu'il faut des années pour mûrir les fruits de la palme. On a été trente-huit ans, avant que de rien faire au Brésil. Combien a-t-on attendu aux portes de la Chine [57] ! »

III. — Des appels aux chaumières, à la cour et aux cloîtres.

Les *Relations* de Le Jeune n'étaient pas seulement des comptes rendus, mais aussi des cris d'appel. Il réclamait des colons, des religieuses enseignantes, des religieuses hospitalières. « Le sol de France est fécond, s'écriait-il ; les Françaises ont cette bénédiction, qu'elles le sont encore davantage. Nos Français s'en vont épars, qui d'un côté, qui d'autre, busquer leur fortune chez

l'étranger. Ne vaudrait-il pas mieux décharger l'ancienne France dans la Nouvelle, par des colonies que l'on y peut envoyer, que de peupler les pays étrangers [58] ? » Le Jeune, osant s'adresser à Richelieu lui-même, lui disait : « Je me suis laissé dire, et ne l'ai pas entendu qu'avec un grand regret, qu'une bonne partie des artisans qui sont en Espagne sont Français. Quoi donc faut-il que nous donnions des hommes à nos ennemis pour nous faire la guerre, et nous avons ici tant de terres si belles, si bonnes, où l'on peut jeter des colonies qui seront fidèles à Sa Majesté et à Votre Grandeur [59]. »

Il précisait les méthodes à suivre pour le peuplement. Pas de « bouches inutiles » : elles « seraient à charge pour ces premières années ». Serrant de plus près sa pensée, il finissait par cette formule : « J'ai plus envie de voir ce pays défriché que peuplé. » Des Français défricheurs, voilà ce qu'il lui fallait ; et de loin, son regard les recrutait, parmi « tant de forts et robustes paysans qui n'ont pas du pain à se mettre sous la dent [60] ». Il lui semblait que l'exode de ces humbles transfigurerait la terre canadienne. Car ils formeraient de petits noyaux de population, autour desquels se grouperaient les sauvages errants ; et pour la civilisation chrétienne, ce serait une étape décisive que cette fixation.

« Arrêter les sauvages », comme disait en sa langue le P. Le Jeune, et par la vertu même de

l'amour que l'on porterait à leurs âmes et à leur sol, les habituer, une fois sédentaires, à devenir des laboureurs : telle était la politique de ce missionnaire. La traite même des fourrures en bénéficierait : car les sauvages, une fois stables, pourraient être accoutumés à faire un choix parmi les castors qu'ils chasseraient, à ne s'emparer que des mâles déjà parvenus à un certain âge [61]. Leurs chasses deviendraient disciplinées, et leurs existences aussi ; car ils seraient dès lors plus accessibles au message du Christ. « Tant qu'ils seront errants, observait Le Jeune, vous les instruirez aujourd'hui ; demain la faim vous enlèvera vos auditeurs les contraignant d'aller chercher leur vie dans les fleuves et dans les bois. » Un jour qu'il confiait aux Montagnais son projet d'amener auprès d'eux des travailleurs de France, le sorcier de la tribu lui déclara : « Tu mens ; car on ne voit point d'hommes au monde si bien comme tu le dis, qui voudraient prendre la peine de nous secourir sans espoir de récompense ; si tu faisais cela, tu arrêterais la plupart des sauvages, et ils croiraient tous à tes paroles. » Ce sorcier, sans le vouloir, était singulièrement encourageant pour les desseins de Le Jeune.

Quand donc des paysans de France se feraient-ils Canadiens, pour que les sauvages du Canada devinssent chrétiens ? Quand donc « ces dames de France, que Notre-Seigneur va touchant d'un côté, et que la vanité retient encore à sa chaîne »,

s'attendriraient-elles à la pensée de « ces escouades de petits garçons et de petites filles sauvages, assistant au catéchisme vêtus à la Saint-Jean-Baptiste, priant Dieu aujourd'hui, et demain s'envolant dans leurs bois, faute que leurs parents ne sont pas arrêtés [63] ? » En une sorte de diptyque, l'imagination de Le Jeune se représentait d'une part ces petites âmes un instant réchauffées, mais bientôt grelottantes de nouveau, et d'autre part ces dames de France « employant tous les ans plus de dix mille francs en leurs menus plaisirs [64] ».

Le bon usage qu'on pourrait faire d'un tel Pactole, alors qu'il y aurait à grouper, à Québec, tant de malades et de vieillards, dans un hôpital où coulerait à flots la grâce baptismale ; alors qu'il y aurait à fonder, en ce même Québec, un séminaire de fillettes sauvages, qui, « bien élevées, ne le céderaient en rien à notre jeunesse Française [65], » de fillettes qu'ensuite on doterait et on marierait !

Le Jeune voyait, en ses songes impérieux, les grandes dames fournissant les ressources, et les cloîtres fournissant les dévouements. Se retournant vers les grilles monastiques, il signifiait qu'il avait besoin de religieuses hospitalières ; et pour le futur séminaire de filles*, il souhaitait

* Il est curieux de constater que Mme Hubou, veuve d'Héber, antérieurement à l'arrivée des Ursulines, commença chez elle un « séminaire de sauvagesses » (Couillard-Despres, *la Première Famille française au Canada*, p. 135-136).

« quelque brave maîtresse que le zèle de Dieu et l'affection au salut de ces peuples ferait passer en Canada, avec quelques compagnes animées de pareil courage [66] ».

Car assurément il en fallait, du courage : les *Relations* ne cherchaient nullement à cacher les incommodités du séjour. Dans celle de 1636, par exemple, on trouvait de terribles pages, signées Brébeuf. Elles étaient écrites du fond de ce pays des Hurons, où il persistait à escompter « une plantureuse moisson des âmes », et elles s'intitulaient : *Avertissement d'importance pour ceux qu'il plairait à Dieu d'appeler en la Nouvelle-France.* Brébeuf leur criait affectueusement : « Qui que vous soyez, mon cher Frère, à qui Dieu donne ces sentiments et ces lumières, venez, venez. Nous vous recevrons dans une si chétive cabane que je n'en trouve point quasi en France d'assez misérable pour vous pouvoir dire : Voilà comment vous serez logé. Nous n'avons point ici cet appareil extérieur qui réveille et entretient la dévotion. N'est-ce pas être en paradis jour et nuit, de n'être séparé du bien-aimé des nations que de quelque écorce ou branche d'arbre ? Sortons-nous hors du logis, le Ciel nous est ouvert, nous pouvons faire nos prières en toute liberté devant ce bel oratoire que saint François-Xavier aimait mieux qu'aucun autre [67]. »

Le recueillement à la belle étoile, voilà la récompense que proposait Brébeuf aux Français qui

viendraient jusqu'à lui ; et dès l'année suivante la mission des Jésuites au Canada comprenait vingt-trois Pères et six Frères coadjuteurs. « Il y a mille personnes en France, gémissait un autre Père, qui sont fort inutiles et qui n'ont nul emploi. Ils sont savants, et puis c'est tout, et cela ne sert de rien du tout à l'Église de Dieu. Hélas ! en la Nouvelle-France, ils seraient des apôtres [68]. »

Des apôtres, à quel prix le deviendraient-ils ? Sans fard, Brébeuf le leur expliquait :

« Il faut faire état, pour grand maître et grand théologien que vous ayez été en France, d'être ici petit écolier, et encore, ô bon Dieu ! de quels maîtres ! des femmes, de petits enfants, de tous les sauvages, et d'être exposé à leur risée. La langue huronne sera votre saint Thomas et votre Aristote... Sortant d'un lieu bien poli, vous tombez entre les mains de gens barbares, qui ne se soucient guère de votre philosophie ni de votre théologie... Si vous pouviez aller nu et porter des charges de cheval sur votre dos comme ils font, alors vous seriez savant en leur doctrine et reconnu pour un grand homme ; autrement, non [69]. »

Un peu plus tard, le P. Jérôme Lalemant écrira : « Je commence à douter si quelque autre martyre est plus nécessaire que celui-ci pour l'effet que nous prétendons, et je ne doute point qu'il ne se trouvât plusieurs personnes qui aimassent mieux tout d'un coup recevoir un coup de

hache sur la tête, que de mener, les années durant, la vie qu'il faut mener ici tous les jours, travaillant à la conversion de ces barbares [70]. »

Ce qu'était la vie de ces Jésuites, déracinés de leur patrie, mais épris de leur déracinement comme d'un sacrifice fait au Christ, nous le voyons encore dans une lettre qu'adressait à son frère, Jésuite comme lui, le P. François du Peron :

L'importunité des sauvages qui sont continuellement autour de nous dans notre cabane, et qui quelquefois rompent une porte, jettent des pierres sur la cabane, blessent nos gens, cette importunité, dis-je, n'empêche que nous n'ayons nos heures aussi bien réglées que dans un de nos collèges de France. A quatre heures on sonne le lever ; suit l'oraison, à la fin d'icelle commencent les messes jusqu'à huit heures, pendant lequel temps on garde le silence ; on lit son livre spirituel, on lit ses petites heures ; à huit heures, on ouvre la porte aux sauvages jusqu'à quatre heures du soir, auquel temps il est permis de parler aux sauvages, tant pour les instruire comme pour apprendre la langue. Nos Pères aussi, en ce temps-là, vont visiter, dans les cabanes du bourg, les malades pour les baptiser, et les sains pour les instruire ; pour moi, mon occupation est l'étude de la langue, garder la cabane, faire prier Dieu les chrétiens et les catéchumènes, tenir école à leurs enfants, depuis midi jusqu'à deux heures ; à deux heures on sonne l'examen, suit le dîner, pendant lequel on fait lecture d'un chapitre de la Bible, et au souper on lit la Philagie de Jésus du R. P. du Barry : on dit le bénédicité et grâces en huron à cause des sauvages qui y sont présents. On dîne autour du feu assis sur un billot et le plat à terre.

Il était loin, le temps où dans les collèges de Dole et Lyon le P. du Peron avait des loisirs d'humaniste ; transporté dans « une nation entièrement esclave de Satan depuis le déluge », il se consolait en constatant que « le royaume de Dieu s'avançait grandement [71] ».

Ou souffrir ou mourir ! avait dit Thérèse d'Avila. Elle laissait à Dieu, son souverain, le droit de choisir, pour elle, entre ces deux destinées ; elle n'en voulait aucune autre. Cette sainte avait fait école : lorsque d'outre-mer, pour attirer des apôtres, on leur annonçait à l'avance un coup de hache ou des années de souffrances, on était sûr que des âmes répondraient. Ces âmes, peut-être, étaient offusquées et sans cesse froissées, en France, par le frôlement d'une atmosphère de péchés : en des termes qui, de très loin, évoquent le souvenir des illusions du XVIIIe siècle sur l'état de nature, on leur insinuait qu'elles ne retrouveraient point cette atmosphère parmi les rares Français du Canada. Le Jeune constatait formellement que « les exactions, les tromperies, les vols, les rapts, les assassins, les perfidies, les inimitiés, les malices noires, ne se voyaient là-bas qu'une fois l'an, sur les papiers et sur les gazettes que quelques-uns apportaient de l'ancienne France [72] ».

« Les âmes que leurs vices ont rendues malades, insistait-il, non seulement n'empirent point (ici), mais bien souvent, changeant de climat,

elles changent de vie, et bénissent cent mille fois la douce Providence de Dieu, qui leur a fait trouver la porte de la félicité où les autres n'appréhendent que des misères [73]. » Les grands bois du Canada, c'était pour Le Jeune « le sein de la paix », où les Français épris de perfection pourraient vivre « avec plus de piété, plus de franchise et plus de liberté [74] ». « Il n'est pas à propos, observait un autre Jésuite, que tout le monde sache combien il fait bon dans les sacrées horreurs de ces forêts et combien on trouve de lumières du ciel dans les ténèbres épaisses de cette barbarie ; nous aurions trop de monde qui y voudrait venir, et nos habitations ne seraient pas capables de loger tant de gens [75]. »

Une lutte allait s'engager entre les appels des Jésuites et ces sottes plaisanteries de salon dont M. le vicomte d'Avenel, dans son livre sur *Richelieu et la monarchie absolue*, nous donne quelques échantillons. « D'une fille affamée de mari, on disait qu'elle en aurait été chercher au Canada. » D'un homme poursuivi par des créanciers, et qui ne pouvait plus vivre en France, on annonçait : « Il parle d'aller au Canada pour épouser la reine des Hurons [76]. » On racontait que le poète Neufgermain, ruiné par sa femme, tâchait de la faire aller en Canada, et que, selon que l'affaire de l'embarquement marchait bien ou mal, il était gai ou mélancolique [77].

Mais tandis que les propos tenus dans les bou-

doirs ou dans les ruelles attachaient à ce lointain Canada une nuance de ridicule, les Jésuites, par leurs *Relations*, conquéraient en faveur des pauvres sauvages du Canada la pitié des âmes françaises.

Cultivateurs, grandes dames, religieuses, allaient répondre aux pressantes suggestions qui chaque année leur parvenaient d'outre-mer.

IV. — La réponse de la France rurale.

En 1634 arrivaient à Québec trente à quarante Percherons, amenés par le chirurgien Giffard, de Mortagne ; ils seront suivis, douze mois après, d'un nouveau convoi * ; et trente ans plus tard, les sept dixièmes des Français vivant au Canada seront de souche percheronne ou normande. La compagnie de la Nouvelle-France avait assuré à Giffard la concession du beau domaine de Beauport, et lui-même allait donner en fief, à certains de ses compagnons, des parcelles de cette seigneurie. Les nouvelles qu'expédièrent en leur ancien terroir ces émigrés ne présentèrent pas le Canada sous un jour fâcheux ; car en 1660, dans les rues

* Le flot de l'émigration percheronne, dit M. de la Sicotière, « coula de 1635 à 1666 sans interruption » : il évalue à cent cinquante le nombre des familles que le Perche fournit au Canada durant cette période. — On trouvera à la fin du livre de l'abbé Groulx : *la Naissance d'une race*, le tableau dressé par l'abbé Stanislas Lortie des origines provinciales des divers émigrants (*Bulletin du parler français*, 1903-1904, p. 18).

d'Argentan, un cortège de jeunes hommes s'étant improvisé pour soulever la ville contre un prédicateur janséniste, les manifestants crieront à leurs concitoyens : « Suivez Jésus-Christ : la foi se retire de la France ; allons au Canada [78] ! »

On était loin, sans doute, du chiffre annuel de cent cinquante colons que les Cent Associés s'étaient obligés à transporter ; leur médiocre situation financière excusait leur défaillance. La même année 1634 voyait s'installer à Québec Jean Bourdon, qui sera le premier ingénieur et le premier cartographe de la colonie, et l'abbé Le Sueur de Saint-Sauveur, curé de la bourgade normande de Thury, qui sera au Canada, le premier prêtre séculier [79]. En 1636, un contingent nouveau survenait, plus nombreux que les précédents : c'étaient des Normands, recrutés par une compagnie spéciale à laquelle les Cent Associés avaient concédé la côte de Beaupré. Le Jeune fut dans la joie lorsqu'on vint lui parler de la « grosse famille » de MM. de Repentigny et de la Poterie, et des « six damoiselles », et des « enfants beaux comme le jour », qui débarquaient à Tadoussac. Il songeait en remerciant Dieu : « Qui fera maintenant difficulté de passer nos mers, puisque des enfants si tendres, des demoiselles si délicates, des femmes naturellement appréhensives, se moquent et se rient de la grandeur de l'Océan ? » Repentigny, qui avait apporté de la farine pour deux ans, apparaissait à Le Jeune comme le colon modèle [80].

Trois-Rivières aussi, fief des Jésuites, se colonisait peu à peu : d'anciens interprètes, comme Hertel, comme Nicolet, y venaient prendre leur retraite, bons Français de Normandie qui, après avoir employé leur don des langues à causer fourrures avec les sauvages, se mettaient désormais à la disposition de la mission pour les entretenir de Dieu [81].

D'autres colons, cependant, ceux que Le Jeune rêvait de voir s'installer chez les sauvages errants pour les aider à se fixer, se faisaient plus longuement attendre; mais en 1637 cet avenir, aussi, commença de se dessiner. Au nombre des Cent Associés, il y avait un ancien diplomate de la Cour d'Henri IV et de Marie de Médicis, Brulart de Sillery ; il avait jadis représenté son roi au delà des Alpes. « Ambassadeur magnifique et dévot », tel était le surnom qu'à Rome on lui avait donné. Une crise de conscience, lors du jubilé de 1625, l'avait convaincu qu'entre ces deux épithètes il devait opter, pour unifier son âme, pour unifier sa vie : Sillery, l'un des premiers de ces grands convertis qui sont pour le XVIIe siècle une vraie parure morale, avait sacrifié la magnificence et préféré la dévotion. Il avait quitté son hôtel, licencié sa fastueuse maison ; et s'étant fait prêtre, c'est pour Dieu seul, désormais, qu'il songeait à dépenser [82]. Le Jeune apprenait, en 1637, que Sillery mettait à sa disposition une vingtaine d'ouvriers pour construire une résidence de Jésuites et

pour défricher des terres. Le Jeune s'en fut fonder la mission nouvelle à quatre milles de Québec, à proximité des Algonquins : il représenta à Sillery que ce serait un lieu commode « pour arrêter et assembler les sauvages errants, » et pour les convertir ; et sans attendre son assentiment, il fixa là, tout de suite, deux familles algonquines, composées de baptisés. Voyant les Français travailler avec eux, ces sauvages publiaient partout que « ces Français étaient leurs pères et voulaient ressusciter leur nation, qui s'en allait mourant [83] ». Sillery répondit à Le Jeune par la donation d'une belle somme ; et l'endroit fut baptisé Saint-Joseph de Sillery. Que ne pouvait-on, « aux Trois-Rivières, à la Rivière des Prairies, aux nations plus hautes », faire venir une main-d'œuvre française [84] ? Le Jeune, encouragé par ce premier essai, entrevoyait déjà sur le sol canadien un certain nombre de « réductions » organisées, comme elles l'étaient en ce Paraguay où la terre et les âmes, également soumises aux desseins du Créateur, produisaient, après quatre-vingts ans de labeur, des fruits excellents [85].

La Compagnie des Cent Associés, malgré « le peu de succès de ses affaires temporelles », allait bientôt donner une obole, — l'obole de l'indigence, — pour l'hôpital de Saint-Joseph de Sillery [86] ; mais elle coopérait plus effectivement aux plans de Le Jeune en accordant aux sauvages devenus sédentaires, dans ses magasins de vente,

les mêmes faveurs qu'aux Français, et en consentant aux fillettes indigènes qui se marieraient quelques concessions de terres défrichées [87].

V. — La réponse de la cour et des cloîtres.

A la cour, dans les cloîtres, on s'intéressait, aussi, à l' «arrêt » des sauvages. On accueillait quelques fillettes d'outre-mer ; on les instruisait avec l'intention de les renvoyer là-bas, pour qu'elles fissent souche chrétienne, et souche enracinée. Il y en avait deux ou trois, dès 1636, chez les Hospitalières de Dieppe, et plusieurs communautés de France en demandaient [88]. Au Carmel de Paris, en 1637, deux petites filles sauvages étaient baptisées : l'une avait pour parrain M. le Chancelier, et pour marraine la princesse de Condé ; l'autre était conduite aux fonts baptismaux par M. des Noyers, secrétaire d'État, et Mme de Combalet, nièce du cardinal, qui bientôt allait devenir duchesse d'Aiguillon.

D'être marraine, cela ne requérait, tout bien compté, qu'une heure de dérangement, et l'aventure avait quelque chose de piquant, digne d'être contée chez la belle Arthénice ; mais à d'autres heures Mme de Combalet se faisait catéchiste, pour instruire une jeune femme iroquoise, qu'elle logeait chez elle, et qui fut baptisée, aussi, chez les Carmélites [89]. La princesse de Condé, de son côté, exprimait le désir de prendre en son

hôtel une petite Peau-Rouge chrétienne : il lui semblait que lorsque cette enfant, une fois élevée en France, regagnerait les bords du Saint-Laurent, elle deviendrait « une puissante chaîne pour arrêter quelques-unes de ses compatriotes errantes [90] ». Au demeurant, chez les Condé, on se préoccupait beaucoup du Canada : car dès 1635 le duc d'Enghien, futur vainqueur de Rocroy, écrivait au P. Le Jeune : « J'ai de grands sentiments pour vous, et vous en verrez les effets à mesure que Dieu me fera la grâce de croître en âge [91]. »

La famille royale elle-même, en 1638, accueillait solennellement un jeune sauvage : on lui faisait voir le Dauphin ; on lui remettait, pour qu'il les rapportât au Canada, six paires d'habits royaux. Son admiration naïve, promenée dans Paris, se partageait entre les rôtisseries, le Saint-Christophe de Notre-Dame, l'escorte de Suisses et de tambours qui entouraient Sa Majesté et les « cabanes roulantes traînées par des orignaux », c'est ainsi qu'il appelait les carrosses [92]. Et les beaux vêtements de cour dont il était gratifié devinrent, au Canada, parures de catéchumènes, pour les baptêmes qu'illustrait la présence de M. le Gouverneur.

Tous ces échos, et surtout les écrits de Le Jeune, pénétraient dans les cellules monastiques : ils remuaient des consciences de nonnes *. Pour la

* Même dans les sphères jansénistes, on s'intéressait à l'acti-

rédemption des sauvages, des mortifications s'organisaient chez les dames parisiennes de l'Annonciade [93] ; et Madame la première Présidente d'Aix faisait construire, dans l'enclos du Carmel, un « hermitage où toutes les oraisons devaient être dressées à Dieu pour le salut de la Nouvelle-France [94] ». Sous la double barrière des voiles et des clôtures, les imaginations entraient en branle. Ici, une religieuse, déjà fondatrice de plusieurs maisons, priait Dieu pour qu'elle pût finir ses jours au Canada, au service des fillettes sauvages. Ailleurs elles étaient treize qui signaient le vœu de passer en Nouvelle-France, si leurs supérieurs y consentaient. « Il y en a tant qui nous écrivent, notait Le Jeune dès 1635, et de tant de monastères, que vous diriez que c'est à qui se moquera la première des difficultés de la mer, des mutineries de l'Océan, et de la barbarie de ces contrées [95]. » « Les Ursulines, reprenait-il en 1637, écrivent avec un tel feu, et en si grand

vité canadienne de Le Jeune. Nous en avons la preuve dans une lettre où Arnauld d'Andilly se recommande aux prières de ce Jésuite et lui demande de prier pour M. l'abbé de Saint-Cyran, ajoutant qu'à son avis « il n'y a pas aujourd'hui d'hommes qui soient plus parfaitement à Dieu » que Le Jeune et Saint-Cyran. « Que vous êtes heureux, mon Père, s'écrie Arnauld d'Andilly, dans la grâce extraordinaire que Dieu vous fait de lui consacrer ainsi votre vie, pour aller en ce Nouveau Monde déclarer la guerre à ses ennemis et leur arracher d'entre les mains ces âmes qu'il est venu racheter au prix de son sang. Soyez bien aise, mon Père, de ce que M. de Saint-Cyran lève les mains au ciel durant que vous combattez ; ses prières ne nuiront pas à vos victoires. » (*Lettres d'Arnauld d'Andilly*, édit. de 1696, p. 245-247.)

nombre, et de tant de divers endroits, que si l'on ouvrait la porte à leurs désirs, on composerait une ville de religieuses, et il se trouverait dix maîtresses pour une écolière [96]. » Et méditant sur le courrier de France, il commentait : « La nature n'a point de souffles si sacrés qui puissent allumer ces brasiers ; ces flammes proviennent d'un feu tout divin [97]. »

La clairvoyance de Le Jeune allait se vérifier dans un exemple illustre : car en ce siècle où l'intuition de tant de grands mystiques semble faire équilibre au rationalisme de Descartes, aucune âme, peut-être, ne fut plus incendiée d'amour que cette étonnante Marie de l'Incarnation, qui répondit à l'appel de Le Jeune en s'en allant au delà des mers et qui mérita d'être appelée par Bossuet « la Thérèse de nos jours et du Nouveau-Monde [98] ». Il nous faut un instant, pour bien comprendre son exode, remonter un peu loin dans son merveilleux passé, qui, sans qu'elle s'en doutât, l'y préparait.

VI. — Marie de l'Incarnation : Les étapes de sa vocation.

Il y avait à Tours, aux environs de l'an 1620, une grande maison de « commission pour le transport des marchandises », qui donnait fort à faire au patron et à sa femme. Une personne de confiance leur était nécessaire, pour s'occuper

des chargements et des déchargements, avoir l'œil sur charretiers et crocheteurs, et sur une cavalerie de soixante chevaux, et veiller enfin sur les affaires de leur intérieur, aux époques où la campagne les attirait. Une jeune belle-sœur se trouvait là, la veuve Martin ; elle avait un petit garçon, et peu d'écus : ces fonctions estimables et subalternes lui parurent acceptables, « pourvu qu'on la laissât libre dans ses dévotions ». Les douze coups de minuit, parfois, la surprenaient sur les berges de la Loire, en train de faire remplir ou vider des camions. Ceux qui la voyaient, quotidiennement, tout affairée par le bruit des marchands, eussent été fort étonnés d'apprendre que l'esprit de cette femme était « abîmé dans la divine majesté de Dieu ; » qu'un jour, jour mémorable, il lui était advenu d'apercevoir, soudainement, la masse de ses péchés, et de se sentir, tout en même temps, plongée dans le sang du Christ ; qu'elle souffrait de « tendre » vers le Christ sans pouvoir s'unir pleinement à lui, et qu'elle traversait, parfois, des heures de ravissement. Une fois, par exemple, elle recevait l'impression de la très auguste Trinité, et constatait que ce qu'elle avait « expérimenté » était conforme à la foi de l'Église[99] ; une autre fois, elle « expérimentait » que le Saint-Esprit faisait d'elle l'épouse du Verbe éternel[100], une épouse qui magnifiquement chantait : « O amour ! ô grand Amour ! vous êtes tout, et je ne suis rien : mais il

suffit que le Tout aime le rien, et que le rien aime le Tout ! » Elle entrevoyait confusément « des choses très grandes et immenses ». Au demeurant, ces évasions constantes vers des réalités transcendantes qui lui paraissaient lumineuses et vers un avenir terrestre qui demeurait encore nuageux, n'empêchaient pas qu'elle fût, dans l'écurie qui lui servait de magasin, la plus avisée comptable et contre-maîtresse. Car par amour de Notre-Seigneur, elle s'appliquait à se distraire volontairement de Notre-Seigneur lui-même, « sans quoi elle eût été incommode au prochain, et Notre-Seigneur lui faisait cette miséricorde, qu'elle parvenait à contenter chacun ».

L'année 1630, les paroles de l'Amour lui devinrent plus distinctes. Une émotion étreignait Mme Martin, chaque fois qu'elle passait auprès du cloître des Ursulines. L'Amour voulait-il donc qu'elle se sauvât en cette maison ? Elle murmurait : « Hélas ! mon Bien-Aimé, ôtez-moi, s'il vous plaît, cette pensée. J'ai un fils, de qui il faut que je prenne le soin. » Cette pensée, pourtant, continuait de la hanter : elle se reprenait, se soumettait à demi : « Hé ! le voulez-vous ? O mon Amour ! Hé ! dites, le voulez-vous ? »

Le 25 janvier 1631, une procession se formait, partant de son logis : en tête, le Crucifix, porté par une sienne nièce ; puis, marchant d'un pas assuré, Mme Martin, qu'entouraient quelques personnes en larmes ; son petit garçon Claude,

qui lui aussi pleurait, l'escortait. Mme Martin, en cet appareil, quittait le monde et passait chez les Ursulines. Ursuline elle demeurerait, malgré les furtives apparitions de cet cnfant de onze ans, qui se glissait dans le monastère pour la chercher, pour la rappeler ; malgré l'émouvant coup de main que donnaient à Claude ses petits camarades lorsqu'ils organisaient un assaut contre la pieuse clôture, pour en ramener Mme Martin ; Ursuline elle demeurerait, non seulement en dépit de Claude, mais aussi, mais surtout, en dépit de toute une moitié d'elle-même, en dépit des sentiments de « contrition » qu'elle avait de « faire tant de mal à cet enfant ». Mais comment concilier les angoisses de son cœur pour Claude et la fidélité qu'elle voulait témoigner à la volonté de Dieu ?

Ce qui aggravait ses angoisses, c'est que sans elle, loin d'elle, Claude donnait tout lieu de croire qu'il ne serait jamais bon à rien, et « qu'à chaque pas il allait tomber dans le précipice » et perdre son âme ; et Mme Martin, devenue Marie de l'Incarnation, se trouvait en des détresses si extrêmes qu'elle « avait peine de vivre », et qu'il lui semblait, parfois, qu'elle « se faisait mourir toute vive ». Mais il ne s'agissait pas de mourir : l'Amour voulait qu'elle vécût.

Au lendemain des fêtes de Noël de l'an 1633, dans une sorte de demi-rêve, elle apercevait à ses côtés une femme du monde, qui lui était inconnue : toutes deux, au delà d'« obstacles très

difficiles », marchant « dans l'impétuosité de leur esprit vers la mer », atteignaient une vaste place où s'élevaient un monastère, une petite église, avec une Vierge au faîte ; plus loin, dans le brouillard, un immense pays où l'on accédait par un chemin bordé de précipices, et sur lequel la Vierge attachait un regard de compassion. Sous les yeux de Marie de l'Incarnation, clos par le sommeil, mais ouverts par le rêve, la Vierge et Jésus avaient une conversation : ils parlaient de cette Ursuline, ils parlaient de cette terre inconnue, et par trois fois la Vierge embrassait Marie de l'Incarnation ; et celle-ci, en se réveillant, « volait en esprit par tout le monde pour y chercher les âmes rachetées [101] ». Maîtresse des novices du couvent de Tours, elle se considérait comme « n'étant qu'en dépôt et en lieu de refuge » ; et son esprit vagabondait de l'Orient à l'Occident, jaloux des démons qui partout possédaient les âmes. Avait-elle le droit, pourtant, elle, religieuse cloîtrée, de « parcourir de cœur, ainsi, les vastes étendues du globe ? » Le P. Dinet, recteur du Collège des Jésuites, la rassura ; il lui dit que le pays qu'elle avait entrevu pourrait bien être le Canada [102].

Le Canada, c'était donc une région ? Jusque-là, elle ne l'avait pas cru ; elle pensait que ce mot n'était qu'un épouvantail inventé pour faire peur aux enfants [103]. Il lui parut, bientôt, que le Christ parlait comme le P. Dinet, et qu'un jour

qu'elle le priait à la chapelle, il lui disait : « Ma fille, c'est le Canada que je t'ai fait voir ; il faut que tu ailles y élever une maison à Jésus et à Marie [104]. » Précisément, au cours de ces mêmes semaines, parvenaient au monastère les premières *Relations* des Jésuites ; Marie de l'Incarnation sentait en elle une tendresse pour les petites filles sauvages ; pourquoi ne deviendrait-elle pas, pour elles, la « bonne maîtresse » que souhaitait le P. Le Jeune ? En vain se représentait-elle les dangers de la mer, et « ce que c'est qu'habiter avec des barbares, » elle aspirait à pouvoir réaliser le commandement de Dieu, qui la destinait au Canada. Vous n'en êtes pas digne, lui signifiait volontiers un moine feuillant qu'elle avait pour confesseur, dom Raymond de Saint-Bernard ; au Canada, je vais y aller, mais sans vous. « Saint Xyste, observait-il malicieusement, ne laissa pas de passer outre », et de courir tout seul au martyre, « nonobstant le zèle que saint Laurent avait témoigné » de l'y vouloir accompagner. — « Faites réflexions, mon Révérend Père, répliquait Marie, que saint Xyste ne devança saint Laurent que de trois jours, après lesquels il fut facile au fils de suivre son père. » Le Feuillant, d'ailleurs, remettait toujours son départ au mois suivant : « Nos cœurs seront tout brûlés avant que nous soyons au Canada, si vous n'y prenez garde », lui disait sans ambages son intrépide pénitente [105]. A l'écart de ce bon moine qui voulait émigrer, mais ne

faisait jamais ses bagages, elle correspondait avec les Jésuites d'outre-mer, qui comprenaient, eux, sa vocation, et « appelaient, eux, tant qu'ils pouvaient, » et « tous les jours pensaient à elle ; » et le P. Garnier, missionnaire en pays huron, lui écrivait sur une « écorce d'arbre aussi blanche et polie que le vélin » : « Les souhaits que vous faites pour moi, savoir que je sois assommé pour Jésus-Christ, eussent peut-être été accomplis, si mes malices ne les eussent empêchés [107]. » Le P. Poncet, le Jésuite parisien chargé des missions de la Nouvelle-France, mettait en branle aussi, par ses lettres, les aspirations missionnaires de l'Ursuline.

Mais quelle douleur, en revanche, lorsqu'elle entendait le P. Dinet lui dire : « J'estime que Notre-Seigneur ne vous veut au Canada que d'affection, et je crois que vous ne verrez jamais la Nouvelle-France que du ciel, après que Notre-Seigneur aura accompli ce qu'il veut de vous dans l'état où vous êtes [108] ! » Et ces sages propos, qui éprouvaient singulièrement la patience de Marie, trouvaient un écho dans cette Relation même où le P. Le Jeune, quelque hâte qu'il eût de voir venir au Canada des « bonnes filles », ajoutait judicieusement : « Qu'elles se donnent bien de garde de presser leur départ, qu'elles n'aient ici une bonne maison assurée, bien bâtie et bien rentée, parce qu'autrement elles seraient à charge à nos Français et feraient peu de chose pour ces peu-

ples [109]. » Ces lignes fort judicieuses mettaient Marie de l'Incarnation devant un cruel problème. Elle avait là, sur sa table, le bourdon de pèlerin que de Paris le P. Poncet lui envoyait, avec une image fort significative, qui la conviait à s'en aller servir Dieu dans la Nouvelle-France [110]. Pour un pèlerinage, elle eût pu n'être qu'une pauvresse; mais il fallait être riche, — les *Relations* l'exigeaient, — pour fonder un établissement. Où trouver des capitaux pour le faire bâtir, et des rentes pour le faire prospérer ?

Et c'est en soupirant, puis en priant, qu'elle lisait, sous la plume du P. Le Jeune : « Hélas ! mon Dieu, si les excès et les superfluités de quelques dames de France s'employaient à cette œuvre si sainte !... Voilà des vierges tendres et délicates, toutes prêtes à venir chercher de petites âmes dans les rigueurs d'un air bien plus froid que l'air de la France, et on ne trouvera point quelque bonne dame qui donne un passeport à ces amazones du grand Dieu, leur dotant une maison ?... Je ne saurais me persuader que Notre-Seigneur n'en dispose quelqu'une pour ce sujet [111]. »

VII. — Le faux ménage de Mme de la Peltrie.

Le P. Le Jeune ne se trompait pas : en ce temps-là, tout justement, une riche veuve normande, qui n'était vieille, encore, que de vingt-

quatre à vingt-cinq printemps, se sentait poussée par un ordre intérieur du Christ à s'exiler au Canada; elle s'appelait Mme de la Peltrie[112]. Saint Vincent de Paul, l'Oratorien Condren, qui passaient alors pour les « arbitres des entreprises extraordinaires », l'encourageaient. Elle devait hélas ! compter avec la tendresse de son père, qui, pour la garder, voulait qu'elle se remariât, et compter, aussi, avec les convoitises de toute une famille, peu soucieuse que les héritiers de Mme de la Peltrie fussent plus tard les sauvages. Mais elle était aussi tenace, aussi futée, pour donner suite aux inspirations de Dieu, que certaines héroïnes de comédie pour faire triompher leur cœur.

Caen, la ville voisine, possédait et vénérait un fervent homme d'œuvres, confrère de la Compagnie du Saint-Sacrement, toujours alerte à toutes les pieuses besognes : avait-on des pauvres à soulager, des Madeleines à hospitaliser, des tourments d'âme à pacifier, on recourait à M. de Bernières[113]; car, si occupé qu'il fût à la rédaction de son livre : *le Chrétien intérieur*, il se considérait ici-bas, ainsi que son grand ami M. de Renty, comme une façon de commissionnaire divin, que l'on pouvait déranger à volonté. On vint lui dire un beau jour que, pour l'avantage de Dieu et des âmes canadiennes, il était de son devoir de jouer quelque temps durant, aux côtés d'une jeune veuve, le rôle d'un héros de roman. Il fallait qu'il consentît à passer pour le nouvel époux de Mme de la Peltrie;

ainsi, désormais, elle aurait la paix avec son père. Et la besogne d'époux que devait assumer M. de Bernières, alors âgé de trente-sept ans, ne consisterait à rien de plus, mais à rien de moins, qu'à la faire émigrer au Canada, en rusant victorieusement avec une famille qui surveillait de fort près les destinées de la jeune femme et celles de ses capitaux.

M. de Bernières consentit ; et Mme de la Peltrie s'en fut à Paris avec lui. Sous le toit de M. Fouquet, père du futur surintendant des finances, ils se mirent tous deux d'accord avec les représentants des Cent Associés pour l'embarquement et le transport de quelques religieuses ; et de Paris, le couple mystique gagna Tours, en vue d'y trouver Marie de l'Incarnation, dont Mme de la Peltrie connaissait par le P. Poncet les apostoliques impatiences.

Entre les deux femmes, une correspondance, depuis quelques semaines, avait commencé de s'échanger. « Il me semble que mon cœur est dans le vôtre, écrivait la nonne à la grande dame, et que tous deux ensemble ne sont qu'un dans le cœur de Jésus, au milieu de ces espaces larges et infinis où nous embrassons les petites sauvages [114]. » Le 19 février 1639, toute la communauté tourangelle vint aux portes du cloître, pour recevoir cette voyageuse qu'on appelait déjà Madame la Fondatrice ; les cloches retentissaient ; le *Veni Creator* s'entonnait, et puis le *Te Deum*, en actions

de grâces pour cette « joie du Paradis, » que Mme de la Peltrie apportait avec elle. Et du premier coup d'œil, Marie de l'Incarnation reconnaissait en elle la mystérieuse compagne d'émigration que, six ans plus tôt, lui avait montrée son rêve.

Quelques jours durant, le parloir des dames de Sainte-Ursule fut très agité; mais plus grande encore était, au fond des cellules, l'agitation des âmes. Marie, en s'éloignant comme missionnaire, devait emmener avec elle une autre sœur, et chacune de ses compagnes aspirait à être l'élue. On savait que, pour la désignation, les lumières de M. de Bernières seraient consultées; car on lui prêtait, entre beaucoup de grâces, celle du « discernement des esprits ». Toutes les Ursulines, au parloir, s'empressaient autour de cet homme grave, s'offrant à son choix après s'être, à la chapelle, offertes au choix de Dieu. Seule, une petite sœur de vingt-deux ans, toute timide, toute frêle, ne se hasardait pas à venir implorer M. de Bernières, et continuait, tout en rôdant autour du parloir, d'implorer Dieu. Marie de l'Incarnation, l'apercevant, la présenta elle-même au gentilhomme normand. Non sans quelque peine, il fit admettre par Mme la Supérieure que c'était cette sœur-là que Dieu voulait au Canada [115]. Et sous le nom de Mère Marie de Saint-Joseph, qu'elle allait rendre glorieux, la petite nonne prépara son exode, joyeusement.

Marie de l'Incarnation, aussi, était en joie ; mais

soudainement des vagues de douleur, déferlant en son âme, paraissaient submerger cette joie. Ses os alors se « déboîtaient, quittaient leur place ». C'est que, dans cette France dont elle allait prendre congé, elle laissait son fils, elle l'y laissait seul, — seul et pauvre ; car pour la châtier d'émigrer, sa sœur, tutrice du jeune homme, rétractait solennellement la promesse qu'elle avait faite, de le doter. Si bien que Marie, pour achever d'accomplir sa destinée, avait l'impression de sacrifier son fils une seconde fois. Ce fils, plus tard, deviendra Bénédictin ; le commerce qui se nouera entre lui et sa mère, par-dessus l'Océan, fera de lui le confident de cette exceptionnelle existence de mystique ; dans leurs deux cellules séparées par des milliers de lieues, ils se sentiront plus proches que s'ils demeuraient porte à porte ; ils ne se perdront jamais de vue, se rencontrant sans cesse dans l'« abîme infini » où toutes leurs « misères seront anéanties [116] » ; et lorsque Marie mourra, sa correspondance, puis sa biographie, seront publiées par son fils, comme deux hymnes à la volonté de Dieu.

Conformément à cette volonté, les deux religieuses dont le cloître tourangeau faisait présent au Canada cheminèrent un matin vers Amboise, première étape sur la voie qui menait aux sauvages ; sous le regard des riverains de la Loire, tout un cortège d'Ursulines les suivait. On eût dit une procession, pour l'au delà des mers. Un carrosse les

emmena d'Amboise vers Paris, avec Mme de la Peltrie et M. de Bernières : dans ce carrosse, « tout était réglé, comme dans un monastère : il y avait un temps destiné pour l'oraison, un autre pour la prière commune, un autre pour le silence, et un autre pour l'entretien, pendant lequel chacun faisait part aux autres des lumières que Dieu lui avait communiquées dans l'oraison ».

A Paris, M. de Bernières tomba malade, avec une providentielle opportunité : la famille de Mme de la Peltrie, sachant comment elle le soignait, était convaincue qu'elle avait désormais le droit de s'appeler Mme de Bernières, et ne songeait plus à la faire arrêter, ni à la faire interdire. « Tout le monde le nomme mon ange, écrivait la jeune veuve à la sœur de M. de Bernières ; il est bien vrai qu'il m'en a servi. » Pour Mme de la Peltrie et pour Marie de l'Incarnation, il formait des vœux qui ne trahissaient aucune mollesse d'âme et n'en toléraient aucune ; il leur souhaitait expressément d'être là-bas immolées ou brûlées vives ; et bien qu'il eût plus de compassion pour Marie de Saint-Joseph, faible et délicate, il jetait les yeux sur elle, aussi, comme sur une tendre victime. Les pieux propos qu'il leur tenait à toutes trois leur faisaient l'effet de les parer pour le sacrifice ; et Marie de l'Incarnation, enthousiaste, écrivait de lui : « C'est un homme ravissant[117]. »

Des rumeurs circulaient, à la Cour, sur cette

singulière caravane. Anne d'Autriche voulut connaître les deux Ursulines et Mme de la Peltrie : elle les reçut à Saint-Germain, leur montra, dans son berceau, le petit Louis XIV. Beaucoup d'âmes saintes, naguère, s'étaient mises en campagne auprès du ciel, pour qu'il naquît ; la Reine aujourd'hui le montrait à ces autres âmes saintes qui s'en allaient au Canada travailler pour lui, le Roi de demain, en même temps que pour Dieu.

Le Jésuite Charles Lalemant expédiait à Dieppe bagages et provisions, pour le vaisseau qui devait emporter au loin ces trois femmes ; et dans cette suprême étape sur le sol de France, — Paris-Dieppe, — M. de Bernières demeurait encore « leur ange Raphaël ».

VIII. — Les Hospitalières de Dieppe. L'intervention de Mme d'Aiguillon. L'émigration.

A Dieppe, trois autres religieuses étaient en partance ; elles appartenaient à l'institut des Hospitalières, Filles de la Miséricorde, qui depuis le XIIe siècle desservaient l'hôpital de la ville. Elles émigraient, elles, non point pour instruire des petites sauvages, mais pour soigner les malades du Nouveau Monde. Harlay, archevêque de Rouen, leur avait signifié quelques années plus tôt, en approuvant la mise au point de leurs constitutions : « Si, enivrées de la douceur de la retraite, vous craignez de sortir au dehors, fei-

gnant, avec l'Épouse du Cantique, ne vouloir salir vos pieds que vous avez lavés, ni revêtir la robe que vous aurez dépouillée, et que cependant le pauvre souffre et ne soit pas assisté, vous manquerez aux devoirs de votre profession, et la plainte du misérable qui sera délaissé sera reçue de Dieu contre vous [118]. »

Sous une telle discipline, leurs oreilles et leurs cœurs étaient d'avance accessibles aux appels de la détresse canadienne ; et dès 1633 Mère de Saint-Ignace, gravement malade, avait dit au Jésuite qui l'assistait qu'elle faisait vœu de s'expatrier, si elle recouvrait la santé. Elle lisait, deux ans plus tard, dans une *Relation* de Le Jeune : « Si un monastère semblable à celui de Dieppe était en la Nouvelle-France, la charité des Sœurs ferait plus pour la conversion des sauvages, que toutes nos courses et nos paroles [119]. » Le vœu de ce Jésuite et son vœu, à elle, étaient d'accord pour la pousser au delà de l'Océan ; mais les ressources manquaient. Elle attendait, soupirait ; en 1636, les ressources s'offraient.

Mme de Combalet, devenue duchesse d'Aiguillon, entretenait les Hospitalières d'un grand dessein. Il s'agissait de fonder à Québec un hôpital, « dédié à la mort et au précieux sang du Fils de Dieu, répandu pour faire miséricorde à tous les hommes ». La duchesse et le cardinal apportaient l'argent ; on demandait aux Hospitalières, pour ce lointain service, leurs bras et leurs

cœurs. Il était strictement stipulé, dans l'acte de fondation, que ces gardes-malades, en s'employant pour le bien des pauvres, prieraient Jésus d' « appliquer son sang sur l'âme de Monseigneur le cardinal de Richelieu et celle de Madame la duchesse d'Aiguillon et pour tous ces pauvres peuples barbares » ; et le greffier des volontés de Mme d'Aiguillon ajoutait avec une précision de liturgiste :

« Elles feront demander par les sauvages, en les assistant à la mort, le salut de mon dit seigneur le Cardinal, celui de quelques personnes à qui ma dite dame a de particulières obligations, et le sien. Et après le décès de mon dit seigneur et de ma dite dame, les dites religieuses feront faire par les dits sauvages un acte d'adoration à Dieu, en leur lieu et place, afin qu'il reste jusqu'à la fin du monde des créatures qui rendent cet hommage à Notre-Seigneur pour les grâces infinies qu'ils ont reçues de sa bonté[120]. »

Des sauvages, païens encore, étaient ainsi désignés pour être un jour, auprès de Dieu, sous les auspices des Sœurs Hospitalières, les interprètes et les avocats de l'âme du Cardinal, « jusqu'à la fin du monde ». Arbitre de l'Europe, et prince de l'Église par surcroît, Richelieu, sur le faîte même qu'occupait sa pourpre, réfléchissait qu'outre-tombe plus encore que sur terre,

On a souvent besoin d'un plus petit que soi ;

et ce n'était pas en vain qu'Isaac de Razilly lui avait écrit quelques années plus tôt : « Votre Éminence peut faire venir au giron de l'Église plusieurs millions d'âmes, lesquels étant au ciel prieront Dieu à jamais pour faire récompenser votre charité des soins qu'il aura pris pour leur salut [121]. »

Les Hospitalières s'éprirent de ce grand dessein. « Lesquelles d'entre vous enverrez-vous ? » leur demandait Le Jeune, de là-bas. — Il nous faudrait, lui répondait-on, « marquer les noms de toute la maison [122] ». On dut faire un choix, pourtant, et lorsqu'au début de mai 1639, Mère de Saint-Ignace et deux de ses Sœurs se préparaient à quitter Dieppe pour Québec, ainsi que l'exigeaient le salut immédiat des sauvages et le salut futur de M. le Cardinal et de sa généreuse nièce, les autres nonnes, celles qui ne partaient pas, durent s'exercer à l'âpre résignation.

Leur chapelle, au matin du 4 mai, s'ouvrit aux deux Ursulines et à Mme de la Peltrie : à la porte, les carrosses des dames dieppoises attendaient. La messe dite, ils conduisirent au port ces deux petits essaims de religieuses. Il y avait là, pour assister à l'embarquement, un gentilhomme envoyé par la duchesse d'Aiguillon ; il y avait là M. de Bernières, dont l'émouvant mandat touchait à son terme. Il ne devait pas oublier la Nouvelle-France, et bientôt il allait recevoir, en sa maison de Caen, le fruit de nombreuses

« cueillettes » faites çà et là pour le Canada, « parmi les personnes affectionnées à la gloire de Dieu [123] ». Marie de l'Incarnation, toute à à l'allégresse, chantait en son cœur « les miséricordes d'un si bon Dieu », qui permettait enfin qu'elle quittât la France, « dans le dessein de consacrer sa vie au service des nations sauvages [124] ».

Point par point, le programme du P. Le Jeune s'était accompli : le vaisseau prenait le large, emportant au service de la foi du Christ la charité de la France *.

IX. — Québec en 1639.

Le 14 juillet, à l'escale de Tadoussac, quelques sauvages regardaient avec surprise ces arri-

* Lorsque mourra en 1675 la duchesse d'Aiguillon, Brisacier, le 13 mai 1675, prononçant son oraison funèbre au Séminaire des Missions étrangères, dira : « Pleurez, sauvages du Canada !... Ayant toujours ouvert sa main aux pauvres qui se présentaient à elle dans l'ancienne France, la duchesse les a étendues toutes deux aux peuples qu'elle est allée chercher dans la Nouvelle. Je dis qu'elle a étendu ses deux mains aux peuples du Canada, c'est-à-dire la main du temporel et la main du spirituel, j'entends par le temporel l'établissement de l'hôpital de Québec, j'entends par le spirituel l'envoi d'un évêque. » (*Discours funèbre pour Mme la duchesse d'Aiguillon*, p. 5 et 33, Paris, 1675). Fléchier, qui, lui aussi, prononça une oraison funèbre, s'écriait : « Combien de fois jetant les yeux sur les vastes campagnes des Indiens et des sauvages, et croyant y voir une moisson jaunissante qui n'attendait que la main des ouvriers, pria-t-elle le père de famille d'y en envoyer ! » (*Oraisons funèbres*, éd. Plon, p. 84, Paris, 1878).

vantes qui mettaient pied à terre ; ils n'avaient jamais vu de Françaises ainsi vêtues. Ce sont des filles de capitaines, leur disait-on, elles viennent parce qu'elles vous aiment. Leur étonnement grandissait ; et tandis qu'elles naviguaient vers Québec avec des Jésuites venus à bord, les sauvages, par voie de terre, leur faisaient escorte. Canons et clairons, au matin du 1er août, fêtèrent, à Québec, l'arrivée des nonnes ; agenouillées, elles baisaient la terre, comme pour en prendre possession. *Te Deum*, messe à Notre-Dame de Recouvrance, repas chez le gouverneur, au Fort. Puis le lendemain, à Sillery, elles furent présentées aux sauvages de la réduction. Elles pleuraient. Mme de la Peltrie « ne rencontrait petite fille sauvage qu'elle ne l'embrassât ; toutes les Sœurs faisaient de même, sans prendre garde si ces petits enfants étaient sales ou non [125] ». On en baptisa quelques-unes, sur l'heure : Mme de la Peltrie fut marraine. Les deux groupes de nonnes, rentrant à Québec, s'installèrent en deux logis, dont l'un s'improvisait hôpital, dont l'autre s'improvisait école ; et M. Le Sueur de Saint-Sauveur, qui malgré son humilité, son effacement, se trouvait être, au Canada, le fondateur du clergé séculier, devint l'aumônier des Hospitalières.

Tout de suite des malades arrivèrent, trop nombreux bientôt pour qu'ils pussent tous être logés ; il faudra, dès la fin de septembre, en rai-

son d'une atroce épidémie de petite vérole, en installer un certain nombre au dehors, sous des cabanes d'écorce[126]. Les « bonnes », les « libérales », les « charitables », voilà les divers noms sous lesquels les sauvages, au bout de peu de temps, allaient désigner les Hospitalières ; et la Mère de Saint-Ignace, quelles que fussent ses fatigues d'infirmière, « faisait plus d'état de se voir au Canada que d'être Emperière de tout le monde[127] ». Des élèves, aussi, survinrent chez les Ursulines : six petites sauvages amenées par les Pères, et qui furent internes , et puis des externes, Indiennes et Françaises.

Les sœurs, observant Québec, se réjouissaient d'être en un bourg qui vraiment appartenait à Dieu. Il régnait bien authentiquement, bien en maître, sur les deux cents Français qui vivaient là. Les fêtes de l'Immaculée Conception, de saint Joseph, étaient des façons de fêtes nationales ; un feu d'artifice avait été donné dès 1636 pour la fête de Saint-Jean [128]. Messe et vêpres rassemblaient la petite population : devant M. le Gouverneur en chapeau à plumes, devant les dames de la colonie, devant les familles indiennes vêtues de peaux de bêtes, les fillettes, après vêpres, étaient catéchisées ; la présence de M. le Gouverneur attestait que ce catéchisme, familièrement professé par Le Jeune, était l'une des fonctions de la France. Quelques Français, paraît-il, éprouvaient un mouvement d'humeur, qu'Auguste Comte lui-même ne leur

eût point pardonné, puisqu'à ses yeux l'état théocratique est l'état primordial de toute société ; ils envoyaient secrètement deux députés aux Franciscains de Paris, pour représenter la « géhenne où étaient les consciences de la colonie, de se voir tant gouvernées par les mêmes personnes pour le spirituel que pour le temporel » ; et les Franciscains, qui poursuivaient toujours leurs démarches pour rentrer au Canada, accompagnaient ces plaignants chez quelques membres de la Compagnie des Cent Associés [129].

L'heure n'était pas propice pour ce genre de plaintes. Le temporel, cette année-là, était spécialement reconnaissant au spirituel pour la grande grâce que venait d'accorder Dieu, la grâce d'un berceau royal. Dès que les vaisseaux venus de France avaient annoncé la naissance de Mgr le Dauphin, on avait, à Québec, « fait voler des feux au ciel, tomber des pluies d'or, briller des étoiles ; les serpenteaux brûlants couraient partout ; les chandelles ardentes éclairaient une belle nuit ; le canon faisait un grand tonnerre dans les échos des bois, et les Hurons croyaient que l'Empire des Français s'étendait jusques à la sphère du feu [130]. » Le 15 août 1639, les réjouissances recommencèrent ; car c'était la volonté de Louis XIII, — une volonté traduite par un vœu, — que ce jour-là, jour de l'Assomption, spirituel et temporel processionnassent ensemble, en action de grâces pour Louis XIV. « Nos nou-

veaux chrétiens, raconte Le Jeune, marchaient deux à deux fort posément ; derrière, venait Mme la fondatrice des Ursulines, tenant à ses côtés trois ou quatre petites filles sauvages, vêtues à la française, et ensuite, toutes les filles et femmes sauvages, en leur propre habit, gardant parfaitement bien leur rang. » Mme de la Peltrie « ne se pouvait saouler de voir la dévotion de ces braves gens [131] ».

Après la procession, un sauvage disait à Le Jeune : « Nous voulons nous arrêter, mais nous ne saurions faire des maisons comme les vôtres, si vous ne nous y aidez. » Puis un autre : « Je m'en vais encore dans les froidures de nos montagnes pour cet hiver ; au printemps, je viendrai voir si tu dis vrai et si tu as des hommes pour nous aider à cultiver la terre, afin que nous ne soyons plus comme les bêtes. » Mme de la Peltrie écoutait, s'agitait : « Hélas ! s'exclamait-elle, que les dépenses d'une seule collation de Paris, et d'un seul ballet qui ne dure que deux ou trois heures, sauveraient d'âmes en ce pays-ci ! Mon Père, assurez-les que si je les pouvais aider de mes propres bras, je le ferais de bon cœur. Je tâcherai de planter quelque chose pour eux. » Là-dessus, les sauvages de rire, « disant que les blés qui seraient faits par des bras si faibles seraient trop tardifs [132] ». D'où Mme de la Peltrie, rentrant en elle-même, allait conclure, de plus en plus clairement, que son « principal exercice », à

elle, c'était d'habiller les petites sauvages, de les peigner, de les « accoustrer », tout en leur montrant, si possible, à travailler à l'aiguille : « Je ne suis pas, disait-elle, capable de choses plus grandes [133]. »

A l'automne, il y eut à Saint-Joseph de Sillery grand festin, offert par M. le Gouverneur : on célébrait les noces chrétiennes de trois couples sauvages ; Mme de la Peltrie, avec quelques autres dames, « accommodait les épousées [134] ». Elle aimait beaucoup cette « réduction » de Sillery : pour Noël, elle y retournait; les sauvages la recevaient par une petite salve d'arquebusades ; des petites filles du séminaire de Marie de l'Incarnation l'accompagnaient, et on les faisait chanter. Elle entrait chez un sauvage, qu'elle surprenait faisant en famille la prière du soir ; et comme elle leur voulait, à tous, donner des friandises, cet homme lui disait : « Donnez-les plutôt aux sauvages, qui vont aux Trois-Rivières, pour que là-bas ils parlent bien de la foi, et qu'ils y amènent leurs compatriotes [135]. » Mme de la Peltrie fut dans l'admiration ; mais le P. Le Jeune, lui, connaissait, par son expérience de confesseur, la « pureté ravissante » des sauvages devenus chrétiens, l' « innocence » avec laquelle ils « rendaient compte de leurs consciences [136] » ; il n'était pas homme à s'étonner lorsqu'il voyait fleurir, chez l'un de ces bons sauvages, une vertu de plus.

Tout comme Sagard quelques années plus tôt, Le Jeune ressentait une sorte de respect pour la « vertu » des « bons sauvages », pareil au respect qu'éprouvera plus tard le missionnaire des Antilles pour le « nègre généreux », et, tout en même temps, une aversion pour leur déchéance, se confondant avec l'aversion pour le péché originel, avec l'aversion pour tout péché; au XVIIIe siècle, les panégyristes de l'état de nature ne connaîtront que le premier de ces sentiments et commettront ce paradoxe de rechercher dans les écrits des missionnaires des preuves de l'intégrité de la nature humaine et de son innocence [137].

Le jour de la Saint-Ignace, le gouverneur et Mme de la Peltrie venaient communier à Sillery, côte à côte avec les indigènes. « Ne faisait-il pas beau, s'écriait Le Jeune, voir ces personnes de mérite et de qualité, mêlées parmi des sauvages, approcher tous ensemble de Jésus-Christ ? Cette innocence nous fait un siècle d'or [138]. » Et le P. Buteux écrivait au P. Vitelleschi, général des Jésuites : « Voici qui devient parmi les Français comme un proverbe : que celui qui veut devenir meilleur passe dans la Nouvelle-France [139]. »

Les affaires du Dieu pour qui l'on traversait la mer semblaient en bonne voie. « Les grands progrès de la nouvelle Église historique du Canada parmi les sauvages, écrira plus tard le Franciscain Le Clercq, et les apparences d'une ample moisson, faisaient bruit en France dès les premières années

que le roi fut rentré en possession du pays, et il y avait peu de personnes de piété qui n'en fussent touchées de dévotion, et qui n'entrassent dans les sentiments d'un saint zèle, d'y contribuer de leur bien ou de leurs personnes [140]. »

Cependant, sur la colonie, un épais nuage demeurait suspendu : il grossissait, lentement, du côté du Sud, dans le pays des Iroquois. Pour le conjurer, on n'avait guère d'autres armes que la prière. Mais en France, toujours au nom du Christ, des vocations nouvelles se préparaient, qui ne seraient plus seulement des vocations de défricheurs, mais aussi de soldats.

CHAPITRE III

LES CROISÉS DE MONTRÉAL

(1639-1645)

1. — De la Flèche à Meudon. La fondation de la société de Montréal.

Dans ce collège de la Flèche, où la seule pensée du Canada donnait aux âmes un élan, le P. Chauveau, en 1630 ou 1631, reçut une visite dont il fut tout d'abord surpris. C'était celle de M. Jérôme le Royer de la Dauversière, receveur des finances de la ville. Le collège jadis l'avait eu pour élève, à la même époque à peu près que ce René Descartes qui allait bientôt apprendre aux hommes une méthode pour penser ; disciple des Pères, il demeurait leur pénitent. Il avait alors trente-trois ans. C'était chose assez naturelle que, dans une telle atmosphère, ses rêves, parfois, l'éloignassent de sa comptabilité pour s'évader en Nouvelle-France : et si M. de la Dauversière se

fût contenté de porter des vœux au P. Chauveau pour une prochaine réinstallation des Jésuites et du drapeau fleurdelisé, le Père n'eût rien trouvé d'anormal à ses propos. Mais ce fonctionnaire, sur qui pesait la lourde charge de faire vivre Mme Le Royer de la Dauversière et quatre enfants [1], s'en venait dire à son confesseur qu'à la dernière Chandeleur le Christ lui avait ordonné d'instituer un ordre de religieuses hospitalières qui honorassent saint Joseph, et d'établir à Montréal, au Canada, un hôpital qu'elles desserviraient.

Montréal n'était qu'une île inculte, déserte, propriété de M. de Lauson, l'intendant de la Nouvelle-France : allait-on chercher des vocations monacales pour une bourgade qui n'existait pas encore, et qui, si elle s'aventurait à sortir de terre, risquerait fort d'être mise à mal par les sauvages des environs ? Le P. Chauveau tentait de ramener à la Flèche, sous le toit conjugal, l'imagination vraiment aventureuse de M. de la Dauversière. Ni son parent l'abbé Le Royer, ni le P. Estienne, gardien du couvent des Franciscains, n'étaient plus propices à ses rêves. Ce bon chrétien, docile, essayait sans doute de se faire violence pour modifier le cours de ses pensées : mais il lui paraissait toujours que le Christ insistait, et que se faire violence, c'était faire violence à Dieu. Il savait bien que l'île de Montréal n'était encore qu'une solitude ; il la voyait, même, de loin, et la

décrivait avec une exactitude de détails dont il ne pouvait être redevable à aucun document imprimé, et dont les Pères finissaient par être frappés[2].

Une pieuse fille de la Flèche, Marie de la Ferre, concluait, elle aussi, de certaines visions personnelles, qu'elle était appelée à fonder une société de religieuses hospitalières sous le patronage de saint Joseph. M. de la Dauversière et Marie de la Ferre, en échangeant leurs récits, se fortifiaient réciproquement dans leurs desseins, et leurs deux rêves collaboraient. Le P. Chauveau, en 1634, permettait à M. de la Dauversière de créer dans l'église de l'hôpital une confrérie de la Sainte Famille, dont saint Joseph serait le patron. C'était pour le receveur des finances une première joie. Il essayait de régler sa patience sur la patience même de Dieu. Tertiaire franciscain, il remplissait de menues pratiques de dévotion le long intervalle qui semblait devoir s'écouler entre ses visions et leur réalisation.

Cependant, en 1636, Marie de la Ferre et sa cousine Anne Fourreau commençaient, avec « trois bonnes servantes volontaires », à servir les pauvres dans l'hôpital de la Flèche[2]. Le P. Chauveau, de sa chambre du collège, observait ces épisodes de mystique charité. Il devait, après huit ans d'observations, se laisser gagner aux desseins de M. de la Dauversière.

Six semaines durant, à la fin de l'été de 1639, celui-ci « voyait à ses côtés l'humanité sacrée de

Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec laquelle il communiquait franchement ». Le P. Chauveau lui conseilla de s'en aller à Paris pour exposer à quelques personnages qualifiés et de bon jugement ce que Dieu lui avait demandé dans la Chandeleur, déjà lointaine, de 1630 ou 1631.

La première visite de M. de la Dauversière, à Paris, fut pour Marie Rousseau[3], veuve de l'un des vingt et un marchands de vin de la ville : tout ce que sur terre on faisait pour le ciel intéressait cette femme pieuse ; elle allait, bientôt, donner une impulsion décisive aux destinées de M. Olier ; et celui-ci, parlant de la perfection de cette existence féminine, ne la comparait à rien de moins qu'à la vie de la Vierge Marie après la résurrection de son fils. Ce Canada dont M. de la Dauversière parlait à Marie Rousseau, elle en avait déjà entendu parler par M. Olier.

En une fête de Chandeleur, aussi, — celle de 1636 —, Olier, jeune prédicateur de missions rurales, s'était agenouillé à Saint-Germain des Prés pour supplier Dieu qu'il éclairât MM. Vincent de Paul et de Condren, qui devaient être, ce jour même, les arbitres de son avenir. On lui proposait une mitre : à eux de décider s'il devait accepter. Soudainement il lui sembla que Dieu voulait qu'il devînt une « lumière pour l'illumination des Gentils », — des païens, — *lumen ad revelationem gentium*, disait l'office de ce jour. Un Français de 1636, songeant aux païens, s'attachait

plus spécialement à ceux de la Nouvelle-France ; et sur l'horizon de son labeur, M. Olier, tout d'un coup, n'apercevait plus un évêché, mais le Canada. Avant même que M. de Condren ne lui eût signifié qu'il devait refuser l'épiscopat, il se disait, lui, que ses destinées l'appelaient au delà des mers. Elles ne se dérouleront, lui répondait Condren, ni dans une mense épiscopale ni au Canada. Olier s'inclinait, mais il continuait de souhaiter, en sa prière quotidienne, qu'il lui fût donné, tout au moins, d'aller mourir là-bas [4]. Sa vocation, parfois, lui apparaissait sous l'image symbolique d'un pilier, sur lequel se joignaient deux églises, « l'une vieille et ancienne, l'autre nouvelle » : il devait les servir toutes deux, en leur procurant des prêtres [5]. L'une était celle de France, l'autre celle du Canada ; et quand la Chandeleur ramenait à ses oreilles les mots liturgiques : *Lumen ad revelationem gentium*, il « voyait en esprit des personnes qui serviraient au Canada et y porteraient l'Église ». Marie Rousseau, la mystique confidente de son âme, devait plus tard le confirmer dans ses pressentiments et ses desseins, en augurant expressément que les prêtres qu'il formerait pour le sanctuaire « renouvelleraient l'Église de France, feraient l'établissement d'une nouvelle Église au Canada, et iraient encore plus avant prêcher l'Évangile [6] ».

M. de la Dauversière et M. Olier ne s'étaient jamais rencontrés, ils n'avaient jamais entendu

parler l'un de l'autre ; mais la pensée du Canada, — forme concrète que prenait chez tous deux l'idée de servir Dieu, — créait entre eux des liens, insoupçonnés d'eux-mêmes, dans cet arrière-plan des âmes qui est le mystérieux domaine d'une certaine télépathie spirituelle. Il advint en 1640, que le jour même où M. de la Dauversière, promenant dans Paris son rêve obstiné, allait jusqu'à Meudon pour le confier à M. le Chancelier Séguier, M. Olier se présentait de son côté, pour entretenir de quelque affaire cette haute personnalité. Et dans la galerie où ils se croisaient, ils furent eux-mêmes tout étonnés de se saluer mutuellement par leur nom, « ainsi qu'autrefois au désert saint Paul l'ermite et saint Antoine » ; et comme s'ils « n'étaient qu'un même cœur, ils tombèrent dans les bras l'un de l'autre ». « Monsieur, dit M. Olier, je sais votre dessein, je vais le recommander à Dieu au saint autel ». Il s'en fut célébrer la messe ; son interlocuteur y communia. Trois heures durant, ils causèrent, dans le parc de Meudon. L'entretien s'acheva par un geste de M. Olier remettant à M. de la Dauversière un rouleau de cent louis, et lui disant : « Voilà, monsieur, pour commencer à Montréal l'ouvrage de Dieu ». Cet ouvrage ne comportait pas de délais.

M. de la Dauversière reprenait le chemin de la Flèche ; on l'informait, à son retour, que les Hospitalières de Dieppe, auxquelles les autorités municipales avaient voulu confier l'hôpital, se récu-

saient ; et le 23 décembre 1639, Marie de la Ferre et ses compagnes, que l'évêque d'Angers, trois ans plus tard, devait officiellement constituer en Hospitalières de saint Joseph, étaient chargées, par le pouvoir civil, du soin de cette secourable maison. Tous les signes concordaient : au moment où M. de la Dauversière venait d'écouter les pressantes instances de M. Olier, le petit essaim de bonnes volontés féminines destiné aux malades de Montréal commençait, dans l'hôpital de la Flèche, un apprentissage de dévouement. Mais afin qu'un jour M. de la Dauversière pût installer utilement des nonnes en l'île de Montréal, il fallait que dans cette île, tout d'abord, des hommes s'installassent, et avec eux la maladie, qui est leur inévitable escorte ; tant que cette île ne serait pas bourgade, le songe de M. de la Dauversière demeurait en souffrance.

Ce songe d'un mystique, beaucoup d'hommes politiques eussent pu l'envier : bâtir en ces parages une cité qui durât, c'était commander trois grandes vallées, qui toutes trois menaient fort loin : celle du Saint-Laurent, qui descendait vers Québec et conduisait vers l'ouest jusqu'au lac Ontario ; celle de la rivière des Outaouais, route du lac Huron et de la baie d'Hudson ; celle de la rivière Richelieu, qui du côté du Sud offrait une voie directe vers la Nouvelle-Amsterdam et l'Atlantique. Une colonie française, fixée dans ce magnifique carrefour, pourrait faire s'essaimer,

comme en éventail, les conquérantes fleurs de lis et les persuasives grâces du Christ.

Un gentilhomme, Pierre Chevrier de Faucamp, était venu demander à M. de la Dauversière une aide pour faire son salut: on fut vite d'accord qu'il partirait, avant la fin de 1640, pour le Canada, et qu'il porterait aux Jésuites de là-bas vingt tonneaux de vivres et d'outils: tout serait prêt, ainsi, pour les colons que l'année d'après M. de la Dauversière enverrait.

Cependant les projets des mystiques, quelque augustes qu'ils soient, doivent compter avec la jurisprudence : si proche du ciel que soit la cime d'où leurs audaces régissent la terre, ils ont besoin des notaires pour donner une forme juridique à leurs décisions. De droit divin, peut-être, MM. Olier et de la Dauversière pouvaient considérer que cette île de Montréal était à eux, comme le néant est au Créateur avant qu'il en fasse sortir un monde; mais en vertu d'une concession faite par la Compagnie des Cent Associés, Montréal, de droit humain, appartenait à M. de Lauson, alors intendant du Dauphiné. Deux démarches à Grenoble, dont la seconde fut appuyée par le P. Lalemant, procureur à Paris des missions du Canada, obtinrent qu'il se dessaisît de cette île, au profit de MM. de la Dauversière, Olier et de Faucamp. Mais ces droits qu'il concédait ainsi, certaines voix murmuraient qu'il en était déchu, n'ayant jamais profité de son titre de propriété

pour faire défricher. A les entendre, c'est à la Compagnie des Cent Associés que l'île appartenait. M. de la Dauversière, jugeant que deux titres valaient mieux qu'un, se retourna vers cette compagnie ; elle exauça ses désirs, ne se réservant pour elle-même que la tête de l'île, et elle lui octroya en outre, aux environs, une étendue de deux lieues de large sur six de profondeur [7].

De cette île, on voulait faire, sous le nom de Villemarie, et sous le patronage de la Sainte Famille, une ville chrétienne ; et cela apparaissait à M. Olier comme « une œuvre d'une merveilleuse importance [8] ». Il était membre de cette Compagnie du Saint-Sacrement [9] qui, dans l'ombre, assidûment, surveillait les affaires du siècle, toujours prête à aplanir les voies par où Dieu pouvait passer en maître. M. de Renty, que ce pieux groupement maintenait volontiers à sa tête, s'était une nuit réveillé, « tout baigné de larmes », ayant eu l'intuition qu'il aurait « un grand rôle à remplir en la fondation de l'Église dans l'île de Montréal [10] ». Mis au courant par M. Olier, il traita de « frère » M. de la Dauversière, et accepta de fonder avec eux deux, avec M. de Faucamp et deux autres hommes d'œuvres qu'on ne nomme pas, la *Société de Notre-Dame de Montréal.*

MM. de Montréal, comme désormais ils s'appelaient, affirmèrent à la Compagnie de la Nouvelle-France qu'ils ne surviendraient pas, eux et leurs colons, comme des concurrents commerciaux :

jamais ils ne trafiqueraient des pelleteries ; ils remettraient aux commis de la Compagnie, au prix par elle fixé, celles qu'il leur adviendrait d'acheter aux sauvages, à moins qu'il n'en fissent eux-mêmes personnellement usage. Ils déclaraient qu'au cours de 1641 ils enverraient là-bas, avec deux chaloupes, quarante hommes, qui se fortifieraient dans l'île et pendant quatre ou cinq ans défricheraient. Au gré des besoins, d'autres suivraient, ouvriers, laboureurs, avec du bétail. MM. de Montréal, au bout de cinq ans, feraient construire une maison, meublée « de toutes les choses nécessaires pour la commodité de ceux d'entre eux qui voudraient aller en personne servir Dieu et les sauvages ». Car « la gloire de Dieu, » le « salut des sauvages », tel était leur objet ; et d'ores et déjà, ils projetaient un hôpital pour les indigènes, un « séminaire de religieuses pour instruire leurs filles à la française », et un « séminaire pour les petits sauvages », où dix ou douze ecclésiastiques se familiariseraient avec les langues du terroir, en vue des missions. Une fois ce programme réalisé, MM. de Montréal multiplieraient les maisons pour les colons et pour les autochtones sédentaires, tant à Montréal que plus en amont sur le fleuve, « espérant de la bonté de Dieu voir en peu de temps une nouvelle Église qui imiterait la pureté et la charité de la primitive [11] ».

Sur la table rase qu'était encore cette île, des

imaginations ferventes, servies par un tenace esprit de réalisation, construisaient, d'avance et par contrat, une cité de Dieu. Ces six « Messieurs de Montréal, » dans la seule année 1641, allaient fournir de leur bourse vingt-cinq mille écus, avec engagement de ne jamais rien retirer pour eux-mêmes de l'entreprise ; et ils voulaient que leur libéralité même demeurât inconnue [12]. Il était nécessaire que des actes juridiques révélassent quelques-uns de leurs noms ; mais ils eussent préféré que Montréal pût être une humble donation anonyme, faite par eux à Dieu et à Marie. La déchéance des sauvages, les raffinements de la civilisation, avaient également gâté, des deux côtés de l'Océan, l'œuvre créatrice : dans cette île vierge qu'était Montréal, des âmes pures allaient promulguer la loi divine. Elles la voulaient appliquer dans son intégralité : réaliser le plan primitif du Créateur, qui exigeait qu'on exploitât toute terre nourricière, et puis, sur cette terre ainsi soumise, subjuguer l'homme sous l'Évangile, à mesure que les ressources extorquées du sol par le travail provoqueraient un afflux humain. A l'écart du vieux monde dont toutes les cités, quelques foyers de sainteté qu'elles recélassent, étaient comme imprégnées, fatalement, des relents du « vieil homme », Montréal, où depuis la naissance du monde ne s'étaient jamais attardés l'homme et le péché, apparaissait à six chrétiens de France comme un site prédestiné d'où la

« bonne odeur du Christ », sans rien qui la corrompît, pourrait se répandre au loin, très au loin, en effluves discrets mais pénétrants.

II. — La Mission huronne et le péril iroquois.

En cette même année où MM. de Montréal rêvaient d'une Nouvelle-France qui serait chrétienne à la façon des premiers siècles, Marie de l'Incarnation se familiarisait à Québec avec la langue des sauvages, qu'elle souffrait tant, parfois, de voir « tout affamés ». Elle trouvait dans leur langue « bien des épines »., et cela faisait rire ceux qui l'entendaient. « Croyez-moi, écrivait-elle, le désir de parler fait beaucoup : je voudrais faire sortir mon cœur par ma langue pour dire à nos chers néophytes ce qu'il sent de l'amour de Dieu et de Jésus notre bon maître [13]. » La piété des sauvages de Sillery l'enthousiasmait : « Il semble, déclarait-elle, que la ferveur de la primitive Église soit passée dans la Nouvelle-France, et qu'elle embrase les cœurs de nos bons néophytes [14]. » Ce que sera « l'état de nature » pour les cerveaux du dix-huitième siècle, la primitive Église l'était pour de nombreuses âmes du dix-septième : qu'elles s'en fissent une exacte idée, ou bien, comme Saint-Cyran, une conception médiocrement conforme à l'histoire, elles s'y attachaient comme on s'attache à un idéal, et le plus grand honneur qu'elles pussent faire au Canada, c'était de cons-

tater qu'il commençait de lui ressembler. De ce merveilleux résultat, Marie de l'Incarnation faisait honneur aux Jésuites : au P. Vimont, devenu supérieur de la mission, qui travaillait la terre avec les pauvres sauvages et apprenait aux enfants à lire et à prier, « ne trouvant rien de bas en ce qui concerne la gloire de Dieu et le bien de ce pauvre peuple », au P. Le Jeune, qui passait, dans l'esprit des indigènes, « pour un homme miraculeux [15] ». Et de son côté le P. Le Jeune, regardant la misérable installation où prospérait, cependant, le séminaire des fillettes, disait à ses lecteurs de France : « Mme de la Peltrie et les Ursulines semblent n'avoir ni bras ni cœur que pour cultiver ces jeunes plantes et les rendre dignes du jardin de l'Église [16]. »

Plus de cinquante fillettes à éduquer, plus de de sept cents sauvages et sauvagesses « à assister spirituellement et temporellement [17] » : telle était dès 1641 la clientèle de Marie de l'Incarnation, et dès lors elle croyait pouvoir constater : « Les filles de nos catéchumènes peuvent parvenir à ce que font les filles françaises, tant au chemin du salut que pour les sciences, d'où il semblait que leur misérable condition d'être nées dans la barbarie les voulait exclure [18]. » De nouvelles filles de Sainte-Ursule arrivèrent bientôt de France : à la fin de 1642, un cloître moins rudimentaire devint leur gîte, et lorsqu'en 1645 Marie de l'Incarnation descendra de sa stalle de supérieure, ce cloître

compterа déjà neuf religieuses. La belle moisson qu'on faisait en hiver, lorsque les sauvages envoyaient leurs fillettes ! Leur saleté, leur pauvreté, loin de dégoûter Marie de l'Incarnation, lui inspiraient un « attrait ». Et chaque jour la grille du parloir faisait l'office de chaire, devant laquelle défilaient, bon an mal an, sept à huit cents sauvages pour être instruits. Marie de l'Incarnation, malgré la joie qu'elle éprouvait à la pensée que son fils Claude s'était fait bénédictin, traversait alors une période très dure, où elle « se trouvait la créature la plus basse et la plus ravalée qui fût au monde », et subissait, sans y consentir, de crucifiantes tentations d'aversion contre autrui : parmi ces âpres épreuves intérieures, dont elle ne sera libérée qu'en 1647, les croix du Canada lui paraissaient « toutes aimables [19] ». C'était sa joie de présenter à ses amis de France, en des lettres débordantes de vie, les types de « dévots et dévotes sauvages » dont la « candeur d'enfant [20] » retenait son regard de mère : la petite Marie et la petite Catherine, qui, ayant un jour cédé aux attraits de la vie nomade et pris la fuite, étaient si gentiment revenues au séminaire, parce que Dieu leur manquait ; la jeune Agnès, qui rêvait d'être nonne, et qui, dans la forêt où ses parents la rappelaient aux époques de chasse, réglait les exercices des chrétiens [21] ; la jeune Thérèse, qui dans le parloir haranguait les sauvages sur Dieu, et qui dans le jardin se construisait une ca-

bane de branchages, pour y faire des retraites tout comme les nonnes [22]; le grand Charles, qui « obtenait plus par ses sermons aux sauvages, que cent prédicateurs en plusieurs années [23] » ; le bon Pigarouich, qui s'en allant à la chasse criait à Jésus : « Grand capitaine, détermine de moi : si tu veux que je meure de faim, j'en suis content [24] ».

Les Hospitalières de Sillery étaient aussi grandement réjouies, lorsque ayant déballé le crucifix envoyé par Mme la duchesse d'Aiguillon, au bas duquel la Vierge et saint Jean présentaient à Jésus la duchesse et M. le Cardinal, entourés de groupes sauvages, elles voyaient les filles qu'elles soignaient élever leurs regards vers « le Capitaine mort en croix », puis embrasser l'effigie de la duchesse [25] ; mais on trouvait plus édifiants encore ces autres sauvages, qui sachant qu'un curé de France avait organisé pour leur salut, dans sa paroisse, trois processions générales et soixante-quinze jeûnes, cent vingt-quatre disciplines, dix-huit aumônes et quantité de prières, déclaraient qu'à leur tour ils allaient jeûner et prier pour leurs bienfaiteurs français [26]. Ursulines et Jésuites songeaient qu'avec « ce que coûtait en France un coup de dé ou une simple collation, on pourrait assurer le salut de quatre familles » de ces bons indigènes [27], et concluaient que « c'était une vraie dévotion, de marier des jeunes filles sauvages et de leur faire, avec cent écus, une petite maisonnette [28] ».

« Ceux qui passent ici de notre France, écrivait le P. Le Jeune, ont des pensées extrêmement basses de nos sauvages, ils les croient massifs et pesants ; et sitôt qu'ils les ont pratiqués, ils confessent que la seule éducation, et non l'esprit, manque à ces peuples [29]. »

Pour leur éducation, une « réduction » nouvelle, que fondait aux Trois-Rivières le P. Buteux sur le modèle de celle de Sillery, accueillait rapidement quatre-vingts néophytes. La mission de Sainte-Croix, créée à Tadoussac, attirait des sauvages qui faisaient jusqu'à vingt jours de marche pour se faire instruire, baptiser. Ensuite, écrivait avec allégresse Marie de l'Incarnation, ils vont « exprès de côté et d'autre pour gagner des âmes à Jésus-Christ [30] ».

Le P. Jérôme Lalemant, « le plus saint homme » qu'eût connu Marie de l'Incarnation depuis qu'elle était au monde [31], ayant en 1638 quitté les fonctions de père spirituel au collège de Clermont pour prendre le gouvernement de la mission huronne, avait aussitôt fait procéder au dénombrement des bourgades, et même des « cabanes, des feux et à peu près des personnes de tout le pays des Hurons » : aidés par un tel répertoire, les trois missionnaires qu'il groupait, dès le printemps de 1641, dans la nouvelle résidence de Sainte-Marie, se disposaient à rayonner, et caressaient l'espoir de ramener avec eux quelques familles pour former une « réduction ». Les besoins matériels de ce

vaste centre d'apostolat étaient confiés à des engagés à vie qui s'appelaient les « Donnés » : ils commencèrent par être sept et atteignirent peu à peu le chiffre de vingt-trois ; ils étaient chargés de pêcher, de chasser, pour la nourriture de la mission, et de la défendre, au besoin, contre les assaillants, mais aucuns vœux religieux ne les enchaînaient [32]. Autour de cette résidence ainsi organisée, Lalemant répartissait entre cinq missions ce peuple huron dont Le Jeune avait dit dès 1635 : « C'est de ces peuples que nous attendons de plus grandes conversions ; c'est là où il faudra envoyer un grand nombre d'ouvriers [33]. » Il pouvait, dès le 28 mars 1640, écrire à Richelieu, en le remerciant de quelques libéralités : « On a annoncé l'Évangile à plus de dix mille sauvages, non tant en général qu'à chaque famille, et presque à chaque personne en particulier ; on en a baptisé, dans les maladies extraordinaires qui sont survenues, plus de mille ; et, pour comble de bonheur, on a enduré force persécutions [34]. »

Jérôme Lalemant trouvait une aide précieuse dans un jeune Père qui se nommait Chaumonot, et qui, bien qu'il n'eût pas encore trente ans, avait déjà beaucoup vécu. Imaginez Jean-Jacques Rousseau né catholique, ternissant sa jeunesse, comme dans les *Confessions*, par le larcin, le mensonge, et quelque libertinage, et racontant longuement ses fautes, mais pour s'en humilier sincèrement et non pour s'en parer : vous aurez l'exacte image

de ce qu'avait été dans sa jeunesse, d'après l'*Autobiographie* où plus tard il se raconta [35], Joseph Chaumonot. Fils de paysans bourguignons, on le voit dérober cinq sols au vieil oncle prêtre qui voulait le faire clerc, puis vagabonder, tantôt seul, tantôt avec des compagnons de rencontre, ruser avec la douane, avec le guet, avec les sergents d'enrôlement, et promener à travers l'Italie ses haillons de mendiant, jusqu'à ce qu'un docteur en droit, à Terni, le prenne pour laquais et lui trouve ensuite un préceptorat, où il gagne quelque argent. « Lorsque j'eus une assez bonne somme, écrit Chaumonot, je la partageai entre les églises et les pauvres. Je tâchai même d'imiter, du moins en quelque chose, le grand saint Nicolas, en jetant de nuit de l'argent dans une maison où il y avait une fille en nécessité. Notre-Seigneur me récompensa bien de ces petites libéralités, par la grande grâce qu'il me fit de m'appeler fortement à la religion [36]. » Il se tâtait pour savoir s'il serait Carme, ou Récollet, ou Capucin ; il demandait au docteur son maître « quelles gens étaient les Jésuites ». Et le docteur, « tant bien que mal », lui répondait « que les Jésuites ne recevaient chez eux que des gens de qualité et d'esprit, que leur religion n'était pas si austère que les autres, et qu'on pouvait en sortir même après les vœux ». Chaumonot plus tard avouera : « Ces derniers traits ne me déplaisaient pas. Volontiers je serais entré chez eux pour un temps. Ainsi je n'étais

pas encore propice pour le royaume de Dieu, puisque je regardais déjà derrière moi avant que de mettre la main à la charrue[37]. » Sa conversion pourtant s'accentua : elle le mena chez les Jésuites, mais avec de tout autres sentiments. Tout intimidé, tout humilié, et joyeusement reconnaissant, de se voir, lui Joseph Chaumonot, parmi des novices dont il lui semblait qu'il eût été fait pour être « le laquais ou le marmiton », il voulait aller au Canada, là où il y avait à souffrir et peut-être à mourir. N'ayant pas eu le temps de devenir humaniste, il se réputait fait pour les Hurons. Ses supérieurs consentirent, et Jérôme Lalemant constatait, au bout de quelques semaines, que Chaumonot s'assimilait avec une surprenante maîtrise la langue huronne et les dialectes iroquois issus de cette langue ; les sauvages avouaient qu'il parlait mieux qu'eux. Et ses manuscrits de préceptes, de racines, de discours, allaient être une aide précieuse pour les doctes latinistes, ses confrères, qui trouvaient dans ces idiomes sauvages je ne sais quoi de rebutant pour leurs susceptibilités syntaxiques[38].

Un d'entre eux, Isaac Jogues[39], avait acquis au collège de Rouen une petite célébrité d'humaniste ; mais étant né à l'ombre d'une cathédrale dédiée à la Sainte Croix, la cathédrale d'Orléans, il avait depuis longtemps rêvé d'affronter le martyre pour agir en « citoyen de la Croix ». Jeune novice, l'Éthiopie l'avait attiré ; il savait

que le sang des Capucins y coulait. Mais le P. Louis Lalemant, recteur du noviciat, lui avait dit : « Mon frère, vous ne mourrez pas ailleurs qu'au Canada. » Débarqué en 1636, Jogues avait fait ses premières armes chez les Hurons ; il accomplissait, en 1640 et 1641, deux missions plus lointaines. Il faisait ascension vers les Montagnes Bleues, où vivait la nation du Petun ; il avait pour compagnon le P. Garnier, un Parisien de Paris, issu d'une famille de robe, qui se disait à lui-même, lorsqu'il pensait aux douceurs de la France : « Renvoyons ces douceurs au Paradis », et qui considérait sa vie chez les Hurons comme « un emploi tout divin [40] ».

Tous deux n'avaient que la peau sur les os, mais ils trouvaient dans leur parti pris d'ascétisme le ressort qui les soutenait ; leur obstiné dessein de « mourir à eux-mêmes » exaltait, loin de le déprimer, tout ce qui restait en eux de vitalité physique, et ces deux corps chétifs et débiles empruntaient une force à la force de ces deux âmes. La nation du Petun les reçut fort mal, comme de malfaisants sorciers : au bout de cinq mois ils durent se retirer, non sans avoir baptisé, à l'heure de l'agonie, quelques adultes et quatre cent cinquante enfants [41]. Mais la nation des Sauteurs, elle, promettait aux Jésuites un accueil plus propice : ses députés à la grande fête des Morts, organisée par les Nipissings dans l'été de 1641, ayant entendu Jérôme Lalemant glorifier le Dieu

des Français, l'informèrent qu'aux alentours du Lac Supérieur les Jésuites seraient les bienvenus. Jogues alors entreprit ce nouveau voyage, qui eut plutôt le caractère d'une exploration. Avec son confrère Raymbault, qui, peu de mois après, allait être, en Nouvelle-France, le premier Jésuite mort à la tâche, il se dirigea vers le Saut-Sainte-Marie, y planta la croix [42]; et le pays des Sioux, dans la vallée du Mississipi, fut entrevu par le Français Jogues cinq ans avant qu'Eliot, le ministre puritain de la Nouvelle-Angleterre, ne songeât à s'en occuper.

Ainsi progressait la Nouvelle-France, sous l'impulsion de missionnaires également experts à travailler le sol en profondeur et à faire, toujours en avant, toujours plus loin, des pointes de reconnaissance. Les espoirs eussent été robustes, l'avenir eût été souriant, si l'on n'avait pas senti, constamment, que l'Iroquois était aux portes. Les cinq nations iroquoises, autonomes mais fédérées, s'échelonnaient sur la côte méridionale du lac Ontario et sur la rivière des Mohawks, depuis Niagara jusqu'à la rivière Hudson; elles avaient un débouché sur le Grand Lac et même sur le Mississipi; elles en avaient un, par le Saint-Laurent, sur l'Atlantique. Deux mille cinq cents guerriers iroquois, disséminés sur plus de quatre cents kilomètres, agiles à courir, agiles à naviguer, terrorisaient Algonquins et Hurons. Avec cent vingt hommes armés, Champlain se fût chargé, jadis,

d'exterminer les Iroquois ou de les « faire venir à la raison » : la métropole lui avait refusé cette poignée d'hommes. Le P. Le Jeune avait, dès 1634, élevé un douloureux cri d'alarme ; il observait qu'autrefois le spectacle de la puissance des Portugais avait induit les Indiens à accepter leur foi. « A mon avis, expliquait-il, le premier moyen d'acquérir cet ascendant sur les sauvages, c'est d'arrêter les courses de ceux qui ruinent la religion, et de se rendre redoutable aux Iroquois [43]. »

Le P. Jérôme Lalemant, en mars 1640, écrivait à Richelieu : « Entre les difficultés que nous appréhendons plus grandes que jamais, au progrès des affaires de Sa divine Majesté, est le voisinage des Anglais et Flamands, qui rehaussent et fortifient puissamment le courage des ennemis des peuples qui sont nos alliés. » Lalemant, prophétiquement, augurait que si on n'arrêtait pas le mal en sa source, nos alliés ne pourraient plus longtemps subsister : tous les nuages qui assombrissaient l'avenir des pauvres Hurons se dessinaient dans cette lettre de Lalemant. Richelieu, naguère, avait évincé les Huguenots du Canada ; Lalemant comptait sur lui, contre « ces autres ennemis de Dieu et de l'État », les Iroquois [44].

D'année en année, leur audace se faisait plus insolente pour la Nouvelle-France. Les Hollandais, avec lesquels ils voisinaient au sud-est, leur fournissaient des arquebuses. Une suspension d'armes, en 1641, se dénouait par une recrudes-

cence d'hostilités ; et le P. Vimont publiait cet avertissement qui résonnait comme un glas :

La Nouvelle-France va se perdre, si elle n'est pas fortement et promptement secourue ; le commerce de ces Messieurs, la colonie des Français, et la religion qui commence à florir parmi les sauvages, sont à bas, si l'on ne dompte pas les Iroquois. Cinquante Iroquois sont capables de faire quitter le pays à deux cent cinquante Français, non pas s'ils combattaient de pied ferme ; car en tel cas cinquante Français déferaient cinq cents Iroquois, si les Hollandais ne leur donnaient point d'armes à feu. Si ces barbares s'acharnent à nos Français, jamais ils ne les laisseront dormir d'un bon sommeil : un Iroquois se tiendra deux ou trois jours, sans manger, derrière une souche, à cinquante pas de votre maison, pour massacrer le premier qui tombera dans ses embûches. S'il est découvert, les bois lui servent d'asile, où un Français ne trouvera que l'embarras : un sauvage y sautera lestement comme un cerf. Le moyen de respirer dans ces presses ! Si l'on n'a ce peuple pour ami, ou si on ne l'extermine, il faut abandonner à leur cruauté tant de bons néophytes, il faut perdre tant de belles espérances, et voir rentrer les démons dans leur empire [15].

Devant les imaginations françaises auxquelles parvenait cette *Relation* du P. Vimont, il semblait que Satan en personne se dressât, prêt à expulser de son royaume canadien ce nouveau venu qu'était Jésus, avec la complicité notoire de l'Iroquois païen et l'occulte assistance du Hollandais calviniste. Et Marie de l'Incarnation écrivait bien humblement à l'une de ses correspondantes

qu'elle craignait d'être, par ses « malices », la cause du « retardement des affaires de Dieu dans sa nouvelle Église », car « les Iroquois n'avaient point encore fait tant de ravages [46] ».

Le P. Le Jeune, venu en France, obtenait dix mille écus « pour envoyer des hommes par de là, afin de fortifier contre les Iroquois et empêcher leurs courses », mais « il eût bien encore désiré un secours plus puissant pour chasser ceux qui entretiennent les dits Iroquois dans cette guerre ». Le Jeune rêvait d'une attaque contre la Nouvelle-Hollande, contre la Compagnie des Indes ; à Paris, on jugeait l'entreprise très dangereuse, on ajournait. Et le P. Charles Lalemant redisait mélancoliquement à l'assistant de France à Rome : « Si on ne chasse les Iroquois par composition ou par armes, le pays est toujours en danger de ruine [47]. »

III. — Un moine armé : M. de Maisonneuve. Une religieuse laïque : Mlle Mance.

Mais Messieurs de Montréal étaient là. Ils s'étaient mis en société, pour porter la croix là-bas ; s'il fallait que l'épée la précédât, l'escortât, la défendît, ils voulaient être prêts. Ils cherchèrent un chef militaire, pour que les colons, dûment exercés, fissent figure de croisés, quand Dieu le voudrait.

Ce chef se rencontra dans la personne d'un

gentilhomme champenois, Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve[48]. Si l'on en croit le Sulpicien Dollier de Casson, premier historien de Montréal[49], Maisonneuve aurait été soldat depuis l'âge de treize ans, et fort bon soldat : il aurait servi en Hollande *. Ce personnage n'avait qu'une peur : il redoutait le monde, ses contacts, ses embûches. Au moyen âge, il se fût enrôlé parmi ces chevaliers ascètes dont la discipline était impérieuse comme l'est un vœu, et que la chrétienté tentait d'opposer à l'Islam. Sa sœur était religieuse à Troyes, au couvent de Notre-Dame, sous le nom de Louise de Sainte-Marie. Il lui racontait comment, en garnison, il avait appris à pincer du luth « pour n'être pas obligé d'aller dans la compagnie des méchants se divertir, » et quel était son anxieux désir de pouvoir pratiquer le métier des armes, qu'il aimait, dans un pays d'où seraient éloignées les occasions de pécher. Sœur Louise enviait l'émigration des Ursulines tourangelles et des Hospitalières dieppoises ; elle avait lu les *Relations* des Jésuites sur ce royaume d'outre-mer où Dieu maintenait la pureté des mœurs ; elle en parlait à Maisonneuve. Il y avait à se battre, là-bas, et c'était une terre de sainteté.

* M. A.-Léo Leymarie, dans son livre si fouillé sur Maisonneuve, estime que les allégations de Dollier de Casson sur les premières années de Maisonneuve se heurteraient à certaines impossibilités.

Le P. Charles Lalemant était à Paris : Maisonneuve le questionna, s'ouvrit à lui. « J'ai votre homme pour Montréal », disait le Père, ensuite, à M. de la Dauversière. Il y eut ce jour-là, à la table d'hôte où mangeait M. de Maisonneuve, un convive de plus : ce nouveau venu, durant le repas, parlait de la Nouvelle-France et de ses besoins. M. de Maisonneuve était tout oreilles, à mesure que parlait M. de la Dauversière. Il l'abordait après le dessert, et lui disait : « J'ai deux mille livres de rente ; je puis donc me suffire à moi-même. Mais, sans aucune vue d'intérêt, j'emploierais de grand cœur ma bourse et ma vie dans cette nouvelle entreprise, sans ambitionner d'autre honneur que d'y servir Dieu et le roi dans ma profession. » Les deux hommes s'embrassèrent ; M. de Maisonneuve fut aussitôt nommé par Messieurs de Montréal gouverneur de la future colonie.

Pour désarmer son père, qui, moins avancé que lui dans les voies spirituelles, s'opposait à son départ, il lui représenta qu'il deviendrait au loin cent fois plus riche : le vieillard ébloui cessa toute résistance, ignorant qu'il s'agissait des richesses promises par l'Évangile à celui qui s'éloigne des siens pour la gloire du nom divin[50]. M. de Maisonneuve s'en fut à Troyes, prendre congé de sa sœur : autour de lui les religieuses s'empressaient, voulant partir, elles aussi, pour le pays des fillettes sauvages. Il faut d'abord que Villemarie

existe, leur répondait-il ; et Louise de Sainte-Marie lui remettait comme viatique une image de la Vierge sur laquelle elle avait versifié :

Sainte Mère de Dieu, pure vierge au cœur loyal,
Gardez-nous une place en votre Montréal [51].

Des éducatrices, on n'en avait pas encore besoin ; mais ce que souhaitaient beaucoup Messieurs de Montréal, c'était de trouver une femme de tête, que l'on emmènerait comme économe et garde-malade. Au dernier moment, elle se présenta. Mlle Jeanne Mance avait alors trente-cinq ans [52]. Dieu l'attirait, mais non le cloître : ayant ouï parler de Mme de la Peltrie, elle rêvait pareille destinée. En l'été de 1640, elle avait quitté Langres pour causer, à Paris, avec les Jésuites qui connaissaient le Canada : elle avait vu le P. Charles Lalemant et s'était mise sous la direction du P. Saint-Jure, le futur biographe de M. de Renty. Ce Père l'étudia, et conclut que le ciel la voulait au Canada. Elle s'en allait donc répétant qu'elle passerait la mer, mais qu'elle ne savait pas, d'ailleurs, ce que Dieu ferait d'elle, là-bas. Elle s'attardait à Paris, cherchant, consultant ; et curieusement, les dames de qualité demandaient à la voir, à l'entendre, comme une personne d'idées peu communes. Mme de Bullion, surtout, se mettait aux écoutes : son récent veuvage, survenu le 23 décembre 1640, la laissait à la tête d'une très grosse fortune, provenant des cent

mille livres d'étrennes annuelles que donnait régulièrement M. le Cardinal à son défunt époux, surintendant des finances, pour récompenser une probe et féconde gestion. De toutes ces étrennes accumulées, Mme de Bullion voulait disposer pour Dieu ; et le Franciscain Rapin lui ayant fait connaître Mlle Mance, elle lui demanda, après quatre conversations, si elle accepterait de fonder, quelque part en Nouvelle-France, un hôpital, pareil à celui que possédait Québec grâce à Mme d'Aiguillon. Il semble que les desseins qui s'agitaient à la Flèche ne fussent pas inconnus de Mme de Bullion ; on dit même que Marie de la Ferre, à la suite de visions, l'avait rassurée sur l'accueil que trouvait auprès de Dieu l'âme de son mari [53]. Peut-être voyait-elle, dans Mlle Mance, une bonne volonté prédestinée pour frayer la voie, là-bas, aux Hospitalières fléchoises.

Mlle Mance répondit qu'ainsi ferait-elle s'il plaisait à Dieu, et qu'avant tout elle voulait passer la mer ; et Mme de Bullion lui remit douze cents livres en lui défendant de la nommer, et en lui disant : « Recevez les arrhes de notre bonne volonté, nous ferons le reste, lorsque vous m'aurez écrit du lieu où vous serez et que vous m'aurez mandé l'état des choses. »

Mlle Mance s'achemina vers la Rochelle, sachant que des navires étaient en partance : d'auberge en auberge, elle racontait qu'elle allait au Canada ;

les hôteliers, surpris et déférents, osaient à peine recevoir son argent. Elle eut comme un don de seconde vue, et M. de la Dauversière aussi, lorsqu'ils se coudoyèrent, à la Rochelle, devant la porte de l'église des Jésuites : ils s'arrêtèrent, causèrent, chacun sachant par une merveilleuse intuition le nom de l'autre et les apostoliques desseins dont cette autre âme était hantée. Ces singularités ne pouvaient étonner M. de la Dauversière, depuis sa première rencontre avec M. Olier, dans le parc de Meudon. A l'issue de l'entretien, il proposait à Mlle Mance qu'elle s'enrôlât parmi les Messieurs de Montréal.

Elle avait une objection : il lui semblait que si elle passait là-bas avec des appuis humains, elle serait moins abandonnée à la Providence, et c'était cet abandon qui la tentait. — Messieurs de Montréal, aussi, lui répliquait M. de la Dauversière, sont abandonnés à Dieu ; car ayant cette année dépensé soixante-quinze mille livres, ils n'ont plus le sou pour l'an prochain. Alors Mlle Mance, après avoir pris l'avis du P. Saint-Jure, accepta.

Et tout de suite, parmi Messieurs les Associés de Montréal, cette demoiselle se montra fort active ; car avant de lever l'ancre, elle préparait pour Mme la princesse de Condé, pour Mme la Chancelière, pour Mme de Bullion, pour d'autres encore, des lettres contenant copie d'une « note sur le dessein de Montréal », que M. de la Dauversière avait rédigée [54].

En juillet 1641, deux vaisseaux emmenaient au delà de l'Océan, avec Mlle Mance, M. de Maisonneuve, trente-cinq hommes, un Jésuite et un prêtre ; et sur un troisième vaisseau qui partait de Dieppe emportant dix hommes, dont deux étaient en compagnie de leurs femmes, on vit sauter, au moment où il levait l'ancre, une passagère imprévue : c'était une pieuse fille dieppoise qui voulait absolument aller au Canada, pour se dévouer. Ainsi commença Montréal, sous la forme d'une cité flottante, naviguant sur l'Océan, comme sur une autre mer avaient autrefois navigué, sous la conduite d'Énée, les germes augustes du peuple romain.

M. de la Dauversière, rentrant à Paris, remettait à leurs destinataires les messages de Mlle Mance, pour que, grâce à leur charité, de cette cité flottante pût naître bientôt une grande ville. Tout le premier, il s'endettait, multipliait les emprunts auprès des notabilités de la Flèche, pour subvenir aux urgentes dépenses qu'une telle naissance entraînait, et ce sera fort heureux pour lui qu'en 1642 la mort d'un de ses oncles vienne doubler son patrimoine [55]. Pour les gens de la Cour et autres Parisiens de qualité, ce provincial n'était encore qu'un inconnu ; mais avec l'appui de M. Olier, il multiplia les démarches auprès des âmes parisiennes qui voulaient coopérer « à l'édifice de l'Église de Dieu ». Vers la fin de janvier 1642, le chiffre des Associés de Montréal

sera déjà de trente-cinq ; et le 2 février, jour de la Chandeleur, à Notre-Dame de Paris, à la suite d'une messe dite par M. Olier, ils consacreront solennellement Montréal à la Sainte Famille.

« MM. de Montréal » — et parmi eux il y avait des femmes — ne ressemblaient en rien aux compagnies antérieurement formées pour l'exploitation du Canada : entre membres de la Société, on se traitait de frères et de sœurs ; on formait une famille spirituelle qui dans ses armoiries témoignait sa foi ; elles représentaient la Mère de Dieu, debout sur un monticule, tenant dans ses bras l'Enfant Jésus [56]. Si discrets que voulussent être MM. de Montréal, il fallut bien que certains d'entre eux apposassent leurs signatures sur les actes collectifs de la Société ; et parmi les noms que nous livrent des actes de 1650 et de 1656, on relève plusieurs membres de la Compagnie du Saint-Sacrement : le duc de Liancourt, l'abbé Nicolas de Barrault, l'abbé de Bretonvilliers, futur curé de Saint-Sulpice, l'écuyer Bertrand Drouard, l'écuyer du roi Séguier de Saint-Firmin, l'avocat Du Plessis-Montbard, qui organisera l'Hôpital général, et un autre collaborateur de saint Vincent de Paul, Barillon de Morangis, maître des requêtes. Qu'il faille ou non voir dans la Société de Montréal, comme le voudrait M. Raoul Allier, un simple comité de la Compagnie du Saint-Sacrement [57], il demeure évident que

pour le Paris religieux du milieu du XVII[e] siècle, Montréal fut, à proprement parler, une œuvre pieuse, conçue par quelques apôtres, et s'offrant à des âmes généreuses et choisies comme une occasion de charité.

IV. — La fondation de Villemarie.

A Québec, des timides qui se croyaient des sages s'écriaient : Se fixer à Montréal ! quelle folle entreprise, quand par là rôdent les Iroquois ! On était, déjà, au cœur du mois d'août, quand Maisonneuve et ses gens arrivèrent ; il ne fallait plus songer à installer à Montréal, avant les grands froids, toute cette colonie, et le P. Vimont se demandait « si les Iroquois ne fermeraient pas toujours la porte à Jésus-Christ dans les Nations plus hautes [58] ».

Les timides avaient ainsi tout l'hiver devant eux pour décourager les colons, et tenter de les retenir à Québec. Ils tâchaient de gagner à leur cause Mlle Mance. Au premier rang parmi eux, on trouvait le gouverneur même de la Nouvelle-France, Montmagny : il montrait à Maisonneuve, tout près de Québec, l'île d'Orléans ; il la lui offrait. Maisonneuve demeurait inflexible. Pour le convaincre, Montmagny convoqua les principaux notables, lui parla des difficultés qu'il trouverait dans la solitude de Montréal. « Je suis venu pour exécuter, non pour délibérer, répondit Maison-

neuve : et tous les arbres de l'île de Montréal seraient-ils changés en autant d'Iroquois, il est de mon devoir et de mon honneur d'aller y établir une colonie [59]. »

Devant une aussi mâle fermeté, ce fut Montmagny qui céda ; l'esprit de prudence humaine s'effaça devant l'aventureux esprit de foi. « On ne mène personne à Jésus-Christ que par la Croix, écrivait le P. Vimont ; les desseins qu'on entreprend pour sa gloire en ce pays se conçoivent dedans les dépenses et dedans les peines [60]. »

Le gouverneur en personne, en octobre 1641, accompagnait à Montréal Maisonneuve et le P. Vimont, pour un voyage de reconnaissance, qui ne dura que peu de jours. Un colon, M. de Puiseaux, qui habitait en amont de Québec, mit ses domaines de Sainte-Foy et de Saint-Michel à la disposition des compagnons de Maisonneuve, pour qu'ils y passassent l'hiver en faisant des travaux de menuiserie, de construction de barques, nécessaires pour la future installation [61]. Mlle Mance hivernait à Saint-Michel : elle se trouvait là à proximité de Sillery et prenait avec les sauvages un premier contact. Mme de la Peltrie, assez sensible, semble-t-il, à l'attrait de la nouveauté, perdait un peu de vue ses chères Ursulines de Québec pour s'occuper de Mlle Mance ; elle finissait même par leur retirer ses meubles : c'est à l'œuvre de Montréal qu'elle donnait, pour l'instant, son cœur et sa vie. Catastrophe pour Marie

de l'Incarnation ! A l'heure où la construction de son nouveau cloître coûtait fort cher, sa bienfaitrice ordinaire s'éloignait. En un joli langage, l'Ursuline l'excusait : « Vous dire que notre bonne fondatrice ait tort, je ne le puis selon Dieu ; car d'un côté je vois qu'elle n'a pas le moyen de nous assister, étant séparée de nous, et son bien n'étant pas suffisant pour l'entretenir dans les voyages qu'elle fait. D'ailleurs, comme elle retourne dans le siècle, il est juste qu'elle soit accommodée selon sa qualité ; et ainsi, nous n'avons nul sujet de nous plaindre si elle retire ses meubles ; enfin, elle a tant de piété et de crainte de Dieu, que je ne puis douter que ses intentions ne soient bonnes et saintes [62]. »

Lorsque au matin du 18 mai 1642, deux petits voiliers et deux chaloupes amenèrent enfin jusqu'à l'île de Montréal Maisonneuve et sa recrue avec quelques Jésuites, on vit deux femmes, en plein air, dresser et parer un autel : c'étaient Mlle Mance et Mme de la Peltrie. Mlle Mance savait, maintenant, pourquoi des impulsions mystérieuses l'avaient portée vers le Canada. Elles avaient toutes deux la joie de préparer les liturgies par lesquelles allait s'inaugurer la vie de Villemarie. Le P. Vimont célébra la grand'messe ; et se tournant vers cette quarantaine de fidèles qui voulaient être les assises d'une ville, il leur disait : « Ce que vous voyez ici n'est qu'un grain de sénevé ; mais il est jeté par des mains si

pieuses, qu'il faut sans doute que le Ciel ait de grands desseins, puisqu'il se sert de tels instruments pour son œuvre ; oui, je ne doute nullement que ce petit grain ne produise un grand arbre, qu'il ne fasse un jour des progrès merveilleux, ne se multiplie et ne s'étende de toute part [63]. » L'hostie, tout le jour, demeura sur l'autel : on voulait qu'elle affirmât son règne.

Dès le lendemain, le travail commençait, en même temps que la prière continuait. Le travail urgent, c'était la construction des retranchements : Maisonneuve donna le signal en abattant le premier arbre. Ce même été, sur la rivière dite des Iroquois, une trentaine d'hommes envoyés par le roi bâtissaient le fort Richelieu, pour protéger Québec : Villemarie aussi devait avoir son fort. Pour la prière, une chapelle d'écorce s'éleva, en attendant qu'on pût édifier un sanctuaire en bois. On voulait une lampe près du tabernacle : l'huile manquait. On ramassa des mouches luisantes, on les enferma dans un petit lustre environné de réseaux ; elles projetaient une clarté ; captives, elles semblaient illuminer la gloire de leur créateur, captif, lui aussi, captif dans l'Eucharistie. Pour les baptêmes, les mariages, les sépultures, s'ouvrait dès 1642 un registre, que l'on conserve encore [64]. Des Algonquins, à la fin de juillet, venaient à Villemarie : un de leurs capitaines et son fils recevaient le baptême. Pour l'Assomption, d'autres sauvages survenaient, priaient pour le

roi de France [65]. Villemarie tout de suite devenait un foyer d'appel : l'année ne s'achevait pas sans qu'arrivât une recrue nouvelle de Français avec quelques pièces d'artillerie ; MM. de Montréal, pour cet envoi, dépensaient quarante mille livres. Le fort s'échafaudait, à l'insu des Iroquois, qui pourtant n'étaient pas loin. Ce ne fut pas avec leur hostilité qu'on eut d'abord à compter, mais avec celle du Saint-Laurent, qui débordait.

Maisonneuve alors fit un vœu : le fleuve redevint calme. Quelques jours durant, pour accomplir ce vœu, le travail, à Montréal, eut la ferveur d'une prière : les défricheurs traçaient un chemin parmi les broussailles, les menuisiers fabriquaient une gigantesque croix. Le jour de l'Épiphanie de l'an 1643, par ce chemin tout neuf, Maisonneuve, portant sur ses épaules cette croix toute neuve, gravissait la montagne qui dominait Villemarie, et l'y plantait. Au pied de la croix, un autel se dressa, où Mme de la Peltrie communiait et d'autres après elle. De fréquents pèlerinages, bientôt, allaient renouveler cette âpre ascension, au nom d'une association de piété fondée par Maisonneuve pour la conversion des sauvages [66]. En cette fête d'Épiphanie, la Croix s'était faite visible, pour les plus lointains alentours, et la chrétienté de Villemarie, aussi, avait révélé son existence : ce qui se passait ne pouvait échapper aux regards des méchants voisins iroquois. Mais tant pis : on n'était pas venu à Montréal pour se dissimuler,

mais pour que les yeux des Gentils fussent frappés, et qu'ils s'ouvrissent. La vie cachée de Villemarie avait atteint son terme : pour la jeune bourgade, la vie publique allait commencer, vie d'apostolat, vie d'alarmes.

V. — Une digue contre les Iroquois : la défense de Villemarie.

Au printemps de 1643, un fameux orateur algonquin, qu'on appelait le Borgne de l'île, vint à Villemarie se faire baptiser comme l'était déjà son neveu [67]. Cela parut d'excellent augure : il y eut, cette année-là, soixante-dix à quatre-vingts baptêmes. Les sauvages, comme l'écrivait le P. Vimont, avaient cette « croyance, que Montréal n'était établi que pour leur seul bien », et c'était là « le plus fort attrait que l'on eût pour les porter à Dieu [68] ».

Sous leurs yeux observateurs, la chrétienté de Villemarie rappelait ces premières chrétientés de Palestine et de Syrie dont parlent les *Actes des Apôtres*. « La plupart des colons, notaient Messieurs de Montréal, vivent en commun, comme dans une sorte d'auberge, et tous y sont en Jésus dans un seul cœur et une seule âme [69] » ; et plus tard la Sœur Morin, l'annaliste de l'hôtel-Dieu, parlera avec admiration de ces premiers colons chez qui « on n'entendait pas parler seulement du vice d'impureté », qui, « si d'aventure ils

s'offensaient entre eux, se demandaient pardon le soir avant de se coucher, et qui vivaient en saints, tous unanimement, et dans une piété et religion envers Dieu telles que sont maintenant les bons religieux [70] ».

A certains jours, la colonie était dans les transes, lorsqu'en dépit de la fameuse chienne Pilotte et des autres dogues qui chaque matin faisaient la ronde pour signaler et écarter les Iroquois, des travailleurs de Villemarie, au pied même du fort, étaient surpris par ces adroits coureurs. Un jour de juin 1643, il en y eut trois de tués, et trois faits captifs, dont deux furent brûlés : une quarantaine d'Iroquois avaient perpétré ce mauvais coup. De France, on écrivait au P. Vimont : « Le dessein des Hollandais est de faire tellement harceler les Français par les Iroquois, qu'ils les contraignent de quitter le pays, et d'abandonner tout, et même la conversion des sauvages [71]. »

Maisonneuve, en août, prenait avec lui des hommes armés pour aller au-devant de M. et Mme d'Ailleboust, qui amenaient de France un renfort ; on craignait que les Iroquois ne leur fermassent le chemin de Villemarie. Ils arrivèrent sains et saufs, et d'Ailleboust, bon ingénieur, se mit à construire des bastions. Mais M. et Mme d'Ailleboust apportaient avec eux, aux âmes ferventes de Villemarie, un motif d'espérance : on racontait que cette dame avait été miraculeusement guérie, à Notre-Dame de Paris, moyennant le vœu de s'exiler à

Montréal, pour la gloire de Dieu ; on se montrait, parmi les ouvriers qu'elle amenait, des calvinistes de la veille, soudainement convertis [72]. En fallait-il davantage pour rasséréner l'atmosphère de menaces dans laquelle on vivait ? Les habitants de Villemarie remerciaient le Très-Haut de les avoir ainsi prédestinés pour de lourdes besognes, mais aussi pour de grandes grâces.

Plusieurs, fiers de leur vocation, s'ennuyèrent vite de rester sur la défensive ; ils murmuraient contre Maisonneuve, qui les retenait. Le 30 mars 1644, Maisonneuve les exauça : les dogues signalant les Iroquois, il prit avec lui trente hommes, et fit une sortie. Que faire, à trente, contre deux cents sauvages ? Vite ils durent se replier sur le fort, et Maisonneuve, demeuré le dernier pour protéger la retraite, abattait de l'un de ses deux pistolets le chef des sauvages, au moment où celui-ci venait de le faire prisonnier. Audacieux et calme, il regagna le fort, où nul ne put plus l'accuser de manquer d'héroïsme ou de temporiser à l'excès [73].

Inter arma caritas : déjà s'appliquait cette devise de nos Croix-rouges, dans ce poste d'avant-garde où chaque jour un peu de sang risquait de couler. M. d'Ailleboust, à son arrivée, avait appris à Mlle Mance de nouvelles libéralités de la bienfaitrice anonyme, Mme de Bullion [74] : la constitution d'une rente de deux mille livres pour

un hôtel-Dieu à Villemarie, et des dons importants pour le bâtir et le meubler *.

Les ouvriers occupés à construire pour les Jésuites un logis de charpente durent sans retard se mettre à « dresser un hôpital [75] ». En octobre 1644, Villemarie eut son hôpital, où les malades étaient soignés, et que protégeait contre l'Iroquois une robuste palissade de pieux ; mais Maisonneuve « avait la dévotion d'y mettre parfois des prisonniers Iroquois qui étaient blessés, pour les guérir ». Mme de la Peltrie, après dix-huit mois d'absence, avait rejoint les Ursulines de Québec ; Mlle Mance demeurait seule parmi les malades que chaque jour amenait. Douze ans plus tard, pour que s'accomplisse tout ce qu'avait entrevu M. de la Dauversière, les Hospitalières de la Flèche, fondées par lui, entreront dans cette maison, où elles sont encore.

VI. — La propagande de MM. de Montréal : leur lettre au Pape, leur appel à la France.

Au Vatican, au Louvre, on s'intéressait à Villemarie. MM. de Montréal savaient profiter de leur situation sociale, de leur ascendant sur l'Église et sur l'État, de leurs liens avec la Compagnie du Saint-Sacrement, pour empêcher qu'on ne perdît

* Le portrait de Mme de Bullion, « miniature dans une boîte d'agathe fine enchâssée en de l'or et enrichie de perles fines », donné par elle à Mlle Mance, fut conservé à l'Hôpital de Montréal jusqu'à l'incendie de 1695 (Sœur Morin, *Annales*, p. 49).

de vue cet extrême boulevard de la civilisation chrétienne et de la pénétration française. En 1643, ils faisaient savoir à Urbain VIII qu'un certain nombre de personnes, « éloignant d'elles toute vue de lucre temporel et d'intérêt de commerce, et ne se proposant d'autre fin que la gloire de Dieu et l'établissement de la religion dans la Nouvelle-France, étaient entrées dans cette société, afin de contribuer, par leurs soins, leurs richesses et leurs voyages au delà des mers, à répandre la foi parmi ces nations barbares. » Ils sollicitaient du Pape des indulgences : Urbain VIII les bénissait, les exauçait [76]. M. Olier, dans sa petite communauté de Vaugirard, berceau du séminaire de Saint-Sulpice, était entouré de prêtres « qui ne parlaient, disait-il, que de faire des folies pour Dieu, que de se faire pendre pour son service et aller souffrir le martyre en Canada [77] ». L'idée lui était venue de requérir de Rome, pour ceux que bientôt peut-être il enverrait au loin, les prérogatives de juridiction généralement accordées aux missionnaires travaillant en pays infidèles. Mais Rome avait, en 1635, par un acte jusque-là demeuré sans effet, donné, pour la Nouvelle-France, des pouvoirs aux Franciscains [78] ; et les Jésuites, d'autre part, avaient, là-bas, organisé l'évangélisation [79]. Rome, pour l'instant, demeura muette à l'égard de la requête suggérée par M. Olier aux Messieurs de Montréal. M. Olier patientait : il vivra assez longtemps pour voir les

Sulpiciens s'installer au Canada, quatorze ans plus tard.

Mais sa patience l'abandonnait lorsqu'il entendait critiquer Messieurs de Montréal ; et probablement il prit une part active, avec son confrère de la Compagnie du Saint-Sacrement, M. Laisné de la Marguerie [80], à la rédaction d'une brochure, qui s'intitula : *Les véritables motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France.*

Pour quels motifs avait-on risqué pareille aventure ? On l'avait risquée, exposait la brochure, parce que les laïcs sont obligés de contribuer à la conversion des fidèles, et l'on alléguait l'exemple des « saintes femmes qui servaient les Apôtres, ces ambassadeurs divins », et des « premiers chrétiens séculiers de Rome ». On l'avait risquée, parce que « le salut des infidèles est bien supérieur aux œuvres temporelles les plus pressantes », et parce que, parmi les peuples d'Amérique, il n'en était point qui fussent plus dépourvus de secours spirituels que ceux de la Nouvelle-France.

Des objections se dressaient : on allait les réfuter. D'aucuns répétaient que « les Canadiens, avec les lumières naturelles, se peuvent sauver, dans l'ignorance où ils sont de l'Évangile ». Et, de fait, Lessius et Bellarmin, Vasquez et Ripalda, offraient à ce sujet certaines thèses théologiques d'une généreuse charité, plus rassurantes et plus

humaines que l'intolérant rigorisme du grand Arnauld [81]. Mais MM. de Montréal faisaient remarquer que si jadis les Apôtres avaient pris prétexte de pareilles thèses pour s'abstenir de prêcher aux Gentils, c'en eût été fait de « l'émulation sainte de la propagation de la foi ». D'autres accusaient le Canada d'être un pays pauvre et froid : « s'il n'y a rien à y gagner que la croix, leur ripostait-on, ce sont là nos délices, et nous vous certifions que c'est ce qui nous fait préférer ce pays ». Des voix s'élevaient pour montrer les pauvres de France et pour regretter qu'on dépensât de l'argent pour des étrangers inconnus. « O charitable avarice ! s'écriaient MM. de Montréal. O injuste et défiante charité, qui a peur que la terre lui faille ! Ce secours procuré aux infidèles est peut-être cause que Dieu arrête le fléau de son indignation sur Paris et sur toute la France, qui semble en être si fortement avertie et menacée. » Les lèvres hostiles, ainsi réfutées, insistaient sur le péril iroquois, qui rendait précaire la vie de la colonie, et MM. de Montréal affirmaient alors avec une vaillante confiance :

Ou nous ramènerons les Iroquois à leur devoir, en les obligeant d'avoir la paix avec nous, ou, par la grâce de Dieu, ils se convertiront. Et si par la permission de Dieu nous ne pouvons ni l'un ni l'autre, nous leur ferons une si juste, si sainte et si bonne guerre que, comme nous osons l'espérer, Dieu fera justice de ces petits Philistins qui troublent ses œuvres. Et si nous étions pris et massacrés, de nos cendres Dieu en

susciterait d'autres, qui feraient mieux encore. Ce n'est pas chose extraordinaire que ceux qui commencent un ouvrage ne soient pas les mêmes qui l'achèvent... Ce que nous ne pourrons faire en dix ans, nous le ferons en cent, terme qui peut paraître long, mais qui est peu de chose à ceux qui travaillent pour l'éternité.

Mais cette œuvre, reprenaient les adversaires, est « d'une dépense infinie, plus convenable à un roi qu'à quelques particuliers trop faibles pour la soutenir ». — « Vous avez mieux rencontré que vous ne pensez, leur ripostaient MM. de Montréal, en disant que c'est une œuvre de roi, puisque c'est le Roi des rois qui s'en mêle. Jusqu'ici Dieu a pourvu au nécessaire ; nous ne voulons point d'abondance, et nous espérons que la Providence continuera. »

Le Roi d'ailleurs s'en mêlait, tout comme le Roi des rois. Car Louis XIII, dans les trois mois qui précédèrent sa mort, avait invité M. de Montmagny à « assister et favoriser en tout ce qu'il pourrait » M. de Maisonneuve dans la construction du fort, et avait fait présent à MM. de Montréal d'un navire et de quelques pièces d'artillerie pour Villemarie ; et le 13 février 1644, des lettres patentes expédiées sur l'ordre d'Anne d'Autriche au nom du jeune Louis XIV stipulaient pour MM. de Montréal le droit de continuer les fortifications de Villemarie, sous la direction du gouverneur qu'eux-mêmes nommeraient ; d'envoyer là-bas des vivres et des armes en jouissant, sur le

Saint-Laurent, d'une pleine liberté de navigation ; et de recevoir des legs pieux et fondations, pour l'entretien des pauvres sauvages ou des prêtres. En ces termes formels, et qui affectaient même, dans le document, quelque solennité, la volonté royale sanctionnait et consolidait l'action de MM. de Montréal et les pouvoirs de M. de Maisonneuve [82].

VII. -- Une victime des Iroquois chez Anne d'Autriche : Les glorieuses mutilations d'Isaac Jogues.

Au demeurant, en cet hiver de 1643 à 1644, la Cour de France avait reçu la visite du Jésuite Isaac Jogues ; et les moindres gestes qui scandaient ses paroles, exhibant ses mains effroyablement mutilées, suggéraient une admiration profonde pour les Français d'outre-mer, où la compassion se mêlait au respect.

Il disait comment, au début d'août 1642, il avait quitté Québec pour retourner à Sainte-Marie, en terre huronne, rapportant, pour la mission, des ornements d'église et des livres. Il avait emmené avec lui, sur une humble flottille de douze canots, deux « donnés » français, René Goupil et Guillaume Couture, et une vingtaine de Hurons [83]. Il y avait, parmi eux, Eustache Aharistari, le premier en valeur parmi les guerriers hurons, et qu'on avait vu, l'année d'avant, venir, de lui-même, demander le baptême à Sainte-Marie ;

Étienne Totiri, qui avait transformé en chapelle une moitié de sa cabane, pour y faire le catéchisme; Joseph Teondechoren, qui partout vantait les « robes noires » parce qu'elles avaient, de son âme, arraché « tout le mauvais », et qui, si ce « mauvais» tentait d'y rentrer, savait bien le faire fuir en se brûlant à vif, avec un tisonnier rougi au feu; Thérèse, nièce de Joseph, que nous avons aperçue, déjà, dans le cloître de Marie de l'Incarnation, et qui s'en retournait chez les Hurons, pour se marier. Ainsi naviguait derrière Jogues l'élite de la chrétienté huronne.

Soudain, au matin du 2 août 1642, lorsqu'on venait d'atteindre le lac Saint-Pierre, les Iroquois étaient apparus. Grand émoi dans la flottille, les uns voulant se cacher, d'autres combattre. Jogues, lui, songeait à ceux de ses compagnons qui n'étaient encore que catéchumènes ; en hâte, il distribuait les grâces du baptême, puisque peut-être la mort était là. Les Iroquois, emmenant leur butin, l'oubliaient ; mais délaisser ces deux « donnés » qui se comportaient en héros, et ces Hurons qui étaient ses ouailles, il ne s'y pouvait résoudre. Il se livrait à l'ennemi ; et tout de suite on le bâtonnait ; à coups de morsures, on lui meurtrissait les pieds et les mains ; on arrachait ses ongles, on extirpait, même, les os de ses deux index. Il fallait ensuite se mettre en marche, et vous chercheriez en vain, dans les *Actes des Martyrs*, un plus douloureux voyage. Lorsqu'on allait par terre, Jogues et ses

compagnons servaient de bêtes de somme ; quand on naviguait, les Iroquois se délectaient, dans le fond des canots, à « caresser » avec des alènes ou des éclats de bois leurs plaies béantes ; sur cette chair vive, on exerçait les enfants à être cruels, à voir le sang, à en jouir. Croisait-on quelque caravane, ou bien entrait-on dans quelque campement, la bastonnade se pratiquait comme un rite : tous les captifs, marchant lentement entre deux haies d'Iroquois, étaient littéralement lacérés de coups ; et la solennité se complétait par des supplices individuels. Les doigts de Jogues, ces doigts qui bénissaient et baptisaient, étaient spécialement visés : il lui en restait trop encore, au gré des bourreaux ; on lui en brûlait un ; à coup de dents, un autre était broyé ; on forçait une captive chrétienne de lui en scier un troisième. Avec des couteaux, on détachait des lambeaux de sa chair, qu'on agitait devant lui avec une joie frénétique. A plusieurs reprises, on parlait de le brûler. Sereinement il se redisait à lui-même ce mot de saint Augustin : « Celui qui fuit les rangs de ceux qui souffrent ne mérite pas de compter au nombre des enfants de Dieu » ; et dans le supplice qui s'acharnait sur ses doigts, il voyait « un châtiment miséricordieux du manque d'amour et de respect qu'il avait eu en touchant au corps du Christ ».

L'hiver de 1642 à 1643 avait mis un terme à cette sanglante promenade : Jogues devenait esclave dans une famille iroquoise, il fallait la suivre à la

chasse, la suivre à la pêche ; moyennant cette docilité, il y avait trêve, à peu près, pour les mauvais traitements. Trêve toujours précaire, car sous ses propres yeux René Goupil, son compagnon de servitude, était brutalement abattu, pour avoir tracé sur le front d'un enfant le signe de croix, dont les Hollandais, rigoureux calvinistes, disaient que cela portait malheur. Jogues esclave connaissait du moins des heures de loisir, qu'il consacrait à Dieu : devant un arbre où il sculptait une croix, il faisait alors oraison, s'aidant d'un livre qui durant ces terribles mois ne le quittait point, l'Épître de saint Paul aux Hébreux, paraphrasée par M. Godeau. Ce Godeau, naguère, joli poète de ruelles, avait galamment charmé les loisirs des Précieuses ; devenu évêque de Vence et écrivain sacré, il aidait un Jésuite, par sa prose dévote, à vivre en esclave des Iroquois, parce qu'esclave de Dieu. De temps à autre, des prisonniers voués à une mort prochaine, ou des Iroquois, que les propos de ce Jésuite attiraient, demandaient ou acceptaient de devenir chrétiens : Jogues, au cours de cette vie de galérien, faisait soixante-dix baptêmes.

Un jour il avait appris qu'à Québec, et même à Paris, on s'agitait pour lui, qu'on voulait le soustraire aux mains des Iroquois ; il avait écrit, aussitôt, au gouverneur Montmagny :

Que notre considération n'empêche de faire ce qui est à la gloire de Dieu. Je me confirme de plus en

plus à demeurer ici tant qu'il plaira à Notre-Seigneur, et ne m'en aller point, quand même l'occasion s'en présenterait. Ma présence console les Français, Hurons et Algonquins. J'ai baptisé plus de soixante personnes, plusieurs desquels sont arrivés au ciel. C'est là mon unique consolation et la volonté de Dieu, à laquelle très volontiers je conjoins la mienne [84].

Les Hollandais pourtant, tout calvinistes qu'ils fussent, avaient continué de se démener pour ce Jésuite ; et le gouverneur de leur poste de Renselaerswich, apprenant qu'il devait être prochainement mis à mort, lui avait fait proposer de s'évader. Une nuit durant Jogues avait réfléchi : il ne pouvait plus, dans la vie qu'il menait, rendre de services aux Français ; il constatait que les sauvages prisonniers des Iroquois s'écartaient de lui comme d'une victime destinée au feu. Captif, il ne servait plus de rien ; libre, il pourrait encore prêcher. Jogues, ayant ainsi médité, avait accepté de s'évader [85].

Rien de plus dramatique que le récit de cette évasion : les chiens le traquaient ; ses pauvres membres mutilés avaient peine à mettre à l'eau le canot qui devait le porter jusqu'au bateau hollandais. On l'y logeait à fond de cale, pour le cacher. Mais les Iroquois tempêtaient, voulaient se venger sur les Hollandais. Le Jésuite revenait parmi ces calvinistes, laissant partir le vaisseau qui devait l'emmener, et ne voulant pas qu'ils pussent pâtir de leur bonté pour lui ; dans la cachette qu'ils

lui donnaient, il entendait, près de quatre semaines durant, les allées et venues des Iroquois, qui, la menace aux lèvres, venaient le réclamer. Un jour enfin, vers la mi-septembre, le capitaine hollandais, le prenant de haut avec ces sauvages, leur disait : « Vous estimez notre nation; sachez qu'il y a des droits de protection. Voici de l'or pour la rançon de Jogues. » Les Iroquois acceptaient les trois cents livres et se retiraient. Mais ils rôdaient derechef autour du galetas où un vieil Hollandais abritait Jogues, en attendant qu'un vaisseau pût l'emmener; et Jogues, mal nourri, sa jambe alourdie par des plaies purulentes, se sentait encore à leur merci.

Enfin, de cette Nouvelle-Amsterdam qui plus tard devait s'appeler New-York, le gouverneur de la colonie hollandaise avait réclamé Jogues; on l'avait embarqué pour cette capitale. Megapolensis, le pasteur de Renselaerswich, l'accompagnait. On passait devant une île : le pasteur décidait qu'elle devait porter le nom du Jésuite; « au bruit du canon et des bouteilles », elle était ainsi baptisée. La population protestante de la Nouvelle-Amsterdam se pressait autour de Jogues.

« Martyr ! martyr de Jésus-Christ! » lui disait, en embrassant ses membres mutilés, un luthérien venu de Pologne. Certains lui demandaient comment la Compagnie des Cent Associés allait le récompenser pour tant de tourments : « Je n'ai

ambitionné qu'un seul bien, répondait-il, celui d'annoncer l'Évangile *. »

Jogues, après tant de traverses, « un bonnet de nuit en tête et dans l'indigence de toutes choses », avait pu franchir l'Océan sur un bateau charbonnier. Au soir de la vigile de Noël 1643, un étranger, d'aspect fort miséreux, dans un village voisin de Saint-Pol-de-Léon, demandait aux paysans le chemin de l'église ; et ceux-ci le prenaient pour un de ces pauvres gueux d'outre-Manche qu'exilait l'intolérance anglaise. C'était Jogues, « un peu confus que ses péchés l'eussent rendu indigne de mourir parmi les Iroquois », et aspirant à « se voir, enfin, parmi des serviteurs de Dieu [86] ».

Les Jésuites de Rennes l'avaient accueilli, puis ceux de Paris l'avaient appelé, et partout se déroulaient, sur ses lèvres, ces émouvants récits, qui faisaient de lui le témoin vivant de l'apostolat canadien. « On feint des romans, disait Anne d'Autriche : en voilà un véritable, entremêlé de grandes aventures [87]. » Il fallut que Jogues en personne l'allât voir : pour s'édifier sur ce qu'étaient les Iroquois, on n'avait plus besoin de lire les *Relations*, il suffisait de regarder Jogues. L'envoi de soixante soldats pour aider la colonie à lutter, et de cent mille livres pour les équi-

* La première description que nous ayons de New-York est due à la plume de Jogues ; elle porte le titre : *Novum Belgium*, et date de 1643 (THWAITES, *Jesuit Relations*, XXVIII, p. 103-115).

per, était, d'urgence, décidé par la Reine. On constatait avec douleur que les cruautés iroquoises exilaient ce Jésuite de l'autel: canoniquement, la mutilation de ses mains ne lui permettait plus de célébrer la messe. Mais de Paris on écrivait au pape Urbain VIII. « Il serait indigne, déclara le Pontife, de refuser à un martyr du Christ de boire le sang du Christ. » Et Jogues, de nouveau, put, chaque matin, traîner sur la pierre sacrée ses tronçons de mains.

VIII — Guerre et paix.

L'idée du Canada l'obsédait; il avait hâte d'y rentrer. L'été de 1644 l'y ramena : il se fixa à Villemarie, sur l'ordre du P. Vimont. C'était dans la colonie un perpétuel qui-vive. « Le royaume de Jésus-Christ, écrivait Marie de l'Incarnation, est plus tracassé que jamais par les Iroquois, nation féroce et barbare [88]. » On s'entretenait du P. Bressani, Jésuite d'origine italienne, qui depuis le 27 avril était à son tour captif des Iroquois ; il ne devait être libéré qu'au bout de quatre mois, par l'intervention hollandaise. De sa main droite, dont ses bourreaux n'avaient respecté qu'un doigt, et dont le sang coulait, Bressani, accroupi sur la terre, avait expédié au Général des Jésuites, avec une encre faite d'une poudre à fusil délayée, des détails dont la lecture fait frissonner [89]. On se rendait compte, à Vil-

lemarie, que lutter contre les Iroquois, c'était affronter des supplices parfois pires que la mort. On apprenait que, depuis le 2û mai, les Hospitalières de Sillery avaient dû quitter ce poste, trop menacé par les sauvages [90] ; et que, chez les Hurons, ils mettaient tout à feu et à sang. Les renforts accordés par la Reine et les recrues levées par Messieurs de Montréal ramenaient un peu de sécurité ; mais pour l'honneur de Dieu, on dut renvoyer en France le chef qui les conduisait, M. de la Barre, qui portait à sa ceinture un grand chapelet, mais qui « cachait, sous ses vertus apparentes, une méchante vie [91] ». Un an durant, Villemarie, sans être sérieusement éprouvée, fut constamment menacée.

De meilleurs jours parurent luire, lorsque, à Trois-Rivières, le 12 juillet 1644, une solennelle rencontre eut lieu entre l'Iroquois Kiotsaeton, ambassadeur de la nation des Agniers, et le gouverneur Montmagny. Il y avait là M. de Champflour, commandant de Trois-Rivières, le P. Vimont, le P. Jogues, et, sous des vêtements de sauvage, un homme à la « peau blanche » qui n'était autre que Guillaume Couture, le « donné », naguère captif avec Jogues, et à qui les Iroquois rendaient la liberté. En deux jours, la paix était conclue ; elle était ratifiée, trois mois plus tard, dans une assemblée générale des confédérés iroquois, tenue sous la présidence de Montmagny [92].

Villemarie et la chrétienté huronne pouvaient

un instant respirer : pour la foi comme pour le commerce, pour les soldats comme pour les colons, la navigation, sur le Saint-Laurent, paraissait redevenue libre. « On peut maintenant porter sans crainte la lumière de l'Évangile dans toutes les nations de notre Amérique [93] », écrivait joyeusement Marie de l'Incarnation.

Que les Iroquois fussent fidèles à la paix, et les lendemains promettaient d'être féconds. Jogues, qui savait leur langue, semblait destiné à quitter bientôt Villemarie pour retourner chez eux comme apôtre. « Le P. Isaac Jogues et le P. François Bressani, écrivait le P. Vimont, ont embrassé comme amis ceux qui ont déchiré leur corps, arraché leurs ongles et coupé leurs doigts, en un mot, ceux qui les ont traités en tigres [94]. »

Vimont, avec le même accent de joie, notait cette autre nouvelle, que Messieurs de la Compagnie des Cent Associés de la Nouvelle-France, « voulant procurer la conversion des sauvages, et amplifier la colonie française, lui avaient remis entre les mains le trafic de la pelleterie, que Sa Majesté leur avait accordé [95] ». La Reine et les Jésuites obtinrent en effet, le 14 janvier 1645, que la vieille Compagnie fondée par Richelieu, et qui n'avait jamais fait de brillantes affaires, abandonnât aux notables de la colonie, groupés sous le nom de la Compagnie des Habitants, le monopole du commerce des fourrures [96]. L'arrêt royal qui con-

firma ce pacte déclara qu'en le signant les Cent Associés donnaient « une véritable marque » du désir qu'ils avaient de « l'avancement de la gloire de Dieu ». La perspective de pratiquer librement la traite pouvait accélérer au Canada l'immigration française. Riche dc cette ressource nouvelle, la colonie se réjouissait à la pensée d'acquitter désormais elle-même, à ses frais, les dépenses qu'exigeait l'apostolat : transport de travailleurs français à proximité des sauvages, paiement des pensions des ecclésiastiques, entretien des garni sons et des forts, qui protégeraient, sous le drapeau de la France, l'Église de Dieu.

On était loin du temps où des sociétés de marchands, jalousement soucieuses de retenir pour elles tous les profits du commerce, voulaient réduire le Canada à n'être qu'une terre où l'on trafiquait, et n'y appeler d'autres habitants que ceux dont elles avaient besoin comme agents. Cette conception mercantile, déjà répudiée par Richelieu et par Messieurs les Cent Associés de la Nouvelle-France, avait définitivement capitulé : le pacte et l'acte royal de 1645 marquèrent la défaite finale de ceux qui jadis avaient rêvé d'une Nouvelle-France où sur la lisière des forêts quelques comptoirs se dresseraient, et rien de plus. Déjà, durant le mois de décembre 1645, dans la bourgade de Québec, Français et sauvages s'associaient pour les cérémonies du jubilé, prescrites par Innocent X ; entre la paroisse et les Hospitalières,

entre les Hospitalières et les Ursulines, on processionnait solennellement [97]. Dans le conseil qu'établissait Louis XIV, le 27 mars 1647, pour l'administration du Canada, le supérieur des Jésuites était appelé à siéger « jusqu'à ce qu'il y eût un évêque », à côté du gouverneur de la Nouvelle-France et du gouverneur de Montréal * ; et les mesures que prenait le roi pour la répression des abus commis dans la traite des pelleteries, les humbles prévisions budgétaires qu'il établissait pour l'entretien de garnisons de soixante-dix hommes au moins, la promesse qu'il faisait au supérieur des Jésuites d'une subvention annuelle de cinq mille livres, avaient pour but d'empêcher que « l'effet du glorieux dessein de Sa Majesté, de procurer au Canada l'étendue de la foi », ne fût « frustré », que « l'accroissement des colonies françaises » ne fût « retardé [98] ».

Une période nouvelle commençait à s'ouvrir, et M. de Maisonneuve, dans un voyage à Paris, allait préparer le couronnement de l'œuvre en réclamant un évêque pour la Nouvelle-France. Il faudra douze années encore, et d'autres guerres, et des martyres, avant que se réalise son rêve, et

* Il résulte du *Journal des Jésuites* que, le 6 août 1647, ils se demandèrent, dans une « consulte », s'ils devaient accepter pour leur supérieur ce poste de conseiller ; ils conclurent que oui, mais plusieurs Pères auraient préféré le contraire. (ROCHEMONTEIX, *les Jésuites et la Nouvelle-France au dix-septième siècle*, II, p. 183-185.)

qu'achèvent de s'accomplir, en toute leur plénitude, les impérieux desseins qui jadis, en son bureau fiscal de La Flèche, s'étaient mystérieusement imposés à M. Jérôme de la Dauversière.

CHAPITRE IV

L'AGE DES MARTYRS
L'ACHÈVEMENT DE LA CHRÉTIENTÉ CANADIENNE
(1645-1660)

I. — Le premier martyr des Iroquois : le P. Jogues.

La Nouvelle-France, à la fin de 1645, jouissait d'un hiver pacifique : l'Iroquois avait désarmé ; le colon pour ses défrichements, le missionnaire pour ses courses d'apôtre, étaient en sûreté. On espérait n'avoir plus à compter avec aucune autre hostilité que celle du climat, et c'était là, d'ailleurs, une hostilité dangereuse, comme l'attestait, en janvier 1646, la destinée du Jésuite De Nouë. Il avait voulu rester au Canada, bien qu'il se reprochât humblement d'y « tenir la place d'un bon ouvrier » ; il aspirait à « mourir sur le champ de bataille [1] ». Non loin du fort Richelieu, où l'avait appelé son ministère, son vœu fut exaucé. Avec deux soldats et un Huron, il s'en

allait sur un sol glacé, « marchant sur des raquettes pour ne point enfoncer dans les neiges ». Pitié le prit pour ces deux soldats, « nouveaux dans le pays, » qui « avaient bien de la peine de marcher avec des pieds bridés ; » il les devança, pour que du fort Richelieu on vînt les secourir. Sans boussole, sans provisions, De Noüe s'égara ; et deux jours plus tard on trouvait son corps gelé et tout raidi, « en la posture où l'on dépeint ordinairement saint François-Xavier, les bras croisés sur la poitrine, les yeux ouverts et fixés sur le ciel, ressemblant à un homme qui est en contemplation plutôt qu'à un mort [2] ».

Trois mois s'écoulaient, et la mission canadienne était frappée d'un autre deuil : elle perdait son vétéran, son lointain fondateur, le P. Massé [3]. Il avait en 1610 inauguré, dans la presqu'île d'Acadie, l'évangélisation de la Nouvelle-France ; il avait ensuite, au collège de la Flèche, éveillé la vocation canadienne de plusieurs de ces Jésuites qui recevaient aujourd'hui le dernier soupir de sa vieillesse. Dans ce collège de la mère patrie, son esprit survivait. On allait, en 1647, mettre aux mains des jeunes rhétoriciens le recueil de vers latins que publiait, sous le titre : *Polyhymnia*, le P. Jean Chevalier : ils n'y trouvaient pas moins de cinq pièces de vers consacrées au Canada [4] ; le versificateur y célébrait l'héroïsme des Pères qui émigraient, leur charité pour les âmes, leur promptitude à tout subir pour le Christ, et il es-

cortait de ses vœux, à la façon d'Horace, les vaisseaux qui les emportaient. C'est ainsi qu'un livre scolaire dont on eût pu croire qu'il ne tendait qu'à former de beaux esprits, des humanistes, uniquement absorbés par la civilisation méditerranéenne, les invitait au contraire à se transplanter, par la pensée, au delà de l'Océan : le Jésuite « rhétoriqueur, » quoi qu'on ait pu dire [5], s'intéressait activement, et de très près, aux exploits du Jésuite missionnaire.

Dans ces nations sauvages où le P. Massé et ses disciples avaient semé, le blé commençait de lever. Le P. Druillettes, qui s'occupait des Algonquins, éprouvait la joyeuse surprise de les entendre dire à Dieu : « Seigneur, pardonnez aux Iroquois qui nous poursuivent avec tant de fureur, qui nous font mourir avec tant de rage ; ouvrez-leur les yeux. Ils ne voient goutte, faites qu'ils vous connaissent et qu'ils vous aiment, et alors, étant vos amis, ils seront les nôtres, et nous serons tous vos enfants [6]. » Et dans la chapelle de Sillery, d'autres bons sauvages criaient au Très-Haut : « Tu sais tout ; regarde mon enfant ; si tu connais qu'il ne veuille pas avoir d'esprit quand il sera grand, s'il ne veut pas croire en toi, prends-le avant qu'il t'offense : tu me l'as prêté, je te le rends ; mais, comme tu es tout-puissant, si tu veux lui donner de l'esprit et me le conserver, tu me feras plaisir [7]. » Devant ces sauvages « peints de tant de couleurs, » qui pratiquaient

ainsi l'héroïsme ou la vertu du « saint abandon », un Jésuite s'écriait, enthousiaste : « Il faudrait venir du bout du monde pour voir cela. »

« Arrivant au pays il y a douze ans, écrira en 1650 le P. Jérôme Lalemant, je n'y rencontrai qu'une seule famille huronne chrétienne, et deux ou trois qui composaient l'Église algonquine et montagnaise ; et voilà qu'au bout de ce temps, sortant du pays, à peine y laissai-je aucune famille huronne, algonquine ou montagnaise, qui ne soit entièrement chrétienne [8]. »

Cela rachetait toutes les fatigues, et les récompensait : on allait donc en affronter de nouvelles, avec l'encouragement de la Cour de France.

Le P. Druillettes, descendant la rivière Kénébec, évangélisait les Abénakis, et tendait la main, dans ces parages, aux Capucins de l'Acadie [9].

Le P. Jogues, en mai 1646, accompagné de l'ingénieur Jean Bourdon, s'en allait en ambassadeur chez les Iroquois, ses bourreaux de la veille : il s'agissait de sonder la stabilité de leurs dispositions pacifiques et d'ouvrir les voies, parmi eux, à l'apostolat du Christ, qui ne demandait qu'à faire la paix avec ces Gentils, comme la France avait fait la sienne. Jogues était bien reçu : on lui rendait un Français captif, on le comblait de milliers de grains de porcelaine, le plus beau cadeau que des Iroquois pussent faire. Il n'était pourtant qu'à demi confiant, et les impressions qu'il rap-

portait à Québec laissaient les Jésuites indécis. Fallait-il créer une mission iroquoise ? On tint consulte entre les Pères : la réponse d'abord fut non ; mais on ajoutait que « si quelque occasion belle se présentait d'y aller, il ne fallait pas refuser ». Quelques semaines après, la réponse fut oui [10], et Jogues dut retourner là-bas, non plus en captif, non plus en diplomate, mais en apôtre. Un pressentiment le hantait : « J'irai, mais je ne reviendrai pas », écrivait-il à un Jésuite de France [11] ; et s'appliquant un mot de *l'Exode*, il ajoutait : « Le peuple iroquois est pour moi un époux de sang ; j'ai scellé cette alliance dans mon sang. » Elle s'attestait, cette alliance, par la peine même qu'il éprouvait à tracer ces lignes de sa main mutilée. En octobre 1646, avec un guide huron et un jeune Dieppois, Jean de la Lande, il s'enfonçait au cœur du pays iroquois. L'hiver s'écoula sans qu'on eût à Québec des nouvelles de Jogues, et ce fut seulement en juin 1647, que l'on reçut du gouverneur hollandais de Manhatte une lettre annonçant son martyre. Les Iroquois s'étaient imaginé que « parmi quelques hardes que Jogues leur avait laissées en garde, il y avait le diable ; » ils avaient voulu se venger de Jogues, en le faisant prisonnier, en lacérant sa chair. Une assemblée cependant avait décidé, à la majorité, qu'il aurait la vie sauve : quelques fanatiques, alors, l'avaient abattu d'un coup de hache, et tué Jean de la Lande, par surcroît [12].

« Jamais il n'eut au milieu de ses souffrances, rapporta la *Relation* de 1647, ni dans les plus grandes cruautés de ces perfides, aucune aversion contre eux ; il les regardait d'un œil de compassion, comme une mère regarde un sien enfant frappé d'une maladie phrénétique ; d'autres fois il les contemplait comme des verges dont Notre-Seigneur se servait pour châtier ses crimes ; et comme il avait toujours avoué ceux qui le corrigeaient, il adorait la justice de son Dieu, et honorait les verges dont il le punissait [13]. » Et mélancoliquement, Marie de l'Incarnation commentait : « Je suis bien éloignée de mériter une mort aussi heureuse [14]. »

Ainsi s'ouvrait l'ère des martyrs pour la mission des Jésuites, et cet événement attestait que les belles lueurs de paix devant lesquelles s'étaient clos les yeux du P. Massé n'étaient sans doute qu'un arc-en-ciel éphémère, et que la Nouvelle-France, de nouveau, serait bientôt menacée. Maisonneuve était alors en France, où des affaires de famille l'avaient rappelé *. Son absence de Villemarie dura vingt-huit mois. Son contact à Paris avec MM. de Montréal, les informations

* Les recherches de M. A.-Léo Leymarie ne laissent rien subsister des affirmations de Dollier de Casson, reprises par Faillon, d'après lesquelles Maisonneuve aurait été alors rappelé en France par l'assassinat de son beau-frère et l'imminence d'un second mariage de sa mère. L'assassinat de François Bouvot, sieur de Cheuilly, beau-frère de Maisonneuve, n'eut lieu qu'en 1651.

qu'il leur donnait, les rendaient très impatients d'achever leur œuvre en pourvoyant d'un siège épiscopal cette Nouvelle-France, filleule de leur ferveur : ils étaient décidés à doter l'évêché futur. Déjà, en l'été de 1645, ils avaient proposé comme évêque au cardinal Mazarin l'un d'entre eux, M. Legauffre, qui, de maître des comptes s'était fait ecclésiastique, et qui prolongeait avec zèle toutes les œuvres d'assistance aux malades, d'assistance aux prisonniers, naguère commencées par son directeur, M. Claude Bernard, « le pauvre prêtre ». M. Legauffre, après avoir refusé la mitre qui s'offrait, avait consenti à faire retraite, dix jours durant, pour redemander l'avis de Dieu; au cours de cette retraite, Dieu l'avait soudainement appelé à lui.

Mais l'idée d'un évêché survivait : M. de Maisonneuve et MM. de Montréal en conversaient; M. Godeau, évêque de Vence, en saisissait, le 25 mai 1646, l'assemblée générale du clergé de France. Après avoir rendu hommage à la mémoire de M. Legauffre, qui pour ce grand dessein avait légué dix mille écus, M. Godeau disait que, faute d'évêque, l'Église canadienne n'était qu'à moitié une Église chrétienne; et l'on convenait de s'adresser à la Reine, au cardinal, pour l'érection de l'évêché. Le cardinal, bienveillant, promettait au futur prélat, sur sa cassette, douze cents écus de pension.

Mais lorsqu'en Nouvelle-France ce projet

s'ébruita, Marie de l'Incarnation écrivait : « Pour moi, mon sentiment est que Dieu ne veut pas encore d'évêque en Canada, le pays n'étant pas encore assez fait. D'ailleurs, nos Révérends Pères y ayant planté le christianisme, il semble qu'il y a de la nécessité qu'ils le cultivent encore quelque temps sans qu'il y ait personne qui puisse être contraire à leurs desseins [15]. » De fait, pour l'instant, le projet d'un évêché canadien n'eut pas de suite : la turbulence des Iroquois allait imposer à MM. de Montréal et à M. de Maisonneuve d'autres pensées et d'autres soucis [16].

II. — La catastrophe de la mission huronne et du peuple huron.

« J'aimerais quasi autant, écrivait un jour le P. Vimont, être assiégé par des Lutins que par des Iroquois : les uns ne sont guère plus visibles que les autres ; quand ils sont éloignés, on les croit à nos portes, et lorsqu'ils se jettent sur leur proie, on s'imagine qu'il sont encore en leur pays [17]. » Leurs proies, en 1647 et 1648, proies saisies ou proies convoitées, c'étaient les Trois-Rivières, qu'ils assaillaient ; le Fort Richelieu, qu'ils brûlaient ; Sillery, où ils poussaient une pointe. Villemarie abritait un triste défilé de fugitives, femmes Algonquines ou d'autres nations sauvages, narratrices douloureuses des atrocités iroquoises. A Québec, le gouverneur Montmagny recommen-

çait de croire que c'était une folle entreprise, de vouloir se maintenir à Villemarie. Mais la Cour, brusquement, le remplaçait par d'Ailleboust, et ordonnait qu'on formât sans délai, contre l'Iroquois, un camp volant de quarante hommes. D'Ailleboust devait, en 1649, installer ce camp volant dans l'île même de Montréal, et le grossir, deux ans plus tard, de trente soldats nouveaux [18]. Maisonneuve avait rapporté de France l'ordre formel de commencer l'établissement effectif de Villemarie ; sans retard, il inaugurait la distribution des terres, trois en 1648, quatre en 1650, quatre en 1651 ; une justice seigneuriale, avec greffe et tabellionage, fonctionnait dès 1648 [19] ; Villemarie voulait vivre.

Au delà de Villemarie, en vingt mois, une double ruine se consomma : celle de la mission des Jésuites en terre huronne, et celle même du peuple huron. « Il ne faut pas s'imaginer, lisait-on dans la *Relation* de 1647, que la rage des Iroquois et la perte de plusieurs chrétiens et de plusieurs catéchumènes soient capables d'évacuer le mystère de la croix de Jésus-Christ, ni d'arrêter l'efficacité de son sang. Nous mourrons, nous serons pris, nous serons brûlés, nous serons massacrés, passe. Le lit ne fait pas toujours la plus belle mort [20]. »

Le premier glas retentit lorsque le 14 juillet 1648 les quatre cents familles huronnes installées à Saint-Joseph furent surprises, à la chapelle même, à la fin de la messe du P. Daniel, par une

bande d'Iroquois. Le Père, sentant la mort toute proche, trempa son mouchoir dans l'eau, et baptisa, par aspersion, tous les catéchumènes qui étaient là. Les Iroquois tuèrent, incendièrent; ils emmenèrent près de sept cents prisonniers. Ce fut une joie pour eux, de laver leurs mains dans le sang du P. Daniel, avant de jeter son cadavre aux flammes [21]. Il était le frère de ce marin dieppois qui, en 1629, au moment ou les Kirke s'emparaient de Québec, avait, en compagnie du P. Vimont, planté le drapeau français au Cap Breton; il scellait par sa mort les quatorze ans de vie qu'il venait de consacrer à l'apostolat de la Nouvelle-France.

La mission comptait alors dix-sept Pères, sous la direction du P. Ragueneau [22], qui, avant d'enseigner le catéchisme aux Hurons, avait, au collège de Bourges, enseigné les humanités à celui qui devait être le grand Condé. Ragueneau, dans l'hiver qui suivit la mort du P. Daniel, inspecta le labeur que poursuivaient les Pères : « Pour moi, écrivait-il, je n'aurais jamais cru, même après cinquante ans de travail, pouvoir contempler la dixième partie de la piété, de la vertu, de la sainteté, dont j'ai été partout le témoin dans les visites que j'ai faites de ces églises ; et ce qui m'a le plus ravi, c'est de voir que ces sentiments de foi soient entrés si avant dans des cœurs autrefois si barbares [23]. » Dans les diverses résidences huronnes, à Saint-Ignace, à la Conception, à Sainte-Marie, à Saint-Jean, l'affluence des sauvages

exigeait, dans les premiers mois de 1649, que chaque missionnaire dît deux messes.

Mais un carême sanglant se préparait. Les Iroquois, en mars, promenaient dans Saint-Ignace la mort et la flamme [24]. Puis ce fut le tour de Saint-Louis, dont la défense fut organisée par le P. Brébeuf et par un jeune Jésuite arrivé depuis six mois, « l'homme le plus faible et le plus délicat qu'on pût voir [25] », Gabriel Lalemant. Au troisième assaut, les Iroquois furent vainqueurs : pour les deux Jésuites, la dernière heure était venue [26].

Leur arracher les ongles des pieds et des mains fut l'affaire d'un instant ; ils durent ensuite, en tête des prisonniers, marcher quatre kilomètres jusqu'à Saint-Ignace, où, pour leur supplice, des poteaux étaient dressés. « Levons les yeux en haut, » criait Brébeuf aux Hurons ; et les Hurons de lui répondre : « Père, ne crains rien, nos âmes seront au ciel, pendant que nos corps souffriront ici-bas. » Le dialogue se poursuivait : « Dieu verra nos douleurs, disait le Père, lui-même sera notre récompense. » Et les Hurons reprenaient : « Prie le maître de la vie qu'il ait pitié de nous ! nous ne cesserons de prier qu'en expirant. » Pour qu'enfin Brébeuf cessât de prier, et d'exhorter ses compagnons de martyre, on lui fendait la bouche, on lui coupait les lèvres. Ce que fut son supplice, son coadjuteur Christophe Regnaut put le deviner ensuite, à la vue de son cadavre :

J'ai vu et touché, raconta-t-il, quantité de grosses ampoules qu'il avait en plusieurs endroits de son corps de l'eau bouillante que ces barbares lui avaient versée en dérision du saint baptême. J'ai vu et touché la place d'une ceinture d'écorce toute pleine de poix et de résine qui grilla tout son corps. J'ai vu et touché les brûlures du collier de haches qu'on lui mit sur les épaules et sur l'estomac. J'ai vu et touché ses deux lèvres qu'on lui avait coupées à cause qu'il parlait toujours de Dieu quand on le faisait souffrir. J'ai vu et touché tous les endroits de son corps, qui avait reçu plus de deux cents coups de bâton. J'ai vu et touché l'ouverture que ces barbares lui firent pour lui arracher le cœur [27].

Gabriel Lalemant, enveloppé de morceaux d'écorce de sapin auxquels on projetait de mettre le feu, avait d'abord été traîné devant Brébeuf agonisant ; et reprenant le mot de *l'Épître aux Corinthiens*, il lui avait dit : « Voilà que nous sommes, mon Père, donnés en spectacle au monde, aux anges et aux hommes. » Brébeuf avait répondu en inclinant doucement la tête. Tout de suite commencèrent pour Lalemant dix-sept heures de torture, qui n'exemptèrent de brûlures aucune partie de son corps, pas même les yeux, où furent enfoncés des charbons ardents. On l'abattit enfin d'un coup de hache sur l'oreille gauche, qui lui mit la cervelle à nu. Naguère, dans sa cellule, Lalemant avait dit à son âme : « Sus donc, mon âme, perdons-nous saintement pour donner ce contentement au cœur sacré de Jésus-Christ * : il

* Les mots « cœur sacré de Jésus-Christ » employés dans

le mérite et tu ne peux t'en dispenser, si tu ne veux vivre et mourir ingrate à son amour [28]. » Les Iroquois avaient accompli les désirs de Gabriel Lalemant ; et son confrère le P. Garnier écrivait à un Jésuite de Bourges : « Le P. de Brébeuf et le P. Lalemant n'ont pas été fait mourir par un tyran qui persécutait l'Église, comme faisaient les anciens tyrans. Mais nous les appelons martyrs, parce que les ennemis de nos Hurons leur ont fait beaucoup endurer en dérision de notre sainte foi. Bénissez Dieu, je vous prie, de la faveur qu'il a faite à cette mission, donnant cette couronne de gloire à ces deux serviteurs de sa majesté [29]. »

Artisans de leur propre ruine, les Hurons incendièrent les quinze bourgades qui restaient encore intactes ; ils n'étaient plus qu'un peuple errant ; leur déracinement, commencé par les Iroquois, était achevé par leur propre affolement. Par bandes, ils arrivaient à Sainte-Marie, demandant une protection, un repos, du pain ; en un an, plus de trois mille furent baptisés. Certains se dirigèrent vers les montagnes du Petun ; d'autres vers la Nation Neutre ; il y en eut qui obtinrent de s'installer chez les Iroquois pour y fonder le village de Saint-Michel, première bourgade chrétienne. La résidence de Sainte-Marie était dès lors sans défense contre les attaques ; il fallait

cette lettre, sont antérieurs de plus de trente ans aux visions de sainte Marguerite-Marie à Paray-le-Monial.

qu'elle se transportât dans un endroit moins exposé. Trois cents familles huronnes, réfugiées dans l'île Saint-Joseph sur le lac Huron, appelaient auprès d'elles les Jésuites : ils consentirent. Le 14 juin 1649, ils embarquèrent leurs provisions, leur mobilier, incendièrent la résidence où depuis dix ans se dépensait leur zèle ; et par leurs soins, quelques jours plus tard, s'édifiait dans l'île Saint-Joseph un nouveau fort Sainte-Marie, où ils allaient s'établir [30].

Ils eurent un instant de tranquillité pour s'y aménager ; car les Iroquois, durant les derniers mois de 1649, faisaient diversion vers la Nation Neutre et détruisaient la résidence de Saint-Jean. Le P. Garnier, qui était là, n'avait dans la vie ni besoins ni désirs : il se nourrissait de glands, de racines amères, et déclarait qu'il ne voulait pas choisir un emploi, « estimant que Dieu, alors, n'était pas obligé d'être de la partie [31] ; » là où ses supérieurs le mettaient en faction, il attendait, avec une égale quiétude, les fatigues ou la mort. Le 7 décembre 1649, les Iroquois le tuèrent [32]. Le surlendemain, ce fut au tour de son compagnon, le P. Chabanel, d'être assassiné par un Huron qui, imputant aux Jésuites les malheurs de sa famille, voulait se venger sur l'un d'eux. Émouvante destinée que celle de Noël Chabanel ! Il était en Nouvelle-France depuis 1643, étrangement rebelle aux langues sauvages ; il avait, plusieurs années durant, désiré retourner en France ;

soudainement, en 1647, au jour de la Fête-Dieu, se reprochant de tels désirs, il avait fait vœu de « stabilité perpétuelle » dans la mission des Hurons, avec l'espoir qu'à défaut de l'effusion du sang, il ferait là « son martyre dans l'ombre ». Et ce « martyre dans l'ombre », qui s'était prolongé deux années encore, se terminait par l'effusion de son sang [33]. Ainsi mouraient les Jésuites, un à un, tandis qu'en France certains bruits nocifs, volontiers répercutés par les polémiques jansénistes, les accusaient de s'occuper surtout, au Canada, d'acheter des fourrures pour thésauriser [34].

« Vous êtes les pères de notre patrie », leur disaient, en l'île Saint-Joseph, dans la nouvelle résidence de Sainte-Marie, les infortunés Hurons [35]. Le temps n'était plus où les Hurons attribuaient leurs malheurs à ces « sorciers d'Europe » : ils attendaient de la mission, aujourd'hui, une consolation, un appui, des vivres. Mais ils arrivaient en si grand nombre, que la provision de blé d'Inde apportée par les Jésuites, les glands et les racines qu'ils avaient su mettre en réserve, furent bientôt consommés, et sans cesse de nouvelles bouches survenaient. L'hiver amena la famine : l'île Saint-Joseph prenait un aspect de cimetière où se seraient promenés, tout décharnés, les morts sortis de leurs tombes ; on se nourrissait de tout, même des cadavres ; des maladies contagieuses sévissaient. Le P. Ragueneau adressait

à Rome, au général des Jésuites, d'épouvantables détails sur cette détresse, et il ajoutait : « Jamais nous n'avons recueilli de si grands fruits de nos travaux : jamais la foi n'a poussé de si profondes racines ; jamais le nom chrétien n'a été plus glorieux qu'au milieu des ruines de cette malheureuse nation [36]. »

Au printemps de 1650, deux capitaines hurons vinrent trouver le Père : « La mort, lui dirent-ils, t'en a ravi plus de dix mille ; tu nous portes dans tes mains et dans ton cœur. Jette les yeux du côté de Québec pour y transporter les restes de ce pays perdu. » Les missionnaires se rassemblèrent, organisèrent, pour s'éclairer, des prières de Quarante-Heures, examinèrent entre eux, « quinze, seize et vingt fois », les suggestions huronnes, et conclurent que par la bouche de ces capitaines Dieu avait parlé. Le 10 juin 1650, sur une longue file de barques, les missionnaires, qu'escortaient trois cents Hurons, faisaient exode vers Québec : l'île Saint-Joseph, comme le reste du pays huron, était abandonnée [37]. Et dans Québec se reposait le problème : Comment nourrir ces bouches nouvelles * ?

* Cette année-là même, l'abbé Le Sueur de Saint-Sauveur inaugurait à Québec, sur la côte Sainte-Geneviève, la chapelle Saint-Jean : malgré le péril extérieur, la petite colonie persistait à s'installer, à s'enraciner (Gosselin, *Jean Bourdon et son ami l'abbé de Saint-Sauveur*, p. 137 et suiv.) ; et les Franciscains, à Paris, faisaient une série de démarches, d'ailleurs sans succès, pour reprendre au Canada leur œuvre d'évangélisation (Christian Le Clercq, *Premier Établissement de la foi*, I, p. 498-513).

« Je n'ai jamais rien vu de si pauvre ni de si dévot que les Hurons », écrivait l'Hospitalière Marie de Saint-Bonaventure [38]. On se privait, chez les Ursulines, pour permettre à Marie de l'Incarnation de leur distribuer quelque pitance, quelques vêtements. Le flot de ces misères coïncidait avec le retard des aumônes attendues de la métropole, avec l'incendie qui, à la fin de 1650, détruisait la maison des Ursulines, et qui les laissait elles-mêmes sans vivres, sans vêtements [39]. Mais la leçon de charité qu'elles avaient constamment donnée ne pouvait être perdue, et dans cette catastrophe elles en bénéficiaient. Québec, au début de 1651, fut une bourgade qui se mortifiait, pour venir en aide aux Ursulines comme aux Hurons.

Il fallait qu'au printemps la résidence de Sainte-Marie ressuscitât. Les Indiens néophytes de Sillery devenaient à ce moment même, sous la tutelle des Jésuites, maîtres d'une seigneurie d'une lieue de front sur quatre lieues de profondeur, aux environs de Québec [40]; mais pouvait-on mêler à ces Algonquins les pauvres Hurons fugitifs, qui leur ressemblaient si peu ? A proximité de Québec, aussi, les Jésuites possédaient l'île d'Orléans : c'est là que le P. Chaumonot conduisit quatre cents Hurons, bientôt suivis de deux cents autres ; et dans cette île, une « réduction » se fonda [41]. Pour peu de temps encore, hélas ! car derechef, en 1656, les Hurons devront dé-

ménager, sous l'implacable poussée des Iroquois [42].

III. — Les angoisses de Villemarie et de la Nouvelle-France.

Les Iroquois, acharnés à la destruction d'un peuple, avaient laissé Villemarie, pour un moment, respirer un peu ; mais on avait eu, là, d'autres sujets d'alarme. Mlle Mance, en 1649, recevait de France certains échos qui l'effrayaient fort. Était-il possible que MM. de Montréal, à la nouvelle de la catastrophe huronne, songeassent à l'abandon de leur œuvre au profit des missions du Levant [43] ? Sans délai, elle courut à Québec, s'embarqua. En quelques semaines elle fut en France.

Paris traversait alors des heures tragiques : la Fronde forçait la Cour de s'exiler à Saint-Germain ; les Parisiens, investis par l'armée royale, menacés de la famine, trouvaient deux bienfaiteurs qui, par les chemins couverts de neige, encombrés de soudards peu rassurants, s'en allaient à Saint-Germain demander l'aumône pour les pauvres gens de Paris : ces deux quêteurs étaient M. Olier et M. de la Dauversière [44].

Mlle Mance, assurément, n'eut pas de peine à ramener leurs pensées vers le Canada ; elle consolida, peu à peu, les bons vouloirs des autres Messieurs de Montréal, et fit établir des actes

notariés qui consolidaient leurs droits en terre canadienne ; elle obtint de Mme de Bullion, pour le défrichement des terres au profit de l'hôpital, deux mille livres, et de la Société de Montréal, deux cents arpents. Mlle Mance, victorieuse, repassait la mer, en août 1650, avec cette autre joie, de pouvoir annoncer à la Nouvelle-France que celui qui venait d'être choisi comme directeur de leur Société s'appelait M. Olier [45].

« Je me souviens, écrivait un jour M. Olier, d'avoir vu parfois jusqu'en Canada les opérations de Dieu dans les âmes des personnes du Montréal, entre autres de Mlle Mance, que je voyais pleine de la lumière de Dieu, dont elle était environnée comme un soleil. » Il avait jadis, un jour de 1643, entendu le Christ lui signifier qu'il ne devait être que le cœur de la Compagnie de Montréal, — le cœur, dont « la vie demeure cachée », mais qui « donne la vie et le mouvement à tout, sans qu'on s'en aperçoive [46] ». Aujourd'hui, de par la volonté de MM. de Montréal, ce privilégié des interventions d'en haut, qui « voyait » ainsi Dieu vivre au Canada, devenait désormais le directeur légal de leur entreprise : les destinées de la cité de Villemarie allaient être surveillées et secondées par un mystique dont les regards s'évadaient de terre pour mieux apercevoir cette ville de la Vierge, sa ville aimée, sa ville élue. Mlle Mance, au cœur de cette bourgade, était, de plus en plus, une magnifique institutrice d'énergie. Nombreux furent

les habitants de Villemarie qui demandèrent, d'urgence, qu'on leur donnât des terres à défricher ; les actes de concession marquaient expressément qu'elles leur étaient confiées « afin de procurer, par ce moyen, la propagation de la foi [47] ».

Les Iroquois, hélas ! firent vite reparler d'eux. Lorsque en 1650 Cyrano de Bergerac voulait voyager aux États de la Lune, et qu'il « montait à deux lieues de Paris en ligne presque perpendiculaire tandis qu'au-dessous de lui la terre continuait sa révolution », l'aventureux touriste imaginait qu'il tombait soudainement en Canada ; et qu'y voyait-il ? Une expédition se préparant contre les Iroquois [48]. En mai 1651, la menace iroquoise devint terrible. Ce fut dans Villemarie un gémissement, quand aux portes mêmes de l'hôpital ces sauvages tuèrent Boudard dit Grand-Jean, et emmenèrent avec eux, pour la tuer en leur pays, sa femme Catherine Mercier. Mis en goût, ils multiplièrent les perfides surprises ; sur l'ordre de Maisonneuve, toutes les maisons furent vidées ; la population civile s'entassa dans le fort. Deux cents Iroquois assaillirent l'hôpital ; ils s'y heurtèrent au major Lambert Closse, qu'entouraient seize soldats ; et devant cette poignée de héros les deux cents prirent la fuite. « C'est une merveille, écrivait le P. Ragueneau, que les Français de Villemarie n'aient pas été exterminés [49]. » La mission du Jésuite Druillettes auprès de la

Cour des commissaires à Boston demeurait inefficace : les Anglais refusaient de nous venir en aide [50].

Seul, l'héroïsme pouvait nous procurer le salut : derechef, en octobre 1652, le major Closse, abordant avec vingt-quatre hommes plus de deux cents Iroquois, promenait parmi eux la mort et la terreur ; et lorsqu'ils s'enfuyaient, emmenant sur leurs épaules plus de vingt cadavres et quarante blessés, ils gémissaient en leur langage : « Nous sommes tous morts [51]. »

Les Indiens convertis des Trois-Rivières s'armaient contre les Iroquois. « Ce sont les ennemis de la prière, disaient-ils ; pour les combattre, volontiers nous exposons nos vies [52]. » Exposer leurs vies, dans ce poste d'avant-garde, c'était à proprement parler les sacrifier. Car en 1651, les habitants se sentaient serrés de si près, qu'ils attribuaient leur salut à un miracle ; en 1652, les Iroquois tendaient un piège au gouverneur et à la garnison du poste, et c'était un grand massacre [53].

D'autres rôdaient du côté des Attikamègues et faisaient parmi les Jésuites une autre victime. Ces Attikamègues étaient de bons sauvages, presque idylliques, sur qui le P. Buteux, supérieur de la résidence de Trois-Rivières, régnait par la tendresse. Il les convertissait en les aimant. D'eux-mêmes ils s'organisaient en une petite république chrétienne : des prières publiques, des

chants religieux, des sermons de leurs capitaines, maintenaient leur ferveur en haleine, quand le prêtre n'était pas là; même des femmes, des enfants, s'improvisaient prédicateurs. « On eût dit, écrivait le P. Buteux, que Dieu les réservait comme un saint Siméon ou une sainte Anne la prophétesse, pour avoir connaissance de Jésus-Christ. Quelle confusion pour moi de voir comme ces pauvres barbares, sans prêtre, sans messe ni autre secours, se maintiennent dans une pureté et ferveur ! » Le succès même encourageait son ardeur d'apôtre ; au printemps de 1652, il se sentait poussé plus loin, toujours plus loin, « jusque vers la mer du Nord, pour y trouver de nouveaux peuples et des nations entières où la lumière de la foi n'eût jamais encore pénétré [54] ». Il risquait une rencontre, celle des Iroquois ; mais loin de la redouter il la désirait. « Je m'estimerais trop heureux, disait-il, si Dieu avait permis que je tombasse entre leurs mains. Un acte d'amour de Dieu est plus pur au milieu des flammes, que ne le sont toutes nos dévotions séparées des souffrances [55]. » Les Iroquois l'exauçaient, en le blessant de deux balles, en l'assommant, en jetant son corps à la rivière, et Marie de l'Incarnation écrivait : « C'est une perte incroyable pour la mission [56]. »

Ces lugubres nouvelles jetaient Québec dans les transes : matin et soir, la minuscule capitale entrait publiquement en prières ; chacun faisait vœu de se confesser et de communier une fois le

mois. Le douloureux spectacle qu'offrait la ville menacée n'empêchait pas l'hospitalière Catherine de Saint-Augustin, venue de France depuis 1647, de la considérer comme son « petit Paradis [57] ». Jadis, en son cloître de Bayeux, le P. Vimont avait découvert en elle « une jeune prétendante aux souffrances du Canada * » ; et M. de Longpré, son père, ayant lu le récit du martyre du P. Jogues, s'était dessaisi de la requête qu'il avait adressée au Parlement de Rouen pour qu'on empêchât sa fille de quitter le royaume. Anne d'Autriche, au demeurant, avait signifié aux vicaires généraux de Bayeux qu'ils la laissassent libre d'émigrer [58]. Si périlleuse que fût la menace iroquoise, Mère de Saint-Augustin ne regrettait pas d'être partie, et se demandait seulement avec quelque angoisse, si les Iroquois permettraient à Québec de durer. Elle écrivait dès 1651 : « Nous ne nous pressons pas pour achever le reste de nos bâtiments, à cause de l'incertitude où nous sommes si nous demeurerons longtemps ici. Dieu veuille par sa grâce que nous ne soyons pas dans la peine de le quitter ! Je ne sais ce que Dieu veut faire de ce pays ; mais je puis vous assurer qu'il en est bien ébranlé [59]. » Cette incertitude était une souffrance, mais ne devenait jamais une faiblesse. Catherine de Saint-Augustin, pour s'obliger à rester au Canada, allait bientôt faire devant Dieu le vœu de

* Le mot est du P. Ragueneau, premier biographe de Catherine de Saint-Augustin.

« stabilité [60] ». Les âmes demeuraient dignes, à Québec, de l'hommage qu'à cette époque même saint Vincent de Paul rendait à l'œuvre canadienne. « Je la regarde, écrivait-il à l'une des Hospitalières, comme l'une des plus grandes qui se soient faites depuis quinze cents ans, et ces saintes âmes qui ont le bonheur d'y travailler comme des âmes vraiment apostoliques qui méritent l'approbation et le secours de l'Église [61]. »

Villemarie n'est plus ! murmurait-on dans Québec au printemps de 1653 : des messagers qu'avait envoyés là-bas le gouverneur Lauson avaient eu peur de trop s'aventurer ; sans débarquer, ils avaient prêté l'oreille, constaté que dans Villemarie aucun bruit ne se faisait entendre. Derrière le voile du brouillard, Villemarie les avait pris pour des Iroquois ; et dans un grand silence on avait préparé la défense. Ils s'étaient éloignés, et étaient revenus dire à Lauson : Villemarie n'est plus [62] ! On supposait que tous les habitants étaient devenus captifs des Iroquois. Les jours s'assombrissaient. Marie de l'Incarnation écrivait à son fils : « Si je voyais seulement sept ou huit familles françaises retourner en France, je croirais commettre une témérité de rester [63] » ; et déjà, parmi les colons, certains timides se rembarquaient [64], qui plus tard, d'ailleurs, lorsque Pierre Boucher, le gouverneur des Trois-Rivières, les rencontrera à Paris, aspireront impatiemment à reprendre la route d'outre-mer.

IV. — Maisonneuve en France : la vocation canadienne de Marguerite Bourgeoys.

Ces timides durent croiser, sur l'Océan, M. de Maisonneuve, qui, parti pour Paris à l'automne de 1651, rentrait en août 1653, et qui, une fois encore, allait sauver le Canada. On s'était rendu compte, à Villemarie, en cette douloureuse année 1651, que la bourgade avait besoin d'un renfort de soldats, et qu'il en fallait au moins cent : Maisonneuve s'était décidé à passer en France pour les amener ; et s'il échouait, il se proposait d'inviter Mlle Mance à reconduire au pays natal les épaves de ce qui aurait été Villemarie. Avant qu'il ne partît, elle lui dit en substance : « Voilà, sur les fonds de l'hôpital, vingt-deux mille livres, pour vous aider à réunir une recrue, et voici, bien que je n'aie pas le droit de vous le livrer, le nom de ma bienfaitrice ; elle s'appelle Mme de Bullion; voyez-la » ! Maisonneuve, à Paris, bien discrètement et sans nulle allusion aux libéralités antérieures, trouva l'occasion d'entrer en rapports avec Mme de Bullion, et de parler devant elle, incidemment, de la situation désespérée de Villemarie ; quelques jours après, M. de Lamoignon recevait, pour aider MM. de Montréal à lever une recrue, vingt mille livres, données, disait-il, par une personne de qualité[65]... Maisonneuve n'avait pas le droit de remercier Mme de Bullion, il remercia Dieu. Il allait, confiant dans l'avenir,

ramener au Canada, avec ces gens de guerre, la fondatrice d'une congrégation nouvelle.

Mme de Cheuilly, sœur de M. de Maisonneuve et de la sœur Louise de Sainte-Marie, abritait en son appartement de Troyes une demoiselle qui venait de dépasser la trentaine, et qui avait tour à tour tenté d'être Carmélite, puis Clarisse, puis fondatrice d'un petit institut religieux en l'honneur des voyages de la Vierge Marie. Elle avait nom Marguerite Bourgeoys [66]. L'insuccès de ces divers essais la laissait incertaine de sa vocation. Depuis ce dimanche d'octobre 1640 où la statue de Notre-Dame des Nonnains, trônant sur son beau portail, avait fait sur elle une impression qui l'avait « changée et touchée », Marguerite Bourgeoys s'occupait activement de la « congrégation externe » des jeunes filles, que dirigeait au couvent de Notre-Dame sœur Louise de Sainte-Marie; elle fut même, douze ans durant, la préfète de ces quatre cents demoiselles, qui par amour pour la Vierge se consolaient qu'on les appelât les bigotes. On lui demanda, un jour, si elle voudrait « être de la partie, quand les religieuses de Notre-Dame iraient à Montréal » ; elle accepta d'avance, avec élan. Un jour de 1653, elle voyait en songe un grave personnage, tout habillé de brun, et dont elle ne savait trop s'il était ecclésiastique ou laïque ; elle le revoyait en personne, quelques jours plus tard, dans le parloir des nonnes ; il la pressait de se faire maîtresse d'école

à Villemarie. Ce personnage n'était autre que M. de Maisonneuve. Les religieuses alors de dire : Nous aussi, nous voulons partir ; voilà treize ans que nous le voulons ! Maisonneuve répondait qu'il lui fallait à Montréal, « pour les écoles, des filles séculières et non cloîtrées, qui pussent se transporter où le bien du prochain réclamerait leurs services ». Alors les sœurs, se retournant vers Marguerite, voulaient l'empêcher de partir, en lui disant : Soyez-nous fidèle. Mais celle-ci répliquait : J'ai bien promis d'être de la partie, si vous alliez là-bas ; mais je n'ai pas promis, si votre départ tardait trop, de n'y pas aller sans vous !

Partez ! lui conseillait après quelques jours de réflexion son directeur, M. Jendret. Mais subitement elle hésitait : s'en aller ainsi, sans aucune compagne, lui faisait peur. M. de Maisonneuve, insistait M. Jendret, est l'un des premiers chevaliers de la Reine des Anges ; et M. Profit, prêtre de bon jugement, lui aussi, puis M. le grand vicaire de Troyes, ayant pris chacun trois jours pour réfléchir, conclurent comme M. Jendret. Marguerite entendait la Vierge elle-même lui confirmer ces conclusions, et lui dire : « Va, je ne t'abandonnerai point. » Mais elle craignait beaucoup « les illusions ». « Si cela est de Dieu, pensait-elle, je n'ai que faire de rien porter pour mon voyage ; si c'est la volonté de Dieu que j'aille à Villemarie, je n'ai besoin d'aucune chose. » Elle partit « sans denier ni mailles », n'ayant qu'un petit

paquet qu'elle pouvait porter sous son bras.

Ainsi monta-t-elle dans la voiture publique qui circulait entre Troyes et Paris. Son oncle et Mme de Cheuilly, qui, eux aussi, allaient à Paris, eurent tous deux un mouvement de révolte lorsqu'elle leur confia qu'elle voulait pousser jusqu'au Canada ; et les dernières semaines que Marguerite passa sur le sol de France furent singulièrement troublées. Car elle recevait de Troyes lettres sur lettres, qui la rappelaient ; la personne chez qui elle logeait à Paris était la propre sœur du provincial des Carmes, et voulait la conserver pour le Carmel. Marguerite chancelait : elle courait chez les Jésuites de la rue Saint-Antoine ; elle y recevait le conseil formel de passer en Canada, comme l'y invitait M. de Maisonneuve. Celui-ci, d'ailleurs, comptait tout à fait sur elle : il avait des « hardes », qu'il la chargeait de transporter ; il lui avait remis quinze écus blancs pour les frais de ce transport et pour diverses emplettes ; ils devaient tous deux se retrouver à Nantes, pour s'embarquer.

De Paris à Nantes, Marguerite fut mal considérée. Son petit paquet la signalait comme une « fille sans conséquence » : à la voir ainsi, seule, au milieu des soudards qui au lendemain de la Fronde pullulaient dans les auberges, on la prit pour « une personne suspecte, qu'on ne devait recevoir qu'avec peine dans une honnête compagnie ». Chaque hôtellerie à peu près lui réservait un

affront. A Nantes même, les humiliations continuèrent. N'était-ce pas le signe que ces voies extraordinaires où elle s'engageait étaient des voies d'illusion ! Le Provincial des Carmes de Paris insistait auprès d'elle, jusqu'à Nantes, pour qu'elle se décidât en faveur du Carmel ; son confesseur de Nantes l'y poussait également. Derechef, elle se sentait hésitante, ébranlée, et tout en même temps désolée : elle s'en allait pleurer dans l'église des Capucins, toute seule. « En ce moment, raconte-t-elle, toutes mes peines furent changées, je reçus là une très forte impression et une très grande assurance qu'il fallait faire le voyage. » Le 20 juin 1653, elle s'embarquait à Saint-Nazaire avec M. de Maisonneuve et une recrue de cent treize hommes [67].

La Nouvelle-France les attendait fiévreusement : Mlle Mance était accourue de Villemarie à Québec, pour être prévenue, tout de suite, de l'arrivée des secours ; l'hostie était publiquement exposée, pour accélérer cette arrivée. « Les Iroquois ont fait tant de ravages, écrivait le 12 août 1653 la Mère Marie de l'Incarnation, qu'on a cru quelque temps qu'il fallait repasser en France. L'habitation de Montréal leur a puissamment résisté et donné la chasse, avec perte de leurs gens [68]. » Le 22 août, le Jésuite Poncet, surpris au Cap Rouge par les Iroquois, était emmené captif [69]. Le 22 septembre, enfin, la flottille de Maisonneuve arrivait à Québec.

Le P. Lemercier, dans sa *Relation*, saluait « cette bonne escouade d'ouvriers, semblables à ceux qui rebâtissaient jadis le temple de Jérusalem, maniant la truelle d'une main et l'épée de l'autre, braves artisans, tous savants dans les métiers qu'ils professent, et tous gens de cœur pour la guerre [70]. » « Ce qui nous reste aujourd'hui de ces gens-là, écrira plus tard, en 1672, l'historien de Montréal, Dollier de Casson, sont de fort bons habitants, dont le nom sera, je l'espère, mentionné dans le *livre de vie* pour la récompense de leurs bonnes actions » ; et le P. Charlevoix, qui, dans le premier quart du XVIIIe siècle, rencontrera au Canada « quelques-uns de ces premiers colons presque centenaires », les déclarera « presque plus respectables encore par leur probité, leur candeur, la piété solide dont ils faisaient profession, que par leurs cheveux blancs, et le souvenir des services qu'ils avaient rendus à la colonie [71] ». Ces gens de cœur, ces « fort bons habitants », ces vaillants d'une « piété solide » n'eurent pas à se battre immédiatement, car quelques semaines à peine après avoir connu leur arrivée, la nation Iroquoise des Agniers entrait en pourparlers pour la paix, et cette paix était scellée, au mois de novembre, par la libération du P. Poncet.

V. — L'organisation de Montréal ; Premier essai d'une mission iroquoise.

La recrue qu'avait amenée M. de Maisonneuve fit bientôt son entrée dans Villemarie. Mlle Bourgeoys s'édifiait en regardant ces futurs défenseurs de la ville, « hommes doux et religieux, spirituellement changés comme le linge qu'on met à la lessive [72] » : les trois quarts d'entre eux venaient du Maine et de l'Anjou, spécialement de cette région de la Flèche, où sans cesse l'Esprit soufflait pour entraîner des âmes au Canada, âmes de Jésuites ou de nonnes, de soldats ou de laboureurs [73]. Et M. de Maisonneuve s'édifiait, lui, en regardant cette « excellente fille nommée Marguerite Bourgeoys », cette « personne de bon sens et de bon esprit, » dont il disait à Mlle Mance : « Sa vertu est un trésor qui sera un puissant secours au Montréal. Au reste, c'est encore un fruit de notre Champagne, qui semble vouloir donner à ce lieu plus que toutes les autres provinces réunies ensemble [74]. » Mlle Mance ne pouvait éprouver aucune jalousie à l'égard de cette arrivante : c'était une Champenoise, comme elle.

Rapidement, on se mit en mesure de protéger l'hôpital contre les récidives éventuelles des Iroquois : on y construisit une église, pour que Dieu veillât, et deux redoutes, pour que les hommes veillassent. Deux autres redoutes sortirent de terre, pour la protection des colons qui s'instal-

laient hors du fort. Il plaisait à M. de Maisonneuve de parachever, en les entremêlant, l'organisation de la vie militaire et l'organisation de la vie dévote : en hommage aux soixante-trois années qu'avait passées sur terre la Vierge Marie, il groupait soixante-trois chrétiens de Villemarie en une Compagnie de la Sainte Vierge. La mission de ces volontaires d'élite consistait à monter tour à tour la garde : chaque dimanche, Maisonneuve les exhortait, assignait à chacun, pour la semaine suivante, son jour de communion ; et leurs prières accompagnaient leurs pas lorsqu'ils allaient prendre leur faction [75].

Maisonneuve, jusque-là, n'avait jamais expressément renoncé au mariage : à l'instigation de Mlle Bourgeoys, il y renonça formellement, par un vœu. Son esprit d'ascétisme, chaque jour plus exigeant, plus subtil, l'amenait à éteindre, dans tout son extérieur, l'éclat même de sa dignité ; le fondateur et gouverneur de Villemarie sortait « en capot gris », comme les hommes du commun. Quatre ans durant, dans le fort même où il résidait, Mlle Bourgeoys l'aidait à son perfectionnement spirituel, tout en s'occupant du ménage. Car les privations mêmes dont on avait souffert à Villemarie avaient, durant les huit premières années de la cité, coûté la vie à tous les enfants sans exception ; et Mlle Bourgeoys eut quatre années à attendre avant de pouvoir s'employer comme institutrice [76].

Elle eut la glorieuse joie de faire rétablir, sur la montagne dominant Villemarie, la croix qu'avait autrefois plantée Maisonneuve et que les Iroquois avaient renversée[77] : il sembla, ce jour-là, que par le geste de Mlle Bourgeoys, Villemarie renouvelait, devant Dieu et devant l'Iroquois, la tenace volonté de vivre et de durer.

On élisait, en juin 1654, un receveur des aumônes pour le bâtiment de l'église de Villemarie [78] ; et dans une lettre du 8 mars 1655, adressée au gouverneur et lieutenant général Lauson, Louis XIV ordonnait qu'il y eût en Montréal « un magasin pour y mettre tous les vivres et munitions, hardes et marchandises que les habitants jugeraient nécessaires », et qu'ils les pussent « faire venir de France sans qu'il fût permis à aucun de l'empêcher » ; et la raison de sa royale sollicitude, c'était, il le redisait expressément, « la gloire de Dieu et le progrès du christianisme parmi ces peuples barbares [79] ».

L'Iroquois, on le devine, ne fut pas long à relever la tête : l'enterrement rituel des haches de guerre, auquel procédaient les nations iroquoises chaque fois qu'elles signaient une paix, n'était jamais que provisoire. Québec impuissant, en 1656, vit les Agniers fondre sur l'île d'Orléans, y faire, brusquement, soixante prisonniers hurons ; ils poussaient la bravade jusqu'à mettre à mort un Frère jésuite près de Sillery, et jusqu'à blesser mortellement, sur le fleuve Ottawa, le P. Garreau [80].

Chez une autre nation iroquoise, celle des Onnontagués, l'esprit public paraissait plus propice : le Jésuite Simon Le Moyne, expert en leur langue, familier avec leurs généalogies, avec les légendes de leur passé, trouvait chez eux un très bon accueil lorsqu'en août 1654 il pénétrait comme ambassadeur dans leur pays, où jamais Européen n'avait mis le pied ; deux heures durant, devant une assemblée où d'autres nations iroquoises étaient représentées, il « parlait en se promenant, comme un acteur sur un théâtre » ; un « capitaine » lui répondait, et, soutenu par les « acclamations puissantes » des sauvages, le suppliait d'établir en terre iroquoise une résidence française. « Mettez-vous dans le cœur du pays, disait-il à Le Moyne, puisque vous devez posséder notre cœur. Là, nous irons nous faire instruire, et de là vous pourrez vous répandre partout. Ayez pour nous des soins de pères, et nous aurons pour vous des soumissions d'enfants [81]. »

On demeurait circonspect ; mais trop douter de la sincérité de ces âmes, c'eût été, peut-être, douter d'un coup de la grâce. Des massacreurs de la veille devenant les ouailles du lendemain : cela se voyait dans l'histoire de l'Église. Le P. Chaumonot, si pleinement maître des idiomes iroquois qu'il savait même manier la phraséologie poétique de ces peuples, prit avec lui le P. d'Ablon, docte mélomane, qui allait s'attacher, lui, à les séduire par la musique, aimée des peuples enfants ; ils

recevaient tous deux, et le Christ aussi, un si déférent accueil, que le P. d'Ablon alla chercher à Québec, en 1656, quatre autres Pères, trois Frères Jésuites, et quarante-sept Français, pour construire près du lac Gannentaha, en plein pays iroquois, un fort Sainte-Marie [82]. Les baptêmes se faisaient nombreux ; on écrivait à Marie de l'Incarnation que le progrès de l'Évangile était grand [83].

Tout d'un coup, en avril 1658, par quelques chefs amis, les missionnaires apprirent que dans un conseil secret, tenu par les anciens de la Confédération iroquoise, leur arrestation avait été décidée, à l'instigation des Agniers : peu d'heures les séparaient d'un martyre probable. Leur sang répandu, c'était l'explosion immédiate d'une nouvelle guerre, dont l'enjeu serait l'avenir de la colonie. Pendant que les sauvages se laissaient induire par un jeune Français à faire un festin, où des libations et des airs de musique les plongeaient dans le sommeil, missionnaires et colons de Gannentaha s'embarquaient clandestinement, silencieusement, ne laissant derrière eux que les chiens et les coqs, et reprenaient la route de Québec. Ainsi s'acheva le premier essai de mission chez les Iroquois ; et bientôt, sous le coup de leurs menaces, « on fut cinq semaines à Québec sans avoir de repos ni jour ni nuit, tant pour se fortifier que pour se garder [84] ».

VI. — Sulpiciens, Hospitalières de Saint-Joseph, et Religieuses de Notre-Dame, à Montréal.

Dans Villemarie, cité mystique, bastion solitaire du Dieu qui se suffit à lui-même, les âmes dirigeantes, planant au-dessus de ces menaces, avaient hâte d'achever, comme si le sol était solide, l'organisation religieuse de la Nouvelle-France. Un Maisonneuve, une Jeanne Mance, cheminaient entre la Nouvelle-France et la France pour la consolidation et le développement de l'Eglise canadienne.

Il y avait quatorze ans déjà que, sous la direction de Marie de la Ferre, les premières Hospitalières de Saint-Joseph, conformément au vœu tenace de M. de la Dauversière, avaient été érigées en communauté régulière dans l'Hôtel-Dieu de la Flèche : elles étaient même assez nombreuses, en peu de temps, pour s'essaimer à Baugé et Laval en 1650, à Moulins en 1651 [85].

M. Olier s'intéressait si vivement à leur avenir, qu'au lendemain même de la bénédiction de la première pierre du séminaire de Saint-Sulpice, il invitait M. de Bretonvilliers, futur supérieur des Sulpiciens, à de royales libéralités à l'endroit des Hospitalières de la Flèche ; et Bretonvilliers et ses frères s'engageaient à payer toutes les constructions qu'entreprendraient ces charitables filles [86].

Cependant, en 1652. leur fondatrice Marie de la Ferre succombait à Moulins. De son côté, M. de

la Dauversière vieillissait : Maisonneuve et Mlle Mance, tant pour couronner ses édifiants desseins que pour le bien du Canada, voulaient qu'avant sa mort les religieuses nées de ses visions fussent installées outre-mer, et que les sauvages bénéficiassent de cette admirable règle de dévouement qui imposait aux Hospitalières de « bien prendre garde de se laisser endurcir le cœur par l'habitude et accoutumance d'être avec les malades et de laisser prendre pied au chagrin qui pourrait naître de l'impatience et mauvaise humeur de quelqu'un d'iceux, ou de la continuité et assiduité du travail et fonctions viles et incommodes environ eux [87]. »

Il y avait quatorze ans, également, que s'étaient réunis autour de M. Olier les premiers prêtres de Saint-Sulpice ; il y avait huit ans qu'on avait demandé à Nantes quelques-uns d'entre eux, pour la formation des clercs. M. Olier, paralysé par deux attaques, voisinait avec la tombe. Maisonneuve et Mlle Mance, tant pour accomplir sa pensée que pour l'avantage de l'Église canadienne, voulaient qu'avant sa mort la Nouvelle-France possédât des prêtres de M. Olier.

Au début de 1656, Maisonneuve était à Paris : il voyait MM. de Montréal. Le 31 mars, entre eux et les Hospitalières de la Flèche, un acte était conclu, d'après lequel trois ou quatre d'entre elles s'installeraient à l'Hôtel-Dieu de Villemarie, dont elles seraient propriétaires [88]. Quelques

semaines après, M. Olier désignait, pour Villemarie, quatre prêtres de la communauté de Saint-Sulpice : M. de Queylus, qu'il fit supérieur du petit groupe ; M. Souart, neveu de ce Franciscain Le Caron que nous avons rencontré, une quarantaine d'années plus tôt, parmi les premiers apôtres du Canada ; MM. Galinier et d'Allet. Il semblait à MM. de Montréal que l'heure approchait où ils devaient s'effacer, dans Villemarie, devant une hiérarchie d'Église. Ils revenaient à leur vieille idée, d'un évêché en Nouvelle-France ; ils faisaient annoncer par M. Godeau, à l'assemblée du clergé de 1656, qu'ils donneraient à cet évêché et au chapitre la moitié de l'île de Montréal avec tous les droits seigneuriaux et tous les revenus attachés à ces droits ; et M. Godeau, publiquement, faisait savoir à Mazarin, le 10 janvier 1657, qu'ils souhaitaient comme évêque M. de Queylus [89]. Sans que rien à cet égard fût résolu, M. de Queylus et les trois autres Sulpiciens, s'étant assuré auprès de l'archevêque de Rouen les pouvoirs nécessaires pour exercer une juridiction en Canada, étaient conduits de Saint-Nazaire à Québec par M. de Maisonneuve ; ils s'en allaient, de là, loger à Villemarie, dans l'hôpital de Mlle Mance [90].

Villemarie désormais avait son clergé : M. Olier, avant de mourir le 2 avril 1657, avait expédié à la Vierge de Montréal, à la « divine Dame » dont il avait voulu de tout temps être le « chapelain, » quatre serviteurs de son choix ; et le registre de

la paroisse de Montréal, contenant les délibérations de la fabrique, s'ouvrait le 21 novembre 1657 par l'élection d'un marguillier [91].

Villemarie désormais avait aussi ses écoles; elles s'inauguraient le 25 novembre, jour de la fête de sainte Catherine, dans une étable de pierre que M. de Maisonneuve donnait à Mlle Bourgeoys : cette étable avait servi de colombier, de loge pour les bêtes à cornes; elle abritait, maintenant, « le peu de garçons et de filles capables d'apprendre » ; bientôt elle devenait le siège d'une congrégation externe de jeunes filles, pareille à celle de Notre-Dame de Troyes, et qui faisait accueil à une Iroquoise baptisée [92].

Mais Mlle Bourgeoys, même avec le concours de son amie Marguerite Picaut, se sentait bien seule pour une aussi lourde tâche; et d'autre part, Mlle Mance, qu'une chute avait rendue fort infirme, souffrait tant de ne plus pouvoir soigner les malades, qu'elle avait hâte de voir arriver les Hospitalières de la Flèche. Or, un obstacle avait surgi : l'acte qu'elles avaient conclu en 1656 avec MM. de Montréal les obligeait à servir les pauvres gratuitement et à s'entretenir avec cinquante écus de pension. Elles hésitaient à passer la mer, craignant qu'avec si peu de ressources elles n'eussent du pain, là-bas, ni pour leurs pauvres, ni pour elles-mêmes.

Les aspirations de Mlle Bourgeoys et de Mlle Mance les induisirent toutes deux à un

voyage de France, en l'automne de 1658. Le bras disloqué de Mlle Mance la faisait beaucoup souffrir lorsqu'en octobre elle débarquait à la Rochelle [93]. Elle voulait, tout d'une traite, à la Flèche, voir M. de la Dauversière, causer avec les Hospitalières : Mlle Bourgeoys l'y mena, portée sur un brancard. M. de la Dauversière, en ces semaines-là, avait auprès de lui son ami Pierre de Kériolet, le fameux pénitent breton, de libertin devenu ascète, et qui complétait ses propres victoires sur Satan en l'expulsant des autres âmes par des exorcismes : l'atmosphère était propice pour des colloques qui visaient à chasser Satan des âmes sauvages [94].

Les deux voyageuses, ensuite, prenaient la route de Paris. Mlle Mance, arrivée, interrogeait les chirurgiens. Son bras pourrait-il jamais, encore, soigner des malades ? Ils lui signifièrent que non. D'où elle concluait, de plus en plus impérieusement, qu'il lui fallait des Hospitalières fléchoises. En cette fête de la Chandeleur, où jadis il avait paru à M. de la Dauversière, puis à M. Olier, que Dieu s'occupait spécialement du Canada, Mlle Mance courait près du tombeau de M. Olier, touchait de sa pauvre main la boîte où les Sulpiciens avaient enfermé le cœur de leur fondateur.

Le lendemain, MM. de Montréal, réunis en assemblée, apprenaient de Mlle Mance que sa main était soudainement redevenue valide par

la vertu de M. Olier. Tout Paris criait au miracle : on coupait des morceaux de sa robe ; et pour se dérober aux obsessions parfois indiscrètes des personnes pieuses, elle ne sortait plus qu'en voiture. Elle pourrait donc continuer à soigner les malades, à Villemarie ! Mais Mlle Mance, souple dialecticienne, expliquait à présent qu'il lui fallait des Hospitalières fléchoises pour qu'après elle son œuvre durât. Comment discuter, d'ailleurs, le désir d'une personne pour qui Dieu et M. Olier témoignaient tant de complaisance ? Sous l'impression de la merveilleuse guérison, Mme de Bullion donnait à Mlle Mance vingt-deux mille livres, avec quantité de cadeaux pour Villemarie. Les Hospitalières pouvaient partir : leur vie était assurée [95].

Déjà Mlle Bourgeoys conduisait promptement à la Rochelle, pour s'embarquer avec elles, les trois compagnes qu'elle était allée chercher à Troyes, en vue des écoles de Villemarie, et qui avaient nom Aimée Châtel, Catherine Crolo, Marie Raisin. Leurs familles les regrettaient fort, et M. Châtel père faisait coudre cent cinquante livres d'or proche la baleine du corset de sa fille, afin qu'elle eût d'avance de quoi subvenir aux frais du voyage de retour. Mais Mlle Châtel ne songeait qu'à partir, et nullement à revenir.

Et le départ tardait, car les Hospitalières se faisaient attendre [96]. Un instant tout parut compromis : l'évêque d'Angers, leur ordinaire,

s'opposait à leur exode ; et M. de la Dauversière, leur fondateur, n'était pas en mesure d'insister, il agonisait ! Puis brusquement, à la fin de mai 1659, l'évêque levait son veto, M. de la Dauversière retrouvait la santé, et les sulpiciens Vignal et Lemaître arrivaient à la Flèche pour emmener les Hospitalières au Canada, où bientôt ils allaient mourir, victimes des Iroquois.

Toute une nuit, la Flèche fut en tumulte ; le peuple était debout, s'opposant à leur départ. Cette Judith Moreau de Brésoles, désignée pour être à Villemarie la supérieure, avait dû, quatorze ans plus tôt, s'évader de sa noble famille, qui habitait Blois, et qui l'avait retirée, par la force, du couvent de la Visitation ; cette sœur Macé, qui l'accompagnait, avait dû soutenir trois ans de lutte contre son père, l'armateur de Nantes, pour obtenir la permission d'aller dans un couvent aussi lointain que celui de la Flèche. Et voici que cette Blésoise, que cette Nantaise, émigraient vers l'hôpital de Montréal, celle-ci pour y faire les gros ouvrages, celle-là pour y être pharmacienne et pour devenir, suivant la naïve expression des sauvages séduits par l'efficacité de ses remèdes, « le soleil qui luisait [97] ». Elles s'expatriaient ainsi, pour soigner une poignée de malades — trente à peu près — dans une bourgade de quarante maisons où il n'y avait même pas trois cents habitants ; elles allaient occuper là-bas, au-dessus des salles des malades, une pe-

tite chambre de vingt-cinq pieds carrés, sorte de grenier en planches mal jointes, où la pluie tombait, où la neige entrait. Voilà la destinée vers laquelle les acheminait M. de la Dauversière.

Les esprits s'excitaient contre ce gentilhomme, qui avait déjà fait passer au delà de l'Océan quelques honnêtes filles de la région. On voulait enlever les sœurs lorsque à cheval elles sortiraient du cloître pour prendre le chemin de la Rochelle. Il fallut que dans les rues de la Flèche les gentilshommes qui les escortaient dégainassent, pour les défendre contre la foule, qui voulait malgré elles les retenir. Trois mois encore se passèrent à la Rochelle, par suite d'autres chicanes ; enfin, le 2 juillet 1659, un vaisseau sur lequel montèrent quelques familles de Saintonge emportait au Canada, parmi deux cents passagers, deux congrégations nouvelles : les Sœurs de Notre-Dame et les Hospitalières de Saint-Joseph [98].

Les Rochelais, au moment où l'on leva l'ancre, virent un vieillard lever la main, d'un geste de bénédiction ; et sur ses lèvres retentissaient les mots de l'Évangile ; « Maintenant, Seigneur, vous renvoyez en paix votre serviteur, selon votre parole ! » Ce vieillard n'était autre que M. de la Dauversière. Lorsque sur l'horizon de l'Océan le vaisseau se fut effacé, il reprit la route de la Flèche. Très fatigué, il portait sur lui, néanmoins, tous ses instruments de pénitence. Au poids de ses mortifications volontaires s'ajouta le fardeau subit d'une

catastrophe : il apprit, en rentrant, la perte d'un navire où il avait engagé cent mille livres : pour lui, c'était la ruine. Son ami Kériolet ne s'était pas trompé, quand il lui avait dit : « L'enfer a reçu la permission de vous cribler. » Devant les permissions données à Satan par Dieu, M. de la Dauversière s'inclinait, soumis *. Son œuvre de Montréal était achevée : il allait se mettre à la disposition de la mort, comme d'une visiteuse divine. Le prêtre qui l'assistait en cette rencontre suprême n'était autre que M. de Faucamp, son plus vieux collaborateur dans l'œuvre de Montréal, tardivement entré dans les ordres. M. de la Dauversière souffrait beaucoup. « Vous voyez l'homme de douleur », disait-il à son ami ; et puis se reprenant : « Non, Jésus-Christ seul a pu prendre ce titre. Je ne suis qu'un lâche qui ne sait pas souffrir. » Il se calomniait, cette science depuis longtemps lui était familière. Il en sut faire usage au soir du 6 novembre 1659, pour bien mourir [99].

* Les affaires domestiques de M. de la Dauversière avaient tellement périclité que Mlle Mance, au lendemain de sa mort, fut, quelque temps durant, très inquiète au sujet des vingt mille livres jadis données par Mme de Bullion pour l'hôpital de Montréal, et dont M. de la Dauversière était dépositaire, comme procureur de la Compagnie de Messieurs de Montréal. Cette inquiétude s'atteste dans deux lettres de Mlle Mance, trouvées et publiées par M. A.-Léo Leymarie ; et il résulte de ses recherches qu'en 1667 l'affaire était encore pendante, et que Mgr de Montigny-Laval donnait une procuration à Abelly, évêque de Rodez, et à deux autres hommes d'Église, pour la régler.

VII. — Un évêque de Québec : Montigny-Laval.

Il y avait désormais deux familles spirituelles au Canada : Jésuites et Sulpiciens, et tandis que MM. de Montréal souhaitaient une mitre pour une tête sulpicienne*, Marie de l'Incarnation désirait un évêque « uni, pour le zèle de la religion, aux Jésuites ». Elle ne pouvait comprendre qu'on accusât ceux-ci de « gêner les consciences » ; on vit ici, observait-elle, « dans une sainte liberté d'esprit ». Et le P. Ragueneau, constatant que depuis l'arrivée des Sulpiciens les Jésuites conservaient à peu près toute leur clientèle d'âmes, hormis trois ou quatre pénitents, citait ce fait au Père général pour lui témoigner que la Compagnie « ne faisait pas peser sur les consciences un joug intolérable [100] ». Les Jésuites dès les premiers mois de 1657, avaient, par l'entremise du P. Paul Le Jeune, attiré les regards de la Cour sur M. François de Montigny-Laval [101]. Naguère, aux collèges de la Flèche et de Clermont, le jeune Montigny s'était enrôlé dans les congrégations pieuses que dirigeait le P. Bagot. L'évangélisation du monde obsédait la pensée de ce Jésuite ; son nom se retrouve aux origines de notre séminaire des Missions étrangères; et dans les petits laboratoires de ferveur qu'il créait autour de lui, chacun envisageait le salut des

* Il convient d'observer d'autre part, que la compagnie des Cent Associés avait, en juin 1651, écrit au général des Jésuites pour lui demander un évêque (*Thwaites*, XXXVI, p. 68-73).

sauvages non moins que son propre salut. A cette école, Montigny-Laval, qui appartenait à la maison de Montmorency, avait acquis une façon de répugnance pour une vie sacerdotale trop confortable. Son âme s'était sentie comme dépaysée dans les fonctions d'archidiacre d'Évreux ; le dessein qu'on avait eu de faire de lui un vicaire apostolique au Tong-kin était demeuré en souffrance ; il attendait, dans l'obscurité d'une ascétique retraite, que Dieu disposât de lui pour les sauvages [102].

Sa retraite, c'était cet Ermitage de Caen, où M. de Bernières se faisait instituteur de sainteté, pour les laïcs et même pour les prêtres. L'ancien chevalier servant de Mme de la Peltrie, l'ancien organisateur de l'émigration des Ursulines, rendait, sans le savoir, un nouveau service au Canada, en achevant la formation intérieure de celui qui en devait être le premier évêque, et en l'engageant à « réveiller et entretenir par des prières, des lectures spirituelles, des regards amoureux sur la vie et la passion du Christ, la tendance qu'a notre âme à s'écouler en Dieu [103] ».

Dans l'été de 1658, l'accord était fait entre Rome et la France pour que Montigny devînt au Canada vicaire apostolique [104] : sacré le 8 décembre à Saint-Germain-des-Prés, il retournait à Caen prendre congé de M. de Bernières, avant de prendre congé de la France. « Devenu évêque, lui prescrivait celui-ci, vous ne vous servirez que des moyens évangéliques, qu'employaient les apôtres,

qui abhorraient la prudence humaine et ne suivaient que la folie de la croix. Il vaut mieux n'être pas évêque, que d'être un évêque humain. Ce serait un grand malheur que l'évêché empêchât d'être un parfait chrétien. Vous ne craindrez ni les souffrances ni aucun danger de mort. Le pur esprit de Jésus-Christ porte à la petitesse, à la pauvreté dans les habits, la table, le logement, l'équipage. » Montigny-Laval, au delà des mers, se comportera en « homme saint, père des pauvres et du public »; il se conduira comme « un autre saint Thomas de Villeneuve pour la charité et pour l'humilité », et il écrira à ses confrères de la Compagnie du Saint-Sacrement : « Bien que séparé de votre Compagnie de plus de douze cents lieues, je ne le serai jamais d'esprit [105]. » Ainsi exécutera-t-il les volontés de M. de Bernières, volontés testamentaires en quelque sorte, puisque, peu de semaines après les avoir énoncées, M. de Bernières mourait.

Ces disparitions de M. Olier, de M. de la Dauversière, de M. de Bernières, semblaient ainsi scander les actes successifs par lesquels achevait de se constituer l'Église canadienne : avec les premiers éléments d'un clergé, avec deux nouveaux essaims de nonnes, avec un évêque, cette chrétienté allait entrer dans une nouvelle période ; l'âge héroïque était clos, l'âge de l'organisation commençait *. La Nouvelle-France, pourvue d'un vicaire

* Au civil, aussi, l'on s'acheminait vers une organisation nouvelle : à la période durant laquelle les Jésuites avaient eu une part

apostolique, prenait place désormais dans la catholicité, comme une personnalité distincte : quinze ans plus tard, Pape et Roi feront de ce vicaire l'évêque de Québec ; la mère-patrie possédera un diocèse au delà des mers. De ce diocèse, des missions continueront de rayonner, dont l'une, celle du Jésuite Marquette, ouvrira à la civilisation la vallée du Mississipi ; mais la Nouvelle-France ne sera plus un pays de mission.

L'heure était proche où les deux compagnies qui avaient présidé aux destinées canadiennes, celle des Cent Associés et celle des Messieurs de Montréal, allaient tour à tour s'effacer, l'une au profit du Roi, l'autre au profit du clergé, représenté, dans l'espèce, par le séminaire de Saint-Sulpice. A partir de février 1663, tous les droits de propriété, justice et seigneurie, que possédaient au Canada les Cent Associés formant la Compagnie de la Nouvelle-France, seront considérés par Louis XIV comme réunis à la couronne de France ; et quelques prérogatives qu'il accorde, en terre canadienne, à la Compagnie des Indes occidentales, c'est lui qui régnera là-bas, par un intendant ; la Nouvelle-France, à certains égards, ressemblera à une province de France. A partir de cette même année 1663, de par la volonté des cinq derniers

effective au gouvernement de la colonie allaient succéder, par l'installation d'un intendant à Québec, d'autres pratiques poli tiques, dont les ouvrages de M. Thomas Chapais sur Jean Talon et de M. Henri Lorin sur Frontenac soulignent la nouveauté et définissent la portée.

survivants des Messieurs de Montréal, Messieurs de Saint-Sulpice, fils légitimes de M. Olier, destinés à être les éducateurs du clergé canadien, posséderont l'île de Montréal, et le fort, et la métairie, et les terres des alentours.

Les originales initiatives par lesquelles s'était inaugurée la vie canadienne avaient accompli leur besogne ; elles avaient voulu faire un présent à la France, à l'Église ; tout était mûr, désormais, pour que l'Église de Rome, et le clergé de France, et le roi de France, pussent prendre possession du présent, et Marie de l'Incarnation pouvait écrire dès 1660 : « Le pays peut se passer de la France pour le vivre [106].»

Sur ce sol canadien, qui était l'objet d'une sorte de remise, il y avait beaucoup de ruines, et beaucoup de promesses. Des deux cent mille Algonquins qui il y a vingt ans encore occupaient le nord du territoire, il restait quelques milliers de chasseurs ! Un millier de vagabonds, voilà ce qui subsistait des trente-sept tribus de Hurons qui jadis groupaient trente ou quarante mille âmes. Le scorbut, la faim, la guerre, avaient décimé les populations sauvages, et Mgr de Montigny-Laval écrivait mélancoliquement au Pape : « Elles ont procuré plus d'habitants à l'Église triomphante qu'à l'Église militante. » Du moins se réjouissait-il de voir « les barbares convertis au christianisme, à travers les forêts, à travers des pays sans routes, faire connaître la foi autour d'eux [107] ».

Et l'intendant Talon, bientôt, allait insister auprès des missionnaires pour qu'ils s'occupassent de « franciser » ce qui restait d'indigènes, en dépit des expériences qui ne permetttaient guère d'espérer qu'une culture française pût avec quelque efficacité leur être brusquement inculquée [108].

Le regard de Mgr de Montigny-Laval se portait sur l'autre catégorie de ses diocésains, sur les deux mille cinq cents Français qui peuplaient la colonie [109], Français d'origines très diverses, paysans en majorité, mais marchands aussi, ou bien chirurgiens, ou bien juristes, et comptant même, parmi eux, treize familles de gentilshommes. Le vicaire apostolique, à qui les violentes sévérités qu'il exerçait contre lui-même donnaient quelque droit d'être sévère pour les autres, tenait à leur sujet un langage assez dur, assez pessimiste : « Je ne vois personne, ici, écrivait-il, sur le zèle et l'autorité de qui on puisse compter pour l'affermissement de la religion. La plupart n'ont pas le moindre souci de la propagation de la foi et ne recherchent que leurs intérêts propres [110]. »

Un tel jugement contrastait étrangement avec l'histoire canadienne des vingt-cinq dernières années.

Ce Canada, dont le nouveau pasteur parlait avec ce sourcil âprement froncé, pouvait prouver, cependant, ne fût-ce que par son état civil, qu'il était une fort vertueuse colonie : à Québec, en quarante ans, sur six cent soixante-quatorze nais-

sances, il n'y en avait eu qu'une d'illégitime [111]. Dans ces bourgades à demi théocratiques qu'étaient Québec et Villemarie, où la police temporelle et la police des âmes ne faisaient qu'une seule et même police, « les méchantes gens ne pouvaient vivre, ainsi que l'écrivait le publiciste Pierre Boucher ; ils y étaient éclairés de trop près ». « On a remarqué que le passage de la Mer avait purifié les habitants », déclarera bientôt le Franciscain Le Clercq ; et protestant contre la légende d'après laquelle la colonie ne se serait « formée que de personnes de néant », il rendra cette justice aux gouverneurs et aux missionnaires de « n'y avoir rien souffert d'impur, de libertin ou de mal réglé [112] ». Maisonneuve ne badinait pas quand les bonnes mœurs étaient en jeu ; les archives de la paroisse de Montréal nous apprennent qu'en 1657, pour châtier un certain Jean de la Saudraye qui avait « voulu attenter contre l'honneur » d'une dame Millot, il confisquait les trois arpents et demi défrichés par le coupable, et les attribuait, moitié à l'église de Montréal, moitié aux enfants nés et à naître du ménage Millot [113]. « Le ton de la colonie canadienne était ascétique », écrit très justement un historien américain, M. Charles W. Colby *. Le pays était si sérieusement pro-

* Lorsque pourtant M. Colby ajoute (*American historical Review*, VII, 1901-1902, p. 45) que « la discipline de Genève sous Calvin et sous Bèze n'était pas beaucoup plus stricte que la censure qui existait à Québec sous les Jésuites et à Mont-

tégé contre les immigrants indésirables que, dans les ports de France, « avant d'embarquer les filles pour le Canada, il fallait qu'il y eût quelqu'un de leurs parents qui attestât qu'elles avaient toujours été sages ; » et pour les accueillir, Mme Bourdon à Québec, Mlle Bourgeoys à Montréal, avaient organisé des œuvres d'hospitalité [114].

Ce Canada où Mgr de Montigny-Laval débarquait n'était pas seulement une terre hostile au péché, c'était, au jour le jour, une terre d'héroïsme. Par esprit de devoir et parfois d'ascétisme, les garnisons militaires des forts de Richelieu et de Montréal acceptaient d'être « renfermées plus étroitement qu'aucuns religieux ni aucunes religieuses dans les plus petits monastères de la France [115] ». Le règlement de Maisonneuve, du 18 mars 1658, concernant l'armement des habitants de Montréal, obligeait chacun à tenir ses armes en état », à « marcher ordinairement armé », à se retirer au lieu de sa demeure tous les soirs, quand la cloche du fort sonnerait la retraite [116]. Sans cesse guettés, sans cesse traqués par les terribles Iroquois, qui « venaient en renards, attaquaient en lions, fuyaient en oiseaux », les travailleurs du sol, venus de France, souvent, avec des engagements de trois ans, se complaisaient

réal sous les Sulpiciens », il semble oublier ce fait, relevé par M. Salone (*la Colonisation de la Nouvelle-France*, p. 106-107), qu'une seule fois, durant toute la période qui nous occupe, le clergé canadien fit appel au bras séculier.

pourtant à l'idée de se fixer là comme colons, et de défricher, bon an mal an, un arpent et demi de terre [117] durant les années qui leur restaient à vivre ; ils savaient que cette dure besogne les mettait quotidiennement face à face avec le péril de la mort, de la mort par la main de l'Iroquois, et ils consentaient à ce péril. Ils avaient appris, au pied de la chaire, que le jour « où leurs corps auraient tous été grillés pour la défense de la religion et par les ennemis de la foi », leurs âmes deviendraient « saintes et glorieuses », comme des âmes de martyrs [118]. Un enfant de douze ans, François Hertel, un instant captif des Iroquois, écrivait de chez eux au P. Le Moyne : « Mon Père, je vous prie de bénir la main qui vous écrit et qui a un doigt brûlé dans un calumet pour amende honorable à la majesté de Dieu que j'ai offensé. L'autre a un pouce coupé, mais ne le dites pas à ma mère [119]. » En leur virile simplicité, ces lignes d'un enfant illuminent l'état d'âme des deux cents colons de tout sexe et de tout âge qui, durant la guerre iroquoise, furent victimes des sauvages, l'état d'âme de ces dix-sept hommes qui bientôt, sous la direction de Daulac, dans les quatre journées épiques du Long-Saut, devaient, une fois de plus, sauver Ville-marie. On appartenait, tous ensemble, à un petit noyau chrétien venu d'au delà des mers, on avait, avec soi, apporté la chrétienté, on s'était groupé en une sorte de marche qui chaque jour aspirait

à reculer ses frontières et, avec elles, les frontières de la civilisation, fille du Christ.

Marie de l'Incarnation, en 1662, écrira joyeusement à son fils :

M. Boucher, le gouverneur des Trois-Rivières, a confirmé de bouche au roi qu'on peut faire au Canada un royaume plus beau et plus grand que celui de la France. C'est le sentiment de ceux qui disent s'y connaître. Il y a des mines en plusieurs endroits, les terres y sont fort bonnes. Il y a surtout un grand nombre d'enfants : ce fut un des points sur lesquels le roi questionna le plus M. Boucher *. Cela est étonnant de voir le grand nombre d'enfants, très beaux et bien faits, sans aucune difformité corporelle, si ce n'est par accident. Un pauvre homme aura huit enfants et plus, qui l'hiver vont nu-pieds et nu-tête, avec une petite camisole sur le dos, qui ne vivent que d'anguille et d'un peu de pain, et avec tout cela ils sont gros et gras [120].

Survenant au milieu d'un tel troupeau, si vertueusement endurant, si prompt à tous les sacrifices, à tous les héroïsmes, de quel œil donc Mgr de Montigny-Laval le regardait-il pour devenir aussitôt si grondeur ? C'est qu'il était de ces hommes qui dénoncent, comme un mal déjà acquis, le péril qu'ils prévoient. Au moment où s'inaugurait son épiscopat, les Français de la

* Les détails que donnait au roi Pierre Boucher, il allait en 1663 les donner au public dans son *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France*, qui sera un livre de propagande populaire pour engager des colons à venir au Canada.

Nouvelle-France, qui jusque-là n'avaient eu qu'à verser leurs sueurs sur le sillon ou leur sang dans les embuscades, pouvaient désormais pratiquer librement la traite des fourrures, offrir, en échange des fourrures, l'eau-de-vie, que Mgr de Montigny-Laval allait appeler l'eau-de-mort [121]. Des convoitises s'éveillaient, auxquelles souvent il serait indifférent que le sauvage alcoolisé devînt une brute, pourvu que le commerçant en fourrures devînt riche. Mgr de Montigny-Laval, à peine débarqué au Canada, surveillait l'éclosion de ce nouvel état d'esprit ; il s'armait, sans délai, pour cette lutte antialcoolique qui devait le mettre aux prises, non seulement avec une partie de ses diocésains, mais avec les fonctionnaires de Colbert. Et tout son épiscopat visera à maintenir en toute leur intégrité, bon gré mal gré, les aspirations spirituelles des premiers colons, ces aspirations d'où la civilisation canadienne était éclose, comme éclôt une bonne œuvre, fruit commun de la grâce et de l'amour.

La bonne œuvre, même, prospérera ; et cette prospérité réjouira les dernières années de Marie de l'Incarnation. Un jour de l'année 1669, elle écrira :

Les Iroquois se sont rendus souples à notre sainte foi ; ils sont un grand peuple et un grand pays ; ils font baptiser tous leurs enfants, et tous se rendent assidus à la prière et à l'instruction. L'on a, de plus,

découvert de grandes nations qui sont à plus de trois cents lieues au-dessus de nous, tous barbares qui n'avaient jamais entendu parler de Dieu ni vu de Français. Il s'est trouvé que Dieu a tellement disposé leurs cœurs que ce sont les plus affables du monde, dociles en sorte qu'ils veulent embrasser notre sainte foi dès qu'ils ont entendu parler de la grandeur de nos saints mystères ; ils font baptiser tous leurs enfants pendant qu'eux se font instruire... Lorsque nous sommes venus, il n'y avait que cinq ou six petites maisons tout au plus, tout le pays était de grandes forêts pleines de halliers ; maintenant Québec est une ville ; et au delà et environs, quantité de bourgs et de villages, en l'étendue de plus de cent lieues [122].

Ainsi s'accompliront lentement, parmi les déceptions nouvelles que tenait toujours en réserve la belliqueuse astuce des Iroquois, les deux rêves des premiers missionnaires et des premières Ursulines : peupler le Canada, et puis y convertir ce qu'il y restait de sauvages, en attendant que d'autres apôtres, un Marquette, un Albanel, s'en aillent, plus au loin, dans les lointaines profondeurs de la vallée du Mississipi ou de la baie d'Hudson, aborder d'autres terres vierges, d'autres âmes vierges.

VIII. —Les aspects religieux de la primitive histoire canadienne.

Une bonne œuvre, une oraison en action : c'est sous cet aspect qu'apparaît, de 1610 à 1660, l'œuvre canadienne, œuvre tragique par les luttes

qui sans cesse l'interrompent, et sereine, pourtant, grâce aux prières dont elle fut constamment tissée. Lisez les actes successifs dans lesquels les rois, les ministres, les compagnies commerciales, montrent à l'énergie française la route du Canada : dans la profusion des phrases de chancellerie ou des formules de tabellions, on voit émerger, tout d'un coup, une incidente, un simple mot, qui rappellent la fonction religieuse de la France. Consultez, sur l'origine même des vocations qui les poussèrent au Canada, une Marie de l'Incarnation, une Jeanne Mance, une Marguerite Bourgeoys : chacune vous confie, avec des détails d'une précision vivante, les impulsions divines qui décidèrent sa destinée. Sachant que c'est Dieu qui les a menées outre-mer, et qui les y a guidées, elles auront l'impression permanente que Dieu mène l'histoire du Canada ; par l'expérience qu'elles ont du vouloir de Dieu sur elles, elles mesurent la place que tient le Canada dans les conseils du Très-Haut. Des humains qui sur terre s'agitent, et qui sont les instruments inconscients du plan divin, et là-haut, Dieu le Père en son ciel, seul avec son Verbe et son Esprit, faisant collaborer ces humains à cette fin suprême, l'avènement du Christ : ainsi se présente, dans le *Discours* de Bossuet, l'histoire du monde antique, antérieur au règne de la grâce. Mais dans l'histoire canadienne, belle floraison de ce règne, le ciel que l'on voit intervenir est un ciel peuplé de saints, les dévotions qui ho-

norent ces saints, ou qui leur font appel, deviennent facteur d'histoire.

Les plus lointaines origines des missions huronne et iroquoise, où les trouvons-nous ? Nous devons les chercher au collège de la Flèche, dans cette effervescence des imaginations, dans cette exaltation des ferveurs, auxquelles donnait lieu le culte d'un Ignace, d'un François Xavier, canonisés tous deux en 1622. Qu'on lise le petit écrit qui s'appelle : *le Triomphe des saints Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus, et François-Xavier, apôtre des Indes, au collège royal de la même Compagnie à la Flèche, ou le sommaire de ce qui s'est fait en la solennité de leur canonisation depuis le dimanche 24 de juillet 1622 jusqu'au dernier jour du dit mois*[123]. Prières et chants, pièces de vers et harangues scolaires, représentations dramatiques et tableaux vivants, pièces d'artifice et machineries scéniques, tout cela visait, huit jours durant, à ce que l'on pourrait appeler l'éducation missionnaire des élèves, et même des jeunes Pères. Au point de départ du rôle historique et civilisateur que plusieurs d'entre eux allaient jouer au Canada, il y avait l'ascendant de saint François-Xavier, de saint Ignace, et le besoin de les imiter.

Les plus lointaines origines de Montréal, où sont-elles ? Elles sont dans cette chambre de famille, — à la Flèche encore, — où M. de la Dauversière, aux alentours de 1630, réunissait les

siens lorsqu'il avait communié, le matin, à Notre-Dame-de-Chef-du-Pont. « La vie de cet homme, a-t-on pu écrire de M. de la Dauversière, relève plus de l'hagiographie que de l'histoire, et rappelle par plusieurs points celle de M. Dupont, le saint homme de Tours [124]. » Rentrant de l'église, il faisait s'agenouiller, devant une petite madone, Mme de la Dauversière et ses cinq enfants, dont deux entrèrent au séminaire et dont deux se firent moniales ; il mettait dans leurs mains des cierges allumés ; et dans cet appareil il lisait, en son nom et en leur nom à tous, un acte solennel par lequel ils s'engageaient, tous ensemble, à « procurer l'honneur et l'estime de la Vierge Marie et de sa sainte et immaculée conception ». A ce pieux engagement de M. de la Dauversière, des visions succédèrent, au cours desquelles il sut avec clarté comment il pouvait, comment il devait procurer cet honneur ; et sur son chemin il trouva M. Olier, MM. de Montréal. « Je m'imagine voir dans la personne de M. Olier, écrira plus tard le Franciscain Le Clercq, un autre saint Paul, qui prend en main la carte du Nouveau Monde, pour en faire la conquête et le soumettre à l'empire de Jésus-Christ » ; et MM. de Montréal se déclaraient impatients de « faire célébrer les louanges de Dieu dans un désert où Jésus-Christ n'a point été nommé, et qui auparavant était le repaire des démons [125] ». De pieux apôtres, pressés de faire honorer la Vierge, et de

faire honorer saint Joseph, et de traquer les démons : voilà les parrains de cette Société de Montréal, dont M. Salone, l'historien de la colonisation canadienne, a pu écrire : « Si le sang des colons canadiens n'a pas été prodigué en vain, si le Canada a été sauvé, il n'y a aucun doute qu'il ne le doive, avant tout, à son intervention [126]. »

Ces Français du Canada ont conscience d'aider le Christ à vaincre ; cette pensée les exalte, les enfièvre. Parfois leurs mystiques ferveurs voient et entendent le Christ, voient et entendent les démons. Ces âmes collaborent à la plus grande œuvre qui puisse se faire sur terre, la création d'un peuple ; et pourtant à certaines heures, on dirait qu'elles vivent dans l'au-delà, devant des horizons qui ne sont plus ceux de la terre. Une extase, un jour, transporte en paradis le P. de Brébeuf ; il y voit Marie entourée d'un chœur de vierges ; il en sait plus sur le ciel, désormais, que ce docte rhétoriqueur qu'est à Paris le P. Caussin, auteur de six volumes sur la *Cour sacrée*. Brébeuf, d'autres fois, voit le Christ lui ouvrir ses bras, l'embrasser, lui pardonner ses péchés ; ou bien il se sent, en rêve, obsédé par la vision d'innombrables croix, et, d'un geste qui voudrait être innombrable, aspirant à les saisir toutes [127]. Les démons lui apparaissent sous la forme de bêtes enragées, ou de fous. Catherine de Saint-Augustin, l'Hospitalière de Québec, celle que les

sauvages appellent la « grande fille », la « fille des filles », propage là-bas la dévotion au Cœur Sacré de Marie, éclose, en sa patrie normande, de la piété du P. Eudes [128]. A proprement parler, elle se sent désignée par le Christ pour porter la croix pour les pécheurs. Il lui semble entendre les démons dialoguer entre eux, et se raconter, l'un qu'il a « donné de l'exercice à la côte de Beaupré », un second qu'il « a trouvé du gain aux Trois-Rivières », un troisième qu'il a mis la zizanie dans Montréal ; et lorsque, en 1663, d'atroces tremblements de terre secoueront le Canada, elle verra le Christ darder sur cette terre des flèches panachées, et des démons ébranler le sol, et puis, dans la main du Christ, une fiole remplie de l'« ire » de Dieu, mais saint Michel et le P. Brébeuf retenant le bras divin [129]. La vie de Catherine, que publiera en 1671 le P. Ragueneau, est « une sorte de vie à thèse », où il la représente sanctifiée par les obsessions du démon, puis souffrant pour les pécheurs et les âmes du purgatoire [130].

Mais ces personnalités si constamment accessibles aux échos du monde céleste ou du monde infernal sont, au jour le jour, mêlées à la vie terrestre, d'une façon si intime, si active, si assidue, qu'à toute heure elles émergent dans l'histoire canadienne d'alors. Brébeuf est un polyglotte, un organisateur de missions. Jeanne Mance, pareille à cette Jeanne d'Arc dont la rapprochait naguère Mgr Bruchesi [131], est tour à tour une passive

et une active : une fois qu'elle a pris conscience des impulsions d'en haut, elle les sanctionne par un esprit de décision pratique ; elle prend, au jour le jour, les déterminations commandées par les heures de crise ; cette mystique est une politique ; et plus tard, dans une lettre à la Cour, le gouverneur général Denonville, faisant allusion aux vingt-deux mille livres qu'avait, en 1651, offertes Mlle Mance à Maisonneuve pour lui permettre de lever cent hommes en France, écrivait en propres termes : « Ces hommes ont sauvé en effet l'île de Montréal, et tout le Canada aussi [132]. »

Catherine, en son hôpital, apparaît à Marie de l'Incarnation comme « la fille du monde la plus charitable aux malades, servant les pauvres avec une force et une vigueur admirables » ; elle joue le rôle d'agent de liaison entre les colons et leurs familles restées en France ; les courriers qui s'en retournent vers la métropole emportent parfois plus de cent lettres signées Catherine [133]. Marie de l'Incarnation, qui elle-même, en une seule année, prépare pour le courrier de France plus de deux cents lettres [134], admire l'activité de Catherine : « Les vertus de cette trempe, écrit-elle à son fils Dom Claude Martin, sont plus à estimer que les miracles [135]. » C'est une mystique, observons-le, qui parle d'une autre mystique, et qui vit sans cesse, elle aussi, dans une atmosphère d'au-delà, et l'hommage qu'elle rend aux vertus humaines et quotidiennes de Catherine,

à ces vertus de charité, de dévouement, si grandes en leur simplicité, est un limpide témoignage de l'esprit de générosité sociale qui animait, sur terre canadienne, notre mysticisme français, et qui sut, d'une poignée de nos compatriotes, tirer une nouvelle nation.

Nation catholique, et qui devait demeurer catholique, même lorsque, malgré elle, elle serait détachée de la France. C'est par la porte du Saint-Laurent que l'Église romaine pénétra pour la première fois dans l'Amérique du Nord, et c'est sous le pavillon français qu'elle y prit racine. Angleterre ou Hollande, parsemant de leurs colonies le littoral de l'Atlantique, apportaient à leur suite l'une ou l'autre variété du protestantisme ; le Maryland, colonie créée par des catholiques et qui tout de suite avait proclamé la liberté religieuse, se fermait à l'Église romaine durant les années où il tombait aux mains des Puritains, destructeurs de cette liberté. Le Sulpicien Belmont pouvait écrire de la Nouvelle-France qu'elle était « l'unique ressource de l'Église catholique dans toute l'Amérique du Nord, et une digue contre l'hérésie[136] ». Premiers explorateurs, premiers apôtres Franciscains ou Jésuites, premières Ursulines, avaient voulu installer, là-bas, la France et Rome : la France un jour se laissera chasser, mais l'attachement même à Rome maintiendra dans les cœurs le souvenir de la France. On continuera d'aimer et de vénérer ces navigateurs, ces missionnaires et

ces nonnes de jadis, pour l'idée qu'ils avaient eue, idée authentiquement française, idée généreusement humaine, de se rapprocher des sauvages, de les traiter en frères sous les auspices du Dieu dont on leur révélait la paternité, de ne faire qu'un peuple avec eux, et d'organiser la Nouvelle-France comme un centre d'apostolat, d'où se propagerait une croyance, d'où se propagerait une flamme, la même croyance, la même flamme, qui vivifiaient les âmes françaises.

Les colonies anglaises nées à la même époque nous donnent le spectacle de quelques nobles consciences, persécutées dans leur patrie par l'anglicanisme officiel, et cherchant en Amérique un asile ; ces consciences cherchent à protéger leur *Credo* beaucoup plus qu'à le propager ; les épisodes d'action missionnaire, auquels demeurent attachés les noms d'un Eliot, d'un Thomas Tupper, y sont rares ; et voici venir, bientôt, tout un flot d'arrivants, préoccupés d'intérêts politiques ou commerciaux, les poursuivant par des procédés inhumains, considérant les Indiens comme une « vermine » qu'il faut détruire et leur pays comme une nouvelle terre de Chanaan, où il n'y a qu'à faire le vide. Relisons, en face de cette histoire, les chroniques de la fondation de Villemarie : il ne peut y avoir, pour des cœurs français, une plus sainte leçon de pure fierté.

RÉFÉRENCES DE LA PRÉFACE

1. Garneau, *Histoire du Canada*, 6e édit., p. xxxvi (Paris, Alcan, 1914). Sur François-Xavier Garneau (1809-1866), voir, outre la préface mise à son *Histoire* par son petit-fils Hector Garneau, Casgrain, *Biographies canadiennes*, p. 84-156 (Montréal, Beauchemin, 1885).

2. Garneau, *op. cit.*, I, p. xlix.

3. Garneau, *op. cit.*, I, p. 66.

4. Garneau, *op. cit.*, I, p. 56.

5. Garneau, *op. cit.*, I, p. 56 et 282.

6. Arnauld, *Morale pratique des Jésuites* (*Œuvres*, XXXIV, p. 669-734). Cf. Chinard, *l'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au* xviie *et au* xviiie *siècle*, p. 152-154 (Paris, Hachette, 1913).

7. Le Clercq, *Premier établissement de la foi*, I, p. 445 et 522 (Paris, 1691). On trouvera sur le P. Christian Le Clercq une notice très complète en tête de la réédition de son livre : *Nouvelle relation de Gaspésie*, due à M. Wiliam F. Ganong dans les publications de la Champlain Society (Toronto, 1910). Déjà, en 1636, dans son *Histoire du Canada*, éd. Tross, III, p. 559 (Paris, Tross, 1865), le franciscain Sagard disait : « Nos frères ne se sont jamais amusés à faire des Relations annuelles, qui ne sont pour l'ordinaire que redites, et un déguisement de rhétoriciens, autant plein de feuilles que de fruits. »

8. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, p. 675. Claude Martin, *Vie de Marie de l'Incarnation*, p. 539. Le P. Claude Boucher, jésuite, assistant de France à Rome, parlant

des lettres que ses confrères du Canada adressaient à la maison généralice en même temps que les *Relations*, expliquait : « Les *Relations* ne disent que le bien, et les Lettres que le mal. Les *Relations* ne doivent pas être lues avec ce préjugé qu'elles disent toutes choses, mais seulement ce qui est d'édification. » (ROCHEMONTEIX, *les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVIIe *siècle*, I, p. XVI. Paris, Letousey, 1905). A la lumière de ces lignes du P. Boucher, le P. de Rochemonteix, de nos jours, a pu tirer du rapprochement entre les *Relations* imprimées et les lettres inédites conservées aux archives du Gesù, les éléments de ses volumes sur les Jésuites au Canada. Toute sa préface est à lire, au sujet des polémiques auxquelles donnèrent lieu les *Relations* et des raisons d'ordre général qui amenèrent en 1672 leur interruption.

9. VOLTAIRE, *Essai sur les mœurs*, chap. LI (éd. Moland, XII, p. 410).

10. RAYNAL, *Histoire philosophique* (éd. de 1783), liv. XVI, VII, p. 264. SALONE, *Guillaume Raynal, historien du Canada*, p. 27 (Paris, Guilmoto, 1905).

11. ANATOLE FEUGÈRE, *Un précurseur de la Révolution, l'abbé Raynal*, p. 258 (Angoulême, Imprimerie ouvrière, 1922). Il est piquant de comparer, à cette attitude de Raynal, l'attitude tout inverse du Rica des *Lettres persanes*, s'ecriant devant le provincial des Capucins : « C'est un beau projet de faire respirer l'air de Casbin à deux capucins ! Cela sera très utile à l'Europe et à l'Asie ! Voilà ce qui s'appelle de belles colonies ! Allez ! vous et vos semblables n'êtes point faits pour être transplantés, vous ferez bien de continuer à ramper dans les endroits où vous vous êtes engendrés. » (MONTESQUIEU, *Lettres persanes*, Lettre XLIX (éd. Didot des *Œuvres*, p. 33).

12. CHATEAUBRIAND, *Génie du christianisme*, éd. Didot, II, p. 182-191.

13. MICHELET, *Histoire de France*, XVII (*La Régence*), éd. Lemerre, p. 189.

14. MICHELET, *loc. cit.*, p. 190 et 193.

15. BANCROFT, *Histoire des États-Unis*, trad. Gatti de Gamond, IV, p. 131 (Paris, Didot, 1862).

16. BANCROFT, *op. cit.*, IV, p. 112-116.

17. PARKMAN, *The Jesuits in North America*, édition de 1895, p. 446-448 (Boston, Little et Brown). Sur Parkman (1823-1893), voir CHARLES HAIGHT FARNHAM, *A life of Francis Parkman* (Londres, Macmillan, 1900) ; — JOHN FINLEY, *les Français au cœur de l'Amérique*, trad. de Mme Emile Boutroux, p. 497-518 (Paris, Colin, 1916) ; — CASGRAIN, *Légendes canadiennes et variétés*, p. 376-397 (Montréal, Beauchemin, 1884), et CASGRAIN, *Biographies canadiennes*, p. 294-335 (Montréal, Beauchemin, 1885).

18. Voir dans FARNHAM, *op. cit.*, p. 152, les impressions de Parkman à Rome.

19. PARKMAN, *The Old regime in Canada* (éd. de 1895), p. 450 (Boston, Little et Brown).

20. PARKMAN, *Pioneers of France in the New World*, p. 451-452 (Boston, Little et Brown, 1895) : la comtesse GÉDÉON DE CLERMONT-TONNERRE a traduit les pages capitales de Parkman dans les deux volumes intitulés : *les Pionniers français dans l'Amérique du Nord : Floride, Canada*, et : *les Jésuites dans l'Amérique du Nord au* XVII[e] *siècle* (Paris, Didier, 1874 et 1882).

21. *American Historical Review*, VII, 1901-1902, p. 44.

22. JOHN FINLEY, *les Français au cœur de l'Amérique*, traduction de Mme Emile Boutroux, p. 37-38.

23. FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, 2[e] édit., p. v. (Québec, Hardy, 1882). L'abbé CASGRAIN, *Biographies canadiennes*, p. 119, cite un intéressant témoignage de Garneau sur la valeur historique de Ferland.

24. OZANAM, *Lettres* (éd. de 1912), II, p. 355 (Paris, De Gigord).

25. HANOTAUX, *la France vivante : en Amérique du Nord*, p. 80 (Paris, Hachette, 1912).

26. ÉDOUARD MONTPETIT, *Au service de la tradition française*, p. 88 (Montréal, Bibl. de l'Action française, 1920).

27. Abbé LIONEL GROULX, *la Naissance d'une race*, conférences prononcées à l'Université Laval de Montréal, p. 112 et 118 (Montréal, Bibl. de l'Action française, 1919).

28. RONSARD, *les Poèmes*, liv. II (*Œuvres*, éd. Blanchemain, VI, p. 167-168. Paris, Franck, 1866).

29. Sully à Jeannin, 26 février 1608 (*Négociations du président Jeannin*, collection Michaud et Poujoulat, 2e série, IV, p. 280).

30. SULLY, *Économies royales*, chap. CXXV (collection Michaud et Poujoulat, 2e série, II, p. 516).

31. LOUIS DESCHAMPS, *Histoire de la question coloniale en France*, p. 215 (Paris, Plon, 1891).

32. LA FONTAINE, *Fables*, VII, 12.

33. BOILEAU, *Épître* V, à M. de Guilleragues.

34. ÉMILE SALONE, *la Colonisation de la Nouvelle-France*, p. 66. (Paris, Guilmoto, 1905).

35. LESCARBOT, *Histoire de la Nouvelle-France*, éd. Grant, I, p. 212 et 234 (Toronto, Champlain Society, 1907-1914).

36. SAGARD, *Histoire du Canada*, éd. Tross, III, p. 715.

37. SAGARD, *op. cit.*, I, p. 166-167.

38. CHAMPLAIN, *Œuvres*, éd. Laverdière, II, p. V. (Québec, Desbarats, 1870).

39. CHAMPLAIN, *Œuvres*, III, p. V et 269.

40. CHAMPLAIN, *Œuvres*, IV, p. V.

41. DESCHAMPS, *op. cit.*, p. 101-104 et 190.

42. SAGARD, *op. cit.*, I, p. 164-165.

43. THOMAS CHAPAIS, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France* (1665-1672), p. 205-207 et 299 (Québec, Demers, 1904). — SALONE, *la Colonisation de la Nouvelle-France*, p. 115.

44. CHAMPLAIN, *Œuvres*, V, p. V.

45. FRÉCHETTE, *la Légende d'un peuple*, p. 57-61 (Québec, Darveau, 1890).

46. CORBEIL, *Chomedey de Maisonneuve, drame en trois actes* (Montréal, Cadieux et Derome, 1899).

47. FRÉCHETTE, *la Légende d'un peuple*, p. 73-74.

48. CHAPAIS, *op. cit.*, p. 29-31.

49. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 18 octobre 1667, p. 620, et p. 675.

50. Voir les textes dans LIONEL GROULX, *la Naissance d'une race*, p. 111.

51. A. D. DE CELLES, *Un projet de colonisation de Vauban* (*Mémoires de la Société royale du Canada*, 3e série, VXII (1923), p. 193-196.

52. Daubigny, *Choiseul et la France d'outre-mer après le traité de Paris*, p. x (Paris, Hachette, 1892).

53. Daubigny, *op. cit.*, p. 23-24, analyse les idées de Véron de Forbonnais, auteur de l'article *Colonies* dans l'*Encyclopédie*.

54. Voltaire, éd. Moland, XV, p. 369, n. 1. Sur les sentiments de Raynal, voir Salone, *Guillaume Raynal, historien du Canada*, p. 23-58, et Feugère, *l'Abbé Raynal*, p. 146-147.

55. André Chagny, *Un défenseur de la Nouvelle-France: François Picquet le Canadien* (1708-1781) (Montréal, Beauchemin, 1912).

56. J.-J. Rousseau, *Discours sur l'inégalité*, 2e partie (éd. Didot, I, p. 555).

57. Pierre Calmettes, *Choiseul et Voltaire*, p. 125 (Paris, Plon, 1902).

58. Pierre Calmettes, *op. cit.*, p. 163.

RÉFÉRENCES DU CHAPITRE Ier

1. Voir, sur le centenaire de Montigny-Laval, la revue *les Amitiés françaises*, 15 août 1923.

2. Jacques Doremet, *De l'antiquité de la ville et cité d'Aleth ou Quédalet, ensemble de la ville et cité de Saint-Malo* (mentionné dans Lefranc, *les Navigations de Pantagruel*, p. 60. Paris, Leclerc, 1905).

3. *Voyage de Jacques Cartier au Canada en 1534*, éd. Michelant, p. 56-57 (Paris, Tross, 1865).

4. *Bref récit et succincte narration de la navigation faite en 1535 et 1536 par le capitaine Jacques Cartier*, éd. d'Avezac, p. 29-30. (Paris, Tross, 1863).

5. A.-Léo Leymarie, *Études sur l'histoire des premières années de la Nouvelle-France : Jacques Cartier découvreur, explorateur, colonisateur du Canada*, p. 7-10. (Saint-Jérôme, Impr. de l'*Avenir du Nord*, 1913). C'est par erreur que F. X. Garneau, *Histoire du Canada*, 6e édit., p. 31, n. 48 (Paris, Alcan, 1920), parle de 376 hommes. La présence effective d'aumôniers dans l'équipage de Cartier est confirmée par la démonstration de H.-A. Scott, *Mémoires de la Société royale du Canada, 3e série*, XVI (1922), p. 69-74.

6. Texte de la commission de François Ier (17 octobre 1540), dans Ramé, *Documents inédits sur Jacques Cartier et le Canada*, p. 12-17 (Paris, Tross, 1865). Voir dans *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France*, I, p. 29 (Québec, Coté, 1883), l' « extrait baptistaire » des sauvages amenés en France par Cartier.

7. De la Roncière, *Notre première tentative de colonisation au Canada* (*Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1912, p. 287).

8. Hakluyt, *A discourse on Western Planting, written in the year 1584*, éd. Charles Deane, p. 101 (Cambridge, Wilson, 1877).

9. Biggar, *The early trading companies of New France*, p. 16 (Toronto, The University library, 1901).

10. De la Roncière, *Histoire de la marine française*, IV, p. 278 (Paris, Plon, 1910).

11. Voir à ce sujet le livre de Warneck : *Abriss einer Geschichte der protestantischen Missionen von der Reformation bis auf die Gegenwart*, 10e édit. (Berlin, Warneck, 1913).

12. Champlain, *Œuvres*, éd. Laverdière, V, p. 44. (Québec, Desbarats, 1870). Une édition nouvelle des œuvres de Champlain (1567-1635) est préparée par la *Champlain Society* (Toronto) sous la direction de M. H. P. Biggar ; elle aura six volumes, dont le premier est paru en 1922.

13. Chinard, *l'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle*, p. 60-65.

14. Champlain, *Œuvres*, I, p. 41.

15. De la Roncière, *Histoire de la marine française*, IV, p. 327 (Paris, Plon, 1910). Lettre de Champlain au roi (février 1618), dans Dionne, *Samuel Champlain, fondateur de Québec et père de la Nouvelle-France*, II, p. 499-500. (Québec, Coté, 1891-1906).

16. Champlain, *Traité de la marine et du devoir d'un bon marinier*, éd. Laverdière, p. 5.

17. Champlain, *Œuvres*, II, p. 26.

18. Champlain, *Œuvres*, II, p. 11-17.

19. Sur Hélène Boullé, femme de Champlain, voir Dionne, *Samuel Champlain*, II, p. 394-403. L'article de M. Weiss : *Champlain était-il huguenot ?* (*Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1912, p. 274-277), n'apporte en faveur de la naissance huguenote de Champlain aucun argument vraiment notable.

20. Lettre de Henri IV au sieur de Monts, 8 novembre 1603 (cité dans Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle France*, éd. Grant, II, p. 490 (Toronto, Champlain Society, 1907-1914).

21. CHAMPLAIN, *Œuvres*, V, p. 54. DIONNE, *la Nouvelle-France de Cartier à Champlain, 1540-1603*, p. 195 (Québec, Darveau, 1891) remarque qu' « à l'exception de Jacques Cartier aucun des grands explorateurs du XVI[e] siècle n'avait songé à se faire accompagner de prêtres ».

22. SAGARD, *Histoire du Canada*, éd. Tross, I, p. 26 (Paris, 1865).

23. CHAMPLAIN, *Œuvres*, V, p. 53. Sur l'abbé Aubry, qui retourna en France dès 1605, voir SCOTT, *Mémoires de la Société royale du Canada*, 3[e] série, XVI (1922), p. 66-67.

24. C. DE ROCHEMONTEIX, *les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVII[e] *siècle*, I, p. 19 (Paris, Letousey, 1905). PANNIER, *l'Eglise réformée de Paris sous Louis XIII*, p. 92 (Paris, Champion, 1922).

25. BARONIUS, *Discours véritable de la réunion des Églises d'Alexandrie et de Russie*, p. 5 (Paris, 1599). Lescarbot traduisit aussi, cette même année, le discours de Baronius, *De l'origine des Russiens et de leur miraculeuse conversion* (réimprimé par le prince Galitzine. Paris, Techener, 1856). Voir enfin, dans la préface mise par Biggar à l'édition Grant de *l'Histoire de la Nouvelle-France*, I, p. IX, la mention des deux discours prononcés par Lescarbot, en 1598, devant le légat papal Medici, venu pour la signature de la paix de Vervins.

26. LESCARBOT, *Histoire de la Nouvelle-France*, éd. Grant, II, p. 582 et 587.

27. Voir en particulier, au livre IV de *l'Histoire de la Nouvelle-France*, le chapitre XV (éd. Grant, II, p. 561-567). « Bien me vint que j'avais porté ma Bible », dit ailleurs Lescarbot (II, p. 520). Biggar fait observer (*loc. cit.*, I, p. XX), que Lescarbot se servait, non de la traduction catholique de la Bible publiée à Louvain, mais de la version genevoise d'Olivétan ; en revanche, il citait les Psaumes, non d'après Marot, mais d'après la traduction catholique de Desportes.

28. LESCARBOT, *op. cit.*, II, p. 520. « D'une liberté gallicane je disais volontiers la vérité. »

29. LESCARBOT, *op. cit.*, II, p. 587.

30. LESCARBOT, *op. cit.*, II, p. 537-538.

31. Lescarbot, *op. cit.*, II, p. 533.
32. Lescarbot, *op. cit.*, II, p. 537.
33. Lescarbot, *op. cit.*, II, p. 538. Déjà, en 1599, dans sa préface à Baronius, Lescarbot s'occupait de saint Satyre, et du souci qu'avait celui-ci des prérogatives du siège de Rome.
34. Lescarbot, *op. cit.*, II, p. 520.
35. Lescarbot, *op. cit.*, II, p. 574.
36. Poème du 30 juillet 1607, dans Lescarbot, *les Muses de la Nouvelle-France* (réimprimé dans l'éd. Grant de *l'Histoire de la Nouvelle-France*, III, p. 487).
37. Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle France*, II, p. 582.
38. Lescarbot, *op. cit.*, II, p. 583-584.
39. Lescarbot, *op. cit.*, I, p. 216.
40. Lescarbot, *la Conversion des sauvages qui ont été baptisés en la Nouvelle-France* (réimpression dans Thwaites, *The Jesuit Relations and allied documents and explorations of the Jesuit Missionaires in New France, 1610-1791*, I, p. 49-113. Cleveland, The Burrows brothers company, 1896-1901). Sur Josse Fléché, voir *Thwaites*, I, p. 310-311 ; et voir I, p. 108-112, la liste de vingt et un convertis.
41. Lescarbot, *la Conversion des sauvages* (*Thwaites*, I, p. 80).
42. Lescarbot, *la Conversion des sauvages* (*Thwaites*, I, p. 62).
43. *Thwaites*, I, p. 180.
44. Lettres du P. Biard (*Thwaites*, I, p. 130-144) ; Biard, *Relation de la Nouvelle-France* (*Thwaites*, III, p. 158-176) ; P. Pierre Joseph d'Orléans, *Vie du P. Coton*, p. 156-159 (Paris, 1688). Cf., dans un sens plutôt hostile aux Jésuites, le récit de Lescarbot (*Thwaites*, II, p. 172 et suiv.).
45. *Mémoires de l'abbé de Choisy*, livre XII (coll. Michaud et Poujoulat, 3e série, VI, p. 670-671).
46. Sur le P. Pierre Biard (1568-1622), voir Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, I, p. 1440-1442 (Paris, Picard, 1890) et Séraphin Marion, *Relations des voyageurs français en Nouvelle-France au* XVIIe *siècle*, p. 31-39 (Paris, les Presses Universitaires, 1923).
47. Sur le P. Ennemond Massé (1575-1646), voir Sommervogel, *op. cit.*, V, p. 705.

48. LESCARBOT, *Relation dernière de ce qui s'est passé au voyage du sieur de Poutrincourt en la Nouvelle-France depuis vingt mois en çà* (*Thwaites*, II, p. 154-160).

49. BIARD au P. Christophe Baltazar, provincial de France (*Thwaites*, I, p. 162-163).

50. BIARD au Père Provincial, 31 janvier 1612 (*Thwaites*, II, p. 8).

51. BIARD, *Relation* (*Thwaites*, III, p. 192-196).

52. BIARD, *Relation* (*Thwaites*, IV, p. 88).

53. BIARD, *Relation* (*Thwaites*, IV, p. 84).

54. BIARD, *Relation* (*Thwaites*, III, p. 80).

55. BIARD, *Relation* (*Thwaites*, III, p. 70).

56. BIARD, *Relation* (*Thwaites*, III, p. 140-154).

57. CHAMPLAIN, *Œuvres*, V, p. 125. Sur les difficultés entre Biencourt et les Jésuites et sur la prétendue excommunication de Biencourt, voir l'étude critique qu'a consacrée SCOTT, *Mémoires de la Société royale du Canada*, 3e série, XVI (1922), p. 63-66, au *Factum du procès entre Jean de Poutrincourt et les Pères Biard et Massé*, publié par Gabriel Marcel (Paris, Maisonneuve, 1887).

58. BIARD au P. Aquaviva, 26 mai 1614 (*Thwaites*, III p. 4-19); BIARD, *Relation* (*Thwaites*, III, p. 274-283, et IV, p. 8-79).

59. BIARD, *Relation*, lettre au Roi (*Thwaites*, III, p. 26).

60. BIGGAR, *op. cit.*, p. 38-93. On consultera utilement, sur la tentative de Poutrincourt en Acadie, LAUVRIÈRE, *la Tragédie d'un peuple, histoire du peuple Acadien de ses origines à nos jours*, I, p. 5-39 (Paris, Bossard, 1923).

61. BIARD, *Relation* (*Thwaites*, III, p. 64).

62. BIARD, *Relation* (*Thwaites*, IV, p. 116).

63. C. DE ROCHEMONTEIX, *Un collège de Jésuites aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles : le collège Henri IV de la Flèche*, IV, p. 265 et suiv. (Le Mans, Monnoyer, 1889).

64. MONTCHRESTIEN, *Traité de l'Œconomie politique*, livre III, éd. Funck-Brentano, p. 319 (Paris, Plon, 1899). Sur les origines religieuses de Montchrestien, voir la préface de M. Funck-Brentano, p. XIII-XIX.

65. CHAMPLAIN, *Œuvres*, IV, p. 2-9.

66. ODORIC JOUVE, *les Franciscains et le Canada. I : l'éta-*

blissement de la foi (1615-1629), p. 107 (Québec, couvent des Saints Stigmates, 1915).

67. CHAMPLAIN, *Œuvres*, IV, p. 5.

68. ODORIC JOUVE, *op. cit.*, p. 27-29.

69. Relation du P. Jamet (ODORIC JOUVE, *op. cit.*, p. 41-42).

70. DE LA RONCIÈRE, *Histoire de la marine française*, IV, p. 324.

71. CHAMPLAIN, *Œuvres*, IV, p. 16-17 et 29 ; ODORIC JOUVE, *op. cit.*, p 44-54 et 81-82. Un curieux document sur la première messe dite dans l'île de Montréal a été trouvé, au printemps de 1924, dans le tronc d'un vieil orme. Voir *l'Action catholique*, de Québec, 8 mai 1924.

72. Relation du P. Jamet (ODORIC JOUVE, *op. cit.*, p. 61). Sur le P. Denis Jamet, voir ODORIC JOUVE, *op. cit.*, p. 87-88, et MARION, *op. cit.*, p. 41-45.

73. Texte dans ODORIC JOUVE, *op. cit.*, p. 58-68.

74. Sur le P. Joseph Le Caron (1586-1632), voir ODORIC JOUVE, *op. cit.*, p. 94-96, et MARION, *op. cit.*, p. 45-49.

75. CHAMPLAIN, *Œuvres*, IV, p. 13-14.

76. ODORIC JOUVE, *op. cit.*, p. 77.

77. CHAMPLAIN, *Œuvres*, IV, p. 88.

78. CHRISTIAN LE CLERCQ, *Premier établissement de la foi dans la Nouvelle-France*, I, p. 91-100 (Paris, 1691). GOSSELIN, *la Mission du Canada avant Monseigneur de Laval*, p. 25. (Evreux, imprimerie de l'Eure, 1909).

79. BIGGAR, *op. cit.*, p. 94-114.

80. COUILLARD-DESPRÉS, *la Première famille française au Canada* (Montréal. École catholique des sourds-muets, 1907). ODORIC JOUVE, *op. cit.*, p. 107-115.

81. LE CLERCQ, *op. cit.*, I, p. 374.

82. Jamet à Charles des Boves, 15 août 1620 (ODORIC JOUVE, *op. cit.*, p. 159-161).

83. La brochure de Lescarbot a été réimprimée par Lecoq dans la revue *la Thiérache*, V, 1877, p. 26 et suiv.

84. DIONNE, *Samuel Champlain*, II, p. 505-510.

85. DIONNE, *Samuel Champlain*, II, p. 501.

86. ODORIC JOUVE, *op. cit.*, p. 131-144. Sur le genre d'église que les Franciscains avaient à cette époque à Québec, voir l'étude critique que fait SCOTT, *Mémoires de la Société royale du Canada*, 3e série, XVI (1922), p. 45,

des textes du P. Jamet, du P. Sagard et du P. Le Clercq.

87. SAGARD, *Histoire du Canada*, éd. Tross, I, p. 53. COUILLARD-DESPRÉS, *op. cit.*, p. 64.

88. CHAMPLAIN, V, p. 322..

89. Sur l'histoire de la Compagnie des frères de Caen, voir BIGGAR; *op. cit.*, p. 115-133.

90. SAGARD, *op. cit.*, I, p. 79-89. JOUVE, *op. cit.*, p. 182-190.

91. SAGARD, *op. cit.*, I, p. 88. JOUVE, *op. cit.*, p. 189.

92. SALONE, *la Colonisation de la Nouvelle-France*, p. 46.

93. ODORIC JOUVE, *op. cit.*, p. 191-192.

94. LE CLERCQ, *op. cit.*, I, p. 210-211.

95. SAGARD, *op. cit.*, II, p. 333.

96. SAGARD, *op. cit.*, I, p. 145.

97. SAGARD, *op. cit.*, II, p. 214-215.

98. SAGARD, *op. cit.*, II, p. 388-389.

99. SAGARD, *le Grand Voyage du pays des Hurons*, p. 375-376 (Paris, 1632).

100. LE CLERCQ, *op. cit.*, I, p. 263-288. ODORIC JOUVE, *op. cit.*, p. 295-306.

101. On peut voir, sur ce personnage, l'ouvrage anonyme: *le Duc et la duchesse de Ventadour, un grand amour chrétien au* XVIIe *siècle* (Paris, Didot, 1889).

102. RAOUL ALLIER, *la Cabale des dévots*, p. 10-17 (Paris, Colin, 1902).

103. Sur le P. Philibert Noyrot (1592-1629), voir C. DE ROCHEMONTEIX, *les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVIIe *siècle*, I, p. 145, n. 3.

104. ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, I, p. 142-145.

105. Sur Jean de Brébeuf (1593-1649), voir SOMMERVOGEL, *op. cit.*, II, p. 107-108; ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, I, p. 327-332; MARTIN, *Hurons et Iroquois : le P. Jean de Brébeuf, sa vie, ses travaux, son martyre* (Paris, Téqui, 1878); et ROUVIER, *Au berceau de l'autre France, le Canada*, p. 21-129 (Paris, Retaux).

106. Sur Charles Lalemant (1587-1674), voir SOMMERVOGEL, *op. cit.*, IV, p. 1395-1400.

107. ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, I, p. 149-153.

108. Charles Lalemant à Jérôme Lalemant, 1er août 1626 (*Thwaites*, IV, p. 210).

109. Charles Lalemant à Champlain et au provincial

des Récollets, 28 juillet 1625 (*Thwaites* IV, p. 170-172).

110. CHAMPLAIN, *Œuvres*, VI, p. 127-128. ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, I, p. 153-159.

111. Sur les griefs des missionnaires et des partisans de la colonisation contre les frères de Caen, voir LA RONCIÈRE, *Histoire de la marine française*, IV, p. 335-337.

112. LÉON DESCHAMPS, *Un colonisateur du temps de Richelieu, Isaac de Razilly: biographie, mémoire inédit* (extrait de la *Revue de géographie*). Paris, Delagrave, 1887.

113. Charles Lalemant à Jérôme Lalemant, 1er août 1626 (*Thwaites*, IV, p. 218). Sur l'authenticité de cette lettre, voir ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, I, p. 155, n. 2.

114. ODORIC JOUVE, *op. cit.*, p. 347.

115. MARION, *op. cit.*, p. 48-49.

116. Tous les actes officiels de Richelieu concernant l'établissement des Cent Associés sont publiés dans le recueil : *Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêtés du Conseil d'État du roi concernant le Canada*, p. 5-20 (Québec, Fréchette, 1854). ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, I, p. 163-165. DESCHAMPS, *Histoire de la question coloniale en France*, p. 117-119 (Paris, Plon, 1891). Sur l'histoire des Cent Associés, voir BIGGAR, *op. cit.*, p. 132 et suiv. On trouvera « l'état de la dépense faite par la Compagnie de la Nouvelle-France » et les noms des Cent Associés, dans la *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France*, I, p. 75-85 (Québec, Coté, 1883).

117. ODORIC JOUVE, *op. cit.*, p. 329-340. « Le pauvre Père Nicolas, au dernier saut, s'est noyé », écrit simplement le P. Lalemant à Champlain, le 28 juillet 1625 (*Thwaites*, IV, p. 170). Mais dans leurs *Relations* de 1634 (*Thwaites*, VII, p. 233), et de 1636 (*Thwaites*, X, p. 79), les Jésuites considéreront le P. Viel comme ayant été « massacré ». Voir BEAUBIEN, *le Sault-au-Récollet*, p. 82-91 (Montréal, Beauchemin, 1898).

118. ODORIC JOUVE, *op. cit.*, p. 351-363.

119. ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, I, p. 333-334. La traduction du catéchisme du P. Ledesma par le P. Brébeuf, publiée en 1632, est réimprimée au tome VI des *Œuvres* de Champlain, éd. Laverdière.

120. ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, I, p. 205-207.

121. Charles Lalemant à Jérôme Lalemant, 1re août 1626 (*Thwaites*, IV, p. 222).

122. CHAMPLAIN, *Œuvres*, VI, p. 157.

123. LIONEL GROULX, *la Naissance d'une race*, p. 14.

124. CHAMPLAIN, *Œuvres*, VI, p. 207-322. ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, I, p. 168-177. Il y eut cet hiver-là à Québec 117 Européens, dont 90 Anglais et 6 ménages français (LIONEL GROULX, *la Naissance d'une race*, p. 14).

125. CHAMPLAIN, *Œuvres*, VI, p. 268 et 280.

126. *Relation* de 1634 (*Thwaites*, VI, p. 106).

127. Sur le P. Joseph Vimont (1594-1667), voir SOMMERVOGEL, *op. cit.*, VIII, p. 818-819.

128. MALAPART, *la Prise d'un seigneur écossais et de ses gens qui pillaient les navires pêcheurs de France*, p. 5 (réimprimé par J. Félix dans l'opuscule : *Voyage à la Nouvelle-France du capitaine Charles Daniel* (Rouen, Boissel, 1881).

129. Charles Lalemant au Père supérieur, à Paris, 22 novembre 1629 (*Thwaites*, IV, p. 229-245).

130. SULTE, *Histoire des Canadiens français*, II, p. 37 (Montréal, Wilson, 1882).

131. MARGRY, *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer*, I, p. 14 (Paris, Maisonneuve, 1879); SAGARD, *Histoire du Canada*, IV, p. 909.

RÉFÉRENCES DU CHAPITRE II

1. CHARLEVOIX, *Histoire et description de la Nouvelle-France* (édit. de 1744), I, p. 269-273. Texte du traité de paix de 1632 dans la *Collection de Manuscrits*, I, p. 86-97.

2. CHAMPLAIN, *Œuvres*, V, p. 5 et 8-9.

3. Sur les changements introduits dans l'édition de 1632, voir LAVERDIÈRE, préface du tome V des *Œuvres* de Champlain, p. VI-VIII, et note 1 de la page 242; SALONE, *op. cit.*, p. 36 ; et surtout les excellentes observations de SCOTT, *Mémoires de la Société royale du Canada*, XVI, (1922), p. 58-59.

4. ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, I, p. 184.

5. ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, I, p. 182-186.

6. SAGARD, *Dictionnaire de la langue huronne*, préface, éd. Tross, p. 11-12 (Paris, 1866). Sur les publications de Gabriel-Théodat Sagard, voir MARION, *op. cit.*, p. 49-53.

7. Texte des décisions de la Propagande et du pape Urbain VIII dans SAGARD, *Histoire du Canada*, éd. Tross, IV, p. 913-922. « Notre éloignement a beaucoup traversé la conversion de ces peuples », proclame (*op. cit.*, I, p. 461-462), le P. CHRISTIAN LE CLERCQ. Voir, à l'encontre des plaintes franciscaines, les réflexions du P. DE ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, I, p. 186-188.

8. Sur Paul Le Jeune (1592–1664), voir SOMMERVOGEL, *op. cit.*, IV, p. 794-799. Quelques mois avant sa mort, on publia de lui, malgré lui, un livre d'ascèse intitulé : *La solitude de dix jours sur les plus solides vérités et maximes de l'Évangile*, plusieurs fois réimprimé dans la suite ; et

en 1665 parurent, comme œuvre posthume, *les Epîtres spirituelles écrites à plusieurs personnes de piété touchant la direction de leur intérieur*. PARKMAN, *The Jesuits in North America in the seventeenth century*, p. 14-41 (Boston, Little et Brown, 1895) donne un bon aperçu de l'apostolat de Le Jeune.

9. *Relation* de 1637 (*Thwaites*, XI, p. 46).

10. *Relation* de 1633 (*Thwaites*, V, p. 84). Cf., dans la *Relation* de 1636 (*Thwaites*, VIII, p. 228), la lettre des Cent Associés se réjouissant de pouvoir « dédier la Nouvelle-France tout entière à Dieu » par le ministère de Le Jeune.

11. *Relation* de 1632 (*Thwaites*, V, p. 42).

12. ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, I, p. 193-194.

13. *Relation* de 1632 (*Thwaites*, V, p. 62) ; cf. *Relation* de 1633 (*Thwaites*, V, p. 110-116).

14. *Relation* de 1632 (*Thwaites*, V, p. 48) ; *Relation* de 1633 (*Thwaites*, V, p. 230-232) ; *Relation* de 1634 (*Thwaites*, VI, p. 250-252) ; *Relation* de 1636 (*Thwaites*, IX, p. 200-204).

15. *Relation* de 1632 (*Thwaites*, V, p. 32-34).

16. *Relation* de 1632 (*Thwaites*, V, p. 72).

17. *Relation* de 1634 (*Thwaites*, VI, p. 102).

18. *Relation* de 1633 (*Thwaites*, V, p. 250-252).

19. *Relation* de 1633 (*Thwaites*, V, p. 194).

20. Champlain au cardinal de Richelieu, 18 août 1634 (cité dans LA RONCIÈRE, *op. cit.*, IV, p. 641).

21. Champlain au cardinal de Richelieu, 1635 (*Œuvres*, éd. Laverdière, VI. Pièces justificatives, p. 35-36).

22. DIONNE, *Samuel Champlain*, II, p. VI.

23. *Relation* de 1636 (*Thwaites*, IX, p. 206).

24. *Relation* de 1636 (*Thwaites*, VIII, p. 218).

25. *Relation* de 1636 (*Thwaites*, VIII, p. 226).

26. ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, p. 209, n. 1. *Relation* de 1636 (*Thwaites*, IX, p. 148).

27. *Relation* de 1634 (*Thwaites*, VII, p. 32).

28. *Relation* de 1633 (*Thwaites*, V, p. 194).

29. *Relation* de 1634 (*Thwaites*, VI, p. 230).

30. *Relation* de 1634 (*Thwaites*, VI, p. 230).

31. *Relation* de 1634 (*Thwaites*, VI, p. 234).

32. *Relation* de 1634 (*Thwaites*, VI, p. 240).
33. *Relation* de 1634 (*Thwaites*, VII, p. 8).
34. *Relation* de 1633 (*Thwaites*, V, p. 142).
35. *Relation* de 1633 (*Thwaites*, V, p. 160).
36. *Relation* de 1635 (*Thwaites*, VIII, p. 24).
37. *Relation* de 1634 (*Thwaites*, VI, p. 228).
38. *Relation* de 1633 (*Thwaites*, V, p. 188).
39. *Relation* de 1634 (*Thwaites*, VII, p. 34-44).
40. *Relation* de 1633 (*Thwaites*, V, p. 168).
41. *Relation* de 1635 (*Thwaites*, VIII, p. 62) ; cf. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 3 octobre 1645, p. 72.
42. *Relation* de 1635 (divers sentiments et avis des Pères) (*Thwaites*, VIII, p. 170).
43. *Relation* de 1635 (relation de ce qui s'est passé aux Hurons) (*Thwaites*, VIII, p. 68-157).
44. *Relation* de 1634 (*Thwaites*, VII, p. 62).
45. *Relation* de 1634 (*Thwaites*, VII, p. 222).
46. *Relation* de 1635 (divers avis) (*Thwaites*, VIII, p. 178).
47. *Relation* de 1635 (*Thwaites*, VIII, p. 142-144).
48. *Relation* de 1634 (*Thwaites*, VII, p. 30).
49. *Relation* de 1634 (*Thwaites*, VII, p. 222 et 230).
50. *Relation* de 1635 (*Thwaites*, VII, p. 266).
51. *Relation* de 1636 (*Thwaites*, X, p. 12) ; la *Relation* de 1638 (*Thwaites*, XIV, p. 128) notera que les sauvages en santé « commencent à pourchasser le baptême avec affection pour eux-mêmes ».
52. *Relation* de 1636 (*Thwaites*, X, p. 314).
53. *Relation* de 1637 (*Thwaites*, XIV, p. 76 et suiv.).
54. *Relation* de 1637 (*Thwaites*, XI, p. 38-40).
55. *Relation* de 1638 (*Thwaites*, XV, p. 60-64).
56. *Relation* de 1637 (*Thwaites*, XI, p. 80).
57. *Relation* de 1633 (*Thwaites*, VI, p. 24).
58. *Relation* de 1635 (*Thwaites*, VIII, p. 8-10).
59. Le Jeune à Richelieu, 1er août 1635 (*Thwaites*, VII, p. 242).
60. *Relation* de 1636 (*Thwaites*, IX, p. 184-190) ; cf. lettre de Le Jeune au Père Provincial de Paris, 1634 (*Thwaites*, VI, p. 46-50) : « Il ne faudrait ici que des hommes de bon travail. »

61. *Relation* de 1635 (*Thwaites*, VIII, p. 56).
62. *Relation* de 1634 (*Thwaites*, VI, p. 144-146).
63. *Relation* de 1637 (*Thwaites*, XI, p. 144).
64. *Relation* de 1633 (*Thwaites*, V, p. 146).
65. Brébeuf à Le Jeune (*Relation* de 1636, *Thwaites*, X, p. 32) ; cf. *Relation* de 1636 (*Thwaites*, IX, p. 102-103).
66. *Relation* de 1634 (*Thwaites*, VI, p. 150-152).
67. Brébeuf à Le Jeune (*Relation* de 1636, *Thwaites*, X, p. 86-114). Sur la mission des Hurons, voir Parkman, *op. cit.*, p. 42-91.
68. *Relation* de 1635 (divers avis) (*Thwaites*, VIII, p. 188).
69. Brébeuf à Le Jeune (*Relation* de 1636, *Thwaites*, X, p. 90) ; et Instruction de Brébeuf (*Relation* de 1637, *Thwaites*, XII, p. 122).
70. Lalemant à Le Jeune (*Relation* de 1639) (*Thwaites*, XVII, p. 12).
71. François du Peron à Joseph Imbert du Peron, 27 avril 1639 (*Thwaites*, XV, p. 164).
72. *Relation* de 1636 (*Thwaites*, IX, p. 138-140).
73. *Relation* de 1637 (*Thwaites*, XI, p. 62).
74. *Relation* de 1636 (*Thwaites*, IX, p. 138).
75. *Relation* de 1635 (divers avis) (*Thwaites*, VIII, p. 168).
76. D'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, III, p. 223 (Paris, Plon, 1887).
77. D'Avenel, *op. cit.*, III, p. 223.
78. Groulx, *la Naissance d'une race*, p. 29-33 et 146-151. Léon de la Sicotière. *l'Emigration percheronne au Canada pendant le* XVIIe *siècle* (*Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, VI, 1887, p. 351-384). Salone, *op. cit.*, p. 54-64 et 73. Voir aussi, sur Giffard, *Thwaites*, VI, p. 326-327. Le texte de la concession de Beauport est publié dans William Bennett Munro, *Documents relating to the seignieurial tenure in Canada*, p. 7-9. (Toronto, The Champlain Society, 1908). Léon Gérin, dans la *Science sociale*, XV (1893), p. 431 et suiv., analyse très finement les raisons historiques et psychologiques qui prédestinaient les émigrants percherons à exploiter avec succès l'âpre terre canadienne.

79. GOSSELIN, *Jean Bourdon et son ami l'abbé de Saint-Sauveur*, p. 15-44 (Québec, Dussault et Proux, 1904). Sur le talent cartographique de Jean Bourdon, qui exécuta en 1641 la carte de la région entre Québec et le cap Tourmente, voir DIONNE, *Mémoires de la Société royale du Canada*, 3e série, II (1908), p. 5

80. *Relation* de 1636 (*Thwaites*, IX, p. 142). Sur MM. de Repentigny et de la Poterie, voir *Thwaites*, VIII, p. 308-310 ; et sur Repentigny colon modèle, voir *Relation* de 1636 (*Thwaites*, IX, p. 188).

81. Sur le rôle très efficace joué au Canada par les interprètes, voir SULTE, *Pages d'histoire du Canada*, p. 174-202 (Montréal, Granger, 1891), et l'étude de Mgr AMÉDÉE GOSSELIN sur Olivier le Tardif, *Mémoires de la Société royale du Canada,* 3e série, XVII (1923), p. 1-16.

82. ROCHEMONTEIX, *op. cit* , I, p. 245-248. ABBÉ BOIS, *le Chevalier de Sillery* (Québec, 1871).

83. *Relation* de 1638 (*Thwaites*, XIV, p. 204-217).

84. *Relation* de 1638 (*Thwaites*, XIV, p. 224).

85. *Relation* de 1637 (*Thwaites*, XII, p. 220-222).

86. *Relation* de 1641 (*Thwaites*, XX, p. 238).

87. *Relation* de 1639 (*Thwaites*, XVI, p. 32).

88. *Relation* de 1636 (*Thwaites*, IX, p. 102-104). Voir, dans la *Chronique de l'abbaye de Beaumont-lès-Tours*, publiée par CHARLES DE GRANDMAISON, *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, XXVI (1877), p. 139-143), la curieuse histoire d'une novice nommée Antoinette de Saint-Sauveur, fille d'Eléazar, seigneur de la Tour, et d'une sauvage du pays d'Acadie.

89. *Relation* de 1637 (*Thwaites*, XI, p. 92-100). Sur Mme de Combalet, à qui Corneille dédia le *Cid*, voir BONNEAU-AVENANT, *la Duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, sa vie et ses œuvres charitables, 1604-1675* (Paris, Didier, 1879).

90. *Relation* de 1637 (*Thwaites*, XI, p. 52).

91. *Relation* de 1636 (*Thwaites*, VIII, p. 224).

92. *Relation* de 1639 (*Thwaites*, XV, p. 222 et 234).

93. *Relation* de 1637 (*Thwaites*, XI, p. 58).

94. *Relation* de 1637 (*Thwaites*, XI, p. 56).

95. *Relation* de 1635 (*Thwaites*, VII, p. 256).

96. *Relation* de 1637 (*Thwaites*, XI,p . 58).

97. *Relation* de 1636 (*Thwaites*, VIII, p. 238).

98. BOSSUET, *Instruction sur les états d'oraison*, traité I, livre IX, n. 4 (éd. Lachat, XVIII, p. 584). Sur Mme Martin, devenue Mère Marie de l'Incarnation (1599-1672), voir en tête de la très pénétrante étude que lui consacre M. HENRI BRÉMOND au tome VI de l'*Histoire littéraire du sentiment religieux en France* (Paris, Bloud, 1922), une très précieuse note bibliographique concernant les deux relations autobiographiques qui nous restent d'elle et que nous a conservées Dom CLAUDE MARTIN (*Vie de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation*, Paris, 1677); concernant ses *Lettres*, publiées à Paris en 1681, et concernant ses diverses biographies, la biographie canadienne publiée par M. CASGRAIN (Montréal, Beauchemin, 1886) et la biographie française de l'abbé CHAPOT (Paris, 1892). M. ANDRÉ BELLESSORT, dans son livre: *Reflets de la Nouvelle Amérique* (Paris, Perrin, 1923) a tracé de cette attachante physionomie un pittoresque portrait.

99. CLAUDE MARTIN, *op. cit.*, p. 77-83.

100. CLAUDE MARTIN, *op. cit.*, p. 105-108.

101. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 3 mai 1633, p. 305-307; et CLAUDE MARTIN, *op. cit.*, p. 229-234.

102. CLAUDE MARTIN, *op. cit.*, p. 305.

103. CLAUDE MARTIN, *op. cit.*, p. 310.

104. CLAUDE MARTIN, *op. cit.*, p. 318.

105. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 3 et 6 mai 1635, p. 18-19.

106. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 26 octobre 1636, p. 308-309.

107. *Lettres de Marie de l'Incarnation* (lettre sans date), p. 310.

108. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 29 juillet 1635, p. 21.

109. *Relation* de 1635 (*Thwaites*, VII, p. 258).

110. CLAUDE MARTIN, *op. cit.*, p. 310.

111. *Relation* de 1635 (*Thwaites*, VII, p. 260).

112. Sur Mme de la Peltrie, née de Chauvigny de Vaubougon, née vers 1615, morte en 1671, voir LA SICOTIÈRE, *loc. cit.*, p. 370-375, et CLAUDE MARTIN, *op. cit.*, p. 312-315 et 350-365.

113. Jean de Bernières (1602-1659) est désormais bien connu, grâce aux recherches fécondes de M. Souriau : *le Mysticisme en Normandie au* XVII[e] *siècle* (Paris, Perrin).

114. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, novembre 1638, p. 312.

115. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 1652, p. 478-481. Sur Marie de la Troche, née en 1617, devenue Mère Marie de Saint-Joseph, et qui mourra à Québec le 4 avril 1652, voir *Lettres de Marie de l'Incarnation*, p. 145-148, 152-153 et 463-503.

116. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 3 octobre 1645, p. 75.

117. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 26 février 1639, p. 315.

118. Ordonnance de Harlay, 3 janvier 1629 (texte dans Casgrain, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 543-545. Montréal, Beauchemin, 1888).

119. Casgrain, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 44-47.

120. Casgrain, *op. cit.*, p. 42-44 et 52-54.

121. Razilly à Richelieu, 25 juillet 1636 (dans Deschamps, *Histoire de la question coloniale en France*, p. 120).

122. *Relation* de 1637 (*Thwaites*, XI, p. 60).

123. Sur ce rôle de trésorier des missions du Canada, assumé par M. de Bernières, voir les *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 16 septembre 1641, p. 353.

124. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, avril-mai 1639, p. 317-320 ; Claude Martin, *op. cit.*, p. 385-391.

125. *Relation* de 1639 (*Thwaites*, XVI, p. 20).

126. Casgrain, *op. cit.*, p. 75-84. *Relation* de 1640 (*Thwaites*, XIX, p. 10). Sur l'aumônier Le Sueur de Saint-Sauveur, sur son effacement et la considération que lui marquèrent plus tard les Jésuites, voir Gosselin, *op. cit.*, p. 27-29 et 220-227.

127. *Relation* de 1640 (*Thwaites*, XIX, p. 24-26).

128. Dessin du petit château de feu d'artifices en l'honneur de saint Joseph, dans la *Relation* de 1637 (*Thwaites*, XI, p. 66). Sur l'importance de la fête de saint Joseph, voir Sulte, *Histoire des Canadiens français*, III, p. 127-130 ; et sur celle de saint Jean, voir Sulte, *Mémoires de la Société royale du Canada*, 3[e] série, X (1916), p. 3-5.

129. Le Clercq, *op. cit.*, I, 478. De nouveau les Franciscains, en 1650, accueilleront semblables doléances, émises à peu près dans les mêmes termes (Le Clercq, *op. cit.*, I, p. 502). Le Mémoire de 1637, par lequel les Franciscains demandaient de rentrer au Canada, est publié dans Margry, *Mémoires et documents*, I, p. 3-18.

130. *Relation* de 1639 (*Thwaites*, XV, p. 218-220).

131. *Relation* de 1639 (*Thwaites*, XV, p. 228).

132. *Relation* de 1639 (*Thwaites*, XV, p. 230-232).

133. *Relation* de 1640 (*Thwaites*, XIX, p. 56). — Mme de la Peltrie, dira la *Relation* de 1641 (*Thwaites*, XX, p. 138-139), « parle des yeux à ces bonnes gens, ne pouvant leur parler de la langue ; elle leur parlerait bien plus volontiers des mains, et si elle pouvait exercer le métier de maçon, et de charpentier, et de laboureur, elle s'y emploierait. »

134. *Relation* de 1640 (*Thwaites*, XVIII, p. 126).

135. *Relation* de 1640 (*Thwaites*, XVIII, p. 160).

136. *Relation* de 1640 (*Thwaites*, XVIII, p. 194).

137. Sur cet état d'âme complexe des missionnaires, voir les divers textes de Sagard relevés par Chinard, *op. cit.*, p. 116 et s uiv. ; Ernest Seillière, *te Péril mystique dans l'inspiration des démocraties contemporaines*, p. 54-60 (Paris, La Renaissance du Livre, 1918) ; Servais Etienne, *les Sources de Bug Jargal*, p. 17 et suiv. (Bruxelles, Académie royale de langue française, 1923).

138. *Relation* de 1640 (*Thwaites*, XVIII, p. 86-88).

139. Buteux à Vitelleschi (*Thwaites*, XVII, p. 234).

140. Le Clercq, *op. cit.*, II, p. 27.

RÉFÉRENCES DU CHAPITRE III

1. Jérôme Le Royer de la Dauversière, né le 18 mai 1697, aura en 1637 un cinquième enfant (Couanier de Launay, *Notions abrégées sur Jérôme Le Royer, Marie de la Ferre, leur mission, et les interventions surnaturelles qui s'y rattachent*, p. 94-95 (Autographie Conilleau, Laval, 1887).

2. Couanier de Launay, *Histoire des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph*, I, p. 76 (Paris, Palmé, 1887). Sœur Morin, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, éd. Fauteux, Massicotte et Bertrand, p. 21-44 (Montréal, impr. des éditeurs Limitee, 1921).

3. Couanier de Launay, *Notions*, p. 170.

4. Faillon, *Histoire de la colonie française au Canada*, I, p. 384-385 (Villemarie, 1866).

5. Monier, *Vie de Jean-Jacques Olier*, I, p. 206-220 (Paris, De Gigord, 1914).

6. Faillon, *op. cit.*, I, p. 387.

7. Le texte de la concession faite par la Compagnie des Cent Associés est publié dans les *Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts, concernant le Canada*, p. 20-24 ; la ratification par le Roi (13 février 1644), p. 24-26.

7. Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*, p. 5-8 (Montréal, Sénécal, 1871). Faillon, *op. cit.*, I, p. 392-396. Sur l'ouvrage du Sulpicien François Dollier de Casson, voir Marion, *op. cit.*, p. 149-153.

8. Faillon, *op. cit.*, I, p. 386.

9. Voyer d'Argenson, *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, éd. Beauchet-Filleau, p. 169 (Poitiers, Oudin, 1900).

10. SAINT-JURE, *Vie de M. de Renty*, p. 218 (Paris, 1664).

11. FAILLON, *op. cit.*, I, p. 400-404.

12. FAILLON, *op. cit.*, I, p. 409.

13. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 3 septembre 1640, p. 322.

14. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 30 août 1641, p. 27-28.

15. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 3 septembre 1640, p. 323.

16. *Relation* de 1640 (*Thwaites*, XIX, p. 36).

17. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 14 septembre 1641, p. 346.

18. Marie de l'Incarnation, 4 septembre 1641 (GRISELLE, *la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation*, supplément à sa correspondance, p. 42-45. Paris, Savaète 1909).

19. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 28 août 1642, p. 38. CLAUDE MARTIN, *op. cit.*, p. 405-483.

20. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 15 septembre 1641, p. 34.

21. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 3 septembre 1640, p. 325, et 29 septembre 1642, p. 357.

22. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 29 septembre 1642, p. 361-362.

23. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 24 août 1641, p. 344; 29 septembre 1642, p. 355 ; 24 août 1643, p. 374.

24. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 4 septembre 1640, p. 336, et 15 septembre 1641, p. 34-35.

25. *Relation* de 1641 (*Thwaites*, XX, p. 248-250).

26. *Relation* de 1641 (*Thwaites*, XXI, p. 112).

27. *Relation* de 1640 (*Thwaites*, XVIII, p. 80).

28. *Relation* de 1641 (*Thwaites*, XX, p. 126).

29. *Relation* de 1640 (*Thwaites*, XIX, p. 38).

30. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 30 septembre 1643, p. 376.

31. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 30 octobre 1650, p. 451; cf. 17 septembre 1650, p. 448-449, et 24 juin 1656, p. 190. Sur le P. Jérôme Lalemant (1593-1673), voir ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, I, p. 382-383, et SOMMERVOGEL, *op. cit.*, IV, p. 1400-1402.

32. Sur les Donnés et les difficultés qu'opposa d'abord à cette institution la maison généralice de la Compagnie de Jésus, voir Rochemonteix, *op. cit.*, I, p. 388-398, et *Thwaites*, XXI, p. 292-307 (mémoire du 23 décembre 1639 touchant les domestiques qui se donnent à notre Compagnie aux Hurons).

33. *Relation* de 1635 (*Thwaites*, VII, p. 266).

34. Texte de la lettre de Lalemant à Richelieu, dans *Thwaites*, XVII, p. 218-225.

35. Carayon, *le P. Chaumonot, autobiographie et pièces inédites* (Poitiers, Oudin, 1869). Sur Joseph Chaumonot (1611-1693), voir Rochemonteix, *op. cit.*, I, p. 399 et suiv., et Sommervogel, *op. cit.*, II, p. 1100-1101.

36. Carayon, *op. cit.*, p. 18.

37. Carayon, *op. cit.*, p. 15.

38. Carayon, *op. cit.*, p. 46 et 89. Voir dans *Thwaites*, XVIII, p. 10-45, les premières lettres de Chaumonot à son arrivée en 1640 chez les Hurons, et dans *Thwaites*, XX, p. 104, le témoignage de Brébeuf sur la science linguistique de Chaumonot.

39. Martin, *le P. Isaac Jogues, premier apôtre des Iroquois* (Paris, Albanel, 1873). Rochemonteix, *op. cit.*, II, p. 19-21.

40. Le P. Garnier à son frère (*Thwaites*, XX, p. 88-101, et XXI, p. 274-291). Sur le P. Charles Garnier (1606-1649), voir Rochemonteix, *op. cit.*, I, p. 410-414, et Sommervogel, *op. cit.*, III, p. 1227-1228.

41. Rochemonteix, *op. cit.*, I, p. 414-416.

42. Rochemonteix, *op. cit.*, I, p. 418-428.

43. *Relation* de 1634 (*Thwaites*, VI, p. 144).

44. Jérôme Lalemant à Richelieu, 28 mars 1640 (*Thwaites*, XVII, p. 218-225).

45. *Relation* de 1641 (*Thwaites*, XXI, p. 118-120).

46. Marie de l'Incarnation à Mère Agnès, 30 août 1642 (Griselle, *op. cit.*, p. 60).

47. Charles Lalemant au P. Charlet, 28 février 1642 (*Thwaites*, XXI, p. 268-273).

48. Maisonneuve vient de trouver un très érudit biographe en M. A. Léo Leymarie, auteur du livre : *Paul de Chomedey, sieur de Neufville, de Bourgdepartie, de Saint-*

Chéron et de Maisonneuve, gouverneur de l'isle de Montréal en la Nouvelle-France (Paris, De Boccard, 1924). Il résulte des recherches de M. Leymarie que le grand-père de ce personnage, Jérôme de Chomedey, seigneur de Germenoy-en-Brie, avocat, conseiller de la ville de Paris, traduisit Salluste et Guichardin; que son père est déjà appelé seigneur de Maisonneuve dans un document de 1619; que le fief de Maisonneuve, propriété de 226 arpents de bois taillis, sortit des mains de Paul de Chomedey entre 1652 et 1664; que celui-ci naquit le 13 février 1612 et fut baptisé le 15 à Neuville-sur-Vanne, commune du département actuel de l'Aube.

49. Dollier de Casson, *op. cit.*, p. 9. Faillon, *op. cit.*, I, p. 406-407.

50. Faillon, *op. cit.*, I, p. 408-409.

51. *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de l'Eglise de l'Amérique du Nord : Vie de la Sœur Bourgeoys*, I, p. 25-36 (Paris, Poussielgue, 1852).

52. Sur la vocation de Jeanne Mance, née à Nogent-le-Roi vers 1606, morte au Canada en 1672, voir Faillon, *Vie de Mlle Mance et histoire de l'hôtel-Dieu de Villemarie*, I, p. 1-23 (Villemarie, Hôtel-Dieu, 1854.) Le testament, l'inventaire, les actes mortuaires de Jeanne Mance ont été publiés par M. Massicotte (*The Canadian antiquarian and numismatic journal*, 1912, p. 1-44).

53. Couanier de Launay, *Notions*, p. 226-228.

54. Dollier de Casson, *op. cit.*, p. 12-16. Sœur Morin, *op. cit.*, p. 45-56. Faillon, *op. cit.*, I, p. 411-418.

55. Couanier de Launay, *Notions*, p. 246-248 et 259.

56. *Les véritables motifs de Messieurs et dames de la Société de Notre-Dame de Montréal*, p. 37-38. Faillon, *op. cit.*, I, p. 434-437.

57. Raoul Allier, *la Cabale des dévots*, p. 147-148. M. A. Léo Leymarie a pu retrouver les noms de quarante et une personnalités ayant appartenu à la Compagnie de Montréal : son ouvrage sur Maisonneuve en donne la liste, avec des détails sur chacune d'entre elles.

58. *Relation* de 1642 (*Thwaites*, XXII, p. 42).

59. Dollier de Casson, *op. cit.*, p. 18-19. Faillon, *op. cit.*, I, p. 419-425.

60. *Relation* de 1642 (*Thwaites*, XXII, p. 210).
61. Dollier de Casson, *op. cit.*, p. 19-20.
62. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 29 septembre 1642, p. 369.
63. Dollier de Casson, *op. cit.*, p. 20-22. Faillon, *op. cit.*, I, p. 439–442.
64. Lapalice, *le Premier Registre d'état civil de Montréal* (*Canadian antiquarian and numismatic journal*, 1911, p. 170-198).
65. *Relation* de 1642 (*Thwaites*, XXII, p. 214). Faillon, *op. cit.*, I, p. 455-457.
66. Sœur Morin, *op. cit.*, p. 62-63. Faillon, *op. cit.*, I, p. 442–447.
67. *Relation* de 1643 (*Thwaites*, XXIV, p. 230 et suiv.). Faillon, *op. cit.*, I, p. 460-463.
68. *Relation* de 1643 (*Thwaites*, XXIV, p. 228).
69. *Les Véritables Motifs*, p. 35–36.
70. Sœur Morin, *op. cit.*, p. 114–115. Cf. p. 59 : « On vivait ici comme dans la primitive Eglise, selon le sentiment de plusieurs serviteurs de Dieu, à qui je l'ai ouï dire et qui déploraient avec douleur le relâchement dans la vertu et le progrès du vice qu'on y voit aujourd'hui » ; et p. 78 : « On ne voyait point de péchés publics, ni de haines ni de rancunes ; tous n'étaient qu'un cœur en charité, toujours prêts à se servir et à parler des autres avec estime et affection ».
71. *Relation* de 1643 (*Thwaites*, XXIV, p. 272).
72. Faillon, *op. cit.*, I, p. 448-452.
73. Dollier de Casson, *op. cit.*, p. 28-31.
74. Dollier de Casson, *op. cit.*, p. 27. Faillon, *op. cit.*, I, p. 465-467.
75. *Journal des Jésuites*, octobre 1645 (*Thwaites*, XXVII, p. 92).
76. Faillon, *op. cit.*, I, p. 469-472.
77. Lettre d'Olier, 29 juin 1642 (Monier, *op. cit.*, I, p. 377).
78. Sagard, *Histoire du Canada*, éd. Tross, IV, p. 913-922.
79. Sur les prétentions qu'émettra en 1647 Harlay, archevêque de Rouen, à exercer une juridiction sur la Nouvelle-France, et sur l'adhésion qu'y donneront

les Jésuites, voir ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, II, p. 202-209.

80. MONIER, *op. cit.*, I, p. 381, n. 2.

81. Sur ces discussions relatives au salut des infidèles, que rendaient plus aiguës, à cette date, le débat entre Antoine Arnauld et Isaac Habert, et l'ouvrage de LA MOTHE LE VAYER, *De la vertu des païens*, voir CAPÉRAN, *le Problème du salut des infidèles, essai historique*, p. 272-357 (Paris, Beauchesne, 1912).

82. FAILLON, *op. cit.*, I, p. 484-490.

83. *Relation* de 1642 (*Thwaites*, XXIV, p. 278-306 et XXV, p. 42-73); et *Relation* de 1647 (*Thwaites*, XXXI, p. 16-109). Sur le « donné » Couture, voir GOSSELIN, *Jean Bourdon et son ami l'abbé de Saint-Sauveur*, p. 165-171. Sur le « donné » René Goupil, il y a une notice du P. Jogues dans *Thwaites*, XXVIII, p. 116-135. Voir aussi JOUVANCY, *Captivité du P. Jogues*, dans ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, II, p. 429-443.

84. Jogues à Montmagny, 30 juin 1643 (*Relation* de 1643 : *Thwaites*, XXIV, p. 296).

85. Jogues à Charles Lalemant, 30 août 1643 (*Relation* de 1643 : *Thwaites*, XXV, p. 50-52).

86. Lettre de Jogues à « une personne qui lui portait plus d'envie que de compassion », 5 janvier 1644 : « Quel bonheur, après avoir demeuré si longtemps parmi des sauvages, après avoir converti des calvinistes, des luthériens, des anabaptistes et des puritains, de se voir parmi des serviteurs de Dieu, dans l'Eglise catholique ! » (*Thwaites*, XXV, p. 64).

87. *Relation* de 1647 (*Thwaites*, XXXI, p. 104).

88. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 7 août 1644, p. 54.

89. *Relation* de 1644 (*Thwaites*, XXVI, p. 38-50). BRESSANI, *Relation abrégée de quelques missions des Pères de la Compagnie de Jésus*, trad. Martin (Montréal, Lovell, 1852). JOUVANCY, *Captivité du P. Bressani* (dans ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, II, p. 444-449). Sur le P. François-Joseph Bressani (1612-1672), voir SOMMERVOGEL, *op. cit.*, II, p. 133, et ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, II, p. 36, n. 4. L'ensemble des documents concernant Bressani remplit, dans *Thwaites*, les pages 203-287 du tome XXXVIII, tout le tome XXXIX, et les pages 13-65 du tome XL.

90. CASGRAIN, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 124-131.

91. DOLLIER DE CASSON, *op. cit.*, p. 31. FAILLON, *op. cit.*, II, p. 29-30.

92. *Relation* de 1645 (*Thwaites*, XXVII, p. 246-305).

93. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 14 septembre 1645, p. 390-405, et 10 septembre 1646, p. 408-411.

94. *Relation* de 1645 (*Thwaites*, XXVII, p. 136).

95. *Relation* de 1645 (*Thwaites*, XXVII, p. 136).

96. *Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts concernant le Canada*, p. 28-31 (arrêt du 6 mars 1645).

97. *Journal des Jésuites*, décembre 1645 (dans *Thwaites*, XXVII, p. 108-117).

98. FERLAND, *op. cit.*, I, p. 356-358. Cf. la lettre de Louis XIV au comte de Doignon, 6 avril 1646, ordonnant qu'un vaisseau soit mis à la disposition de Repentigny, « député pour les affaires concernant le Canada », et répétant la volonté qu'a le roi de « peupler le pays et y faire enseigner la foi de l'Évangile de Notre-Sauveur » (*Nouvelle-France : documents historiques. Correspondance échangée entre les autorités françaises et les gouverneurs et intendants*, I, p. 3 (Québec, Demers, 1893).

RÉFÉRENCES DU CHAPITRE IV

1. *Relation* de 1646 (*Thwaites*, XXIX, p. 16-28).

2. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 10 septembre 1646, p. 411-413. ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, I, p. 274-276.

3. *Relation* de 1646 (*Thwaites*, XXIX, p. 28-42). ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, I, p. 276-277.

4. CHEVALIER, *Polyhymnia*, livre II, odes 5, 6, 7, 8 et 16 (La Flèche, 1647).

5. LANSON, *Trois mois d'enseignement aux États-Unis*, p. 51-52 (Paris, Hachette, 1912).

6. *Relation* de 1645 (*Thwaites*, XXVII, p. 212).

7. *Relation* de 1646 (*Thwaites*, XXIX, p. 74. Cf., dans la *Relation* de 1647, les petits discours qu'un « capitaine » de sauvages faisait dans l'église tout comme un missionnaire (*Thwaites*, XXXI, p. 212-222.

8. Lalemant à Claude de Lingendes (*Relation* de 1650, dans *Thwaites*, XXXVI, p. 46-57).

9. *Relation* de 1647 (*Thwaites*, XXXI, p. 181-187). ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, I, p. 270-273. Sur le P. Druillettes (1593-1681), voir ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, III, p. 225, n. 2.

10. *Journal des Jésuites*, 9 juillet 1646 (*Thwaites*, XXVIII, p. 216) et 21 août 1646 (*Thwaites*, XXVIII, p. 226).

11. *Relation* de 1647 (*Thwaites*, XXXI, p. 112). Le P. Jogues au P. Castillon, 12 septembre 1646 (*Thwaites*, XXVIII, p. 138) : « Je suis sur le point d'y retourner pour y passer l'hiver, et ne revenir, *si je n'y meurs*, qu'au mois de juin de l'an prochain. »

12. *Relation* de 1647 (*Thwaites*, XXXI, p. 110-136). *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 1647, p. 420-421, et 7 oc-

tobre 1647, p. 436-437. ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, II, p. 49-57.

13. *Relation* de 1647 (*Thwaites*, XXXI, p. 126).

14. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 7 septembre 1648, p. 102.

15. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 11 octobre 1646, p. 80.

16. FAILLON, *op. cit.*, II, p. 47-52.

17. *Relation* de 1645 (*Thwaites*, XXVII, p. 220).

18. DOLLIER DE CASSON, *op. cit.*, p. 37-40.

19. MASSICOTTE, *les Premières Concessions de terre à Montréal sous M. de Maisonneuve, 1648-1665 ; les actes des trois premiers tabellions de Montréal, 1648-1657 ; les tribunaux et les officiers de justice à Montréal sous le régime français, 1648-1760* (*Mémoires de la Société Royale du Canada*, 3e série, tomes VIII, IX et X, 1914, 1915 et 1916).

20. *Relation* de 1647 (*Thwaites*, XXX, p. 250).

21. *Relation* de 1649 (*Thwaites*, XXXIV, p. 86-98). *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 1649, p. 440-441. Sur le P. Daniel (1601-1648), voir ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, II, p. 73-74.

22. Sur le P. Paul Ragueneau (1608-1680), voir ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, II, p. 70, n. 3, et SOMMERVOGEL, *op. cit.*, VI, p. 1390-1392.

23. *Relation* de 1649 (*Thwaites*, XXXIV, p. 100-121).

24. *Relation* de 1649 (*Thwaites*, XXXIV, p. 122-137).

25. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 1649, p. 441. Sur le P. Gabriel Lalemant (1610-1649), voir ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, II, p. 87, n. 1, et ROUVIER, *Au berceau de l'autre France, le Canada*, p. 133-180.

26. *Relation* de 1649 (*Thwaites*, XXXIV, p. 138-196). ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, II, p. 76-90.

27. *Thwaites*, XXXIV, p. 34.

28. ROUVIER, *op. cit.*, p. 143.

29. Le P. Garnier au P. Boutard, 27 avril 1649 (dans ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, II, p. 464-465).

30. *Relation* de 1650 (*Thwaites*, XXXV, p. 78-105). ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, II, p. 90-96.

31. ROUVIER, *op. cit.*, p. 340.

32. *Relation* de 1650 (*Thwaites*, XXXV, p. 106-145). Rochemonteix, *op. cit*,, II, p. 96-100.

33. *Relation* de 1650 (*Thwaites*, XXXV, p. 146-161). *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 10 août 1650, p. 132. Rochemonteix, *op. cit.*, II, p. 100-107. Sur le P. Noël Chabanel (1613-1649), voir Rochemonteix, *op. cit.*, II, p. 107, n. 1.

34. Sur les accusations portées contre les Jésuites au sujet du commerce des fourrures, voir Rochemonteix, *op. cit.*, I, p. 344-359.

35. Le P. Ragueneau au P. Caraffa, général, 13 mars 1650 (*Thwaites*, XXXV, p. 18-29).

36. Ragueneau à Caraffa (*Thwaites*, XXXV, p. 22). *Relation* de 1650 (*Thwaites*, XXXV, p. 182-205).

37. *Relation* de 1650 (*Thwaites*, XXXV, p. 206-215). Rochemonteix, *op. cit.*, II, p. 107-117.

38. *Relation* de 1650 (*Thwaites*, XXXVI, p. 58).

39. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 3 septembre 1651, p. 451-457, et 13 septembre 1651, p. 136-138. Claude Martin, *op. cit.*, p. 554-572.

40. Léon Gérin, *la Seigneurie de Sillery et les Hurons de Lorette* (*Mémoires de la Société royale du Canada*, 2e série, VI, 1901).

41. *Relation* de 1654 (*Thwaites*, XLI, p. 136-145).

42. *Relation* de 1657 (*Thwaites*, XLIII, p. 104-125 et 186-207). Rochemonteix, *op. cit.*, II, p. 118-127. Sur la ruine des Hurons, voir aussi Parkman, *The Jesuits in North America*, p. 411-433; un sommaire très érudit et très neuf de l'histoire des Hurons dans les années ultérieures est donné par le P. Arthur Edward Jones (*Catholic Encyclopedia*, VII, p. 577-583).

43. Dollier de Casson, *op. cit.*, p. 40. Faillon, *Vie de Mlle Mance*, I, p. 50-52.

44. Couanier de Launay, *Histoire des religieuses hospitalières de Saint-Joseph*, I, p. 253.

45. Faillon, *op. cit.*, II, p. 98-101. *Vie de Mlle Mance*, I, p. 52-56.

46. *Vie de la Mère Bourgeoys*, I, p. XLVIII-XLIX.

47. Faillon, *op. cit.*, II, p. 105.

48. Cyrano, *Histoire comique des États et empires de la*

Lune et du Soleil, éd. Jacob, p. 10 (Paris, Delahays, 1858). CHINARD, *op. cit.*, p. 192.

49. *Relation* de 1651 (*Thwaites*, XXXVI, p. 164).

50. ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, II, p. 131-135.

51. Sur les exploits du major Closse, un peu brouillés dans le récit de Faillon, voir FERLAND, *op. cit.*, I, p. 398-408.

52. *Relation* de 1651 (*Thwaites*, XXXVI, p. 194).

53. *Relation* de 1653 (*Thwaites*, XL, p. 96-117). *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 1er septembre 1652, p. 461-462.

54. *Relation* de 1651 (journal du P. Buteux) (*Thwaites*, XXXVII, p. 66).

55. *Relation* de 1652 (*Thwaites*, XXXVII, p. 136). ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, I, p. 256-263. Sur le P. Buteux (1600-1652), voir ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, I, p. 263.

56. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 1er septembre 1652, p. 462.

57. Sur Catherine de Longpré, devenue Mère Marie-Catherine de Saint-Augustin (1632-1668), voir HUDON, *Une fleur mystique de la Nouvelle-France : Vie de la Mère Marie-Catherine de Saint-Augustin, religieuse de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang de Québec* (Montréal, *Messager Canadien*, 1907).

58. HUDON, *op. cit.*, p. 31 et suiv.

59. CASGRAIN, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 177.

60. HUDON, *op. cit.*, p. 69.

61. Saint Vincent de Paul à la Mère Vironceau de Saint-Joseph, 25 avril 1652. (Saint VINCENT DE PAUL, *Correspondance, entretiens, documents*, édit. Coste, IV, p. 370 (Paris, Gabalda, 1921).

62. DOLLIER DE CASSON, *op. cit.*, p. 50-51.

63. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 1652, p. 155.

64. PIERRE BOUCHER, *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions au pays de la Nouvelle-France*, p. 7 (Paris, 1664). GROULX. *op. cit.*, p. 86.

65. DOLLIER DE CASSON, *op. cit.*, p. 44-45 et 53-56. FAILLON, *op. cit.*, II, p. 130-131 et 138-142. *Vie de Mlle Mance*, I, p. 66-80.

66. Outre les tomes I et II des « Mémoires particuliers

pour servir à l'histoire de l'Église dans l'Amérique du Nord », publiés par Faillon sous le titre : *Vie de la Sœur Bourgeoys* (Paris, Poussielgue, 1852), on peut consulter SAUSSERET, *Eloge historique de la Sœur Marguerite Bourgeoys* (Troyes, Dufey-Robert, 1864).

67. *Vie de la Sœur Bourgeoys*, I, p. 1-60.

68. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 12 août 1653, p. 504.

69. *Relation* de 1653 (*Thwaites*, XL, p. 118-155). Sur le P. Antoine-Joseph Poncet (1610-1675), voir SOMMERVOGEL, *op. cit.*, VI, p. 991.

70. *Relation* de 1653 (*Thwaites*, XL, p. 84). Sur le P. Lemercier (1604-1690), voir SOMMERVOGEL, *op. cit.*, V, p. 968-970.

71. DOLLIER DE CASSON, *op. cit.*, p. 57. CHARLEVOIX, *op. cit.*, I, p. 319-320.

72. *Vie de la Sœur Bourgeoys*, I, p. 75.

73. Voir dans FAILLON, *op. cit.*, II, p. 531-561, et dans MASSICOTTE, *Canadian antiquarian and numismatic journal*, octobre 1913, p. 171-191, la liste des colons. M. A.-LÉO LEYMARIE, dans son livre sur Maisonneuve, publie, d'après les papiers de Faillon, l'engagement du chirurgien Étienne Bouchard, qui s'oblige à aller servir cinq ans au Canada, moyennant le vivre, le couvert et 150 livres par an. Sur l'influence que les parlers manceaux, à la suite de cette immigration, exercèrent sur le parler franco-canadien, voir ARTHUR MAHEUX, *Mémoires de la Société royale du Canada*, 3e série, XVI (1922), p. 75-90, et sur les rapports entre le parler normand et le parler canadien, voir GÉRIN, mêmes Mémoires, XI (1918), p. 175-192.

74. DOLLIER DE CASSON, *op. cit.*, p. 56.

75. FAILLON, *op. cit.*, II, p. 191-213.

76. Sœur MORIN, *op. cit.*, p. 79. *Vie de la Sœur Bourgeoys*, I, p. 78-79.

77. *Vie de la Sœur Bourgeoys*, I, p. 82-83.

78. MASSICOTTE, *Répertoire des arrêts, édits, mandements, ordonnances et règlements, conservés dans les archives du palais de justice de Montréal, 1640-1760*, p. 1 (Montréal, Ducharme, 1919).

79. Communication de M. LEYMARIE, d'après les papiers Faillon.

80. *Relation* de 1656 (*Thwaites*, XLII, p. 234-245). Sur le P. Léonard Garreau (1610-1656), voir Rochemonteix, *op. cit.*, II, p. 151, n. 4. Son acte mortuaire, conservé aux registres de Montréal, est publié par Lapalice, *Canadian antiquarian and numismatic journal*, 1911, p. 190.

81. *Relation* de 1654 (*Thwaites*, XLI, p. 116). Sur le P. Simon Le Moyne (1604-1665), voir Rochemonteix, *op. cit.*, II, p. 140-143.

82. *Relation* de 1657-1658 (*Thwaites*, XLIV, p. 148-233). Sur le P. Claude d'Ablon (1619-1697), voir Rochemonteix, *op. cit.*, II, p. 144, n. 2, et Sommervogel, *op. cit.*, II, p. 1773-1775. Cf. Parkman, *The old regime in Canada*, nouvelle édition, p. 51-90 (Boston, Little et Brown, 1895).

83. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 15 octobre 1657, p. 533. Voir, sur les vicissitudes des rapports avec les Iroquois dans les années 1653-1655, les *Lettres de Marie de l'Incarnation*, p. 506-521.

84. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 4 octobre 1658, p. 535-540 ; voir dans les mêmes *Lettres*, 24 août 1658, p. 198, l'attentat des Iroquois contre une petite maison rurale que possédaient les Ursulines et contre le bétail qui s'y trouvait. Rochemonteix, *op. cit.*, II, p. 143-155.

85. Couanier de Launay, *Histoire des religieuses hospitalières de Saint-Joseph*, I, p. 135-205. Sur le rôle personnel joué par M. de la Dauversière dans la fondation de Moulins, voir Couanier de Launay, *Notions*, p. 415-418.

86. Couanier de Launay, *Notions*, p. 455-456.

87. Couanier de Launay, *Histoire des religieuses hospitalières de Saint-Joseph*, I, p. 119.

88. Faillon, *op. cit.*, II, p. 269-271.

89. Faillon, *op. cit.*, II, p. 273-275.

90. Rochemonteix, *op. cit.*, II, p. 189-237 et 277-291. — Faillon, *op. cit.*, II, p. 276-283. — Voir dans Rochemonteix, *op. cit.*, II, p. 475-478, les documents de l'archevêché de Rouen relatifs aux pouvoirs de M. de Queylus.

91. Lapalice, *Canadian antiquarian and numismatic journal*, octobre 1913, p. 215-216. Le même érudit publie, avril 1914, p. 54-78, le compte rendu de la gestion du premier marguillier.

92. *Vie de la Sœur Bourgeoys*, I, p. 92-98.

93. *Vie de la Sœur Bourgeoys*, I, p. 107-112. Dollier de Casson, *op. cit.*, p. 70. *Vie de Mlle Mance*, I, p. 95-100.

94. Couanier de Launay, *Histoire des religieuses hospitalières de Saint-Joseph*, I, p. 263.

95. Dollier de Casson, *op. cit.*, p. 72-77. *Vie de Mlle Mance*, I, p. 101-121. *Vie de la Sœur Bourgeoys*, I, p. 112-115. Faillon, *op. cit.*, II, p. 303-310. M. A.-Léo Leymarie publie, dans son livre sur Maisonneuve, le certificat authentique qui fut dressé de la guérison de Mlle Mance, avec les certificats des deux chirurgiens de Montréal et de Québec.

96. *Vie de la Sœur Bourgeoys*, I, p. 115-120.

97. Discours de M. le chanoine Gauthier en 1909 (Elie-J. Auclair, *les Fêtes de l'Hôtel-Dieu en 1909*, p. 138-140. Montréal, Arbour et Dupont, 1909).

98. Dollier de Casson, *op. cit.*, p. 78-80. Faillon, *op. cit.*, II, p. 350-355. *Vie de Mlle Mance*, I, p. 129-145. Sur ce grand embarquement, voir Salone, *op. cit.*, p. 111. M. Massicotte, *Canadian antiquarian and numismatic journal*, avril 1913, p. 63-90, étudie en détail cette recrue de colons, dont on trouvera l'état complètement dressé dans le livre de M. A.-Léo Leymarie sur Maisonneuve.

99. Couanier de Launay, *Histoire des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph*, I, p. 268-274. Rochemonteix, *Un collège de Jésuites, le collège de La Flèche*, IV, p. 272 et suiv.

100. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 24 août 1658 p. 197-198. — Rochemonteix, *op. cit.*, II, p. 180.

101. Faillon, *op. cit.*, II, p. 275-276. Cf. *Documents historiques : Nouvelle-France. Correspondance échangée entre les autorités françaises et les gouverneurs et intendants*, I, p. 4 (mémoire du roi pour servir d'instruction à Talon, 27 mars 1665).

102. Rochemonteix, *les Jésuites et la Nouvelle-France au* XVIIe *siècle*, II, p. 240 et suiv. Gosselin, *Vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec et apôtre du Canada, 1622-1708*, I, p. 1-138 (Québec, Demers, 1890). M. Gaillard de Champris, à l'occasion du Centenaire de l'évêque, lui a consacré plusieurs articles informés : *Le premier évêque de la Nouvelle-France* (*Correspondant*, 10 mai 1923) ;

Mgr de Laval et la traite de l'eau-de-vie au Canada (*Revue hebdomadaire*, 30 juin 1923) ; *Mgr de Laval et le pouvoir royal* (*le Canada français*, décembre 1923 et février 1924).

103. Souriau, *op. cit.*, p. 369-370.

104. Voir dans Rochemonteix, *op. cit.*, II, p. 536, la correspondance de M. de Gueffier, chargé d'affaires de France à Rome, avec Mgr le comte de Brienne, au sujet de la nomination de Montigny-Laval.

105. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 17 septembre 1660, p. 203. Marie de l'Incarnation à la supérieure des Ursulines de Mons, 20 octobre 1663. (Griselle, *op. cit.*, p. 67). Voyer d'Argenson, *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 191.

106. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 17 septembre 1660, p. 202.

107. Salone, *op. cit.*, p. 140. — Rochemonteix, *op. cit.*, II, p. 174-175.

108. Sur la question de la francisation, voir Chapais, *Jean Talon*, p. 205-208 et 299, et Rochemonteix, *op. cit.*, I, p. 287-295, et II, p. 177-179.

109. Sur la population française du Canada aux alentours de 1660, voir Salone, *op. cit.*, p. 109, et les statistiques de M. Sulte, résumées dans Lionel Groulx, *op. cit.*, p. 37-38.

110. *Relatio missionis Canadensis*, 1660 (dans Gosselin, *Vie de Mgr de Laval*, I, p. 244).

111. Ferland, *Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec*, p. 39 (Québec, Desbarats, 1863). Sur les calomnies du baron de La Hontan dans ses *Nouveaux Voyages* (La Haye, 1703) contre la moralité des primitifs émigrants canadiens, voir Lionel Groulx, *op. cit.*, p. 50-69.

112. Pierre Boucher, *op. cit.*, avant-propos. Le Clercq, *op. cit.*, II, p. 11-14. Cf. Salone, *op. cit.*, p. 134-135.

113. Lapalice, *Canadian antiquarian and numismatic journal*, octobre 1913, p. 217-218.

114. Pierre Boucher, *op. cit.*, p. 155-156. Gosselin, *Jean Bourdon et son ami l'abbé de Saint-Sauveur*, p. 189.

115. *Relation* de 1645 (*Thwaites*, XXVII, p. 220).

116. *Mémoires et documents publiés par la Société historique de Montréal*, 1860, p. 125-127.

117. SALONE, *op. cit.*, p. 130.

118. Voir, sur l'état d'esprit des Français de la Nouvelle-France, la *Relation* de 1660 (*Thwaites*, XLVII, p. 22-65).

119. *Relation* de 1661 (*Thwaites*, XLVII, p. 82-86).

120. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 6 novembre 1662, p. 574.

121. ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, II, p. 313-326. Il est à remarquer que, dès le 9 juillet 1658 et le 18 janvier 1659, Maisonneuve, à Montréal, avait pris des ordonnances défendant de décharger ou de vendre des boissons sans son consentement (*Mémoires et documents publiés par la Société historique de Montréal*, 1860, p. 127-129).

122. Marie de l'Incarnation à la supérieure des Ursulines de Mons, 1er octobre 1669 (GRISELLE, *op. cit.*, p. 70-77).

123. ROCHEMONTEIX, *Un collège de Jésuites aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles, le collège Henri-IV de la Flèche*, II, p. 219-250.

124. DE LORIÈRE, *les Annales fléchoises et la vallée du Loir*, IX (1908), p. 12.

125. CHRISTIAN LE CLERCQ, *op. cit.*, II, p. 46-47. *Les véritables Motifs*, p. 25-26.

126. SALONE, *op. cit.*, p. 101.

127. Voir à ce sujet une curieuse page de l'historien américain GEORGE BANCROFT, *Histoire des États-Unis*, trad. Gatti de Gamond, IV, p. 118-119 et une autre de PARKMAN, *The Jesuits in North America*, p. 108-109.

128. HUDON, *op. cit.*, p. 256.

129. HUDON, *op. cit.*, p. 120, 122, 132, 149.

130. HUDON, *op. cit.*, p. XIX.

131. Discours de Mgr Bruchesi, archevêque de Montréal, le 2 septembre 1909 (dans AUCLAIR, *op. cit.*, p. 158-159).

132. Mémoire de Denonville et Champigny, 3 octobre 1687 (dans FAILLON, *Vie de Mlle Mance*, II, p. 87).

133. HUDON, *op. cit.*, p. 224-225.

134. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 15 septembre 1644, p. 64.

135. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 7 septembre 1668, p. 262. HUDON, *op. cit.*, p. 249.

136. *Vie de la Sœur Bourgeoys*, I, p. IX.

TABLE

CHAPITRE PREMIER

LES PREMIÈRES EXPÉRIENCES

(1534-1629)

CHAPITRE II

LA FRANCE RELIGIEUSE EN ROUTE POUR LA NOUVELLE-FRANCE

(1632-1639)

CHAPITRE III

LES CROISÉS DE MONTRÉAL

(1639-1645)

CHAPITRE IV

L'AGE DES MARTYRS ; L'ACHÈVEMENT DE LA CHRÉTIENTÉ CANADIENNE

(1645-1660)

ACHEVÉ D'IMPRIMER

le seize juin mil neuf cent vingt-quatre

PAR

E. ARRAULT ET Cie

A TOURS

pour

BERNARD GRASSET

5583

Goyau
Origines religieuses du Canada

MAY 20		MAY 28
AUG 7	S. Scott	
APR 12	W. K. Dwest	APR 17
FEB 8 '35		MAR 14
	Normal Pk Bapt. Ch	
	O. V. Anderson	
MAY 5	W C Walker	
DEC		
MAR 2	Hughes	APR 14 1943

1-342


UNIVERSITY OF CHICAGO
44 888 717




UNIVERSITY OF
44 888


ERSITY OF CHICAGO
4 888 717